

# DEUXIÈME LIVRE DE SAMUEL

ou

# DEUXIÈME LIVRE DES ROIS

## CHAPITRE I

David revint à Siceleg après la mort de Saül, et le troisième jour de son arrivée, un homme venant du camp des Israélites lui annonça le désastre de l'armée, et la mort du roi et de Jonathas (vv. 1-4). — David interrogea cet homme, pour savoir comment il connaissait la mort du roi et de son fils, et cet homme qui était Amalécite, prétendit qu'il avait mis à mort lui-même Saül sur sa propre demande (vv. 5-10). — David alors déchira ses vêtements, et lui et ses gens pleurèrent et jeûnèrent jusqu'au soir (vv. 11-12). — Il demanda ensuite au messager de quelle nation il était, et ayant appris qu'il était Amalécite, il lui reprocha son crime et le fit mettre à mort (vv. 13-16). — David ensuite composa et chanta un hymne funèbre sur la mort de Saül et de Jonathas (vv. 17-27).

1. Factum est autem, postquam mortuus est Saul, ut David revertetur a cæde Amalec, et maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia, apparuit homo veniens de castris Saul, veste concissa, et pulvere conspersus caput; et ut venit ad David, cecidit super faciem suam, et adoravit.

3. Dixitque ad eum David: Unde venis? Qui ait ad eum: De castris Israel fugi.

1. Or, quand Saül fut mort, il arriva que David revint après la défaite des Amalécites et demeura à Siceleg deux jours.

2. Et le troisième jour apparut un homme venant du camp de Saül, les vêtements déchirés, et la tête couverte de poussière, et dès qu'il fut parvenu jusqu'à David, il se prosterna la face contre terre et adora.

3. Et David lui dit: D'où viens-tu? Il lui dit: J'ai fui du camp d'Israël.

### TROISIÈME PARTIE

RÉCIT DE DAVID, II ROIS.

I. David retourne de Juda, Isboseth roi d'Israël, I-IV.

A. David apprend la mort de Saül, I.

a. David apprend la mort de Saül, I, 1-16.

CHAP. I. — 1. — *Factum est autem...* Nous ferons remarquer ici que la division des Livres de Samuel en deux livres est tout à fait factice

et que ce présent chapitre est purement et simplement la continuation du récit commencé précédemment.

2. — *In die autem tertia.* C'est-à-dire le troisième jour après le retour de David. A en juger d'après l'ensemble, la bataille dans laquelle succomba Saül a dû coïncider avec la rentrée de David à Siceleg, ou peu s'en faut. — *De castris Saul.* Hébreu: du camp d'auprès de Saül », ce qui indique que cet homme avait assisté à la bataille, en quelque qualité

4. Et David lui dit : Qu'est-il arrivé? Apprends-le moi. Il dit : Le peuple a fui du combat et beaucoup sont tombés parmi le peuple et sont morts; et Saül et Jonathas, son fils, ont péri.

5. Et David dit au jeune homme qui lui donnait cette nouvelle : Comment sais-tu que Saül est mort, ainsi que Jonathas son fils?

6. Et le jeune homme qui lui donnait cette nouvelle lui dit : Je suis venu par hasard sur la montagne de Gelboé, et Saül s'était jeté sur sa lance; or, des chars et des cavaliers s'approchaient de lui.

7. S'étant retourné en arrière, il me vit et m'appela. Lorsque je lui répondis : Me voici!

8. Il me dit : Qui es-tu? Et je lui dis : Je suis Amalécite.

9. Et il m'a dit : Jette-toi sur moi et tue-moi, car les angoisses m'oppressent, et toute mon âme est encore en moi.

4. Et dixit ad eum David : Quod est verbum quod factum est? indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt; sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adolescentem, qui nuntiabat ei : Unde scis quia mortuus est Saul, et Jonathas filius ejus.

6. Et ait adolescens, qui nuntiabat ei : Casu veni in montem Gelboe, et Saul incumbebat super hastam suam; porro currus et equites appropinquabant ei,

7. Et conversus post tergum suum, vidensque me vocavit. Cui cum respondissem : Adsum,

8. Dixit mihi : Quisnam es tu? Et aio ad eum : Amalecites ego sum.

9. Et locutus est mihi : Sta super me, et interfice me, quoniam tenent me angustiae, et adhuc tota anima mea in me est.

que ce fût. — *Caridit super...* Ces marques de respect s'adressent à David en tant que roi et successeur de Saül.

4. — *Quod est verbum...* Que s'est-il passé? ou : comment les choses se sont-elles passées?

6. — *Casu veni.* Au milieu du désordre de la fuite. C'est au moins ce qu'il veut faire entendre; mais il se pourrait qu'il en fût autrement et qu'il fût venu tout simplement le lendemain pour piller les morts. Même en admettant qu'il ait assisté à la bataille dans les rangs des Israélites, on comprendrait facilement que sa qualité d'étranger lui eût été une sauvegarde et lui eût permis de reparaître sur le théâtre de l'action. — *Porro currus et equites...* Ici commence l'in vraisemblance. Nous avons vu précédemment xxxi, 3 et suiv., que les choses ne se sont pas passées ainsi, puisqu'il est question des archers et nullement des chars de guerre et des cavaliers qui auraient eu quelque peine à poursuivre les Israélites dans la montagne. Au surplus, au moment où les Philistins atteignent l'armée israélite, Saül n'était pas seul. L'Amalécite a donc composé un récit de fantaisie, dans le but d'obtenir une récompense de David, car il est impossible de concilier ces détails avec ceux du chapitre où la mort de Saül est racontée par l'historien. Ce

récit n'est donc point la continuation de celui du ch. xxxi du premier livre et, quoi qu'on en dise, il nous paraît en soi beaucoup plus naturel d'envisager la question comme nous le faisons que d'admettre que nous ayons à faire à deux traditions, que le premier récit est extrait d'une histoire de Saül, et que le second appartenait primitivement à une histoire de David. Il n'est point vraisemblable qu'un auteur, soit même un rédacteur, selon le langage d'outre Rhin, se contredise à si courte distance. Dans le premier cas, nous avons donc le récit de la mort de Saül tel qu'il était connu de l'historien et présentement le même historien nous fait connaître comment David apprit la fin de son persécuteur. Il y a là, non pas deux traditions, mais deux points de vue ou plutôt deux épisodes bien différents.

7. — *Vidensque me vocavit.* C'est encore une invention de l'Amalécite. Cfr. I Rois, xxxi, 4 et 5.

9. — *Quoniam tenent me angustiae.* Le sens du mot שָׁבַץ, *schabats*, n'est pas bien déterminé. Les uns le traduisent par *crampe*, les autres par *vertige, étourdissement*. En résumé, Saül, au dire de l'Amalécite, aurait été dans un tel état qu'il lui eût été impossible de se défendre.

10. Stansque super eum, occidi illum; sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam; et tuli diadema quod erat in capite ejus, et armillam de brachio illius, et attuli ad te dominum meum huc.

11. Apprehendens autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo;

12. Et planxerunt, et fleverunt, et jejunaverunt usque ad vesperam, super Saul, et super Jonatham filium ejus, et super populum Domini, et super domum Israel, eo quod corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu? Qui respondit : Filius hominis adventæ Amalecitæ ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres christum Domini?

Ps. 104, 15.

15. Vocansque David unum de pueris suis, ait : Accedens irrué in eum. Qui percussit illum et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : San-

10. Et me jetant sur lui, je l'ai tué; car je savais qu'il ne pouvait pas vivre après sa ruine. Et j'ai pris le diadème qui était sur sa tête, et le bracelet de son bras, et je les ai apportés ici à vous, mon Seigneur.

11. Or, David saisit ses vêtements et les déchira, et tous les hommes qui étaient avec lui,

12. Et ils gémirent, et ils pleurèrent, et ils jeûnèrent jusqu'au soir, sur Saül et sur Jonathas son fils, et sur le peuple du Seigneur, et sur la maison d'Israël, parce qu'ils étaient tombés sous le glaive.

13. Et David dit au jeune homme qui lui avait donné cette nouvelle : Où es-tu? Il répondit : Je suis le fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. Et David lui dit : Comment n'as-tu pas craint d'envoyer ta main pour tuer l'oint du Seigneur?

15. Et David, appelant un de ses serviteurs, lui dit : Approche-toi, et jette-toi sur lui. Celui-ci le frappa et il mourut.

16. Et David lui dit : Que ton

40. — *Occidi illum.* Il est plus que probable que le fait n'est pas vrai, Cfr. I Rois, xxx, 5. Cet homme a-t-il même assisté aux derniers moments de Saül? c'est au moins douteux. Ce qui est certain c'est qu'il a vu le cadavre de Saül ou tout au moins qu'il a visité l'emplacement où ce malheureux prince avait succombé; mais ce qui paraît indubitable, c'est qu'il avait l'intention de se faire récompenser par David, soit pour avoir achevé son ennemi, soit pour lui avoir rapporté le diadème et le bracelet de Saül. Ed. Reuss convient que le récit de l'Amalécite est un peu embrouillé, mais il s'en tire de la façon dégagee que voici : « La tradition disait que Saül, blessé grièvement... se fit donner la mort par quelqu'un qui se trouvait près de lui. C'était son écuyer, disaient les uns; c'était un étranger, disaient les autres. Sur cette dernière donnée est fondé le récit d'une des sources auquel le rédacteur des livres de Samuel a puisé. » Or, nous avons déjà fait remarquer qu'une pareille conception était fautive; nous nous contenterons donc ici d'ajouter que la précision et la netteté des deux

récits que l'on veut mettre en parallèle prouvent manifestement qu'ils n'ont pas pour origine des *on dit*, c'est-à-dire les données vagues et incertaines d'une tradition éloignée. — *Post ruinam.* Saül n'aurait pu survivre à la honte de sa défaite et de toute manière sa mort était inévitable.

12. — *Et super populum Domini, et...* Double sujet de tristesse, car ceux qui étaient tombés étaient non-seulement des compatriotes, mais faisaient aussi partie du peuple de Dieu. Les Israélites sont donc envisagés ici à un double point de vue et comme nation et comme peuple élu de Dieu et devenu sa propriété.

14. — *Quare non timuisti...* Cette question fait supposer que l'Amalécite était au courant des lois et des usages des Israélites et que par conséquent il était domicilié dans le pays et naturalisé.

16. — *Sanguis tuus super caput tuum.* C'est-à-dire, tu t'es condamné toi-même. — *Os enim tuum locutum est...* David considère que le témoignage de l'Amalécite suffit pour le condamner, sans qu'il soit besoin de cor-

sang soit sur ta tête; car ta bouche a parlé contre toi, disant: J'ai tué l'oint du Seigneur.

17. Or, David soupira cette plainte funèbre sur Saül et sur Jonathas son fils,

18. (Et il ordonna d'enseigner l'arc aux enfants de Juda, comme il est écrit dans le livre des justes). Et il dit: Israël, pense à ceux qui sont morts de leurs blessures sur tes montagnes.

19. Les plus nobles, ô Israël, ont

guis tuus super caput tuum; os enim tuum locutum est adversum te, dicens: Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David planctum hujusmodi super Saul, et super Jonatham filium ejus,

18. (Et præcepit ut docerent filios Juda arcum, sicut scriptum est in libro Justorum) et ait: Considera Israel pro his, qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Inclyti, Israel, super montes

trôler son récit, ce qui d'ailleurs n'eût guère été possible pour le moment. Il crut donc que celui qui, pour obtenir une récompense, prétendait avoir commis un si grand crime, en était capable; du reste le diadème et le bracelet prouvaient que Saül était réellement mort et que l'Amalécite avait mis la main sur lui, sinon pour le tuer, au moins pour le dépouiller. Enfin rien n'empêche absolument que David n'ait cru réellement ce que lui racontait l'Amalécite qui, d'ailleurs, avait entre les mains ce qu'il fallait pour appuyer la véracité de son récit. Nous ne sommes donc pas obligés de chercher à excuser la sévérité de David, en alléguant les usages et les idées du temps, ou en attribuant sa conduite à des considérations politiques. On pourrait dire, par exemple, qu'il ne voulait pas laisser impuni le meurtre de son ennemi et de son rival, parce que le peuple et ses ennemis auraient pu l'accuser d'avoir coopéré par lui-même ou par ses conseils à la mort de Saül. Mais il suffit de considérer les choses à leur véritable point de vue. Or, quand même Saül eût demandé à l'Amalécite de lui ôter la vie, c'était un crime de lui obéir, eût-il même été déjà blessé à mort. Le meurtre du roi, l'oint du Seigneur, était un crime de lèse-majesté divine et humaine et David, en qualité de roi et de successeur de Saül, était dans l'obligation d'en châtier l'auteur. Celui qui spontanément fait l'aveu d'un crime peut légitimement être considéré comme coupable et traité en conséquence.

b. *Élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas, ̣̣. 17-27.*

47. — *Planxit autem David...* Ce chant est certainement l'œuvre de David, car il est évident qu'il n'a pas été composé après coup. Toute la conduite de David en cette occasion témoigne des plus nobles sentiments et montre une âme vraiment royale. Certes la tentation

était grande et, jusqu'à un certain point, il eût été excusable de se réjouir de la mort de celui qui l'avait persécuté avec acharnement et dont la disparition lui ouvrait le chemin du trône. Tout au contraire nous voyons David manifester la plus vive douleur, s'oublier lui-même et ne penser qu'à la catastrophe terrible qui a causé la mort de tant de braves et humilié son peuple. Bien plus, il pleure en termes émus et éloquents le trépas funeste de Saül en qui il ne voit que l'oint du Seigneur, le héros chargé de conduire le peuple de Dieu et de le défendre. Non-seulement il abdique tout sentiment de vengeance, mais il fait abnégation de tout intérêt propre et, loin de penser aux avantages qui résultent pour lui du triste événement qu'il déplore, il ne voit que l'honneur de son Dieu, il n'a souci que de sa gloire, ainsi que de celle de sa nation. Ne sont-ce pas les pensées et les sentiments d'un grand cœur, d'une âme toute royale?

48. — *Arcum.* Les interprètes modernes font de קשת, *kascheth*, « l'arc ». L'arc était l'arme principale des guerriers de ce temps et les Benjaminites, les compatriotes de Saül, étaient particulièrement habiles à s'en servir, Cfr. I Paral., VIII, 40, XII, 2; II Paral., XIV, 7, XVII, 47. L'élegie de David sur la mort de Saül et de Jonathas peut se diviser en trois strophes. La première comprend l'éloge des héros, 19-24; la seconde célèbre l'amitié de David pour Jonathas 25-26; enfin la troisième n'est qu'un dernier gémissement, 27. — *In libro justorum.* C'était apparemment un recueil de chants, V. Jos., X, 13. — *Considera Israel, pro his...* La fin de ce verset est empruntée aux Septante, V. verset suivant.

49. — *Inclyti, Israel.* Hébreu. « L'honneur d'Israël ». Il s'agit de Saül et de Jonathas qui faisaient l'ornement d'Israël par leur valeur. Ewald traduit צבי, *tsabi*, par gazelle et

tuos interfecti sunt; quomodo ceciderunt fortes?

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Ascalonis; ne forte lætentur filiae Philisthiim, ne exultent filiae incircumcisorum.

21. Montes Gelboe, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum; quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saul, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab

été tués sur tes montagnes, comment sont tombés les forts?

20. Ne l'annoncez pas à Geth, ne l'annoncez pas dans les carrefours d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne se réjouissent, de peur que les filles des incircumcisé ne tressaillent.

21. Montagnes de Gelboé, que ni la rosée ni la pluie ne descendent sur vous, que jamais vos champs n'aient des prémices; car c'est là qu'a été rejeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût pas été oint de l'huile sainte.

22. La flèche de Jonathas, plongée

veut qu'il soit question de Jonathas; mais tout s'oppose à cette conjecture, tant le parallélisme que l'ensemble du texte où l'on ne voit aucune allusion à la gazelle. — *Super montes tuos interfecti sunt.* Ces montagnes, c'est le Gelboé. A la place de cette première partie du verset, on lit dans les Septante ce que le traducteur latin a inséré au verset précédent, c'est-à-dire, « fais attention, Israël, à ceux qui sont morts blessés sur les hauteurs », στήλωσον, Ἰσραὴλ, ὑπὲρ τῶν τεθνηκότων ἐπὶ τα ὄρη σου τραυματῶν.

20. — *Nolite annuntiare...* Geth et Ascalon représentent ici tout le pays des Philistins. David souhaite, si cela était possible, que la défaite des Israélites reste à jamais ignorée dans le pays des Philistins. Une première honte c'est d'avoir été vaincu; la seconde serait la joie de l'ennemi. Dans le fait, il était impossible que la défaite fût longtemps cachée aux ennemis et à l'heure actuelle elle devait être connue dans toute la contrée, V. I Rois xxxi, 9. Il ne faut donc voir là que l'expression poétique de la douleur de David.

21. — *Nec ros nec pluvia...* David voudrait que la nature elle-même s'associât au deuil d'Israël, et que les montagnes où sont tombés les héros, soient désormais infertiles et le monument éternel destiné à rappeler les tristes événements qui s'y sont passés. La poésie ici n'ôte rien au sentiment. — *Neque sint agri primitiarum.* Que sur ces montagnes où la pluie et la rosée ne devraient plus tomber, ne se trouvent pas de champs où désormais on récolte des fruits assez beaux pour les offrir comme prémices. C'est dans les meilleurs terrains que se font les plus belles récoltes et où par conséquent l'on choisissait les fruits des prémices. — *Abjectus est.* Parmi

les modernes un grand nombre traduisent גָּגַל, *nigal*, par « il fut souillé », sens qui nous semble d'ailleurs se concilier plus aisément avec la suite du texte hébreu. Le bouclier de Saül a été souillé par le sang de celui qu'il devait protéger, souillé par la poussière du champ de bataille. C'était une honte d'abandonner son bouclier; par conséquent pour Saül, dont la valeur ne s'était pas démentie, la perte de son bouclier indiquait l'immensité du désastre dans lequel il avait été enveloppé. — *Quasi non esset unctus oleo.* Dans la Vulgate ces mots se rapportent à Saül tandis que l'hébreu « sans avoir été oint d'huile » se rapporte évidemment au bouclier. Il n'a pas été oint d'huile, c'est-à-dire, il n'a pas été nettoyé. C'est le symbole de la détresse dans laquelle s'est trouvé Israël; c'est aussi le symbole de la ruine de son honneur. Si le bouclier, l'ornement du guerrier, et figure, ici, de l'ornement d'Israël, a été souillé, qu'ainsi tes champs, ô mont de Gelboé, restent incultes et déserts. La fin du verset justifie donc, ce nous semble, le sens que nous avons donné à גָּגַל. Il est difficile en effet de le traduire par *abjectus est*, comme dans la Vulgate. Dans les Septante on lit : « parce que là a été méprisé le bouclier des forts : le bouclier de Saül n'a pas été oint d'huile. » A peu de chose près le sens est, le même que dans l'hébreu, car si le bouclier de Saül a été méprisé, c'est sans doute parce que l'état dans lequel il se trouvait le rendait méconnaissable et lui ôtait toute sa valeur. En résumé, la leçon de l'hébreu nous paraît donc préférable, bien que le verbe גָּגַל, *ganal*, qui signifie primitivement *avoir du dégoût*, puisse avoir par dérivation le sens de *rejeter*.

22. — *Sagitta Jonathæ...* Telle honte est arrivée à des héros dont la flèche et l'épée se

dans le sang des morts et dans la graisse des vaillants, n'est jamais retournée en arrière, et le glaive de Saül n'est jamais revenu impuisant.

23. Saül et Jonathas, aimables et beaux pendant leur vie, n'ont pas été séparés, même dans la mort, eux plus rapides que les aigles, plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül qui vous revêtait de pourpre, vos délices, qui fournissait des ornements d'or à votre parure.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Jonathas a été tué sur vos montagnes!

26. Je pleure sur toi, Jonathas, mon frère, si beau et plus aimable que l'amour des femmes. Comme

adipe fortium, sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi; aquilis velociore, leonibus fortiores.

24. Filiae Israel, super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te, frater mi Jonathas, decore nimis, et amabilis super amorem mulierum. Sicut mater uni-

rassassiaient habituellement du sang et de la chair des ennemis. Cette figure suppose que la flèche boit le sang, que l'épée mange la chair, Cfr. Deut., xxxii, 42; Is., xxxii, 5 et suiv.; Jer., xlvi, 40. Ces héros vaillants avaient l'habitude de combattre jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la victoire et qu'ils eussent tout anéanti. L'arc et l'épée sont les deux principales armes offensives de l'époque et si l'une est attribuée à Jonathas, l'autre à Saül. Cette attribution est toute poétique.

23. — *Amabiles et decori*. Ces qualités conviennent particulièrement à Jonathas; cependant Saül avait mérité le même éloge dans les premières années de son gouvernement. David oublie la haine dont Saül l'a poursuivi, ses souffrances qu'il lui a fait endurer, pour ne se rappeler que les vertus qui le distinguaient. — *In morte quoque non sunt divisi*. On peut rapprocher de ces paroles ces autres que nous lisons dans l'office des apôtres Pierre et Paul : « *Gloriosi principes terræ, in morte sua non sunt separati.* » Ces deux héros inséparables dans la vie, l'ont été aussi dans la mort. David rend ainsi témoignage à l'affection mutuelle que Saül et Jonathas avaient l'un pour l'autre. Nous voyons en effet en plusieurs passages que Saül aimait son fils, I Rois xix, 6, xx, 2, bien que le mauvais esprit l'ait parfois irrité contre lui, I Rois xx, 30 et suiv. Quant à Jonathas, sa piété filiale a résisté à tout. Il n'a pas quitté son père, il s'est attaché à lui jusqu'à la fin, bien que la haine injuste de Saül pour son

ami eût pu le détourner de remplir ses devoirs de fils. — *Aquilis velociore, leonibus fortiores*. La rapidité de l'aigle et le courage du lion étaient dans l'antiquité les deux principales qualités des héros, Cfr. xvii, 40; Is., xl, 34; Jer., iv, 43; et Habac. i, 8.

24. — *Filiae Israel*... Les femmes d'Israël qui avaient autrefois célébré les triomphes et la gloire de Saül sont invitées à pleurer sa défaite et sa mort. Ce n'est pas seulement une heureuse invention poétique, c'est aussi la peinture fidèle de ce qui dut se passer. Lors que Jésus-Christ était conduit au lieu de sa Passion, il était suivi, nous dit l'Évangéliste, par une foule de femmes qui pleuraient et se lamentaient sur son sort. Mais Notre Sauveur, dont la défaite devait se changer en triomphe, et le triomphe le plus éclatant; leur adressa ces paroles remarquables : « *Filiae Jerusalem. nolite flere super me, sed super vos ipsas flete et super filios vestros* », Luc, xxiii, 27 et 28. Mais il n'en était pas de même pour Saül, et c'est à bon droit que David invite les filles de Jérusalem à déplorer le trépas du héros. — *In deliciis*. C'est-à-dire, avec grâce. Les femmes d'Israël doivent aussi regretter Saül, parce qu'il les revêtait des dépouilles prises sur l'ennemi.

25. — *Quomodo ceciderunt fortes*... La répétition de cette idée, vv. 19, 25, 27, convient parfaitement à la nature de l'épigramme, dont le caractère est d'insister sur ce qui fait le sujet de la tristesse et des regrets du poète.

26. — *Et amabilis super amorem mulierum*. Hébreu : « Plus considérable (litt. plus éton-

cum amat filium suum, ita ego te diligebam.

27. Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

une mère aime son fils unique, ainsi je te chérissais.

27. Comment sont tombés les forts? Comment ont péri les armes guerrières?

## CHAPITRE II

Après avoir consulté le Seigneur, David se rend à Hébron avec ses deux femmes, ses hommes et leurs familles (vv. 1-3). — C'est alors que la tribu de Juda l'accepte pour roi, et qu'ayant appris l'action des habitants de Jabès, il les en remercie et leur souhaite d'en être récompensés (vv. 4-7). — Or, Abner, fils de Ner, fit reconnaître Isboseth, le fils de Saül, sur tout Israël, à l'exception de la tribu de Juda (vv. 8-9). — Isboseth régna deux ans sur Israël, et David sept ans et six mois à Hébron, sur Juda (vv. 10-14). — Or, Abner, le général d'Isboseth, et Joab, le général de David, s'étant rencontrés avec leurs armées près de Gabaon, firent d'abord combattre douze guerriers de chaque parti, lesquels se donnèrent mutuellement la mort (vv. 12-16). — Le combat devint ensuite général, et Abner fut mis en fuite (v. 17). — Poursuivi avec acharnement par Asaël, l'un des frères de Joab, il l'engagea à plusieurs reprises à se retirer, et finit par le percer de sa lance (vv. 18-23). — La nuit survint sur ces entrefaites, et Abner, prenant position sur une colline avec ses troupes, demanda à Joab d'empêcher ses gens de poursuivre leurs frères (vv. 24-26). — Joab y consentit et fit arrêter son armée, tandis qu'Abner, marchant toute la nuit avec les siens, traversa le Jourdain et revint dans son camp (vv. 27-29). — Or, Joab constata qu'il n'avait perdu que dix-neuf hommes, sans compter Asaël, tandis que du côté d'Abner, il en était tombé trois cent soixante (vv. 30-34). — Quant à Asaël, il fut enseveli à Bethléhem dans le tombeau de son père (v. 32).

1. Igitur post hæc consuluit David Dominum, dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixit-

1. Après cela David consulta donc le Seigneur et dit : Monterai-je dans une des villes de Juda? Et le Seigneur lui dit : Monte. Et David dit :

nant) que ton amour pour moi, que l'amour des femmes. » David avait pour Jonathas plus d'amour que l'on ne peut en avoir pour une mère ou une épouse. — *Sicut mater unicum...* David nous dépeint ici l'idéal de l'amitié.

27. — *Arma bellica*. L'hébreu כלי מלחמה, *kelé milkhamah*, « instruments de guerre », semble désigner encore Saül et Jonathas, car regretter la perte des armes et du matériel de guerre, est une idée qui paraît peu en rapport avec la grandeur des sentiments qui distinguent ce chant poétique. Rien n'empêche, croyons-nous, d'interpréter de même la traduction de la Vulgate, dont le sens précis ne peut souvent être saisi qu'en lui comparant le texte hébreu. Nous terminerons par la citation d'un passage de S. Ambroise, Apolog. Davidis, c. vi : « Inimici ultus est David mortem, flebiliter satis deploravit interitum ;

et debitum sibi imperium diu distulit, quod sciebat Deo auctore deberi. Quo solo docuit homines ad non præripiendum regnum, etiamsi debeatur, sed expectandum ut suo tempore deferatur. »

B. Lutte entre David, roi de Juda, et Isboseth roi d'Israël, II-II, 39.

a. David est sacré roi de Juda et fixe sa résidence à Hébron, II, 1-7.

CHAP. III. — 1. — *Num ascendam*. Après la mort de Saül, David ne pouvait plus rester dans le pays des Philistins ; mais comme ceux-ci occupaient une grande partie du territoire d'Israël, il ne devait pas songer à revenir ailleurs que dans la tribu de Juda, sa patrie où il avait autrefois trouvé un refuge, I Rois, XXII, 5, et où il avait certainement des adhérents, « qui le mettraient en état de résister aux attaques des partisans de Saül

Où monterai-je? Et il lui répondit : A Hébron.

2. David monta donc ainsi que ses deux femmes, Achinoam de Jezraël et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel.

3. Mais David amena aussi les hommes qui étaient avec lui, chacun avec sa famille, et ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Et les hommes de Juda y vinrent et oignirent David pour qu'il régnât sur la maison de Juda. Et on annonça à David que les hommes de Jabès Galaad avaient enseveli Saül.

5. David envoya donc des messagers aux hommes de Jabès Galaad et leur dit : Bénis soyez-vous par le Seigneur, vous qui avez fait cette miséricorde envers votre maître Saül, et qui l'avez enseveli.

6. Et maintenant, le Seigneur sans doute vous le rendra miséri-

que David : Quo ascendam? Et répondit ei : In Hebron.

2. Ascendit ergo David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli;

3. Sed et viros, qui erant cum eo, duxit David singulos cum domo sua; et manserunt in oppidis Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David, ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David, quod viri Jabes Galaad sepe- lissent Saul.

*I Mach. 2, 57; Infr. 5, 3.*

5. Misit ergo David nuntios ad viros Jabes Galaad, dixitque ad eos. Benedicti vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum Domino vestro Saul, et sepelistis eum.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et ve-

et de sa famille. Mais comme la guerre civile était à craindre, il commence par consulter le Seigneur. Avant comme après la mort de Saül, David reste soumis à la volonté divine, toujours prêt à suivre la voie qui lui est indiquée. — *In Hebron*. Par sa position au centre de la tribu de Juda, et grâce aux souvenirs des patriarches, cette ville était propre à devenir, momentanément du moins, la capitale du nouveau royaume. C'était, en outre, une ville sacerdotale. Jos., XXI. 44. Hébron s'appelle aujourd'hui el Khalil, Cfr. Jos., x, 3.

2. — *Et duæ uxores ejus*. Voir I Rois, xxv, 42 et 43.

3. — *In oppidis Hebron*. C'est-à-dire dans les localités de la dépendance d'Hébron. Ce fut donc une véritable colonisation. Cette expression semble d'ailleurs indiquer que la ville d'Hébron avait donné son nom à tout un district. Il en fut de même de Samarie, car il est parlé III Rois, XIII. 32, des villes de Samarie.

4. — *Et unxerunt ibi David*. Une première fois David avait été consacré; mais c'était d'après l'ordre de Dieu qui l'avait élu et qui voulait indiquer de la sorte ses secrets desseins, I Rois, xvi. Quant à cette seconde consécration par les anciens d'Israël, c'était l'installation publique et solennelle du nou-

veau roi, l'accomplissement des projets du Seigneur. De même Saül avait d'abord été sacré par Samuel, I Rois, x, 4, puis ensuite fait roi par tout le peuple à Galgala, xi, 44, 45. — *Et nuntiatum est...* Il n'est guères admissible que David ait appris seulement par occasion que les habitants de Jabès Galaad avaient rendu les derniers devoirs à Saül. Au contraire, tout porte à croire que celui qui fut si attristé de la mort de Saül et de Jonathan et qui se répandit en plaintes si éloquentes, se mit promptement en devoir de s'informer si les corps des deux héros étaient restés au pouvoir des incirconcis, ou si des mains pieuses leur avaient rendu les honneurs funèbres.

5. — *Benedicti vos a Domino*. En remerciant les habitants de Jabès, c'était implicitement reconnaître le roi défunt, par conséquent protester contre toute accusation de révolte et de cette sorte les disposer à rendre foi et hommage au nouveau souverain.

6. — *Sed et ego reddam gratiam*. Déjà il leur faisait l'honneur de leur envoyer un message solennel, pour les remercier et leur notifier son avènement au trône. Plus tard, sans doute, il aurait l'occasion de les récompenser encore.

7. — *Confortentur manus vestrae*. Il fallait

ritatem; sed et ego reddam gratiam, eo quod fecistis verbum istud.

7. Confortentur manus vestræ, et estote filii fortitudinis; licet enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen me unxit domus Juda in regem sibi.

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saul, tulit Isboseth filium Saul, et circumduxit eum per castra.

9. Regemque constituit super Galaad et super Gessuri, et super Jezrahel, et super Ephraïm, et super Benjamin, et super Israël univsum.

cordieusement, et véritablement; mais moi aussi je vous rendrai grâce, parce que vous avez fait une telle action.

7. Que vos mains se fortifient, et soyez pleins de courage, car quoique Saül votre maître soit mort, cependant la maison de Juda m'a oint pour être son roi.

8. Mais Abner, fils de Ner, chef de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül, et le conduisit autour du camp,

9. Et l'établit roi sur Galaad et sur Gessuri, et sur Jezrahël et sur Ephraïm et sur Benjamin et sur tout Israël.

du courage pour se déclarer en faveur de David, car Abner s'était retiré avec son armée dans le pays de Galaad et pouvait y mettre opposition. Au reste, il semble qu'en ce moment Isboseth n'avait pas encore été proclamé roi, ou que du moins la nouvelle n'en était pas encore parvenue à David.

b. *Isboseth est établi roi d'Israël par Abner, 8-11.*

8. — *Tulit.* Cette expression montre suffisamment que le fils de Saül ne fut qu'un instrument dans la main d'Abner, et qu'il était loin d'avoir les qualités de son père — *Isboseth.* Très-probablement il n'avait pas assisté à la défaite du mont Gelboé, puisqu'il est dit que Saül y périt avec toute sa maison, ou toute sa famille, xxxi, 6. Quoi qu'il en soit, il dut rejoindre au-delà du Jourdain les débris de l'armée. Il est appelé ailleurs, I Paral., viii, 33, ix, 39, *Eschbaal*, אֶשְׁבַּע « le feu de Baal », ou peut-être, « le destructeur de Baal », en latin *Esbaul*. Il est à croire que c'était là son véritable nom qui fut plus tard transformé en *Isboseth* ou *Ischboscheth*, אֶשְׁבֹּשֶׁת « le fils de la honte », par la raison que la maison de Saül eut en lui une fin misérable. On doit cependant remarquer que בשת, *boscheth*, est employé dans Osée, ix, 40 et Jérémie, iii, 24, comme synonyme et qu'un peu plus loin, II Rois, xi, 24, le mot *Jéroboal*, le surnom de Gédéon, se trouve aussi changé en *Jéroubbescheth*, יְרוּבֶשֶׁת. Il n'est pas d'ailleurs admissible, comme le prétend Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc., II, 437 que בשת, comme αἰδώς, puisse être pris en bonne part. — *Et circumduxit eum.* Hébreu : « Et il le fit passer. » — *Per castra.* Hébreu. « et Mahanaïm. » Il est vrai que

מַחֲנֵיִם signifie les deux camps, mais il est évident que ce mot est un nom propre, et que la Vulgate n'en donne que la traduction, Cfr. Gen., xxxii, 2. Cette ville se trouvait près des gués du Jaboc, Gen., xxxvii, 2 et suiv., et c'est pour cette raison que Porter, *Murray's Hand book*, l'identifie avec Gêrasa. Cependant d'autres proposent les ruines de Mahuch, peut-être avec moins de probabilité, malgré la ressemblance du nom, puisqu'elles sont un peu trop éloignées du torrent précité. Mahanaïm fut d'abord attribué à la tribu de Gad et se trouvait sur la frontière du côté de la tribu de Manassé sur le Jaboc, Jos., xiii, 26.30. Cette ville fut cédée aux lévites, Jos., xxi, 38. C'est là que David se réfugia quand il fuyait devant Absalon, xviii, 24.

9 — *Super Galaad.* Le pays de Galaad, c'est toute la contrée à l'est du Jourdain. Cfr. Jos., xxii, 9, 43, 45, 32, Jug., v, 47, xx, 4. — *Et super Gessuri.* Dans l'hébreu on lit : « Et sur les Asurites », וְאֶל-אֲשׁוּרֵי, *vél aschouri*, ce qui est évidemment une leçon fautive, puisqu'il ne peut être question ni de l'Assyrie, ni de la peuplade arabe des Asurim, Gen., xxv, 3. La leçon Ἐσσυρίη des Septante n'est pas meilleure que celle de l'hébreu. Par conséquent, on doit donner la préférence à celle de la Vulgate, bien que tous les doutes ne soient pas dissipés. Cette contrée ne peut être le royaume de Gessuria qui appartenait à la Syrie, xv, 8 et formait un état indépendant, iii 3, xiii, 37, xiv, 23, mais bien un territoire du même nom qui, avec le pays de Machati, formait à l'est la frontière du royaume de Basan et confinait à Galaad, Deut., iii, 44 et suiv.; Jos., xii, 5 et suiv. Le pays de Gessuri nommé avec Galaad,

10. Isboseth, fils de Saül, était âgé de quarante ans, lorsqu'il commença à régner sur Israël, et il régna deux ans. Or, la maison de Juda suivait seule David.

11. Et le nombre des jours que David demeura à Hébron, régnant sur la maison de Juda, fut de sept ans et six mois.

12. Et Abner, fils de Ner, avec les serviteurs d'Isboseth, fils de Saül, vint du camp à Gabaon.

13. Or, Joab, fils de Sarvia, et les serviteurs de David montèrent et les rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Et lorsqu'ils se furent rapprochés, ils campèrent les uns en face des autres, les uns d'un côté de la piscine, les autres de l'autre.

10. Quadraginta annorum erat Isboseth filius Saul, cum regnare cœpisset super Israel, et duobus annis regnavit : sola autem domus Juda sequebatur David.

11. Et fuit numerus dierum, quos commoratus est David, imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum, et sex mensium.

12. Egressusque est Abner filius Ner, et pueri Isboseth filii Saul, de castris in Gabaon.

13. Porro Joab filius Sarviæ, et pueri David egressi sunt, et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent e regione sederunt, hi ex una parte piscinæ, et illi ex altera.

Machati et le mont Hermon, Jos., XIII, 42 s'étendait peut-être sur les deux rives du Jourdain. Quoiqu'il en soit, le v. 43 du c. XIII de Josué : « Nolueruntque disperdere filii Israel Gessuri et Machati », prouve évidemment qu'il ne faut pas confondre ce district avec le royaume de Gessuri de même nom. — *Et super Jezrahel.* Il s'agit non pas seulement de la ville de Jezrahel, mais de toute la plaine qui l'entoure et qui est aussi appelée τὸ μέγα πεδίον. « la grande plaine », I Macc. XII, XII, 49. — *Et super Israel universum.* A l'exception, bien entendu, de la tribu de Juda.

10. — *Et duobus annis regnavit.* Il faut entendre par là que le fils de Saül ne fut vraiment roi sur Israël que pendant deux ans. Sans doute il fut proclamé immédiatement après la mort de son père, mais son autorité ne put s'étendre que peu à peu sur l'ensemble du territoire dont il hérita, et il n'est pas étonnant qu'il ait fallu cinq ans et demi à Abner pour reconquérir ce dont les Philistins s'étaient emparés après leur victoire. C'est la meilleure solution que l'on puisse trouver à la difficulté qui se présente ici. Autrement on ne comprendrait pas qu'Isboseth n'eût régné que deux ans, tandis que David a régné sept ans et demi à Hébron, et il faudrait de toute nécessité supposer que le texte est corrompu. On ne saurait dire, par exemple, que le rival de David fut assassiné après deux ans de règne, ou que les années de son règne ne sont plus comptées à partir de sa lutte avec David, parce que, depuis lors, Abner joua le rôle principal. En effet, d'après les ch. III à V, il est bien certain qu'Isboseth était encore roi après le meurtre

d'Abner, et que David ne fut reconnu à Hébron par toutes les tribus qu'après la mort du malheureux prince. Le v. suivant dit d'ailleurs expressément que, pendant sept ans et demi, David ne régna que sur la tribu de Juda. Au reste si l'on mentionne l'avènement au trône d'Isboseth avant celui de David, il ne faut pas en conclure avec Ewald, Geschichte, etc., III, 449, qu'un premier historien considérait Isboseth comme le roi légitime proprement dit, et David comme son rival. En effet, le contraire est prouvé par les versets 4, 8 et suiv. du présent chapitre. Si l'on nomme Isboseth avant Saül, c'est d'après la méthode constamment usitée dans la Genèse, où l'on mentionne d'abord les branches collatérales, ou les personnages secondaires, pour pouvoir ensuite s'étendre au long sur la branche principale, ou poursuivre sans interruption l'histoire du personnage le plus important.

c. *Lutte entre les partisans de David et les partisans d'Isboseth*, II, 12-III, 6.

12. — *Egressusque est Abner.* Abner, comme on le doit présumer avec quelque raison, ne fit la guerre à David qu'après avoir soumis tout Israël à Isboseth et terminé la guerre avec les Philistins. Il est à remarquer que David ne commença pas lui-même les hostilités; il fut attaqué par Abner et n'eut qu'à se défendre. — *De castris Gabaon.* Hébreu : « De Mahanaïm vers Gabaon », Voir, v. 8. D'après ce passage, il semblerait que Mahanaïm fut la capitale d'Isboseth. Gabaon est aujourd'hui El-Djib à deux lieues au nord de Jérusalem, Cfr. Jos., IX, 3.

13. — *Et occurrerunt eis.* David, obligé de

14. Dixitque Abner ad Joab : Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab : Surgant.

15. Surrexerunt ergo, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul; vocatumque est nomen loci illius: ager Robustorum, in Gabaon.

17. Et ortum est bellum durum satis in die illa; fugatusque est Abner, et viri Israel a pueris David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviae, Joab, et Abisai, et Asael. Porro Asael cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis quæ morantur in silvis.

19. Persequabatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram omittens persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tune es Asael? Qui respondit : Ego sum.

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram, sive ad sinistram, et ap-

14. Et Abner dit à Joab : Que des jeunes gens se lèvent et joutent devant nous. Et Joab répondit : Qu'ils se lèvent.

15. Il se leva donc et se présenta douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, et douze serviteurs de David.

16. Et chacun, saisissant la tête de son adversaire, lui plongea le glaive dans le flanc opposé, et ils tombèrent ensemble. Et ce lieu fut appelé du nom de champ des vaillants, à Gabaon.

17. Et il se leva une guerre très dure, ce jour-là; et Abner et les hommes d'Israël furent mis en fuite par les serviteurs de David.

18. Or, il y avait là les trois fils de Sarvia, Joab et Abisai et Asaël. Et Asaël était un coureur très agile, comme un des chevreuils qui demeurent dans les bois.

19. Et Asaël poursuivit Abner et ne se détourna ni à droite ni à gauche, ne cessant de poursuivre Abner.

20. Abner regarda donc derrière lui et lui dit : Es-tu Asaël? Il répondit : Je le suis.

21. Et Abner lui dit : Vas à droite ou à gauche, et saisis un des jeu-

se défendre, fait avancer ses troupes sous la conduite de Joab, voulant prévenir l'ennemi et ne pas attendre qu'il eût pénétré sur le territoire de Juda. — *Juxta piscinam Gabaon.* La piscine de Gabaon est probablement l'Ain el-Djib, source abondante qui se trouve à proximité d'El-Djib, l'ancienne Gabaon.

14. — *Surgant pueri.* Abner avait sans doute l'intention de terminer la querelle par un combat singulier, afin d'épargner le sang du peuple; mais le résultat fut contraire à ce qu'on aurait pu en attendre et rien ne fut décidé. — *Et ludant.* C'est-à-dire qu'ils luttent, pour rendre le sens plus exactement, car en réalité, il ne s'agissait pas d'un jeu.

16. — *Apprehensoque unusquisque.* Chacun chercha d'abord à étourdir son adversaire en le frappant et en le saisissant à la tête. — *Defixit gladium.* Dans l'hébreu le verbe manque; mais le sens y supplée facilement.

Les Septante portent ἐνεπηξαν « ils enfoncèrent. » C'est la preuve que ces jeunes gens combattirent avec bravoure et que l'animosité était grande. — *Ager robustorum.* L'hébreu קלכת הצרור *kheilkath hatsourim* ne peut guères être traduit autrement que par « champ des coutraux », dénomination qui rappelle à l'esprit ce qui s'était passé en cet endroit. Le traducteur de la Vulgate a du lire comme nous, et il a traduit *ager robustorum*, c'est que le mot צור, *tsou*, signifiant aussi *pierre*, *rocher*, il lui a donné par dérivation le sens de *force*. Quant à la leçon des Septante μερικ τῶν ἐπιβούλων « la partie (le champ) des insidieux », elle ne paraît pas devoir être adoptée vu l'unanimité des autres versions. Dans Aquila et Symmaque on lit : κληροι τῶν στερεῶν « les parts des forts. »

21. — *Et apprehende unum de adolescentibus.* C'est-à-dire, saisis l'un des guerriers du-

nes gens, et prends pour toi ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut pas cesser de le poursuivre.

22. Et de nouveau Abner dit à Asaël : Retire-toi, ne me suis pas, de peur que je ne sois forcé de te transpercer contre terre et je ne pourrai lever ma face devant Joab ton frère.

23. Il dédaigna d'entendre, et ne voulut pas se détourner. Abner le frappa donc dans l'aine de la partie inférieure de la lance, et le transperça, et il mourut en ce même lieu, et tous ceux qui passaient par ce lieu, où était tombé Asaël et où il était mort, s'arrêtaient.

24. Mais pendant que Joab et Abisai poursuivaient Abner fugitif, le soleil se coucha, et ils vinrent jusqu'à la colline de l'aqueduc, qui est vis-à-vis la vallée sur le chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfants de Benjamin se réunirent à Abner, et ramassés en une seule armée, ils restèrent sur le sommet d'un tertre.

26. Et Abner cria vers Joab et lui dit : Est-ce que ton glaive sévira jusqu'à l'extermination? Ignores-tu

prehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum.

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi. ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joad fratrem tuum.

23. Qui audire contempsit, et noluit declinare; percussit ergo eum Abner aversa hasta in inguine, et transfodit et mortuus est in eodem loco; omnesque qui transibant per locum illum, in quo ceciderat Asael, et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit, et venerunt usque ad collem Aquæductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

25. Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner; et conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait : Num usque ad internecionem tuus mucro desæviet? an igno-

commun, si tu désires beaucoup faire un prisonnier et lui enlever ses armes. Evidemment Abner n'était point désireux de tuer Asaël qui peut-être n'était qu'un jeune homme, puisqu'il était le neveu de David, et par conséquent n'était pas un antagoniste digne du général d'Isboseth. Mais nous supposerions plus volontiers qu'Abner cherchait à épargner Asaël, parce qu'il méditait de se réconcilier avec David, et qu'il craignait de s'attirer son ressentiment, et surtout de se faire de Joab un ennemi irréconciliable. — *Spolia ejus*. Ses armes, car le mot *חֲבוּטָתוֹ* *kkabitsatho* signifie proprement « son équipement. »

22. — *Ne compellar*. Ce qu'Abner craignait avant tout, c'était d'avoir en Joab un ennemi personnel, car sans doute il connaissait son caractère irascible et vindicatif. Dans l'hébreu on lit : « Pourquoi te frapperai-je à terre, et comment... ? »

23. — *Aversa hasta*. Hébreu . « avec la

partie postérieure de la lance. » On peut supposer que le manche de la lance était terminé par une pointe en fer qui servait à la fixer en terre, Cfr. I Rois. xxvi, 7. Peut-être aussi Abner, en frappant de la sorte Asaël, ne voulait que l'étourdir et non pas le blesser mortellement. — *Omnes qui transibant...* Le lieu où était tombé Asaël devint célèbre et se conserva dans la mémoire des hommes.

24. — *Usque ad collem aquæductus*. Hébreu : « Jusqu'à la colline d'Ammah. » — *Qui est ex adverso...* Hébreu : « Qui est en face de Giak, sur le chemin du désert de Gabaon. » Les localités mentionnées dans le texte hébreu sont restées inconnues.

25. — *Steterunt in summitate...* C'était pour repousser plus facilement les attaques de leurs adversaires et protéger Abner.

26. — *Num usque ad internecionem...* Hébreu : « L'épée dévorera-t-elle toujours? » — *An ignoras...* Hébreu « Ne sais-tu pas que

ras quod periculosa sit desperatio? usquequo non dicis populo ut omitat persequi fratres suos?

27. Et ait Joab : Vivit Dominus ! si locutus fuisses mane, recessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergo Joab buccina, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultra Israel neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria, tota nocte illa; et transierunt Jordanem, et, lustrata omni Bethoron, venerunt ad castra.

30. Porro Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum : et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele.

31. Servi autem David percusserunt de Benjamin, et de viris qui erant cum Abner trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

que le désespoir est dangereux? Jusques à quand ne diras-tu pas au peuple de cesser de poursuivre ses frères?

27. Et Joab dit : Vive le Seigneur? Si tu avais parlé ce matin, le peuple aurait cessé de poursuivre son frère.

28. Joab sonna donc du buccin, et toute l'armée s'arrêta et ils ne poursuivirent pas davantage Israël et ils n'engagèrent pas de combat.

29. Mais Abner et ses hommes s'en allèrent à travers les plaines toute cette nuit, et ils passèrent le Jourdain, et, après avoir parcouru tout Béthoron, ils vinrent au camp.

30. Or, Joab, de retour, laissant Abner, rassembla tout le peuple, et parmi les serviteurs de David manquèrent dix-neuf hommes, sans compter Asaël.

31. Mais les serviteurs de David frappèrent trois cent soixante hommes qui moururent, parmi ceux de Benjamin et ceux qui étaient avec Abner.

l'amertume viendra à la fin? » Abner veut faire comprendre que prolonger le combat, c'est risquer de réduire ses partisans au désespoir, et par conséquent d'envenimer la querelle et de provoquer une plus grande effusion de sang humain.

27. — *Si locutus fuisses mane...* C'est-à-dire, si tu avais parlé ainsi le matin, le peuple eût cessé dès ce moment la poursuite. Le sens de l'hébreu est tout autre, car on peut traduire ainsi : « Si tu n'avais pas parlé, dès le matin le peuple se serait retiré chacun derrière son frère. » Joab reprocherait ainsi à Abner d'avoir proposé le combat singulier dont l'issue funeste a provoqué les deux armées à se livrer un combat acharné. Autrement chaque parti se serait retiré dès le matin l'un après l'autre, Joab suppose donc que le combat aurait pu être évité, si Abner n'avait pas donné le signal des hostilités, d'autant plus que l'armée de David, se conformant sans doute aux intentions de son chef suprême, s'avancait pour défendre le territoire menacé, et non pour attaquer.

29. — *Per campestria.* Par la plaine du Jourdain, en hébreu *par l'Araba*. Dans les livres historiques l'expression הערבה *haarabah* avec l'article désigne généralement le

désert qui s'étend le long de la vallée du Jourdain, depuis la mer Morte jusqu'au lac de Génésareth. Cfr. Deut., III, 47, IV, 49, XI, 30; Jos., III, 46, etc. — *Tota nocte illa.* S'ils marchèrent toute la nuit, ce n'était probablement pas par crainte d'être poursuivis, mais pour éviter la chaleur. — *Omni Bethoron.* Il ne peut nullement être question de la ville de Béthoron qui était à l'oues du fleuve. Aussi le texte hébreu porte « tout Bithoron » כל-הבתרון *col-habbitron*. L'adjectif « tout » indique d'ailleurs qu'il ne s'agit ni d'une ville, ni d'un village, mais bien d'un district quelconque, peut-être d'un ravin ou d'une vallée dans le voisinage de Jabès, puisque בתרון *bithron*, signifie *coupure, incision*. — *Ad castra.* Hébreu : « A Mahonaim. »

31. — *Trecentos sexaginta.* La disproportion des pertes peut s'expliquer aisément. En effet, l'armée de David était composée en partie de guerriers exercés de longue main à la fatigue et au métier des armes, tandis que celle d'Abner était formée des débris de l'armée qui avait été défaite sur le mont Gelboé. De plus, on peut encore supposer que les partisans d'Isboseth avaient contre eux le désavantage du terrain. — *Qui et mortui sunt.* Les blessés tout naturellement durent

32. Et ils prirent Asaël, et ils l'ensevelirent dans le sépulcre de son père à Bethléhem. Et Joab et les hommes qui étaient avec lui montèrent toute la nuit, et au crépuscule ils arrivèrent à Hébron.

32. Tuleruntque Asael, et sepe-  
lierunt eum in sepulchro patris sui  
in Bethlehem; et ambulaverunt tota  
nocte Joab et viri qui erant cum eo,  
et in ipso crepusculo pervenerunt  
in Hebron.

## CHAPITRE II

La lutte fut longue entre la maison de Saül et celle de David, mais la dernière alla toujours en croissant (v. 1). — Pendant ce temps, il naquit six fils à David, tandis qu'il était à Hébron (vv. 2-4). — Or, Abner était le principal soutien de la maison de Saül; mais Isboseth lui ayant reproché d'avoir pris pour lui une concubine de son père, Abner l'accusa d'ingratitude, et le menaça de transférer son royaume à David (vv. 5-11). — Abner fit donc des ouvertures à David, qui tout d'abord se fit rendre son épouse, Michol, la fille de Saül (vv. 12-15). — Phaltiel, son époux, la suivit jusqu'à Bahurim, puis s'en retourna sur l'ordre d'Abner (v. 16). — Or, Abner parla d'abord aux anciens d'Israël, puis à la tribu de Benjamin, puis s'en alla à Hébron pour communiquer à David les résolutions qui avaient été prises (vv. 17-19). — David l'accueillit avec bienveillance, en reçut les promesses qu'il lui ramènerait tout le peuple, puis le congédia (vv. 20-24). — Peu après Joab revint d'une expédition, et reprocha à David d'avoir laissé partir Abner (vv. 25-27). — Il fit ensuite revenir Abner à Hébron, et le tua par trahison pour venger son frère Asaël (vv. 28-29). — A cette nouvelle, David se déclara innocent du meurtre d'Abner, et appela la malédiction de Dieu sur Joab et sa famille (vv. 30-31). — Ensuite il fit prendre le deuil à tout le peuple, même à Joab et à son frère Abisai, fit ensevelir Abner à Hébron, et fit son éloge (vv. 32-34). — De plus, il jura de ne prendre aucune nourriture avant le coucher du soleil, et le peuple l'approuva (vv. 35-36). — Tout Israël sut donc que David n'avait point participé au meurtre d'Abner (v. 37). — Enfin David fit de nouveau l'éloge d'Abner, et de nouveau appela la malédiction divine sur la tête des fils de Sarvia (vv. 38-39).

1. Et il y eut une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David, David progressant toujours et toujours plus fort que lui-même, et la maison de Saül décroissant chaque jour.

1. Facta est ergo longa concertatio inter domum Saul, et inter domum David; David proficiscens, et semper seipso robustior, domus autem Saul decrescens quotidie.

être beaucoup plus nombreux. Dans l'hébreu le relatif *qui* manque, mais on doit le suppléer.

32. — *Tota nocte.* La distance de Gabaon à Hébron, n'est pas telle que Joab et les siens, n'aient pu la franchir en une nuit, même en admettant qu'ils aient enseveli Asaël en passant, cérémonie qui d'ailleurs ne demandait pas beaucoup de temps. Toutefois, le texte pourrait supporter une autre interprétation, car il n'est pas dit que ce fut cette nuit là même qu'on ensevelit Asaël. Selon Josèphe, Ant. J. l. VII, c, § 3, Joab passa la nuit sur le champ de bataille, le lendemain compta

les morts, puis se mit en marche pour Bethléem et n'arriva ainsi à Hébron que le surlendemain. Mais le texte nous semble se concilier difficilement avec cette manière de voir.

CHAP. III. — 1. — *Longa concertatio.* La lutte fut longue, ce qui ne signifie pas absolument que l'on eut de nouveau recours à la force des armes. Rien ne prouve que David ait attaqué son rival et nous avons vu qu'Abner devait être peu disposé à la guerre, vu les sentiments qu'il avait pour Joab, II, 22. Isboseth de son côté manquait de l'énergie nécessaire pour engager directement la lutte.

2. Natiq̄ue sunt filii David in Hebron; fuitque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

I Par. 3, 1.

3. Et post eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli; porro tertius Absalom filius Maacha filiae Tholmai regis Gessur.

4. Quartus autem Adonias, filius Haggith; et quintus Saphathia, filius Abital.

5. Sextus quoque Jethraam de Eglâ uxore David: hi nati sunt David in Hebron.

6. Cum ergo esset praelium inter domum Saul et domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

7. Fuerat autem Saul concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner:

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui iratus nimis propter verba Isboseth, ait: Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie, qui fecerim misericor-

2. Et des enfants naquirent à David à Hébron. Et son premier-né fut Amnon, d'Achinoam la Jezraélite.

3. Et après lui Chéléab, d'Abigail, veuve de Nabal, du Carmel; et le troisième fut Absalon, fils de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur.

4. Le quatrième fut Adonias, fils d'Haggith, et le cinquième Saphathia, fils d'Abital;

5. Et le sixième fut Jethraam, d'Eglâ femme de David. Ils naquirent à David, à Hébron.

6. Donc pendant qu'il y avait guerre entre la maison de Saül et la maison de David, Abner, fils de Ner, gouvernait la maison de Saül.

7. Or, Saül avait eu une concubine nommée Respha, fille d'Aïa, et Isboseth dit à Abner:

8. Pourquoi t'es-tu approché de la concubine de mon père? Celui-ci, très irrité des paroles d'Isboseth, lui dit: Est-ce que je suis une tête de chien contre Juda, aujourd'hui,

— *David proficienscens.* La famille de David s'accroissait tout aussi bien que sa puissance, 17. 2 et suiv. — *Domus autem Saul...* La famille de Saül perdait chaque jour de sa considération et de son autorité. L'incapacité d'Isboseth en était la cause principale; mais il faut y ajouter en seconde ligne les dispositions nouvelles d'Abner, 7. 8, le seul qui fût en état de soutenir la maison de Saül, 7. 6.

2. — *Natiq̄ue sunt...* La notice sur la famille de David est ici bien à sa place, car c'était l'habitude, au commencement d'un règne ou d'une période, d'entrer dans quelques détails sur la famille du roi et l'état de sa maison, Cfr. I Rois xiv, 49-51; II Rois v, 33 et suiv., III Rois iii, 4, xiv, 24, xv, 29. Mais en même temps, cette énumération est elle-même la preuve matérielle et directe de l'accroissement de la maison de David. La même liste est reproduite I Paral., iii, 4-3.

3. — *Cheleab.* Ailleurs il est appelé Daniel, I Paral., iii, 4, ce qui indiquerait qu'il avait deux noms. Cependant il ne serait pas improbable que כִּלְעָב, *Kileab*, fut le résultat d'une erreur de transcription, car il est à remarquer que le mot suivant commence par

כִּלְעָב, *leab*. Le nom de Daniel, qui signifie *Dieu est mon juge*, serait donc le vrai nom et lui aurait peut-être été donné en souvenir de la mort de Nabal, I Rois xxv, 39. — *Regis Gessur.* Le royaume de Gessur était un royaume indépendant faisant partie de la Syrie, V. xv, 8 et Cfr. ii, 9. Le mariage de David avec une étrangère avait peut-être été déterminé par des raisons politiques.

4. — *De Eglâ uxore David.* Si Eglâ est ainsi distinguée des autres, ce n'est pas qu'elle fût la principale épouse de David. On ne saurait d'ailleurs expliquer autrement cette particularité qu'en supposant que l'auteur a voulu compléter ainsi l'énumération des six femmes de David.

d. *Abner se sépare d'Isboseth. Chute de la maison de Saül*, iii, 7-21.

8. — *Quare ingressus es...* L'acte d'Abner, dans les idées des Israélites, xvi, 24, III Rois ii, 24 et des Orientaux en général, accusait par lui-même des prétentions au trône, Cfr. Herod. iii, 68; Justin, x. 2. Abner sans doute n'avait pas tardé à se rendre compte de l'incapacité d'Isboseth qu'il n'avait

moi qui ai fait miséricorde à la maison de Saül ton père, et à ses frères, et à ses proches, et ne t'ai point livré entre les mains de David, et tu as cherché en moi de quoi m'adresser un reproche pour une femme, aujourd'hui!

9. Que Dieu fasse ceci à Abner, et lui ajoute cela, si je n'agis pas avec David selon ce que le Seigneur lui a juré.

10. De sorte que le royaume soit transféré de la maison de Saül et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda depuis Dan jusqu'à Bersabée.

11. Et il ne put rien lui répondre, parce qu'il le craignait.

diam super domum Saul patris tui, et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David, et tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie?

9. Hæc faciat Deus Abner, et hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David, sic faciam cum eo,

10. Ut transferatur regnum de domo Saul, et elevetur thronus David super Israel, et super Judam, a Dan usque Bersabee.

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

élevé à la royauté que pour ne pas se soumettre à David, ou peut-être pour se frayer à lui-même la voie au souverain pouvoir. Peu à peu il dut reconnaître que la maison de Saül ne pourrait pas se soutenir en face de David, et il fut ainsi conduit à faire reconnaître le rival d'Isboseth par tout Israël, probablement dans l'espérance de conserver une position influente dans les conseils de son nouveau maître. La première occasion devait lui tenir lieu de prétexte. — *Adversum Judam*. S. Jérôme interprète ainsi ce passage : « Propter te et propter domum patris tui, dicor caput esse contra Judam, eo quod non reducam domum Israel ad David quem scio unctum esse regem, et regnaturum super universum Israel. » Cependant le sens naturel paraît être celui-ci : « Est-ce que je suis une tête de chien contre Juda... » c'est-à-dire est-ce que les services que j'ai rendus contre Juda, sont aussi peu importants que ceux d'un chien, moi qui etc. L'hébreu לְיָדָי לְיָשָׁר אֲשֶׁר לְיְהוּדָה, *ascher lihoudah*, litt. « qui a Juda » doit s'interpréter : « qui appartienne », ce « qui soit du parti de Juda », c'est-à-dire, suis-je un chien qui soit du parti de Juda contre toi, moi qui... Isboseth a pu soupçonner Abner d'avoir l'intention de le supplanter ; toutefois, si Abner avait eu cette pensée, il serait difficile d'expliquer sa conduite envers David, v. 9 et suiv. En tout cas, Abner proteste hautement et reproche à Isboseth de le traiter comme un homme méprisable, comme s'il n'était rien et comme s'il était tout dévoué à son rival et à la tribu de Juda, tandis que de tout temps il a rendu de signalés services à la maison de Saül. — *Hodie, qui fecerim...* Hébreu : « Maintenant je témoigne mon ami-

lié... » Voici donc le sens de tout le passage dans le texte original : « Est-ce que je suis une tête de chien (qui appartient) à Juda ? Maintenant je témoigne mon amitié à la maison de Saül ton père... et je ne t'ai pas livré aux mains de David, et tu me reproches une faute aujourd'hui pour cette femme ? » — *Et non tradidi te...* Abner fait valoir ses services avec force, et dans ses paroles on sent percer le mépris.

9. — *Nisi quomodo juravit Dominus*. Nulle part il n'est question d'un serment de ce genre ; mais la promesse que Dieu avait faite à David était quelque chose d'équivalent, car Dieu est la vérité même, V. I Rois xv, 29 et Nomb. xxiii, 19. Les paroles d'Abner supposent d'ailleurs que les promesses faites à David étaient connues de tout Israël. — *Sic faciam cum eo*. Abner ne se considère point ici comme l'instrument de la Providence, pour l'accomplissement de ses desseins en faveur de David. Sans doute il comprend qu'il soutient une cause perdue d'avance, mais en même temps on voit en lui un homme autoritaire et orgueilleux qui estime que ses mérites et ses services ne sont pas convenablement reconnus. On ne saurait dire au juste quelles étaient ses vues en soutenant dès le principe la maison de Saül, mais il est certain qu'il connaissait la vocation de David, qu'il résista donc en connaissance de cause à la volonté divine, et que ce fut seulement après avoir été défait 11, 12 et suiv., après s'être convaincu de l'incapacité d'Isboseth, et après avoir été blessé dans son orgueil qu'il prit la résolution de passer du côté de David. On ne peut distinguer jusqu'à quel point la raison d'une sage politique influença ses

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro se dicentes : Cujus est terra? Et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus mea tecum, et reducam ad te universum Israel.

13. Qui ait : Optime : ego faciam tecum amicitias : sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol, filiam Saul; et sic venies, et videbis me.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol quod respondi mihi centum præputiis Philistiim.

*I Reg. 18, 27.*

15. Misit ergo Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel, filio Laïs.

16. Sequebaturque eam vir suus,

12. Abner envoya donc des messagers à David, pour lui dire de sa part : A qui est la terre? Et pour ajouter : Fais amitié avec moi et ma main sera avec toi, et je te ramènerai tout Israël.

13. David dit : Très bien ! Je ferai amitié avec toi, mais je te demande une chose et je dis : Tu ne verras pas ma face avant que tu aies amené Michol, fille de Saül; c'est ainsi que tu viendras, et que tu me verras.

14. Or, David envoya des messagers à Isboseth, fils de Saül, pour lui dire : Rends Michol, ma femme, que j'ai acquise avec cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya donc et la prit à son mari Phaltiel, fils de Laïs.

16. Et son mari la suivit en pleu-

décisions, mais il est assez difficile de croire qu'il ait agi avec un désintéressement complet et qu'il n'ait pas espéré acquérir auprès de David, l'influence due à ses talents et à ses services.

12. — *Pro se.* En son nom. Cependant l'hébreu תורתו, *thakhtav*, est aussi traduit par *sur-le-champ*, *κατάχρημα*, comme l'on fait les Septante, sens qui d'ailleurs répond bien à la situation morale d'Abner. — *Cujus est terra?* Selon les uns : « A quel autre qu'à toi appartient le pays ? » selon d'autres : « n'est-ce pas à moi qu'appartient le pays ? » interprétation qui nous semble préférable, parce qu'elle est plus conforme à la réalité des choses et aux sentiments d'Abner. En effet, tout Israël, sauf Juda, était sous la main du général d'Isboseth, et les paroles qui suivent montrent bien qu'Abner avait conscience de son importance. — *Fac mecum amicitias.* Abner traite d'égal à égal avec David, parce qu'il était maître de la situation, c'est-à-dire, en état de ramener au roi légitime la plus grande partie de la nation.

13. — *Non videbis faciem meam...* David ne consent à entrer en pourparlers et à conclure l'alliance proposée qu'à la condition indiquée ici. Il avait le droit de réclamer Michol, puisqu'elle était son épouse légitime, I Rois xviii, 27, xix, 44 et suiv. et qu'elle lui avait été injustement enlevée, *ibid.* xxv, 44. De son côté, Isboseth ne pouvait se refuser à la lui renvoyer. David avait d'ailleurs des motifs sérieux de redemander Michol. Tout

d'abord on doit supposer qu'il avait une réelle affection pour celle qui jadis lui avait sauvé la vie, I Rois xix, 44 et suiv. De plus, il désirait, comme on le conçoit, effacer l'injure qui lui avait été faite. Enfin les considérations politiques purent ne pas être étrangères à sa résolution, car la présence à la cour de la fille de Saül pouvait avoir une heureuse influence sur les partisans de la famille du feu roi.

14. — *Ad Isboseth.* Non point à Abner, car le traité qui venait d'être conclu devait rester secret. En même temps c'était se conformer à toutes les règles du droit. Le roi avait enlevé à David son épouse, le roi devait la lui rendre. David savait bien d'ailleurs que le malheureux prince était tout aux ordres d'Abner.

15. — *Misit ergo Isboseth.* C'est-à-dire, Isboseth envoya à Gallim où habitait Phaltiel, I Rois xxv, 44. Selon toute vraisemblance, ce fut Abner lui-même qui fut chargé de cette mission, *γ.* 16.

16. — *Usque Bahurim.* Bahurim en hébreu בִּהוּרִים, *Bakhourim*, en grec Βορὰξίμ Βαουρηίμ, Βαουρηίμ, Βαχουρηίς et Βαουρηίμ, est identifiée avec grande probabilité par plusieurs voyageurs avec le village actuel d'Abou-Dis. En effet, Joseph. Ant. j. l. vii, c. ix, § 7, place Bahurim près de Jérusalem et Abou-Dis se trouve en réalité à 5 kil. de cette ville et près de la route qui conduit de Jérusalem à Jéricho. Bahurim était la patrie de Seinéi qui outragea David et l'assailit de pierres, lors-

rant jusqu'à Bahurim et Abner lui dit : Vas, et retourne. Et il retourna.

17. Et Abner adressa un discours aux anciens d'Israël et leur dit : Tant hier qu'avant hier, vous cherchiez David pour qu'il régnât sur vous.

18. Faites-le donc maintenant, puisque le Seigneur a parlé à David et a dit : Par la main de mon serviteur David, je sauverai Israël, mon peuple, de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Et Abner parla aussi à Benjamin, et il alla dire à David, à Hébron, tout ce qui avait plu à Israël, et à tout Benjamin.

20. Et il vint à David, à Hébron, avec vingt hommes. Et David fit un festin à Abner, et à ses hommes qui étaient venus avec lui.

21. Et Abner dit à David : Je me lèverai pour rassembler autour de

plorans usque Bahurim : et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel, dicens : Tam heri quam nudiustertius quærebatis David, ut regnaret super vos.

18. Nunc ergo facite : quoniam Dominus locutus est ad David, dicens : In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philisthim, et omnium inimicorum ejus.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris ; et fecit David Abner, et viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Et dixit Abner ad David : Surgam, ut congregem ad te, domi-

que le saint roi fuyait son fils Absalon, xvi, 5 et suiv. Or David se dirigeait alors vers le Jourdain et passa près de la montagne des Oliviers, ce qui prouve que Bahurim était à l'est de cette montagne et près du chemin de Jéricho. Or, telle est précisément la position d'Abou-Dis, Cfr. Guérin, Sam. I, 160 et suiv. C'est là que se réfugièrent Jonathas, fils d'Abiathar, et Achumaas, fils de Sadoc, chargés d'une mission par David, mais qui furent découverts et poursuivis, xvii 17-21.

17. — *Tam heri quam nudiustertius.* C'est-à-dire, depuis longtemps. — *Quærebatis David...* C'est la preuve manifeste qu'en dehors de Juda un fort parti penchait pour David. Abner sans doute avait eu quelque peine à le comprimer. Cette affirmation est d'ailleurs en concordance avec d'autres passages, Cfr. 7. 1. et 36; I Rois xviii, 5; I Paral., xi. Abner dut avoir cet entretien avec les anciens d'Israël avant de ramener Michol à David.

18. — *Nunc ergo facite.* Faites selon vos désirs, reconnaissez David pour roi. — *In manu servi mei.* On ne voit pas dans l'histoire de David que Dieu lui ait parlé ainsi. Abner fait donc allusion, soit à la parole d'un prophète, soit aux promesses que Dieu avait faites en faveur de Saül, ix, 48, promesses qui devaient se réaliser en son successeur.

19. — *Locutus est... ad Benjamin.* Si Abner entame des négociations avec la tribu de Benjamin, c'est qu'il y avait à craindre qu'elle ne fit opposition à ses projets, attendu qu'elle avait eu l'honneur de fournir la maison royale et qu'elle avait dû et devait encore en retirer quelque avantage. — *Omnia quæ placuerant...* C'est-à-dire, les résolutions adoptées par Israël et la tribu de Benjamin et non pas les conditions à imposer à David pour faire reconnaître son autorité. En effet, l'ensemble montre plutôt qu'Abner venait pour annoncer à David qu'on était prêt à se ranger sous ses lois.

20. — *Cum viginti viris.* C'étaient les représentants des tribus séparées et ils avaient sans doute la mission de confirmer les déclarations d'Abner.

21. — *Surgam, ut congregem...* La promptitude et l'énergie, telles sont les qualités qui paraissent avoir caractérisé Abner. — *Et ineam tecum fœdus.* Il faut sous-entendre : au nom du peuple que je représente. Hébreu. « Et qu'ils fassent alliance avec toi », c'est-à-dire, pour qu'ils te promettent de t'obéir comme au roi que Dieu leur a donné et que, de ton côté, tu leur promettes de les gouverner selon les vues que le Seigneur a eues en l'instituant pour régner sur son peuple. —

num meum regem, omnem Israel, et ineam tecum foedus, et imperes omnibus, sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. Statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis : Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace ;

23. Et Joab, et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt ; nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti ? Ecce venit Abner ad te ; quare dimisisti eum, et abiit et recessit ?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis ?

toi, mon Seigneur et roi, tout Israël, et je ferai alliance avec toi, et tu commanderas à tous, comme le désire ton âme. Et lorsque David eut reconduit Abner, et qu'il s'en fut allé en paix,

22. Les serviteurs de David et de Joab vinrent aussitôt avec un très grand butin pris sur des brigands taillés en pièces. Or, Abner n'était plus à Hébron avec David qui déjà l'avait laissé partir et il s'en était allé en paix.

23. Et Joab vint ensuite avec toute l'armée qui était avec lui. Et on donna cette nouvelle à Joab et on lui fit ce récit : Abner, fils de Ner, est venu vers le roi qui l'a laissé partir, et il s'en est allé en paix.

24. Et Joab entra chez le roi et lui dit : Qu'avez-vous fait ? Voilà qu'Abner est venu auprès de vous. Pourquoi l'avez-vous laissé partir, et il s'en est allé et il s'est éloigné ?

25. Ignorez-vous ce qu'est Abner, fils de Ner, et qu'il est venu vers vous pour vous tromper, et connaître votre entrée et votre sortie, et savoir tout ce que vous faites ?

*Sicut desiderat anima tua.* Hébreu : « En tout ce que désire ton âme », c'est-à-dire, selon la volonté et les desseins du Seigneur, car David en plus d'une occasion avait manifesté les désirs de son âme, particulièrement aux habitants de Jabès Galaad. — *Et ille isset in pace.* Cette remarque n'est pas destinée à faire comprendre que David aurait eu raison de se venger d'Abner et en avait quelque peu l'intention, mais pour pré luder à ce qui va suivre. David d'ailleurs ne pouvait songer raisonnablement à traiter Abner en ennemi, puisque celui-ci avait fait taire son opposition et lui ramenait tout Israël. A la vérité, Abner avait soutenu Isboseth et par cela même résisté à la volonté de Dieu, qui avait appelé David à régner sur son peuple et l'avait fait sacrer par Samuel. Toutefois il était difficile de le considérer comme un révolté, car Dieu n'avait pas fait installer sur le trône le roi de son choix, et David lui-même, après la mort de Saül, au lieu de réclamer, comme sa propriété, le royaume qui lui avait été promis, s'était contenté d'attendre

en paix que le Seigneur le fit régner sur son peuple.

e. *Abner est assassiné par Joab, général de David,* 37. 22-39.

23. — *Cæsis latronibus.* Hébreu : « D'une excursion. » Cette expédition avait sans doute été dirigée contre les peuplades de pillards qui avoisinaient la Palestine. Du reste, ces sortes d'entreprises devaient être nécessaires pour l'entretien de l'armée, car David, à cette époque, n'avait encore pu organiser sa cour, comme il le fit plus tard. Cependant il y a loin de là à comparer ces expéditions à des courses de flibustiers, comme le fait Ed. Reuss, car, si le pittoresque peut y gagner, la vérité peut y perdre. Il n'est pas douteux en effet que David avait fort à faire pour protéger ses frontières contre les incursions des nations voisines.

25. — *Ut deciperet te.* Joab cherche à faire soupçonner Abner de trahison, afin de pouvoir lui-même assouvir impunément sa haine. — *Exitum tuum et introitum tuum.* C'est-à-

26. Et Joab, ayant quitté David, envoya des messagers après Abner, et le ramena de la citerne de Sira, à l'insu de David.

27. Et lorsqu'Abner fut revenu à Hébron, Joab, l'amena à part au milieu de la porte pour lui parler en trahison, et là il le frappa dans l'aine, et le fit mourir pour venger le sang d'Asaël son frère.

28. Lorsque David eut appris ce fait déjà accompli, il dit : Je suis pur, ainsi que mon royaume, devant le Seigneur, à tout jamais, du sang d'Abner, fils de Ner.

29. Qu'il retombe sur la tête de Joab, et sur toute la maison de son père; et qu'il ne manque jamais dans la maison de Joab gens souffrant d'un flux de semence, lépreux, tenant le fuseau, tombant sous le glaive et manquant de pain.

30. Joab et Abisaï son frère tuèrent donc Abner, parce qu'il avait tué Asaël leur frère, à Gabaon dans le combat.

26. Eggressus itaque Joab a David, misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque redisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei in dolo, et percussit illum in inguine, et mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

III Reg. 2, 5.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner filii Ner;

29. Et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus; nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens; et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigens pane.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

dire, toutes les démarches, toutes les entreprises. — *Et nosset omnia quæ agis.* Pour connaître tous tes desseins.

26. — *Et reduxit eum.* Probablement en abusant du nom de David, et sous prétexte que ce dernier avait encore quelques communications à lui faire. — *A cisterna Sira.* Cette localité n'est pas connue. Josèphe la place à vingt stades d'Hébron et la nomme Βησιρά, Ant. j. l. vii, c. 1, § 5.

27. — *Ad medium portæ.* Joab ne pouvait pas se placer sur le chemin par où passaient les allants et venants. Il attirait donc Abner de côté, probablement à l'endroit où se trouvait un emplacement où l'on s'assemblait, selon la coutume orientale, pour le règlement des affaires privées et des affaires publiques. On peut alors supposer qu'il y avait deux passages séparés l'un de l'autre par des piliers. On devait être là moins observé par les passants. — *In ultionem...* Abner n'avait tué Asaël que pour pourvoir à sa propre défense, à regret et peut-être même sans le vouloir II, 49 et suiv. Par conséquent la vengeance n'était qu'un prétexte pour Joab qui cherchait ainsi à couvrir son ambition et sa ja-

lousie et avait surtout à cœur de se débarrasser d'un rival.

29. — *Et veniat...* Le sens général du verbe est que le meurtre d'Abner amènera sur la famille de Joab les maladies, la mort violente, la pauvreté. — *Et tenens fusum.* בַּחֲזִיק בַּפֶּלֶךְ, *makhazik bappeleke*, est entendu de deux manières. Les uns adoptent la traduction de la Vulgate, les autres celle des Septante κρατῶν στυράλης « tenant le bâton », c'est-à-dire boiteux ou estropié, ce qui, à la vérité, semble se concilier moins bien avec le contexte. Le mot בַּפֶּלֶךְ signifie cependant à la fois *bâton* et *fuseau*, et primitivement avait le sens de *cercle*, de *rond*. On ne voit pas d'ailleurs dans l'écriture qu'un homme efféminé ait jamais été désigné comme tenant le fuseau.

30. — *Eo quod occidisset...* Le meurtre d'Abner fut à proprement parler un assassinat, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Joab fut donc guidé, non par le désir de la vengeance, mais principalement, sinon uniquement, par la jalousie, car il craignait sans doute de perdre une partie de son influence, si Abner entraînait en faveur auprès de David.

31. Dixit autem David ad Joab, et ad omnem populum, qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra, et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner; porro rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner; flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati; sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruisti. Congeminausque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam.

36. Omnisque populus audivit, et

31. Mais David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements et couvrez-vous de sacs et pleurez devant les dépouilles d'Abner. Or, le roi David suivait le cercueil.

32. Et lorsqu'on eut enseveli Abner à Hébron, le roi David éleva sa voix et pleura sur le tombeau d'Abner et tout le peuple aussi pleura.

33. Et le roi, gémissant et pleurant Abner, dit : Ce n'est pas comme les lâches ont coutume de mourir, qu'Abner est mort.

34. Tes mains n'ont pas été liées et tes pieds n'ont pas été chargés d'entraves; mais comme on a coutume de tomber devant les fils de l'iniquité, ainsi es-tu tombé. Et tout le peuple recommençant pleura sur lui.

35. Et lorsque toute la multitude vint prendre de la nourriture avec David, le jour étant haut encore, David jura et dit : Que Dieu me fasse ceci, et ajoute cela, si avant le coucher du soleil je goûte du pain ou quelque autre chose.

36. Et tout le peuple l'entendit et

31. — *Saccis*. On désigne ainsi des habits d'une étoffe rude et grossière, faite ordinairement de poils d'animaux. — *Ante exequias Abner*. Hébreu : « Devant Abner ». Les courtisans et les guerriers revenus avec Joab durent sans doute passer devant le corps d'Abner et l'accompagner jusqu'au lieu de sa sépulture. — *Sequebatur feretrum*. Le chagrin que ressentit David, les honneurs qu'il rendit à Abner, tout nous prouve et devait prouver au peuple, qu'il était innocent du meurtre commis par Joab.

33. — *Plangensque rex*... Les paroles de David sont l'expression de la douleur la plus vive et la plus sincère. Ses ennemis ne pouvaient plus dès-lors le soupçonner d'avoir trempé dans le meurtre d'Abner. — *Nequaquam ut mori solent*... Hébreu : « Abner devait-il mourir comme meurt un impie », litt. « un insensé? » On remarquera sans peine que le sens est beaucoup plus en harmonie avec le verset suivant. Les Septante ont fait de נָבָל, *nabal*, (insensé, impie) un

nom propre et ont traduit : « Abner devait-il mourir de la mort de Nabal? »

34. — *Manus tuæ*... C'est-à-dire, tu n'avais commis aucun crime, pour mériter d'être enchaîné comme un malfaiteur et tu as été assassiné traitreusement, ou encore : tes mains et tes pieds étaient libres et tu aurais pu te défendre ou t'échapper; mais, ne soupçonnant rien, tu es tombé victime de la trahison. Le premier sens nous plaît davantage car il nous semble que David veut faire ressortir l'innocence d'Abner et par conséquent l'injustice de sa mort.

35. — *Cibum capere cum David*. Hébreu. « Pour exhorter David à manger du pain. » Il n'est pas possible en effet de traduire להברות להם, *lehaberoth lékhem*, par « donner à manger » comme au ch. XIII, v. 5, puisqu'il n'est pas admissible que tout le peuple ait apporté à manger à David. Nous ferons remarquer en passant que les repas funèbres étaient aussi en usage chez les Juifs, comme nous le voyons par le livre de Tobie, IV, 8.

ils furent satisfaits de tout ce que le roi fit en présence de tout le peuple.

37. Et tout le peuple, et tout Israël connut ce jour-là que le roi n'avait rien fait pour qu'Abner fils de Ner fût tué.

38. Et le roi dit à ses serviteurs : Est-ce que vous ignorez qu'un prince et un très grand prince est tombé aujourd'hui en Israël ?

39. Pour moi je suis encore un roi faible et oint récemment ; or, ces hommes, fils de Sarvia, sont durs pour moi. Que le Seigneur traite celui qui fait le mal selon sa malice.

placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illa, quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos suos : Num ignoratis quoniam princeps et maximus cecidit hodie in Israel ?

39. Ego autem adhuc delicatus et unctus rex ; porro viri isti filii Sarviæ duri sunt mihi ; retribuatur Dominus facienti malum juxta malitiam suam.

36. — *Omnisque populus audivit.* Tout le monde comprit la douleur de David et s'y associa. — *Et placuerunt eis...* Hébreu : « Et il leur plut comme tout ce qu'avait fait le roi (plut) à tout le peuple. »

37. — *Et cognovit omne vulgus...* Dans le commencement les gens mal intentionnés avaient pu accuser David de complicité dans le meurtre commis par Joab, car sans doute Joab avait fait revenir Abner au nom du roi ; mais la douleur du roi parut si sincère qu'elle dut à bon droit écarter tout soupçon.

38. — *Et maximus,* Hébreu : « Et un grand », c'est-à-dire un grand personnage. David reconnaissait volontiers les qualités de ses adversaires et il était loin, comme on le voit de considérer Abner comme un traître, parce qu'il avait abandonné Isboseth.

39. — *Ego autem adhuc delicatus, et unctus rex.* Selon les uns, David veut faire entendre qu'il ne peut punir Joab comme il le mérite, parce qu'il n'en a pas le pouvoir, parce qu'il est encore faible et qu'il vient d'être sacré. Il doit donc se contenter de maudire le criminel et de le dénoncer à la justice divine. Selon d'autres, David ne parlerait pas ici de sa faiblesse, c'est-à-dire de son impuissance, mais bien de sa douceur et de sa condescendance, en comparaison du caractère altier et emporté de Joab. On peut en effet faire remarquer qu'il eût été souverainement impolitique pour David d'avouer tout haut sa fai-

blesse et que des paroles et des sentiments de ce genre ne conviennent pas à un roi dont le courage et l'intrépidité sont hors de doute. De plus, il n'est point exact de soutenir que David fût ainsi réduit à l'impuissance, puisqu'il avait à ses ordres une armée permanente et jouissait de la faveur du peuple. Pour nous, nous nous permettrons d'ouvrir un autre avis et de supposer que David avait encore besoin des services de Joab et que cette raison seule était suffisante pour l'obliger à remettre à d'autres temps la punition du coupable. Enfin, il faut encore considérer que Joab lui avait déjà été fort utile et qu'il avait à acquitter envers lui une dette de reconnaissance. — *Duri sunt mihi.* Hébreu : « Sont plus puissants que moi », selon les partisans de la première opinion ; « sont plus durs que moi », d'après les partisans de la seconde. Mais en suivant le sens que nous avons adopté de préférence, nous dirions : « me sont à charge », à cause de leur orgueil et de leur caractère indomptable. L'attitude de Joab pendant la cérémonie a pu fournir à David l'occasion de prononcer ces paroles et leur donner une actualité saisissante. Quant au texte des Septante, il est évidemment fautif pour la première partie du v. où on lit : *Και ὅτι ἐγὼ συγγενὴς σημερον και καθεσ-ταμένος ὑπὸ βασιλέως;* « (ne savez-vous pas) que je suis parent aujourd'hui, et établi par le roi ? »

## CHAPITRE IV

Isboseth et tout Israël furent découragés par la mort d'Abner, (v. 1). — Or, auprès d'Isboseth se trouvaient deux chefs de voleurs, Baana et Réchab, de Béroth, dont les habitants s'étaient réfugiés à Gethaïm (vv. 2-3). — Jonathas avait laissé un fils nommé Miphiboseth, lequel était boiteux (v. 4). — Or, Réchab et Baana pénétrèrent dans la demeure d'Isboseth, pendant qu'il dormait, l'assassinèrent et portèrent sa tête à David à Hébron (vv. 5-8). — Mais David, au lieu de les récompenser, les fit mettre à mort, et leur fit couper les mains et les pieds; quant à la tête d'Isboseth, il la fit ensevelir dans le tombeau d'Abner (vv. 9-12).

1. Audivit autem Isboseth filius Saul, quod cecidisset Abner in Hebron; et dissolutæ sunt manus ejus; omnisque Israel perturbatus est.

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, et nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin; siquidem et Beroth reputata est in Benjamin.

3. Et fugerunt Berothitæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.

1. Or, Isboseth, fils de Saül, apprit qu'Abner avait succombé à Hébron, et ses mains défailirent et tout Israël fut troublé.

2. Et il y avait deux hommes chefs de voleurs, près du fils de Saül, l'un nommé Baana, et l'autre nommé Réchab, fils de Remmon de Béroth, des fils de Benjamin; car Béroth aussi a été attribuée à Benjamin.

3. Et les Bérothites avaient fui à Géthaim, et y demeurèrent comme étrangers jusqu'à ce temps-ci.

C. David devient roi de tout Israël, iv-v, 5.

a. Assassinat d'Isboseth, iv, 1-12.

CHAP. IV. — 1. — *Omnisque Israel perturbatus est.* Tout le monde étant convaincu de l'incapacité et de la faiblesse d'Isboseth, ses partisans se trouvèrent dans un grand embarras. On pouvait avoir à craindre la colère de David, car dans le premier moment on dut croire qu'il était l'auteur de la mort d'Abner et qu'il avait dessein de poursuivre ses vengeances.

2. — *Duo autem viri...* Baana et Réchab paraissent avoir été de véritables chefs d'aventuriers. Leur conduite, comme celle d'Abner, tendrait à prouver que la forte discipline établie par Saül s'était beaucoup relâchée, et que l'armée s'était morcelée en plusieurs bandes qui obéissaient à des chefs à peu près indépendants. — *Filio Saul.* Isboseth, on le remarquera, est appelé *fils de Saul*, mais jamais *l'oint du Seigneur*. — *De filiis Benjamin.* Les deux assassins étaient de la même tribu que la famille de Saül, ce qui ajoute encore à l'horreur de leur crime. — *Siquidem et Beroth...* Béroth était une des villes des Gabonites, et d'après Jos., ix, 47, elle aurait dû être occupée par des Chananéens. Si l'on fait

cette remarque, c'est donc soit pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la nationalité des deux meurtriers, soit pour faire entendre que Béroth était une ville de Benjamin, bien qu'elle fût habitée par une population étrangère. L'expression de *filiis Benjamin* serait encore suffisamment exacte... Béroth ou Bééroth est aujourd'hui el-Birch, V. Jos. ix, 47.

3. — *Et fugerunt Berothitæ.* Il faut traduire par le plus-que-parfait. On ignore d'ailleurs pour quelle raison les habitants de Béroth avaient abandonné leur ville. Peut-être les Philistins s'en étaient-ils emparés. Plus probablement encore la fuite des Bérothites avait-elle eu lieu à l'époque où Saül attaqua et traita si cruellement les Gabonites, V. II Rois, xxi, 4, 2. S'il en était ainsi, il serait encore possible que Baana et Réchab, quoique qualifiés de *fils de Benjamin*, eussent été d'origine étrangère et eussent voulu venger sur le fils de Saül le sang de leurs compatriotes. — *In Gethaim.* Cette localité est restée inconnue. Elle est mentionnée parmi celles qui furent occupées par les Benjaminites au retour de l'exil, xi, 33, ce qui ne prouve pas qu'elle appartenait auparavant à la tribu de Benjamin. — *Advenæ.* Cette expression donnerait à entendre que la

4. Or, Jonathas, fils de Saül, avait un fils aux pieds débiles. Car il avait cinq ans lorsque vint, de Jezraël, la nouvelle touchant Saül et Jonathas. Sa nonrrice donc le prit et s'enfuit; et comme elle se hâtait pour fuir, il tomba et devint boiteux, et il fut appelé Miphiboseth.

5. Les fils de Remmon de Béroth, Rechab et Baana, vinrent donc et entrèrent, pendant la chaleur du jour, dans la maison d'Isboseth. Il dormait sur son lit, vers midi, et la portière de la maison s'était endormie en nettoyant du blé.

6. Et ils entrèrent dans la maison secrètement, prenant des épis de blé. Et Rechab et Baana son frère, le frappèrent dans l'aîne et s'enfuirent.

7. Car lorsqu'ils entrèrent dans la maison, il dormait sur son lit, dans sa chambre; et ils le frappèrent et

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus; quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul et Jonatha ex Jezrael; tollens itaque eum nutrix sua, fugit; cumque festinaret ut fugeret, cecidit, et claudus effectus est habitusque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothitæ, Rechab et Baana, ingressi sunt fervente die domum Isboseth: qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus purgans triticum, obdormivit.

6. Ingressi sunt autem domum latenter assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine Rechab et Baana frater ejus, et fugerunt.

7. Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percutien-

population à laquelle étaient venus se mêler les Berothites, n'appartenait pas à la nation israélite. ou qu'eux-mêmes étaient d'origine chananéenne. Peut-être Gethaïm était-il devenu le refuge des restes Amorrhéens qui occupaient primitivement Gabaon et les localités environnantes. — *Usque ad tempus illud.* Jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur.

4. — *Erat autem Jonathæ...* avant de raconter l'entreprise de Baana et de Réchab, l'auteur insère cette notice pour faire comprendre que la royauté devait forcément s'éteindre dans la famille de Saül. puisque son rejeton était un enfant infirme. De plus, c'est préparer le lecteur à ce qui sera raconté plus tard, IX, XVI, XIX. 25 et suiv. — *Ex Jezrahel.* V. Jos., xv. 57. — *Vocabulum Miphiboseth.* Le mot מפיבשת est peut-être pour מפיבשת טפאח *maphph boscheth* et signifierait *exterminans idolum* ou *Baal*, en supposant qu'on ait remplacé בעל *Baal*, par בשת, *boscheth*, comme cela a eu lieu pour Isboseth dont le nom primitif aurait été Eschbaal, V. II, 8. Miphiboseth est aussi appelé I Paral., VIII, 34, IX, 40. *Méribbaal*, כר״ב בעל, « combattant Baal », ou « vainqueur de Baal. »

5. — *Venientes igitur...* Ils viennent trouver Isboseth à Mahanim, II, 8. — *Fervente die.* C'est à dessein que Baana et Réchab choisissent le milieu du jour, le moment de

la sieste, pour tenter leur entreprise. — *Et ostiaria domus purgans triticum obdormivit.* Cette phrase paraît être une glose tirée directement de la version italique et ajoutée après coup à la traduction de S. Jérôme. Ce qui le prouve positivement c'est que S. Jérôme a suivi le texte massorétique dans le v. 6 et non point celui des Septante qui a été le point de départ de l'explication adoptée par la version italique. Ce passage manque d'ailleurs dans plusieurs manuscrits.

6. — *Assumentes spicas tritici.* Hébreu : Prenant du blé », c'est-à-dire sous le prétexte d'aller chercher du blé, apparemment pour les besoins de leur troupe. Les Septante, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ont cherché à expliquer comment Baana et Réchab avaient pu pénétrer dans la demeure d'Isboseth. Voici d'ailleurs le verset tout entier de la traduction grecque : Καὶ ἰδοὺ ἡ θυρωρὸς τοῦ οἴκου ἐκάθαιρε πυροὺς, καὶ ἐνύστασε, καὶ ἐκαθεύδει· καὶ Ῥεχαβ, καὶ Βαανὰ οἱ ἀδελφοὶ διέλαθον, « et la portière de la maison nettoyait le froment, et elle s'était inclinée et elle dormait; et Réchab et Baana, les frères, échappèrent », c'est-à-dire, entrèrent sans être vus.

7. — *Et percutientes interfecerunt eum.* L'auteur ne dit point quel fut le mobile des assassins. On pourrait supposer, comme nous l'avons insinué, v. 3, qu'ils furent guidés par des idées de vengeance; mais la suite du

tes interfecerunt eum; sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte.

8. Et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron; dixeruntque ad regem: Ecce caput Isboseth filii Saul inimici tui, qui quærebat animam tuam; et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul, et de semine ejus.

9. Respondens autem David Rechab et Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothitæ, dixit ad eos: Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia!

10. Quoniam eum, qui annuntiaverat mihi, et dixerat: Mortuus est Saul: qui putabat se prospera nuntiare, tenui, et occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

*Supr. 1, 14.*

11. Quanto magis nunc, cum homines impii interfecerunt virum innocuum, in domo sua, super lectum suum, non quæram sanguinem ejus de manu vestra, et auferam vos de terra?

le tuèrent. Et ils prirent sa tête et s'en allèrent par le chemin du désert toute la nuit.

8. Et ils portèrent la tête d'Isboseth à David, à Hébron, et ils dirent au roi: Voilà la tête d'Isboseth, fils de Saül ton ennemi, qui cherchait à t'ôter la vie. Et le Seigneur a vengé aujourd'hui le roi mon Seigneur de Saül et de sa race.

9. Et David répondant à Rechab, et à Baana son frère, fils de Remmon de Béroth, leur dit: Vive le Seigneur qui a délivré mon âme de toute angoisse!

10. Puisque celui qui est venu m'annoncer et me dire: Saül est mort, et qui croyait annoncer une heureuse nouvelle, je l'ai suivi et l'ai fait périr à Siceleg, lorsqu'il fallait lui donner une récompense pour la nouvelle,

11. Combien plus maintenant que des hommes impies ont tué un homme innocent dans sa maison, sur son lit, ne demanderai-je pas son sang à vos mains, et ne vous ôterai-je pas de la terre!

récit ferait plutôt penser qu'ils espéraient être récompensés par David. — *Per viam deserti*. C'est-à-dire, par la vallée du Jourdain, la plaine de l'Araba, V. II, 29.

8. — *Qui quærebat animam tuam*. Ils cherchent à se justifier en accusant Isboseth d'avoir comploté la mort de David; mais évidemment c'était une calomnie, car nous ne voyons rien qui puisse donner prise à de semblables insinuations. Pour mieux se recommander auprès de David, ils osent représenter leur crime comme un acte de la justice divine et se donner comme les exécuteurs des volontés de Dieu. Dans le fait, il est bien vrai que la triste fin d'Isboseth fut la conséquence naturelle de la condamnation prononcée contre la maison de Saül et de plus le châtement de la propre faute de ce malheureux prince, qui avait consenti à se poser en rival de David, le roi légitime, l'élu de Dieu; mais Baana et Réchab n'avaient point reçu mission de se faire les instruments des desseins de la Providence.

9. — *Qui eruit animam meam*... David ne confirme point l'assertion des deux frères,

mais leur fait comprendre qu'il n'avait pas besoin d'être délivré de son rival par un crime.

10. — *Cui oportebat*... Hébreu: « Pour le récompenser de sa bonne nouvelle. »

11. — *Virum innocuum*. David rend ici hommage au caractère honnête et loyal d'Isboseth. En effet, d'après les données que nous fournit la Bible, ce prince était tout à fait inoffensif. Il avait certainement commis une faute en acceptant la royauté après la mort de Saül, mais il serait difficile d'apprécier jusqu'à quel point il en eut conscience, et eut-il été gravement coupable, ses meurtriers n'avaient point qualité pour le châtier. Le sens général est celui-ci: si j'ai fait mourir celui qui sur un champ de bataille et après en avoir reçu l'ordre, a mis à mort Saül, mon ennemi, aux persécutions duquel je n'ai échappé qu'avec le secours de Dieu, à combien plus forte raison dois-je venger le sang d'un homme innocent, que vous avez traitreusement assassiné?

12. — *Præcidentesque manus et pedes eorum*. Leurs mains avaient commis le crime

12. David donna donc un ordre à ses serviteurs, et ils les tuèrent. Leur ayant coupé les mains et les pieds, ils les suspendirent au-dessus de la piscine à Hébron. Et ils prirent la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

12. Præcepit itaque David pueris suis, et interfecerunt eos; præcidentesque manus et pedes eorum, suspenderunt eos super piscinam in Hebron; caput autem Isboseth tulerunt, et sepelierunt in sepulchro Abner in Hebron.

## CHAPITRE V

Après la mort d'Isboseth, toutes les tribus d'Israël viennent à Hébron reconnaître l'autorité de David (vv. 1-3). — Or, David commença à régner à l'âge de trente ans, et il régna quarante ans en tout (vv. 4-5). — Bientôt après il s'empara de la citadelle de Sion occupée par les Jébuséens, et l'appela la cité de David (vv. 6-9). — Et sa puissance allait en augmentant, et le Seigneur était avec lui (v. 10). — Aussi Hiram lui envoya des ouvriers pour construire un palais (v. 11). — David comprit donc que Dieu avait consolidé son trône (v. 12). — Il prit plusieurs femmes et concubines, après son arrivée à Jérusalem et eu eut plusieurs fils et plusieurs filles (vv. 13-16). — Or, les Philistins vinrent l'attaquer et se répandirent dans la vallée des Raphaim; il consulta donc le Seigneur qui lui promit de les lui livrer (vv. 17-19). — En conséquence il les attaqua et les vainquit à Baal Pharasim, et s'empara de leur idole (vv. 20-21). — Mais les Philistins revinrent de nouveau occuper la vallée des Raphaim et David ayant encore consulté le Seigneur, reçut ordre de les attaquer par derrière (vv. 22-24). — Il fit ainsi et frappa les ennemis Gabaa jusqu'à Gezer (v. 25).

1. Et toutes les tribus d'Israël, vinrent à David à Hébron et dirent : Nous voilà, nous sommes vos os et votre chair.

2. Car hier et avant hier, lorsque Saül régnait sur nous, vous con-

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron dicentes : Ecce nos, os tuum, et caro tua sumus.

*I Par. 11, 4.*

2. Sed et heri et nudiustertius, cum esset Saul rex super nos, tu

et leurs pieds avaient couru pour aller recevoir la récompense. — *Suspenderunt eos...* On les suspendit dans un endroit où tout le monde pouvait facilement les voir. C'est ainsi que David montre qu'il n'avait ni suggéré ni approuvé ce meurtre d'Isboseth et qu'il avait horreur de crimes semblables.

b. *David est sacré roi sur tout Israël, v. 1-5.*

CHAP. V. — 1. — *Et venerunt universæ tribus.* Les deux événements précédents, c'est-à-dire la mort d'Abner et celle d'Isboseth durent précipiter le mouvement et achever ce qui était déjà préparé et commencé, d'autant plus que le peuple était déjà par avance et depuis longtemps bien disposé pour David. Tout indique que la mort d'Isboseth suivit

de près celle d'Abner et que les tribus d'Israël conférèrent presque aussitôt la royauté à David. C'était d'ailleurs l'intérêt de la nation de remettre la conduite des affaires en des mains vaillantes et expérimentées. David se trouvait donc tout naturellement désigné, puisqu'il n'y avait plus personne dans la lignée de Saül qui fût capable de porter le fardeau de la royauté et de défendre le peuple contre les attaques des Philistins qui étaient toujours menaçants. — *Os tuum et caro tua sumus.* Toutes les tribus et tous les Israélites avaient en réalité la même origine.

2. — *Tu eras educens et reducens Israel.* C'est-à-dire, tu guidais le peuple d'Israël dans ses entreprises guerrières, V. I Rois, xviii, 5, 16. — *Tu pasces populum...* Nous ne

eris educens et reducens Israel : Dixit autem Dominus ad te : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino; unxeruntque David in regem super Israel.

*Supr. 2. 4.*

4. Filius triginta annorum erat David, cum regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit.

*III Reg. 2, 11.*

5. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus; in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex, et omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebuseum habitorem terræ; dictum-

duisiez et rameniez Israël. Or, le Seigneur vous a dit : Tu paîtras mon peuple Israël et tu seras chef sur Israël.

3. Et les anciens d'Israël vinrent aussi au roi à Hébron, et le roi David contracta avec eux une alliance à Hébron, devant le Seigneur. Et ils oignirent David comme roi sur Israël.

4. David était âgé de trente ans, lorsqu'il commença à régner, et il régna quarante ans.

5. A Hébron il régna sur Juda sept ans et six mois, et à Jérusalem il régna trente trois ans sur tout Israël et Juda.

6. Et le roi, avec tous les hommes qui étaient avec lui, alla vers Jérusalem, contre les Jebuséens ha-

voyons pas que Dieu ait adressé ces paroles à David, et il faut sans doute les expliquer comme celles d'Abner, III, 9, 18. Peut-être est-ce une allusion à ce que dit le Seigneur à Samuel, lorsqu'il choisit David pour roi, I Rois, XVI, 4, 12. Les tribus invoquent trois motifs : la parenté, les fonctions que David avait remplies sous le roi précédent, enfin la mission que Dieu lui-même lui avait confiée.

3. — *Venerunt quoque et seniores...* C'est la répétition de ce qui précède, car évidemment ce n'étaient pas toutes les tribus qui s'étaient rassemblées à Hebron, mais seulement leurs représentants. Aussi le mot *quoque* n'est pas représenté dans le texte hébreu. — *Et percussit cum eis rex...* Le peuple par ses représentants promet d'obéir à David comme au roi que le Seigneur lui avait donné, et de son côté David promet de régner conformément à la volonté de Dieu qui l'avait choisi et appelé. Il ne peut être question bien entendu ni de charte, ni de constitution, ni de ce que nous appellerions des garanties réciproques. — *Super Israel.* L'auteur des Paralipomènes, I Paral., XI, 3, a ajouté : « juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel. » Il a voulu faire entendre que l'ordre donné à Samuel, de consacrer David roi sur Israël, I Rois, XVI, 4, 12, reçut alors son entier accomplissement.

4. — *Triginta annorum...* « Quod David, dit Angelomus, triginta annorum regnare cœpit, præfigurabat quod Dominus noster

triginta annorum venit ad baptismum, et incipiebat Evangelium regni prædicare; cuius regnum sempiternum et potestas ejus alteri non dabitur. » L'âge de David montrerait que les premières années du règne de Saül ont été plus ou moins passées sous silence et que les événements racontés depuis I Rois. XIII, jusqu'à la fin du livre sont renfermés dans un espace de dix années. On peut en effet admettre que David avait vingt ans à l'époque où il vainquit Goliath, qu'il servit Saül quatre ans environ, et fut réduit à errer de place en place pendant quatre ans à cinq ans. Si nous y ajoutons les quelques mois qu'il passa dans le pays des Philistins, nous obtenons les dix années en question.

## II. David roi sur tout Israël.

v, 6-XXIV.

1° La royauté de David dans toute sa puissance et dans tout son éclat, v, 6-ix.

A. Affermissement du royaume de David, v, 6-vi.

a. Prise de la citadelle de Sion par les Jebuséens; Jérusalem devient la capitale du royaume, v, 6-16.

6. — *Et abiit rex.* Cfr. I Paral., XI, 4-9. Le passage parallèle des Paralipomènes concorde avec celui-ci pour les faits principaux et tout naturellement les deux se complètent mutuellement pour les détails. Il est donc très-probable que les auteurs ont puisé à la même source, ont eu recours aux mêmes documents. — *Et omnes viri qui erant cum eo.*

bitants de cette terre. Et ils dirent à David : Tu n'entreras pas ici à moins que tu n'enlèves les aveugles et les boiteux. Ils disaient par là : David n'entrera jamais ici.

7. Or, David prit la forteresse de Sion, c'est la ville de David.

8. Car David ce jour-là avait proposé une récompense à celui qui battrait les Jébuséens, et toucherait les canaux des toits, et enlèverait les aveugles et les boiteux qui haïssaient la vie de David. De là vient

que est David ab eis : Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos dicentes : Non egredietur David huc.

7. Cepit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.

8. Proposuerat enim David in die illa præmium, qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David ; idcirco dicitur in proverbio : Cæcus

C'est-à-dire, avec tous ses guerriers. Dans les Paralipomènes on lit : « avec tout Israël », c'est-à-dire avec tous les hommes en âge de porter les armes. — *In Jerusalem.* Cette expédition dut avoir lieu immédiatement après la reconnaissance de David par toutes les tribus, puisqu'il est dit au v. précédent qu'il régna trente-trois ans sur Jérusalem, autant que sur tout Israël. Probablement David voulut signaler son avènement par quelque entreprise qui le rendit populaire et justifiait le choix qu'on avait fait de lui. D'autre part, on ne peut douter qu'il n'ait compris l'avantage qu'il y aurait à faire de Jérusalem la capitale de son royaume, puisque cette ville appartient à la fois à Juda et à Benjamin, et devait attirer l'attention par sa forte position... Naturellement il fallait commencer par en chasser les Jébuséens. On remarquera enfin que le nom de Jérusalem est ici par anticipation. — *Ad Jebusæum.* Les Jébuséens appartenaient à la race des Chananéens, I Gen. x, 7, et au moment de la conquête de la Palestine, ils habitaient à côté des Israélites sur la montagne de Juda avec les Amorrhéens et les Héthéens. Nomb. xiii, 30 ; Jos., xi, 3. Plusieurs fois ils avaient été vaincus, Jos., xi, 3 et suiv. ; Jug., i, 8 ; mais jusqu'à l'époque actuelle la citadelle de Sion était restée en leur pouvoir. Il était naturellement impossible de faire de la ville de Jérusalem la capitale du royaume, avant de les avoir chassés de leur forteresse. — *Nisi abstuleris cæcos et claudos dicentes.* Hébreu : « Mais les aveugles et les boiteux te chasseront, pour dire... » c'est-à-dire, afin de pouvoir dire... Les Jébuséens étaient pleins de confiance dans la force de leur citadelle entourée de trois côtés par de profondes vallées ou plutôt des ravins, ce qui la rendait à peu près inexpugnable. Ils pensaient donc que les aveugles et les boiteux suffiraient pour repousser les attaques de l'armée de David, ou plutôt ils le disaient par manière de

raillerie. Josèphe prétend même que les Jébuséens, pour se moquer de David, placèrent réellement sur les murailles les aveugles, les boiteux et les infirmes, Ant. J. l. VII, c. iii, § 4.

7. — *Arcem Sion.* Le mot צִיּוֹן, *tsiôn*, dérive de צִיָּה, *tsaiâh* « être sec » et signifierait par conséquent la montagne ou la colline desséchée. Il s'agit de la partie haute de Jérusalem qui était au sud et était restée au pouvoir des Jébuséens, tandis que la partie basse de la ville située au nord avait été déjà conquise peu après la mort de Josué, Jug. i, 8. — *Hæc est civitas David.* C'est le nom qui lui fut donné, après que David y eut fixé sa résidence, V. v. 9.

8. — *Proposuerat enim David...* Hébreu : « Et David dit en ce jour : que tout homme qui frappera un Jébuséen, le précipite dans l'abîme, aussi bien les boiteux que les aveugles qui sont odieux à l'âme de David. » Ce passage difficile à comprendre, est maintenant généralement entendu comme ci-dessus. So conformant au langage des Jébuséens, David désigne sous le nom de boiteux et d'aveugles tous les défenseurs de la citadelle. Le mot צִיָּה, *tsinnor*, que nous avons traduit par *abîme*, signifierait plutôt *cataracte*, *chute d'eau*, a en juger par le seul autre passage où il soit encore employé Ps. xli, 8 (hebr.) Il faut aussi remarquer qu'au lieu de וַיִּגַּע *veigga* (atteindre), il faut lire *veïagga* (précipiter) à la forme hiphil, afin de pouvoir interpréter comme nous l'avons fait. Il est bien possible en effet que la conclusion massorétique soit le résultat d'une fausse interprétation. On doit donc supposer que sur l'une des pentes se trouvait une cascade dont l'eau tombait peut-être dans la fontaine de Siloé. Dans l'état actuel de la localité, il est impossible d'arriver à quelque chose de certain. On ne connaît guère au juste quelle était la position de la citadelle des Jébuséens et quant à la montagne de Sion, elle a dû subir dans le cours des âges bien des transformations. Les Septante

et claudus non intrabunt in templum.

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam : Civitatem David; et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

I Par. 11. 8.

10. Et ingrediebatur proficiens atque succrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

11. Misit quoque Hiram, rex Tyri,

qu'on dit en proverbe : L'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans le temple.

9. Or, David habita dans la forteresse et l'appela ville de David. Et il fit bâtir à l'entour depuis Mello, et intérieurement.

10. Et il allait progressant et croissant, et le Seigneur Dieu des armées était avec lui.

11. Hiram roi de Tyr envoya

ont traduit **וַיִּגַע בַּעֲנֹר**, par ἀπέσθω ἐν παραφῶδι, « qu'il le touche avec le poignard » comme s'ils avaient lu **צַנְנָה**, *tsinnah* au lieu de **עֲנֹר**, *tsinnor*. Dans les Paralipomènes il n'est pas question de cette circonstance, mais on y lit seulement que David promit de nommer chef et prince, celui qui le premier frapperait les Jébuséens et que ce fut Joab qui remporta le prix, détail confirmé par l'historien Josèphe, Ant. J. l. VII, c. III, § 4. — *Cæcus et claudus non intrabunt in templum*. C'est-à-dire, on n'entretient pas de relations avec des personnes désagréables et odieuses, comme l'étaient les Jébuséens à David. Il semble difficile de l'entendre autrement et il n'est guère permis de supposer qu'il était défendu aux aveugles et aux boiteux d'entrer dans le temple, malgré un passage des Actes, III, 2 et un autre de S. Jean, IX, 4, sur lesquels on pourrait s'appuyer. Il est donc très-probable que le mot **בַּיִת**, *baïth* signifie ici *maison* et non pas *temple*. Le sens de l'hébreu serait alors celui-ci : « l'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans la maison. » Cependant on pourrait encore penser que David défend aux Jébuséens d'entrer dans le temple, hypothèse qui nous paraît moins probable d'autant plus que le temple n'existait pas encore.

9. — *Habitavit autem David in arce*. David choisit la citadelle de Sion pour sa résidence, évidemment en raison de sa forte position. C'était en même temps faire de Jérusalem la capitale du royaume, ce qui était assez judicieux, puisque cette ville se trouvait sur la frontière de Juda et de Benjamin, par conséquent au centre du pays. — *Civitatem David*. Dans les livres historiques cette expression désigne toujours la partie haute de la ville, de même que Sion s'emploie pour indiquer la montagne où s'élevait la cité de David. Mais dans les prophètes et en poésie Sion est la même chose que Jérusalem et représente habituellement la demeure et le trône de Dieu. — *Ædificavit*. C'est-à-dire, il fortifia. — *Per gyrum a Mello et intrinsecus*.

Hébreu : « Autour, depuis Mello jusqu'à l'intérieur », c'est-à-dire, jusqu'au mur d'enceinte situé vis-à-vis Mello, ce qui revient au même. Cette fortification à l'intérieur consista évidemment à entourer d'un mur solide la montagne de Sion du côté de la ville basse, afin de mettre la résidence royale à l'abri d'une attaque du côté où elle n'était pas défendue par la nature. Quant à Mello, en hébreu **מִלּוֹ**, *Millo*, c'était peut-être une tour ou un château-fort appuyé au mur d'enceinte. Le mot **מִלּוֹ** signifiant *plenitude*, on a peut-être appelé ainsi cet ouvrage parce qu'il complétait les défenses de la place. L'emploi de l'article indiquerait que c'était une construction bien connue et existant déjà du temps des Jébuséens. Quant à la position de Mello on ne saurait la déterminer avec précision; mais on peut cependant supposer que cette tour ou ce château se trouvait au nord-est ou au nord-ouest, à l'endroit le moins élevé et le plus accessible. C'est ce que nous ferait comprendre un autre passage, III Rois. XI, 27, où il est dit que Salomon, en bâtissant (en fortifiant) Mello, ferma la déchirure de la cité de David, *coæquavit voraginem*, dit la Vulgate.

11. — *Misit quoque Hiram*. Hiram en hébreu **חִירָם**, *Khiram*, **חִירוֹם**, *Khiron*, III Rois. V, 32 **חִרָם**, *Khouram* II Paral., II, 2. **Χειράμ** dans les Septante, **Εἰραμος** et **Εἰρωμος** dans Josèphe, est le même qui fut lié d'amitié avec Salomon, Cfr. III Bois, V, 24 et suiv., II Paral., II, 3 et suiv. Il était donc encore roi la 24<sup>e</sup> année de Salomon, puisque ce dernier, après avoir achevé la construction du temple, lui donna vingt villes dans la Galilée, III Rois, IX, 40 et 42, et devait régner depuis près de 50 ans, puisqu'il avait déjà fourni des bois à David pour bâtir son palais. Par conséquent, il avait commencé à régner peu d'années après que David se fut emparé de la citadelle de Sion. Il n'est pas nécessaire en effet de supposer que l'ambassade d'Hiram eut lieu immédiatement après cette conquête, car on s'aperçoit aisément que l'ordre chro-

aussi des ambassadeurs à David, et du bois de cèdre et des ouvriers en bois, et des ouvriers en pierres, pour les murs, et ils bâtirent la maison de David.

12. Et David reconnut que le Seigneur l'avait confirmé roi sur Israël et qu'il avait exalté son règne sur son peuple Israël.

nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices lignorum et artifices lapidum ad parietes; et ædificaverunt domum David.

I Par. 14, 1.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israel, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israel.

nologique n'a pas été suivi avec exactitude. Ainsi, par exemple, la première guerre, au moins avec les Philistins, a précédé la construction du palais de David et des fortifications de la citadelle, peut-être même la conquête de Sion, puisque les Philistins se mirent en marche aussitôt qu'ils apprirent que David avait été élu roi par tout Israël, v. 17. L'historien a donc rattaché à la prise de la citadelle de Sion, ce que David fit peu à peu pour embellir et fortifier sa capitale; de plus, il a profité de l'occasion pour nous parler des femmes de David et des enfants qui lui naquirent à Jérusalem. Ceci posé, Hiram n'envoya donc pas ses ambassadeurs pour féliciter David à son avènement au trône, mais plutôt pour établir des rapports d'amitié avec un puissant voisin, au moment où lui-même prenait possession du pouvoir. David s'empressa d'accueillir les ouvertures qui lui furent faites et profita des bonnes dispositions d'Hiram, pour lui demander du bois de cèdre et des ouvriers. Il paraît plus naturel de se représenter ainsi les choses que de supposer que David avait fait les premières avances. Selon Ménandre d'Ephèse cité par Josèphe, Contr. Ap. 1, 18, *Hiram* (Ἰριωμος) fils et successeur d'Alibal, aurait régné 34 ans et en aurait vécu 53. Par conséquent, d'après ce que nous avons dit un peu plus haut, il serait devenu roi la 34<sup>e</sup> année du règne de David. La construction du palais de David devrait donc être reculée jusqu'aux huit dernières années de ce roi. De son côté Josèphe lui-même affirme l. c. et Ant. J. l. VIII c. III, § 4 que Salomon commença la construction du temple la douzième année du règne d'Hiram. Par suite, Hiram ne serait monté sur le trône que 7 ans avant la mort de David, la construction du palais de David ne viendrait qu'après, et la résolution du saint roi d'élever un temple, VII, 2 aurait précédé de peu ses derniers moments. Or, en premier lieu, l'identité d'Hiram, l'allié de Salomon, avec le contemporain et l'ami de David est incontestable, Cfr. III Rois, v, 15 et II Paral., II, 2, ce qui réduit à néant plusieurs hypothèses imaginées pour concilier les données de la Bible avec

celles de Josèphe. D'autre part, s'il paraît certain que l'auteur sacré n'a pas suivi rigoureusement l'ordre chronologique, il est non moins certain que ce n'est pas dans les dernières années de sa vie que David conçut le projet de bâtir un temple, puisque les passages suivants VII, 12 et I Paral. XXII, 9 supposent manifestement que Salomon n'était pas encore né! Ajoutons que c'est du toit de son palais que David vit Bethsabée, XI, 2, dont il eut deux ans plus tard celui qui fut son successeur. Enfin, rien dans le ch. VII, n'indique que David fût déjà arrivé à la vieillesse, et tout au contraire, il semble qu'il était alors dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de son règne. Hiram a donc régné plus longtemps que ne le prétendait Ménandre, et Josèphe après lui. Si ce dernier fait commencer la construction du temple la onzième ou la douzième année d'Hiram, ce n'est pas d'après les sources phéniciennes, puisque les extraits qu'il cite n'en disent rien, Ant. J. l. VIII, c. v, contr. Ap. l. l. c. XVII, § 48, mais d'après ses calculs particuliers. Il a pu se tromper à ce sujet comme il s'est trompé en fixant la date de la construction du temple 592 ans après la sortie d'Egypte, au lieu de 480, et 4020 ans au lieu de 4125 après la migration d'Abraham en Chanaan, Ant. J. l. VIII, c. III, § 4. Quant à la durée du règne d'Hiram, il l'emprunte à Ménandre; mais là encore il doit y avoir erreur, comme pour Babelzor et Mython, les successeurs d'Hiram, dont les années du règne sont manifestement fausses et doivent être corrigées d'après Eusèbe et le Cymello, ainsi que Moavers le reconnaît lui-même.

12. — *Et cognovit David...* L'heureuse issue de toutes ses entreprises et l'amitié d'un roi puissant firent comprendre à David que Dieu l'avait confirmé comme roi sur Israël. — *Super populum suum Israel.* Hébreu : « A cause de son peuple d'Israël », c'est-à-dire, parce que Dieu avait choisi Israël pour son peuple et lui avait promis de le rendre puissants et glorieux.

13. — *Acceptit ergo David...* La Loi défendait au roi de prendre beaucoup de femmes,

13. Accepit ergo David adhuc concubinas et uxores de Jerusalem, postquam venerat de Hebron nati que sunt David et alii filii et filiae :

I Par. 3, 1, 2.

14. Et hæc nomina eorum, qui nati sunt ei in Jerusalem, Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon.

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nephég,

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphaleth.

17. Audierunt ergo Philistiim quod unxissent David in regem super Israel; et ascenderunt universi ut quærerent David. Quod cum audisset David, descendit in præsidium.

13. David prit donc encore des concubines et des femmes de Jerusalem, après qu'il fut venu d'Hébron, et d'autres fils et d'autres filles naquirent à David.

14. Et voici les noms de ceux qui lui naquirent à Jérusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nephég.

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphaleth.

17. Les Philistins apprirent donc qu'on avait oint David roi sur Israël, et ils montèrent tous pour chercher David. Lorsque David l'eut appris, il descendit dans un lieu fortifié.

Deut., xv, 47. Toutefois David se laissa aller en quelque sorte à suivre les usages des peuples orientaux et à se composer une espèce de harem. Plus tard il eut lieu de s'en repentir, et peut-être cette conduite imprudente fut-elle cause de sa chute. Les concubines sont mentionnées avant les femmes, apparemment parce qu'il les prit avant elles. Dans les Paralipomènes il n'en est point parlé, probablement parce que cela était inutile à la narration, attendu qu'il n'est fait aucune distinction entre les enfants des unes et des autres. — *De Jerusalem...* C'est-à-dire, dans la ville de Jérusalem, comme il est dit dans les Paralipomènes. — *Nati que sunt David alii filii...* Les fils de David sont encore énumérés en deux endroits, I Paral. III, 5-8, XIV, 5-7.

14. — *Samua*. En hébreu שמוע, *Schammoua* et dans les Paralipomènes, *Schimea*, שמוע, I Paral., III, ce qui s'explique par une différence de prononciation. Samua, Sobab, Nathan et Salomon étaient les fils de Bethsabée, l. c.

15. — *Elisua*. Elisama dans les Paralipomènes, I Paral., III, 6, sans doute par suite d'une faute de transcription et de la transformation d'אלישוע en אלישמע. On trouve encore I Paral., III, 6 et suiv., XIV, 6 et suiv., deux autres noms, Eliphaleth et Nogé. Si ces deux fils de David ne sont pas mentionnés ici, c'est sans doute parce qu'ils sont morts dans leur première jeunesse. On s'explique alors pourquoi le nom d'Eliphaleth revient à la fin de l'énumération. On aura voulu conserver ce nom dans la famille en le donnant plus tard à un autre enfant. On ne doit donc pas admettre que le texte soit dé-

fectueux en cet endroit, ou que dans les Paralipomènes il ait subi quelque addition.

16. — *Et Elioda*. Elioda en hébreu אליודע, est appelé aussi *Baaliada*, en hébreu *Bælioda*, בעליודע par le changement de אל et en בעל, *baal*. David eut donc dix-neuf fils, dont six naquirent à Hébron, III, 2 et suiv., et treize à Jérusalem. Quant aux filles, elles ne sont point nommées dans les tables généalogiques, car ordinairement on ne mentionnait que celles qui devaient recevoir l'héritage de la famille, ou que les circonstances de leur vie ont rendues célèbres. Plus loin cependant, il est question de Tamar, l'une des filles de David, XIII, 4.

b. *Victoire de David sur les Philistins, v, 17-25.*

17. — *Audierunt ergo Philistiim...* Le Dr Keil suppose que cette guerre eut lieu immédiatement après que David eut été reconnu roi par toutes les tribus et avant la conquête de la citadelle de Sion. La chose en soi n'est pas impossible, mais toutefois cette hypothèse ne semble pas appuyée sur des preuves suffisamment solides. Rien par conséquent ne nous oblige à intervertir l'ordre des faits. Nécessairement il a fallu un certain temps aux Philistins pour prendre leurs dispositions avant de se mettre en marche, et c'est dans cet intervalle que David aurait attaqué et pris la citadelle de Sion. — *Et ascenderunt*. Ils montèrent des plaines de Juda qu'ils occupaient déjà ou de leur pays dans la montagne. — *Ut quærerent David*. Afin de l'attaquer et de le vaincre. — *Descendit in præsidium*. L'expression *descendit* ne prouve pas par elle-même qu'il ne s'agit pas de la citadelle de Sion, attendu que Da-

18. Or, les Philistins vinrent et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

19. Et David consulta le Seigneur disant : Monterai-je contre les Philistins et les livrerez-vous entre mes mains? Et le Seigneur dit à David : Monte, parce que je livrerai entre tes mains les Philistins.

20. David vint donc à Baal Pharasim et là il les battit et dit : Le Seigneur a dispersé devant moi mes ennemis comme sont dispersées les eaux. C'est pourquoi ce lieu fut appelé du nom de Baal Pharasim.

18. Philisthiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

I Par 14, 9.

19. Et consuluit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthiim? et si dabis eos in manu mea? Et dixit Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philisthiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus inimicos meos coram me, sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci illius, Baal-Pharasim,

Isai. 28, 21.

vid pouvait avoir son habitation sur le point le plus élevé. Il fallait donc descendre pour aller dans la forteresse, qui peut-être était Mello, ce château-fort élevé, paraît-il, sur la pente, du côté de la ville, et que David répara plus tard et fortifia à nouveau. Au reste, il n'est fait mention d'aucune autre forteresse dans le récit. En tout cas, il n'est point probable qu'il s'agisse de la forteresse du désert de Juda où David s'était autrefois retiré devant Saül, I Rois, xxiii, 14. I Paral., xii, 8. En ce cas les Philistins ne seraient pas venus camper dans la vallée des Raphaïm, qui est tout auprès de Jérusalem. Heureusement un autre passage vient nous tirer d'incertitude. Nous voyons en effet, xxiii, 13, et suiv., que David s'était retiré dans une forteresse, près de la caverne d'Odollam. Cette forteresse était très-probablement une position stratégique importante et d'un accès difficile, défendue sans doute par quelques ouvrages d'art, par exemple une citadelle. C'est là que David concentra son armée et prit toutes ses dispositions pour aller attaquer les Philistins. On peut encore supposer, en effet, qu'il n'avait pas eu le temps de compléter les défenses de la montagne de Sion, et que pour cette raison il prit la résolution de gagner un endroit plus sûr, dont il connaissait déjà les avantages.

18. — *In valle Raphaim.* C'est aujourd'hui la vallée d'El-Bekaah, au sud de Jérusalem, Cfr. Jos., xv, 8.

19. — *Si ascendam.* Cette expression serait encore suffisamment justifiée, même en admettant que David se trouvât alors dans sa forte position aux environs d'Odollam, car on sait que Jérusalem est le point culminant du pays. Comme la vallée des Raphaïm était située tout auprès de cette ville. V. Jos., xv, 8; il fallait nécessairement monter pour

aller livrer bataille aux Philistins. D'ailleurs il n'est point invraisemblable que David, en ce moment, eût quitté les hauteurs, où d'ailleurs il lui eût été difficile de pourvoir à l'entretien de son armée, et en tout cas, les collines d'Odollam, plus rapprochées de la Chéphélah, n'étaient certainement pas à la même altitude que la vallée des Raphaïm.

20. — *In Baal Pharasim.* L'hébreu בעל פריצום signifie *possesseur des irruptions*. Isai xxviii, 20 semble nous dire que cette localité était proche de la vallée de Gabaon, Les Septante qui ont traduit ἐπάνω διακοπῶν « au-dessus des séparations » ont considéré que בעל, baal était composé de la particule ב et de על, al « sur ». — *Sicut dividuntur aquæ* L'hébreu כפרץ כים, *keperets maïm* paraît devoir être traduit : « comme l'irruption des eaux. » De même qu'un torrent renverse tout sur son passage, de même David s'est précipité sur ses ennemis et les a dispersés. Peut-être aurait-il débouché sur eux à l'improviste par l'un des ravins ou oueds qui aboutissent à la plaine des Raphaïm. Nous avons dit précédemment que, d'après un passage d'Isai, la localité, qui fut dénommée Baal Pharasim, semblerait être voisine de la vallée de Gabaon; mais il paraîtrait plus vraisemblable de la placer près de la vallée des Raphaïm, à moins de supposer que les Philistins avaient abandonné cette dernière pour se porter au nord de Jérusalem, ce que le texte n'autorise guères.

21. — *Sculptilia sua.* Les Philistins avaient emporté les idoles de leurs dieux, comme pour se mettre sous leur protection, peut-être à l'imitation des Israélites qui parfois emmenaient avec eux l'Arche d'alliance. Dans les Paralipomènes on lit : « leurs dieux ». — *Quæ tulit David.* Nous apprenons par les

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua; quæ tulit David et viri ejus.

22. Et addiderunt adhuc Philisthiim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim

23. Consuluit autem David Dominum : Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum.

24. Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium; quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat castra Philisthiim.

25. Fecit itaque David sicut præceperat ei Dominus, et percussit Philisthiim de Gabaa, usque dum venias Gezer.

21. Et ils laissèrent là leurs idoles sculptées, que David et ses hommes emportèrent

22. Et les Philistins montèrent de nouveau et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. Or, David consulta le Seigneur : Monterai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Il répondit : Ne monte pas contre eux, mais tourne derrière eux et marche vers eux du côté des poiriers.

24. Et quand tu entendras le bruit de quelqu'un marchant sur les cimes des poiriers tu engageras le combat, parce qu'alors le Seigneur marchera devant ta face pour frapper le camp des Philistins.

25. David fit donc comme le Seigneur lui avait prescrit, et il battit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à l'entrée de Gézer.

Paralipomènes que David les fit brûler, conformément d'ailleurs aux prescriptions du Deutéronome, VII, 5, 25. C'est ainsi que David vengea la prise de l'Arche sous Héti.

22. — *Et addiderunt Philisthiim.* Malgré leur défaite les Philistins recourent à la charge, peut-être parce que David avait été empêché de poursuivre sa victoire pour des raisons que nous ignorons.

23. — *Non ascendas contra eos.* C'est-à-dire, ne les attaque pas en face. — *Ex adversa pyrorum.* S. Jérôme a suivi les Septante qui ont traduit בכאים, *becaïm*, par *κλιου*; mais les rabbins rendent ce mot par *muriers*. Selon Abailfad, le mot בכא, serait le nom d'un arbuste semblable à celui qui produit l'encens, orné de longues feuilles d'où découle, quand on les brise, un suc blanc et âcre sous forme de larmes, ce qui expliquerait l'origine de בכה qui dérive des בכום, *bacah* « pleurer » et signifie *pleurs, gémissements*, Cfr. Cels. Hierob. I, p. 338 et suiv., et Gesen. thes. p. 205.

24. — *Sonitum gradientis.* C'est-à-dire, comme le bruit d'une armée en marche, sym-

bole de l'approche de l'armée du Seigneur qui vaincra ses ennemis et ceux de son serviteur David. On peut comparer la vision de Jacob et celle d'Elisée, Gen., XXXII, 2, 3; IV Rois, VI, 47. — *In cacumine pyrorum.* Le sommet de ces arbres sera agité par le vent et le bruit de leurs feuilles imitera celui du passago d'une armée. — *Tunc inibis prælium.* Hébreu : « Sois prompt. » Les Paralipomènes dans le texte hébreu sont conformes à la Vulgate en cet endroit.

25. — *De Gabaa.* Plusieurs interprètes supposent qu'il faut lire מגבון, *miggibon* « de Gabaon » comme I Paral., XIV, 46 au lieu de מגבה, *miggeba*, « de Géba », et il est très probable que c'est la vraie leçon. Il n'est pas vraisemblable en effet que les Philistins se soient enfuis dans la vallée des Raphaïm dans la direction de Djéba, l'ancienne Gabaa, vers le nord-est, tandis qu'il est tout naturel qu'ils aient pris le chemin de Gabaon, aujourd'hui el-Djib, au nord-ouest de Jérusalem. Pour Gabaa, V. Jos., IX, 9. — *Usque dum venias Gezer.* Dans la direction de Gezer ou Gazer, V. Jos., X, 3.

## CHAPITRE VI

Or, David s'en alla avec une armée et tout le peuple pour ramener l'Arche ; on la mit sur un char conduit par Oza et précédé par Ahio (vv. 1-4). — Pendant la marche, on jouait des instruments (v. 5). — Près de l'aire de Nachon, Oza fut frappé pour avoir porté la main à l'Arche, et David, contristé et effrayé, la fit déposer dans la maison d'Obédédom, où elle resta trois mois (vv. 6-11). — Mais David, ayant appris que Dieu avait béni la maison d'Obédédom, fit transporter l'Arche dans la cité de David, avec une grande pompe, aux cris de joie du peuple et au son des instruments (vv. 12-15). — Mais Michol, ayant vu David danser devant l'Arche, le méprisa en son cœur (v. 16). — L'Arche fut ensuite déposée dans le Tabernacle ; David offrit des holocaustes et des victimes, et bénit le peuple au nom du Seigneur (vv. 17-18). — Il fit en même temps distribuer des vivres à la multitude (v. 19). — A son retour, Michol le railla sur sa conduite ; mais David lui répliqua qu'il ne rougirait pas de s'humilier davantage devant celui qui l'avait élu (vv. 20-22). — Depuis ce jour, Michol n'enfanta plus de fils (v. 23).

1. Or, David rassembla de nouveau trente mille hommes, toute l'élite d'Israël.

1. Congregavit autem rursum David omnes electos ex Israel triginta millia.

16 L'Arche d'alliance est transportée dans la citadelle de Sion, VI.

CHAP. VI. — 1. — David avait fondé l'unité politique en choisissant Jérusalem pour sa capitale. Pour achever son œuvre, il lui restait à établir l'unité religieuse en faisant transporter l'Arche au siège de sa puissance et à réorganiser le culte qui avait été fort négligé pendant le règne de Saül. Il convenait éminemment que la capitale devint le centre du culte divin, puisque David était le représentant de Dieu en Israël. On peut se demander pourquoi il ne fit pas transporter le Tabernacle dans la cité de Sion et ne rétablit pas les choses dans leur premier état. On ne le sait trop au juste ; cependant il est bon de remarquer que depuis l'époque où l'Arche était restée séparée du Tabernacle, il y avait deux grands-prêtres. L'un était à Gabaon auprès du Tabernacle, et l'autre, c'est-à-dire Abiathar, celui qui avait échappé au massacre de Nobé, s'était réfugié auprès de David, et avait rempli auprès de lui les fonctions du souverain pontificat. David ne pouvait pas déposer Abiathar d'un emploi dont il l'avait revêtu, et pas davantage Sadoc, de la descendance d'Éléazar, lequel était grand-prêtre à Gabaon. Ainsi donc David devait considérer la réorganisation actuelle du culte comme provisoire, en attendant qu'il pût élever, après avoir consolidé son royaume, un monument durable pour servir à Dieu de demeure. Il supposait que le Seigneur supprimerait un jour le double pontificat ou ferait connaître sa volonté à cet égard.

1. — *Rursum*. L'auteur fait-il allusion à la

réunion générale de la nation, dans laquelle David fut reconnu roi par tout Israël, v, 1, 3, ainsi que le supposent certains auteurs ? Nous ne le croyons pas, et il nous semble plus naturel d'admettre que le premier rassemblement fut celui que fit David au moment où les Philistins vinrent l'attaquer, d'autant plus que ce n'était pas lui qui avait convoqué le peuple à Hébron. Cette circonstance seule suffisait pour faire rejeter l'opinion précitée, qui est celle de Dr Keil, ainsi que l'interprétation tout entière du verset, telle que cet auteur la donne. — *Omnes electos*. L'expression כָּל־בְּרוּר, *col-bakhour*, plusieurs fois employée s'applique toujours aux gens de guerre, Jug., xvi, 34, xx, 45 ; I Rois, xxiv, 3. Il ne s'agit donc pas, ce nous semble, des représentants de la nation, des chefs de famille. Il est vrai que l'auteur des Paralipomènes, I Paral., xiii, 4-5, nous apprend que David délibéra avec les tribus, les centuries et les princes et fit ensuite appel à toute la nation. Mais il n'y a pas contradiction entre les deux passages ; l'un complète l'autre et rien de plus. Il est d'ailleurs assez naturel que David, voulant donner à la cérémonie le plus d'éclat possible, ait songé à se faire accompagner d'une forte escorte, ou plutôt de tout une armée. Cette élite des guerriers méritait bien d'escorter l'Arche, puisque c'était grâce à leurs exploits que la translation était devenue possible. Enfin on peut encore supposer que la prudence ordonnait de prendre des précautions en cas d'attaque de la part des Philistins. — *Triginta millium*. Les Septante ont écrit 70,000, sans doute avec intention.

2. Surrexitque David, et abiit, et universus populus, qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent Arcam Dei, super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

I Par. 13, 5.

3. Et imposuerunt Arcam Dei super plaustrum novum; tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa; Oza autem et Ahio, filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

et parce que le nombre des hommes en état de porter les armes était de beaucoup supérieur à trente mille.

2. — *De viris Juda.* L'hébreu מבעלי, *mib-baalé*, offre matière à difficulté à cause de la préposition ב, car il faudrait l'accusatif avec le ה local, comme dans les Paralipomènes où on lit בעלתה, *baallah*. Il n'est point douteux en effet que בעל, *haal* ne soit un nom propre et qu'il ne s'agisse de Baala, autrement nommée Cariathiarim V. Jos., ix, 17. Baala était sans doute le nom chananéen qui dut se perpétuer concurremment avec celui que les Israélites imposèrent à la ville après la conquête. Si on l'appelle ici Baala de Juda c'est pour la distinguer des autres cités de même nom, Jos.; xix, 8, 44; I Paral. iv, 33. Quant à la préposition ב, on ne peut guère l'expliquer que par une faute de copie, à moins de supposer que la construction soit irrégulière et que l'écrivain, omettant l'arrivée de David, ne mentionne que son départ. Il faudrait alors traduire avec Rabbi Kimchi : « Et ivit David et omnis populus qui cum eo erat, ex Baala Juda, quo ascenderunt ut adducerent inde Arcam Dei. » Pour éviter la difficulté, les Septante ont fait de בעלי un nom commun et ont traduit ἀπὸ τῶν ἀρχόντων Ἰουδά, ce qui nous montre qu'ils avaient sous les yeux le même texte que nous. S. Jérôme les a suivis mais incomplètement.

— *Ut adducerent arcam Dei.* Les réflexions que nous avons placées en tête du chapitre se rapportent particulièrement à ce passage. Ici, nous ajouterons que le récit des Paralipomènes, I Paral., xiii, xv, et xvi concorde avec celui-ci dans les points essentiels et que le Ps., xxiv est consacré à célébrer cet événement. — *Super quam invocatum est nomen;* L'hébreu אשר נקרא שם שם, *ascher nikra schem schem* est interprété diversement; mais il nous semble que le mieux est d'adopter la traduction de la Vulgate en changeant la voyelle du premier ש et en lisant *schem* (ibi)

2. Et David se leva et alla avec toute la multitude des hommes de Juda qui était avec lui, pour amener l'Arche du Seigneur, sur laquelle fut invoqué le nom du Seigneur des armées, siégeant sur elle entre les chérubins.

3. Et ils placèrent l'Arche du Seigneur sur un chariot neuf et ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab qui était à Gabaa; et Oza et Ahio, fils d'Abinadab, menaient le chariot neuf.

au lieu de *schem* (nomen), il est bien vrai qu'on n'invoquait pas le Seigneur au-dessus de l'Arche, puisqu'il n'était pas permis de l'approcher, sauf au grand-prêtre et une fois seulement dans l'année. Toutefois l'endroit où se trouvait l'Arche était un lieu de prières, un lieu où le nom du Seigneur était invoqué. Quelques commentateurs, en particulier le Dr Keil et l'auteur du *Speaker's Commentary*, interprètent ainsi : « Sur laquelle (arche) le nom du Seigneur est nommé », c'est-à-dire, sur laquelle le Seigneur révèle sa gloire à son peuple et se manifeste à Israël par sa grâce. Mais, croyons-nous, cette explication est trop subtile pour être vraie, d'autant plus qu'elle semble faire violence au texte. — *Super eam.* Ces mots se rapportent à *sedentis*.

3. — *Super plaustrum novum.* On se servit d'un chariot neuf, parce que l'Arche ne pouvait pas être mise en contact avec ce qui avait été profané par des usages vulgaires. D'après la Loi, Nomb. vii, 9, elle devait être portée par les Lévités; mais en cette circonstance les Israélites imitèrent les Phéniciens qui paraissent avoir eu des chars sacrés sur lesquels ils transportaient leurs dieux, Münter, *Religion der Karthager*, 15. — *In Gabaa.* En hébreu « sur la colline », car il n'est pas probable que גבעה, *Gibeah* doive être pris pour un nom propre, V. I Rois, vii, 1. *Oza autem et Ahio filii Abinadab.* L'Arche paraît être restée 70 ans dans la maison d'Abinadab, si l'on place la translation vers la dixième année de David et si l'on attribue une durée de 4 ans aux deux gouvernements de Samuel et de Saül, car il s'était écoulé tout d'abord vingt ans depuis sa prise par les Philistins jusqu'à la victoire d'Héliézer, I Rois, vii, 1 et suiv. On comprend par conséquent comment ce furent les fils d'Abinadab qui conduisirent le char. Cependant sous le nom de *fils* on désigne peut-être les petits-fils.

4. — *Eamque tulissent... in Gabaa.* Les Septante ne contiennent pas ce passage qui n'est

4. Et lorsqu'ils l'eurent emmenée de la maison d'Abinadab, qui était à Gabaa, Ahio garda l'Arche du Seigneur et marcha devant elle.

5. Or, David et tout Israël jouaient devant le Seigneur avec toute sorte d'instruments en bois, et des cithares et des lyres, et des tympanons et des sistres et des cymbales.

6. Mais lorsqu'ils furent arrivés à l'aire de Nachon, Oza étendit la main vers l'Arche de Dieu et la retint, car les bœufs récalcitrants l'avaient fait pencher.

7. Et le Seigneur s'irrita et s'indigna contre Oza et il le frappa à

4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa custodiens Arcam Dei, Ahio præcedebat Arcam.

*1 Reg. 7, 1.*

5. David autem, et omnis Israeludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, et citharis, et lyris, et tympanis, et sistris, et cymbalis.

6. Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam; quoniam calcitrabant boves, et declinaverunt eam.

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit,

que la répétition de ce qui précède. C'est apparemment l'erreur d'un copiste qui trompé par la répétition de אֶת־הָאֵרָה הַזֶּה, *et huaglah Khadaschab*, a reproduit textuellement ce qui suivait ces mots dans le v. 3. Si au lieu de *tuleruntque, eam*, S. Jérôme a traduit *cum tulissent...*, c'est que, cette répétition l'ayant frappé, il a cherché à résoudre ainsi la difficulté.

5 — *In omnibus lignis fabrefactis.* Hébreu : « Avec toute espèce de bois de cyprès ». בכל־עצי ברזים, *becol halsé beroschim*. Il s'agit donc d'instruments fabriqués avec du bois de cyprès, mais toutefois cette expression paraît singulière. Il est probable que l'on doit corriger le texte d'après le passage parallèle des Paralipomènes I Paral. xiii, 8, où on lit : בכל־עז בשורים, *becol oz oubeschirim* « de toutes leurs forces et avec des chants. » Les Septante offrent les deux leçons réunies, ἐν ὄργάνοις ἡρμωσμένοις ἐν ἰσχύρῃ καὶ ἐν ᾠδαῖς, « avec des instruments harmonisés, avec force et avec des chants. » Les chants ne devaient pas manquer, d'autant plus que deux des instruments mentionnés ici, le cinnor et le nable, (la cithare et la lyre de la Vulgate). V. I Rois, x, 5, servaient particulièrement à accompagner le chant. — *Et citharis et lyris.* Hébreu : « Et avec des cinnors et avec des nables », Cfr. l. c. — *Et sistris.* Le sistre, en hébreu כֹּנַעֲנַעִים *menaanim*, comme l'indique le verbe נָעַע, *noua* (secouer) dont il dérive, était un instrument qui rendait des sons en l'agitant, comme on ferait, par exemple, avec des tiges de bronze ou d'acier garnies d'anneaux. Dans les Paralipomènes, I Paral. viii, 4, au lieu de כֹּנַעֲנַעִים on lit חֲצֹצְרוֹת, *khatsotseroth* « trompettes », apparemment parce que l'on sonnait de la

trompette en même temps qu'on jouait du sistre. Les deux récits se complètent.

6. — *Ad aream Nachon.* En hébreu גֹּרֵן נַחֲוֹן, *goren Nachon*, ce qui pourrait se traduire *l'aire du coup*, attendu que נַחֲוֹן dérive du verbe נָכַח, *nachah* « frapper ». Dans les Paralipomènes on lit גֹּרֵן חֵידוֹן, *goren chidón*, « l'aire de l'accident » ou « du malheur », par où l'on voit que נַחֲוֹן n'est que l'interprétation de חֵידוֹן. Cet *aire* n'est donc pas désignée par le nom de son propriétaire, mais par un mot qui rappelle l'accident qui y arriva pendant le transport de l'Arche. Toutefois l'appellation de *percussio Oza*, en hébreu « Pérés Ozza », prévalut dans la suite. On ne connaît pas d'ailleurs la position de cette localité qui ne devait pas être éloignée de la maison d'Obédédom. — *Et tenuit eam.* Il la retint pour l'empêcher de tomber. — *Quoniam calcitrabant boves.* On donne généralement au verbe שָׁחַט le sens de *frapper*. C'est donc en frappant le chariot à coups de pied que les bœufs menacèrent de faire tomber l'Arche et c'est ce que S. Jérôme a voulu expliquer en ajoutant *et declinaverunt eam*. Nous ne voyons donc pas qu'il soit nécessaire d'abandonner l'opinion commune et de traduire שָׁחַט par *glisser*, comme le fait le Dr Keil. Toutefois, nous ferons remarquer que Josèphe, en parlant de cet événement, dit que les bœufs s'étaient inclinés, τῶν βοῶν γὰρ ἐπινευσάντων, c'est-à-dire avaient manqué s'abattre, Ant J. l. VII, c. iv, § 2.

7. — *Super temeritate.* On lit dans les Paralipomènes : « Parce qu'il avait été du la main vers l'Arche. » Un zèle imprudent fut la cause de la perte d'Oza, car il n'était permis qu'aux prêtres de toucher l'Arche. « Oza, dit Salvien, de Provident., ille Levites

eum super temeritate ; qui mortuus est ibi juxta Arcam Dei.

8. *Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam, et vocatum est nomen loci illius, Percussio Ozæ, usque in diem hanc.*

*I Par. 13, 11.*

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens : Quomodo ingredietur ad me Arca Domini ?

10. Et noluit divertere ad se Arcam Domini in civitatem David ; sed divertit eam in domum Obedom Gethæi.

11. Et habitavit Arca Domini in domo Obedom Gethæi tribus mensibus ; et benedixit Dominus Obedom, et omnem domum ejus.

cause de sa témérité, et il mourut là près de l'Arche du Seigneur.

8. Et David fut contristé de ce que le Seigneur avait frappé Oza, et ce lieu a été appelé du nom de châ-timent d'Oza, jusqu'à ce jour.

9. Et David redouta le Seigneur ce jour-là, et dit : Comment l'Arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi ?

10. Et il ne voulut pas amener chez lui l'Arche du Seigneur dans la cité de David, mais il l'amena dans la maison d'Obédédôm le gé-théen.

11. Et l'Arche du Seigneur habita trois mois dans la maison d'Obédédôm le Géthéen, et le Seigneur bénit Obédédôm et toute sa maison.

Dei in officio inofficiosus fuit, qui injussa præsumpsit. » On doit apprendre par là qu'il faut approcher de l'Eucharistie avec le plus profond respect, ainsi que nous l'enseigne S. Pacien, in Parænes : « Vos appello qui criminibus admissis pœnitentiam recusatis, vos, inquam, post impudentiam timidos, post peccata verecundos, qui cum mala conscientia Dei sancta contingistis et altare Domini non timetis, qui ad manus sacerdotis in conspectu angelorum sub fiducia innocentiae accedentis, etc.. tanta infuit cura divinæ providentiæ ut audaces manus, nec ob auxilium sustineret. »

8. — *Contristatus est autem David.* Hébreu : « Et David s'irrita », car le sens propre de קָרַח *Kharah* n'est point être affligé, mais être en colère, être irrité. Sans doute, David ne s'irrita pas contre Dieu, mais contre lui-même, car c'était lui qui avait décidé la translation de l'Arche et avait déterminé le mode de transport. Il pouvait donc jusqu'à un certain point s'attribuer la responsabilité de l'accident, qui l'irrita, c'est-à-dire lui causa une vive émotion mêlée de dépit. Dans le premier moment de trouble, il put ne pas saisir le motif pour lequel Dieu avait frappé Oza, dont la faute consistait à avoir porté une main sacrilège sur l'Arche, tout en étant animé d'excellentes intentions. L'Arche, en effet, était le trône de la gloire de Dieu ; le gage de sa présence et y toucher c'était attenter à la majesté divine. David sans doute ne tarda pas à comprendre quelle était la faute d'Oza et pourquoi Dieu l'avait frappé. D'a-

près la loi en effet, Nomb., iv, 45, l'Arche ne pouvait être portée que par les lévites, et il leur était même défendu d'y toucher sous peine de mort. Or, en cette circonstance, on avait négligé de suivre les prescriptions de la loi et on avait déposé l'Arche sur un chariot, pour la transporter en imitation sans doute de ce qu'avaient fait autrefois les Philistins. Oza, chargé de la conduite de l'attelage, n'ayant pas tenu compte de l'inviolabilité de l'Arche, fut frappé à mort pour donner un avertissement à tout Israël.

9. — *Quomodo ingredietur...* La surprise de David se changea bientôt en terreur. En voyant comment Dieu avait puni celui qui avait touché l'Arche, il craignait d'avoir près de lui le sanctuaire de la divinité et peut-être s'en jugea indigne.

10. — *In domum Obedom Gethæi.* Obédédôm était un lévite de la descendance de Caath et de la famille de Coré, Cfr. Ex., vi, 21, xviii, 16, et I Paral. xxvi, 4. Il appartenait à la section des portiers, et on lui confia conjointement avec d'autres le soin de la garde de l'Arche auprès du Tabernacle, I Paral., xv, 18, 24. Il est nommé Géthéen, parce qu'il était de la ville de Gethremmon dans la tribu de Dan, V. Jos., xxi, 24.

11. — *Et benedixit Dominus...* Dieu augmenta l'avoir d'Obédédôm et de sa maison. C'était pour prouver que la présence de l'Arche n'était pas par elle-même une cause de malheurs, mais plutôt une source de béné-dictions.

12. — *Et adduxit arcam Dei.* Cette fois

12. Et on annonça au roi David que le Seigneur avait béni Obédédôm et tout ce qui lui appartenait à cause de l'Arche du Seigneur. David alla donc et amena l'Arche du Seigneur avec joie de la maison d'Obédédôm dans la ville de David, et il y avait avec David sept chœurs et pour victime un veau.

13. Et lorsque ceux qui portaient l'Arche du Seigneur avaient fait six pas, il immolait un bœuf et un bélier.

14. Et David dansait de toutes ses forces devant le Seigneur. Or, David était ceint d'un Ephod de lin.

12. Nuntiatumque est regi David quod benedixisset Dominus Obededom, et omnia ejus propter arcam Dei. Abiit ergo David, et adduxit Arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio; et erant cum David septem chori, et victima vituli.

I Par. 15, 25.

13. Cumque transcendissent qui portabant Arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem.

14. Et David saltabat totis viribus aute Dominum; porro David erat accinctus ephod lineo.

David s'en tint aux prescriptions de la Loi, comme nous l'apprenons par les Paralipomènes. Non seulement il réunit tout Israël pour cette cérémonie, mais il convoqua les prêtres et les lévites et leur ordonna de se sanctifier et de porter l'Arche, *sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini*. I Paral., xv, 2, 3, 14, 15. Nous voyons ici même, au v. 13, que l'Arche fut portée sur les épaules des lévites et non sur un char. David avait donc reconnu la faute qu'il avait commise en premier lieu. — *Cum gaudio*. C'est-à-dire, solennellement, avec un cortège rangé en ordre de procession. — *Et erant cum David...* C'est une glose de la version italique qui a passé dans le texte de S. Jérôme, puisque ce passage ne se trouve pas dans les manuscrits les plus importants. Elle a été tirée originairement de la version des Septante où on lit : *καὶ ἦσαν μετ' αὐτοῦ ἄρπυγες τὴν κιβωτὸν ἑπτὰ χοροὶ καὶ θύμα. μόσχος καὶ ἄρνες* : « avec David étaient les porteurs de l'Arche, sept chœurs et l'offrande d'un veau et d'agneaux ». ce qui est d'ailleurs, peu intelligible.

13. — *Immolabat bovem et arietem*. On comprend généralement que ce sacrifice se renouvelait tous les six pas, et la chose est en elle-même possible, d'autant plus que la maison d'Obédédôm pouvait n'être pas très-éloignée de Jérusalem, et peut-être dans la ville même; mais il n'est pas nécessaire d'admettre en même temps que le cortège s'arrêtait chaque fois. Il pouvait continuer sa marche pendant que le sacrifice s'achevait. Toutefois le texte n'étant point précis, il n'est pas défendu de penser qu'il n'y eut qu'un seul sacrifice, lequel se fit lorsque les porteurs eurent avancé de six pas, et dans le but d'implorer la bénédiction

du Seigneur pour que la cérémonie s'achevât sans accident. Dans les Paralipomènes. I Paral. xv, 27, tous ces détails ont été omis, et il est dit seulement qu'on immola sept taureaux et sept béliers, parce que le Seigneur avait aidé les lévites qui portaient l'Arche, c'est-à-dire avait permis qu'ils la transportassent sans accident jusqu'au lieu qui lui était destiné. Il n'y a point contradiction entre les deux passages; ils se complètent mutuellement.

14. — *Et David saltabat*. Les danses étaient usitées de toute antiquité dans les grandes circonstances et particulièrement lorsqu'on avait à remercier Dieu d'un quelconque bienfait. Ex., 20; Jug., xi, 34, xx, 49; I Rois, xviii, 6. L'acte de David n'est point à apprécier d'après nos idées modernes. Les SS. Pères nous apprennent qu'elle en est la signification. « Hic humilitas approbata, dit S. Eucher, superbia damnata et temeritas vindicatur; monstratur; quia et ille David coram arca Domini humiliter saltando non erubuit, mox promissionem Filii Dei ex sua stirpe nascituri suscipere promeruit, et conjux quæ eam dem illius humilitatem despexit, ejus semine fecundari non merita, perpetuæ sterilitatis pœnam luit. » S. Ambroise, Apol. David, l. I, c. vi, parle à peu près dans le même sens : « Docuit David contutum regalis potentie non habendum, ubi religione exhibetur officium. Honestum est enim pro religione facere, etsi incongruum sit potestati. » Ailleurs, Serm. xxv de Sanctis, le même Père considère l'Arche comme étant la figure de la Vierge Marie : « Elatus gaudio in saltationem prorupit. Prævidebat enim in Spiritu Mariam de germine suo Christi thalamo sociandam. Unde ait : Et ipse tanquam sponsus

15. Et David, et omnis domus Israël ducebant Arcam testamenti Domini in júbilo et in clangore buccinæ.

16. Cumque intrasset Arca Domini in civitatem David, Michol filia Saul, prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilentem, atque saltantem coram Domino; et desepxit eum in corde suo.

17. Et introduxerunt Arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David, et obtulit David holocausta; et pacifica coram Domino.

18. Cumque complisset offerens holocausta, et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus est universæ multitudini Israel tam viro quam mu-

15. Et David et toute la maison d'Israël conduisaient l'Arche du Testament du Seigneur dans la jubilation, et au son de la trompette.

16. Et lorsque l'Arche du Seigneur fut entrée dans la cité de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David danser et sauter devant le Seigneur et elle le méprisa dans son cœur.

17. Et on introduisit l'Arche du Seigneur et on la posa à sa place au milieu de la tente que David lui avait dressée, et David offrit des holocaustes et des hosties pacifiques devant le Seigneur.

18. Et lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les hosties pacifiques, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées.

19. Et il distribua à tout le peuple d'Israël, tant aux hommes qu'aux

procedens de thalamo suo... Ergo saltabat propheta David ante arcam. Arcam autem quid nisi sanctam Mariam dixerimus? Siquidem arca intrinsecus portabat testamenti tabulas, Maria autem ipsius testamenti gestabat hæredem. Illa intra semet legem, hæc Evangelium retinebat. Illa Dei vocem habebat, hæc verbum. Verumtamen arca intus forisque auri nitore radiabat, sed et Sancta Maria intus forisque virginitatis splendore fulgebat. Illa terreno ornabatur auro, ista cælesti. » — *Ante Dominum*. Devant l'Arche, le symbole de la présence du Seigneur. — *Accinctus ephod lineo*. L'éphod était le vêtement distinctif et caractéristique des Lévites. Si donc en cette circonstance David en était revêtu, c'est que la royauté en lui et en Salomon avait un caractère sacerdotal, et que de plus il remplissait alors les fonctions de prêtre, puisqu'il bénit le peuple et régla tous les détails de la marche. L'auteur des Paralipomènes décrit plus au long l'habillement de David et des Lévites, mais ne mentionne pas la danse de David, non pas que le fait lui ait paru choquant, mais parce qu'il avait particulièrement à cœur de faire ressortir tout ce qui concernait le culte divin.

15. — *In Júbilo, et in clangore buccinæ*. Dans les Paralipomènes, I Paral., xv, 28 les instruments de musique sont tous désignés par leurs noms. S. Eucher voit dans la translation de l'Arche, la figure de la conversion des Juifs à la fin du monde. « David arcam

in civitatem David induxit; quia Dominus, Henoeh et Elia prædicantibus, convertit corda patrum in filios, boves et arietes immolans, hoc est, eos qui arcam Domini triturant, et verum ejus ducatum gerunt, martyrii sanguine coronans, et ipse quoque suæ incarnationis et passionis exemplum eatenus Judæis non creditum palam manifestans. »

16. — *Cumque intrasset*. Lorsque l'Arche était déjà à l'intérieur de la cité de David. — *Michol filia Saul*. C'est avec intention que Michol est appelée *fille* de Saül, car en cette occasion elle montra des sentiments plus conformes à ceux de son père qu'à ceux de son mari. Du temps de Saül, on s'occupait peu de l'Arche, I Paral., xiii, 3, le culte était négligé et la piété n'était pas en honneur dans la maison de ce roi. Aussi Michol fut choquée de ce que David s'était humilié et s'était mis au niveau du peuple.

17. — *Quod tetenderat*. Il est probable que ce tabernacle nouveau avait été fait sur le modèle du tabernacle mosaïque. — *Et obtulit*. Par le ministère des prêtres.

18. — *Benedixit populo*. Il ne s'agit point de la bénédiction solennelle que le grand-prêtre pouvait seul donner, Nomb., vi, 22 et suiv., mais simplement des vœux que fit David pour le bonheur du peuple, dans le discours qui clôtura la cérémonie.

19. — *Collyridam panis unam*. L'expression חלת לחם, *Khallath lékem* doit être synonyme de ככר לחם, *Kikar léhem*, I Paral.,

femmes, un gâteau de pain, et un morceau de bœuf roti, et une friture de farine et d'huile, et tout le peuple s'en alla chacun dans sa maison.

20. Et David revint pour bénir sa maison et Michol, fille de Saül, sortit à la rencontre de David et dit : Combien a été glorieux aujourd'hui le roi d'Israël, en se découvrant devant les servantes de ses serviteurs, et il s'est dépouillé comme se dépouillerait un des bouffons.

21. Et David dit à Michol : Devant le Seigneur qui m'a choisi plutôt que ton père, et que toute sa maison, et qui m'a ordonné d'être roi sur le peuple du Seigneur en Israël,

22. Et je danserai, et je me ferai plus chétif que je ne me suis fait ; et je serai humble à mes yeux, et je paraîtrai plus glorieux devant les servantes dont tu as parlé.

lieri, singulis collyridam panis unam, et assaturam bubulæ carnis unam, et similam frixam olei ; et abiit omnis populus, unusquisque in domum suam.

20. Reversusque est David ut benediceret domui suæ, et egressa Michol filia Saul in occursum David, ait : Quam gloriosus fuit hodie rex Israel, discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris.

21. Dixit David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potius quam patrem tuum, et quam omnem domum ejus, et præcepit mihi utessem dux super populum Domini in Israel,

22. Et ludam, et vilior fiam plus quam factus sum ; et ero humilis in oculis meis ; et cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo.

xvi, 3, comme on peut l'inférer de la comparaison d'un passage de l'Exode, xix, 23, avec un autre du Lévitique, viii, 26, et désigne un gâteau rond (litt. un rond de pain) spécialement confectionné pour les repas qui suivaient les offrandes. = *Assaturam bubulæ carnis*. La signification du mot אשפר, *eschpar* est assez incertaine. Les rabbins en font un mot composé de אש *esch*, « feu » et de פר *par* « taureau » et pensent comme S. Jérôme qu'il s'agit d'un morceau de viande quelconque ou de rôti. D'autres, le faisant dériver de l'éthiopien שפר, *schapar* « mesure », traduisent par *mesure de vin*. — Et *similam frixam olei*. Le sens du mot אשפוח, *aschis-ohah* est déterminé par deux autres passages, Cant., ii, 6 ; Os., iii, 4. Il s'agit de gâteaux de raisins secs. Dans tout ce passage, S. Jérôme a suivi la traduction de Septante.

29. — *Discooperiens se...* Selon Michol, David s'est abaissé, a oublié sa dignité en échangeant les vêtements royaux avec l'habillement des prêtres et en se mêlant au commun du peuple. Comme l'éphod était d'ailleurs un vêtement assez court, elle en prend occasion pour taxer d'inconvenante la danse de Saül.

21. — *Potius quam patrem tuum*. David humilié accuse Michol d'orgueil.

22. — *Et ludam*. Hébreu « Et je jouerai

en présence du Seigneur. » Cette répétition *en présence du Seigneur* fait davantage ressortir à quel point de vue élevé David se place pour envisager les choses, et contraste avec les pensées profanes de Michol. — *In oculis meis*. C'est-à-dire, à mon propre jugement. Je veux m'humilier plus que je ne l'ai fait, autant que je pourrai en juger. S. Grégoire, Moral., xxvii, c. ult. développe ainsi les sentiments de David : « *Viloscero coram hominibus appeto, quia servare me coram Domino ingenuum per humilitatem quæro. Sunt vero nonnulli, qui de semetipsis humilia sentiunt, quia in honoribus positi nil se esse nisi pulvorem favillamque perpendunt ; sed tamen coram hominibus despecti apparere refugiunt, et contra hoc quod de se interius cogitant, quasi rigida exterius venustate palliantur... Quia enim de semetipso interius humilia sentiens (David) honorem exterius non quærit, insinuat dicens : Ludam et vilior fiam. Et quia per hoc quod vilem se exterius præbuit, nequaquam interius intumescat, adjungit : Eroque humilis in oculis meis ; ac si dicat : Qualem me exterius despiciens exhibeo, talem me et interius attendo ». A ce sujet S. Bernard fait les réflexions suivantes : « *Ludam ut illudar. Bonus ludus quo Michol irascitur et Deus delectatur. Bonus ludus, qui hominibus quidem ridicu-**

23. Igitur Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.

23. Voilà pourquoi aucun fils ne naquit à Michol, fille de Saül, jusqu'à sa mort.

## CHAPITRE VII

David, ayant achevé son palais, eu la pensée d'élever un temple au Seigneur, et parla de son projet au prophète Nathan qui l'encouragea (vv. 1-3). — Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan et lui ordonna de rappeler à David que jusque là le Seigneur s'était contenté d'habiter sous une tente, et qu'il l'avait choisi parmi les pasteurs pour gouverner son peuple qui désormais ne serait plus affligé par ses ennemis, et lui enjoignit d'annoncer au roi qu'après lui son fils et son successeur édifierait un temple, que le Seigneur affermirait son royaume, le traiterait comme un fils et ne l'abandonnerait pas comme Saül (4-15). — Nathan répéta fidèlement ces paroles à David qui s'humilia devant le Seigneur, le remercia de tous les bienfaits qu'il avait accordés à son serviteur et à tout son peuple, et termina sa prière en lui demandant de bénir sa maison et sa postérité (vv. 17-29).

1. Factum est autem cum sedisset rex in domo sua, et Dominus dedisset ei requiem undique ab universis inimicis suis,

2. Dixit ad Nathan prophetam : Videsne quod ego habitem in domo cedrina, et arca Dei posita sit in medio pellium ?

I Par. 17, 1.

1. Or, il arriva que lorsque le roi fut assis dans sa maison et que le Seigneur lui eut donné la paix de tout côté avec tous ses ennemis,

2. Il dit au prophète Nathan : Ne vois-tu pas que j'habite dans une maison de cèdre et que l'Arche du Seigneur est placée au milieu de peaux ?

lum. sed angelis pulcherrimum spectaculum præbet. Bonus, inquam, ludus quo efficitur opprobrium abundantibus et despectio superbis. Nam revera quid aliud sæcularibus, quam ludere videamur, cum quod ipsi appetunt in hoc sæculo, nos per contrarium fugimus ; et quod ipsi fugiunt nos appetimus », Ep. LXXXVII ad Ogerum. — *Et cum ancillis.* C'est-à-dire, David sera honoré devant Dieu en leur compagnie, et non pas, sera honoré par elle. Ce dernier sens en effet ne concorde pas avec les sentiments d'humilité que manifeste en ce moment David, et à son mépris pour la gloire terrestre.

B. David fait le projet de bâtir un temple. Confirmation de la royauté dans la maison de David, VII.

a. Projets de David, VII, 1-3.

CHAP. VII. — 1. — *Et Dominus dedisset ei requiem...* Ces paroles montrent que ce ne fut pas dans les premières années qui suivirent la conquête de Sion et la construction

de son palais que David prit la résolution de construire un temple. Cependant elles ne supposent pas que ce fut à la fin de toutes ses grandes guerres, car il n'est pas dit que ce repos fut définitif. Mais d'autre part, il ne paraît pas admissible qu'il soit fait simplement allusion aux deux victoires remportées sur les Philistins, car ce verset et le v. 9 s'y opposent formellement. En effet les paroles *et interfieri universos inimicos tuos a facie tua*, montrent que David avait combattu avec tous les ennemis qui l'entouraient et les avait tous humiliés. Or, comme les principales guerres de David sont racontées dans les ch. VII à X, il ne peut être douteux que l'ordre chronologique n'a pas été observé rigoureusement.

2. — *Ad Nathan.* C'est la première fois qu'il est fait mention du prophète Nathan qui joua un grand rôle sous le règne de David dont il écrivit l'histoire ainsi que celle du règne de Salomon, au moins en partie, I Paral. XXIX, 29 ; II Paral. IX, 29. En tout cas il n'y

3. Et Nathan dit au roi : Va, fais tout ce qui est dans ton cœur, parce que le Seigneur est avec toi.

4. Or, il arriva cette même nuit, que la parole du Seigneur s'adressa à Nathan et lui dit :

5. Va et parle à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce que tu me bâtiras une maison pour que j'y habite ?

6. Car je n'ai pas habité dans une maison depuis le jour où j'ai emmené les enfants d'Israël de la terre d'Égypte jusqu'à ce jour. Mais je marchais dans un pavillon et dans une tente.

7. Dans tous les lieux que j'ai traversés avec tous les enfants d'Israël, ai-je adressé une parole à une des tribus d'Israël, à qui j'ai prescrit de paître mon peuple Israël, et lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous pas bâti une maison de cèdre ?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade, fac; quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illa nocte; et ecce sermo Domini ad Nathan, dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?

6. Neque enim habitavi in domo, ex die illa qua eduxi filios Israel de terra Ægypti, usque in diem hanc; sed ambulabam in tabernaculo, et in tentorio.

7. Per cuncta loca, quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tribubus Israel, cui præcepi, ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

a aucune raison de l'assimiler à Nathan, le fils de David. — *In medio pellium*. C'est-à-dire, sous une tente. Hébreu : « Au milieu des tapis ». Nous savons que le tabernacle était recouvert à l'intérieur d'une tapisserie qui est désignée ici et dans l'Exode par le singulier *הַרְרִיקָה*, *hairiah*, bien qu'elle fût composée de plusieurs morceaux, V. Ex. xxvi, 2 et suiv.

3. — *Omne quod est...* Nathan répond ainsi de son propre mouvement et avant d'avoir reçu du Seigneur aucune communication

b. *Révélation et promesses divines*, vii, 4-17.

4. — *In illa nocte*. La nuit qui suit l'entretien que Nathan avait eu avec David.

5. — *Numquid ædificabis...* Cette interrogation renferme implicitement une négation. Aussi nous lisons I Paral. xvii, 4 : « Non ædificabis tu mihi... » Nous apprenons aussi par le même livre I Paral. xxii, 8, que Dieu ne permit pas à David de lui élever un temple parce qu'il avait répandu le sang dans les nombreuses guerres qu'il avait soutenues. Il convenait que cet honneur fût réservé à Salomon, le roi pacifique, image du Sauveur qui s'est dit lui-même doux et humble de cœur.

6. — *Neque enim habitavi...* La première raison pour laquelle le Seigneur ne permet pas à David de lui élever un temple, c'est

que jusque-là il a habité sous la tente, ce qui revient à dire que le moment n'est pas encore venu. — *Sed ambulabam*. Le tabernacle, la demeure de l'arche, symbole de la présence de Dieu, suivait dans le désert tous les mouvements des Israélites et, plus tard dans le pays de Chanaan, changea encore plusieurs fois de place. Donc, tant que la tente, qui est l'habitation du voyageur, fut la demeure de Dieu, Dieu sembla voyager et passer d'un lieu à un autre.

7. — *Per cuncta loca quæ transi*. Hébreu : « En tout ce que j'ai voyagé », c'est-à-dire, pendant tout le temps que j'ai voyagé. — *Ad unam de tribubus Israel*. Cette expression paraît un peu extraordinaire, car nous ne voyons pas que l'une des tribus ait été jamais chargée de gouverner les autres... Aussi, dans les Paralipomènes, au lieu de *שֹׁפְטֵי* *schibthé* (tribus) on lit *שֹׁפְטֵי* *schophthé* (juges), ce qui ne prouve point que la leçon soit ici fautive, mais nous sert à l'expliquer. La conduite du peuple est donc attribuée aux tribus d'où sont sortis les Juges. En confirmation de cette interprétation, nous remarquerons que Ps., lxxvii, vv. 6, 7 et suiv., le choix de David comme roi et celui de Sion comme emplacement du sanctuaire, sont représentés comme l'élection de la tribu de Juda et la réprobation d'Ephraïm. — *Quare non ædificastis*. Le Seigneur fait en second lieu remarquer à

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israel.

*1 Reg. 27, 22; Ps. 23, 14.*

9. Et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua ; fe-cique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius ; nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius,

11. Ex die qua constitui iudices super populum meum Israel : et requiem dabo tibi ab omnibus inimi-

8. Et maintenant tu diras ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je t'ai pris au milieu des pâturages où tu suivais les troupeaux, afin que tu fusses chef sur mon peuple Israël.

9. Et j'ai été avec toi dans tous les lieux où tu as marché et j'ai exterminé tous tes ennemis devant ta face, et je t'ai fait un grand nom, semblable au nom des grands qui sont sur la terre.

10. Et je fixerai un lieu pour mon peuple Israël, et je l'enracinerai et il y habitera, et il ne sera plus troublé, et les fils de l'iniquité ne continueront pas à l'affliger comme auparavant,

11. Depuis le jour où j'ai établi des juges sur mon peuple Israël. Et je te donnerai la paix avec tous tes

David qu'il n'a pas demandé à ceux qui ont gouverné son peuple avant lui de lui élever un temple. Mais ces paroles ne contiennent pas un blâme à l'adresse du saint roi, comme si son projet eût été entaché d'orgueil et de présomption, pour ne pas avoir attendu l'ordre du Seigneur, non plus qu'à l'adresse des autres chefs, comme s'ils eussent été coupables de négligence.

10. — *Et ponam.* Dans l'hébreu, « j'ai placé », car le sens indique bien clairement que la particule  $\eta$  n'a pas la force du  $\eta$  *vav* conversif. Dans le moment, en effet, c'était chose déjà faite. Il faut faire la même remarque à propos des deux verbes suivants. — *Locum.* En donnant au peuple d'Israël la victoire sur ses ennemis, c'était naturellement lui donner de la place pour s'étendre. — *Sub eo.* C'est-à-dire, dans les limites du territoire que Dieu lui a assuré.

11. — *Prædixitque tibi Dominus, quod domum...* C'est le complément des grâces du Seigneur envers David et par cela même envers le peuple. Voici comment on peut formuler la réponse du Seigneur : de même que le Seigneur ne pouvait avoir d'habitation fixe parmi son peuple, tant que celui-ci était voyageur en dehors du pays de Chanaan, ou tourmenté par ses ennemis sur son propre territoire, de même la domination de David, malgré ses victoires, n'était pas encore assez bien établie et assez tranquille du côté des ennemis qu'il était appelé à combattre, pour assurer dans l'avenir une existence durable à

Israël ; l'habitation du Seigneur parmi son peuple ne devait donc pas avoir d'autre forme que celle d'une tente. Mais l'établissement fixe de cette tente présageait que, grâce aux combats et aux victoires de David, les voyages et les inquiétudes du peuple approchaient de leur fin. David avait formé le projet de construire une maison au Seigneur, mais il ne pouvait et ne devait le mettre à exécution avant que Dieu eût mis le comble à ses bienfaits et réalisé son plan, lequel consistait à consolider la royauté dans la famille de David dans le but de procurer le salut du peuple. Jusqu'à présent, ce que le Seigneur avait fait pour David et son peuple n'était que le commencement de l'affermissement du royaume ; mais, en fixant pour l'avenir la royauté dans la descendance de David, c'était poser une base solide pour la paix et le repos d'Israël. L'œuvre de la construction du temple devait en être le gage et mettre le sceau à cette espèce de contrat. Le Seigneur dit donc à David : Tu ne peux me construire une maison, car je dois d'abord t'en édifier une, avant qu'il soit possible d'édifier la mienne. Dieu doit d'abord élever la maison de l'homme, et l'homme ensuite pourra lui en élever une. Tant que son peuple a été tenu en échec par ses ennemis, le Seigneur s'est contenté de l'habitation du voyageur ; mais David affermit le royaume d'Israël et lui procura le repos, lorsque Dieu eut soumis ses ennemis et lui eut promis que la royauté passerait en héritage à sa postérité. Ce fut seulement alors-

ennemis. Et le Seigneur te prédit que le Seigneur te fera une maison.

12. Et lorsque tes jours seront accomplis et que tu dormiras avec tes pères, je susciterai après toi ta postérité qui sortira de ton sein et j'affermirai son règne.

13. Il bâtira une maison à mon nom, et je rendrai stable le trône de son royaume jusques dans l'éternité.

14. Je serai pour lui un père et il sera pour moi un fils. S'il fait quelque iniquité, je le punirai avec la verge des hommes et avec les plaies des enfants des hommes.

15. Mais je ne lui retirerai pas ma miséricorde, comme je l'ai retirée à Saül que j'ai rejeté de ma face.

cis tuis; prædicitque tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.

12. Cumque completi fuerint dies tui, et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus.

III Reg. 8, 19.

13. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

III Reg. 5, 5.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium; qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum.

I Par. 22, 40; Heb. 4, 5.

15. Misericordiam autem meam, non auferam ab eo, sicut abstuli a Sauli, quem amovi a facie mea.

Ps. 88, 4, 37.

que le temple put être construit. Cependant le motif précis pour lequel David ne devait pas avoir l'honneur d'édifier le temple, ne nous est pas indiqué en cet endroit, mais dans les Paralipomènes. David lui-même nous le fait connaître en ces termes : « Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo, eo quod sis vir bellator et sanguinem fuderis », I Paral. xxviii, 3. Il fit d'ailleurs la même déclaration à son fils Salomon, I Paral. xxii, 8, et celui-ci paraît y avoir fait allusion quand il envoya son ambassade à Hiram, roi de Tyr. III Rois v, 3. Il est possible que David n'apprit que plus tard le motif réel pour lequel Dieu ne lui permit pas de construire le temple; mais quoi qu'il en soit, cette prohibition ne renferme aucun blâme et ce n'est point une exclusion pour cause d'indignité personnelle, car David fut plus fidèle à Dieu que Salomon et les guerres qu'il soutint étaient les guerres du Seigneur, I Rois xxv, 28, et avaient pour but le rétablissement et l'affermissement de la théocratie ou plutôt du royaume divin en ce monde... Mais ces guerres inévitables en elles-mêmes étaient la preuve matérielle que la royauté de David n'était pas solidement assise, que le repos et la paix n'étaient pas encore assurés, et par conséquent que le moment de construire le temple n'était pas encore venu. Le temple devait symboliser la paix du royaume de Dieu, dont il était l'image, et c'est pourquoi ce n'est pas à David, l'homme

de la guerre, mais à Salomon, l'homme de la paix, la figure du prince de la paix, Is. ix, 5, qu'était réservé l'honneur de mener à bien cette grande entreprise.

12. — *Suscitabo*. C'est-à-dire, j'élèverai au trône. — *Quod egredietur...* Salomon n'était donc pas né, ce qui ne contredit aucune des données que nous possédons, car rien ne nous indique que ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que David eut la pensée de bâtir un temple. Il n'y a donc pas lieu de remplacer le futur נָשָׂא, *ietsé*, par le préterit *iatsa*, en changeant les voyelles, ainsi que le font quelques critiques.

13. — *Nomini meo*. Non pas seulement à mon honneur, mais pour que mon nom se perpétue en ce lieu.

14. — *Ego ero ei in patrem...* La royauté du père est éternelle, celle du fils le sera aussi. Ces paroles s'appliquent donc allégoriquement à Jésus-Christ. — *In virga virorum, et in plagis filiorum hominum*. C'est-à-dire, non pas par des châtimens modérés, comme en usent les parents à l'égard de leurs enfants, mais comme sont punis les hommes qui manquent à leurs devoirs et se mettent en faute. Toutes ces promesses, remarquons-le, se sont réalisées en Salomon. Après la mort de David, il est monté sur le trône et Dieu l'a affermi contre les machinations d'Adonias, III Rois ii, 42. Il a construit le temple, III Rois v, vi, viii, 45 et suiv.; mais ayant eu le malheur, dans ses dernières années, de tomber

16. Et fidelis erit domus tua, et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, et thronus tuus erit firmus jugiter.

Heb. 18.

17. Secundum omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

18. Ingressus est autem rex David, et sedit coram Domino, et dixit: Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me hucusque?

16. Et ta maison sera fidèle, et ton royaume sera jusques dans l'éternité devant ta face, et ton trône sera ferme toujours.

17. Selon toutes ces paroles, et selon toute cette vision, Nathan parla à David.

18. Or, le roi David entra, et s'assit devant le Seigneur et dit : Qui suis-je, Seigneur Dieu, et qu'est-ce que ma maison, pour que vous m'ayez amené jus qu'ici ?

dans l'idolâtrie, il en a été puni dans son fils, III Rois xi, 9 et suiv. ; Dieu cependant ne lui a point retiré ses faveurs, ne l'a point rejeté et sa postérité a continué à régner.

16. — *Et regnum tuum usque in æternum.* Les générations et les dynasties disparaissent comme les individus et les royaumes de ce monde se succèdent l'un à l'autre. On ne peut donc entendre les mots *usque in æternum* dans leur sens propre que si on les fait rapporter non à la postérité de David, mais à une personne qui vivra éternellement, c'est-à-dire à Jésus, et qui vit de toute éternité et dont le règne n'aura pas de fin. Mais si le royaume est éternel, l'habitation du Seigneur le sera aussi, comme le dit Salomon lui-même ; III Rois viii, 13 : « ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmisimum solium tuum in sempiternum. » Or on ne peut l'entendre à la lettre du temple de Salomon, qui sera renversé une première fois, sera reconstruit à la même place et cependant finira par disparaître. Mais Dieu n'habite pas essentiellement et exclusivement des maisons de pierre et de bois, car il réside particulièrement là où il se manifeste et se révèle, c'est-à-dire parmi son peuple. Or Dieu s'est manifesté en Jésus-Christ et le Verbe a fait de la nature humaine son habitation, « et habitavit in nobis » ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν, Jean I, 14. Aussi le Seigneur a pu dire aux Juifs : « Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud » Joan. ii, 19. Par sa résurrection. Jésus-Christ a relevé le temple de son corps et il continuo d'habiter avec son Père dans le cœur des fidèles, Jean xiv, 23 ; I Cor. vi, 19. C'est pourquoi l'Eglise est le temple de Dieu bâti avec des pierres vivantes, I Tim. iii, 15 ; I Petri ii, 5 ; Cfr. II Cor. vi, 16 ; Hebr. iii, 6 et qui, à la fin des temps, sera la nouvelle Jérusalem, l'habitation de Dieu parmi les hommes, Apoc. xxi, 1-3. Mais, de même que la construction du temple n'a été parachevée qu'en Jésus-Christ, de même cette parole

« ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium », ne s'est réalisée dans toute sa vérité que dans le Messie. La race de David a été châtiée et humiliée à cause de ses fautes et sa royauté terrestre a disparu ; pourtant la grâce de Dieu ne l'a pas abandonnée, car le Christ est né de David selon la chair pour relever le trône de son père et pour régner éternellement sur la maison de Jacob, Luc. i, 32 et suiv., et pour affermir à jamais la maison de David. — *Ante faciem tuam.* David est représenté comme voyant en esprit passer devant lui tous ses successeurs, ou continuant à vivre dans sa postérité.

17. — *Et juxta universam visionem istam.* C'est dans une vision que Dieu révéla ces choses à David et non point en rêve, car le mot חזיון, *khizzaïon*, « vision », est toujours distingué de חלום, *khaloin*, « songe », ou « révélation par les songes ».

c. *Cantique d'actions de grâces de David*, vii, 18-29.

18. — *Ingressus est...* David alla dans le sanctuaire qu'il avait fait élever sur la montagne de Sion. — *Et sedit.* C'est-à-dire il s'arrêta, car il ne paraît pas qu'on dût s'asseoir pendant la prière dans le sanctuaire, et d'ailleurs, en plusieurs passages, Gen., xxiv, 55. xxix, 19, etc., ישב, *iaschab*, a bien le sens que nous lui donnons ici. L'exemple de Moïse ne saurait être invoqué pour la circonstance, Cfr. Ex., xvii, 12. S. Augustin fait remarquer que rien n'avait été prescrit par la loi, quant à la tenue à avoir devant l'arche ou dans le temple. Il était donc libre à chacun de suivre ses propres inspirations. Lib. II ad Simplic. Quæst. iv. Enfin on peut bien supposer que David resta un certain temps dans le temple pour méditer et qu'il dut prendre successivement diverses attitudes. — *Et dixit.* David remercie Dieu des faveurs et des promesses qu'il lui a faites tout en confessant son indignité, 18-20 ; il le loue d'avoir fait tout cela pour prouver qu'il

19. Mais cela même a paru peu de chose en votre présence, Seigneur Dieu, si vous ne parliez aussi de la maison de votre serviteur pour un long avenir; car c'est la loi d'Adam, Seigneur Dieu.

20. Que pourra donc ajouter encore David pour vous parler? Car vous connaissez votre serviteur, Seigneur Dieu.

21. A cause de votre parole et selon votre cœur, vous avez fait toutes ces grandes choses, et vous l'avez fait connaître à votre serviteur.

22. C'est pourquoi votre grandeur

19. Sed et hoc parvum visum est in conspectu tuo, Domine Deus, nisi loquereris etiam de domo servi tui in longinquum; ista est enim lex Adam, Domine Deus.

20. Quid ergo addere poterit adhuc David, ut loquatur ad te? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

21. Propter verbum tuum, et secundum cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

22. Idcirco magnificatus es, Do-

est le vrai Dieu et pour glorifier son nom parmi son peuple, 21-24; enfin il lui demande d'accomplir ce qui lui a été promis, 25-29. — *Quis ego hunc...* David se reconnaît indigne des grâces qu'il a reçues, afin d'en reporter tout l'honneur à Dieu, Cfr. Ps. VIII, 5 et CXLIII, 3. — *Quin adduxit me...* David reconnaît humblement que c'est Dieu qui l'a conduit et dirigé.

19. — *Ista est enim lex Adam.* Nous ferons d'abord remarquer que si le mot אָדָם, *adam*, doit être considéré comme un nom propre et non pas être traduit par *homme*, il est en tout cas synonyme d'*humanité*. Ceci posé, il reste à expliquer ce passage. Au premier abord on serait tenté d'interpréter ainsi : tu agis avec moi, qui suis si au-dessous de toi, à la manière de l'homme, c'est-à-dire aussi amicalement que les hommes font entre eux et d'égal à égal. Mais cette explication, quoique assez naturelle, n'est peut-être pas assez en rapport avec la pensée fondamentale qui domine en cet endroit. En voici une autre empruntée au D. Keil : c'est la loi qui règle la conduite de l'homme, c'est-à-dire tu as suivi la loi que les hommes doivent observer entre eux, laquelle loi est l'amour du prochain, Lect., XIX, 18; Mich., VI, 8. Sans la rejeter absolument nous permettrons de dire qu'elle nous paraît un peu subtile et que l'ensemble du texte ne lui est pas favorable. En effet, ce dont, d'après notre verset, David remercie et loue le Seigneur, ce n'est pas de ce que le Seigneur s'est abaissé jusqu'à lui pour lui faire une révélation, mais de ce qu'il lui a parlé de l'avenir de sa maison et lui a fait des promesses à ce sujet. Cette loi qui doit s'appliquer à un homme faible et à sa race, c'est le décret par lequel Dieu veut que la royauté reste attachée à la famille de David et s'y perpétue éternellement. Il semble bien

que David en cet endroit exprime son étonnement qu'une telle promesse lui ait été faite. Nous préférons donc cette dernière interprétation à la suivante qui est de Corn. Lap. : « Seigneur, tu as condescendu à mes vœux et même tu les as prévenus. C'est une loi que personne ne se croit suffisamment heureux, malgré tous les biens et les honneurs, s'il ne pense que ses enfants seront aussi dans la prospérité. Or, Seigneur tu viens de me promettre que la royauté se perpétuerait dans ma maison. » Malgré l'autorité du célèbre commentateur il nous semble que le sens qu'il donne à *ista est enim lex Adam* est un peu forcé.

20. — *Quid adhuc addere...* David n'a pas assez de paroles pour exprimer sa reconnaissance, ou plutôt la parole humaine est impuissante à peindre ses sentiments. Dieu d'ailleurs, qui connaît tout, voit le fond de son cœur.

21. — *Propter verbum tuum.* A cause de la promesse que tu as faite à ton serviteur, parce que tu m'as choisi pour roi, ainsi que le passage parallèle des Paralipomènes, I Paral., XVII, 19, peut le donner à entendre. Il s'agissait alors de la parole que Dieu adressa à Samuel : « Et surge, unge eum, ipse est enim », I Rois, XVI, 12. Mais peut-être David fait allusion aux promesses concernant le Messie, et indirectement la tribu de Juda et la famille royale qui devait en sortir. Gen., XLIX, 10, car un passage des Paralipomènes, I Paral., XXVIII, 4, montre qu'il connaissait le rapport qui existait entre la promesse que Nathan lui avait communiquée et la prophétie de Jacob. — *Et secundum cor tuum.* C'est-à-dire selon ton amour et ta miséricorde, Cfr. Ex., XXXIV, 6; Ps., CII, 8.

22. — *Quia non est similis tui, neque est...* Dieu se montre incomparable en prodiguant

mine Deus, quia non est similis tui, neque est Deus extra te, in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

23. Quæ est autem, ut populus tuus Israel, gens in terra, propter quam ivit Deus, ut redimeret cam sibi in populum, et poneret sibi nomen faceretque eis magnalia, et horribilia super terram, a facie populi tui, quem redemisti tibi ex Ægypto, gentem, et deum ejus.

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum; et tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

25. Nunc ergo, Domine Deus, verbum quod locutus es super servum tuum, et super domum ejus, suscita in sempiternum, et fac sicut locutus es,

26. Ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur: Dominus exercituum, Deus super Israel. Et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

27. Quia tu, Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aurem servi

a été glorifiée, Seigneur Dieu, car personne n'est semblable à vous, et il n'y a pas d'autre Dieu que vous, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles.

23. Et quelle est la nation sur la terre comme votre peuple Israël, près de qui Dieu est allé pour le racheter et en faire son peuple, et y mettre son nom et y faire de grandes et terribles choses sur la terre, devant votre peuple que vous avez racheté pour vous de l'Égypte et de son peuple et de son dieu?

24. Car vous avez affermi pour vous Israël votre peuple, pour qu'il soit un peuple éternel, et vous êtes, Seigneur Dieu, devenu leur Dieu.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu, accomplissez éternellement la parole que vous avez prononcée touchant votre serviteur et touchant sa maison, et faites comme vous avez dit,

26. Afin que votre nom soit glorifié jusques dans l'éternité et que l'on dise: Le Seigneur des armées est Dieu sur Israël. Et la maison de votre serviteur David demeurera stable devant le Seigneur;

27. Parce que, Seigneur des armées, Dieu d'Israël, vous avez ou-

ses grâces aux hommes, et en les forçant à les confesser; c'est en cela qu'il prouve qu'il est le vrai Dieu, Cfr. Ps., LXXXV, 8-10, LXXI, 19, XLIV, 1.

23. — *Et redimeret eum...* Par la sortie d'Égypte, Dieu s'est montré incomparable et a prouvé matériellement qu'il était le vrai Dieu. — *Eis.* Hébreu: לכם, *lachem*, « pour nous. » — *Super terram.* Hébreu: לארץ, *lear-tséka*, « dans ton pays », ce qui s'explique difficilement. Aussi plusieurs pensent que le texte est fautif et qu'il faut le corriger d'après les Paralipomènes, I Paral., XVII, 24, où on lit לגרש, *legaresch*, « pour chasser. » Ce sentiment est favorisé par les Septante qui portent τοῦ ἐμβαλεῖν αὐ. Il faudrait alors traduire avec l'hébreu: « Pour chasser devant ton peuple que tu l'es racheté d'Égypte, les pays et leurs dieux. » Si l'on n'adopte pas cette hypothèse, il faut, en ce cas, faire de

גוים יאלהו, *goïm veélohav*, à מוכזרים, *mim-milseraïm* et interpréter ainsi: « Que tu as délivré de l'Égypte, de ses peuples et de ses dieux. Mais cette apposition n'est guère admissible à cause du pluriel גוים *goïm* « peuples », qui ne convient pas à l'Égypte.

24. — *Firmasti enim tibi...* Ces paroles comprennent tout ce que Dieu a fait pour établir son peuple depuis Moïse jusqu'à David. Mais ce peuple, Dieu peut le revendiquer pour sa propriété, vu tout ce qu'il a fait pour lui; il lui appartient complètement et par conséquent a le devoir de lui rester fidèle et de le servir. — *In populum sempiternum.* Toujours le Seigneur aura un peuple qui lui appartiendra en propre. — *Et tu, Domine, Deus factus es...* Dieu a prouvé par ses actes qu'il était le Dieu véritable.

26. — *Ut magnificetur nomen tuum...* Avant tout, David considère la gloire de Dieu.

vert l'oreille de votre serviteur et lui avez dit : Je te bâtirai une maison; voilà pourquoi votre serviteur a retrouvé son cœur pour vous supplier par cette prière.

28. Maintenant donc, Seigneur Dieu, vous êtes Dieu et vos paroles seront vraies, car vous avez annoncé à votre serviteur ces biens.

29. Commencez donc, et bénissez la maison de votre serviteur pour qu'elle soit éternellement devant vous, parce que vous l'avez dit, Seigneur Dieu, et la maison de votre serviteur sera bénie de votre bénédiction éternellement.

tui, dicens : Domum ædificabo tibi, propterea invenit servus tuus consuum ut oraret te oratione hac.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, et verba tua erunt vera; locutus es enim ad servum tuum bona hæc.

20. Incipe ergo, et benedic domui servi tui, ut sit in sempiternum coram te : quia tu, Domine Deus, locutus es, et benedictione tua benedicetur domus servi tui in sempiternum.

## CHAPITRE VIII

David frappa ensuite les Philistins et les humilia (v. 1). — Il vainquit aussi les Moabites qu'il rendit tributaires, et Adarézér, roi de Soba, auquel il fit de nombreux prisonniers (vv. 2-4). — Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézér, mais David les vainquit et les assujettit au tribut (vv. 5-6). — Il rapporta à Jérusalem les armures d'or des serviteurs d'Adarézér et une grande quantité d'airain (vv. 7-8). — Le roi d'Emath, ennemi d'Adarézér, envoya ses fils pour féliciter David et lui fit apporter de riches présents, que David sanctifia avec tout l'or, l'argent et l'airain qu'il avait conquis sur ses ennemis (vv. 9-12). — En revenant de son expédition contre la Syrie, David battit les Iduméens dans la vallée des Salines, mit des garnisons dans leur pays et les rendit tributaires (vv. 13-14). — Et il fut roi sur tout Israël et rendit la justice à son peuple (v. 15). — Joab commandait l'armée, Sadoc et Achimélech étaient grands prêtres, et Banafas était à la tête des Céréthides et des Phéléthites (v. 16).

1. Ensuite il arriva que David batit les Philistins et les humilia, et Da-

1. Factum est autem post hæc, percussit David Philisthim, et hu-

27. — *Revelasti aurem servi tui.* C'est-à-dire, tu as révélé par la parole, tu as fait une révélation à ton serviteur.

C. Guerres et victoires de David. Ses principaux officiers, VIII.

a. Soumission des Philistins et des Moabites, VIII, 1-2.

CHAP. VIII. — 1. — *Post hæc.* Cette expression n'indique nullement que les événements contenus dans ce chapitre sont postérieurs à ceux du précédent. C'est une simple formule de transition qui sert à relier ce qui suit à ce qui précède. Elle se retrouve au ch. x et cependant là sont racontées de nouveau

les guerres dont on nous expose ici le commencement et les résultats. — *Frenum tributi.* Hébreu : « le frein de la mère », מַחְוֵה מַחְוֵה, *melheg haammah.*, expression évidemment très singulière; mais nous lisons I Paral., XVIII, 4 : « Geth et ses filles », ce qui nous en donne l'explication. Sous le nom de *mère* on désigne fréquemment en arabe et en phénicien, la capitale d'un pays. Cfr. Gesen. Thes., p. 112; ses filles ce sont les villes qui en dépendent. Cfr. Jos., xv, 45, 45. Geth, une des cinq satrapies philistines et, du temps de Saül, siège d'un roi qui paraissait avoir le pas sur les autres, I Rois, vi, 46, 47, xxvii, 2 xxix, 2 et suiv., avait rang de capitale et

miliavit eos, et tulit David frenum tributi de manu Philisthiim.

*I Par. 18, 1.*

2. Et percussit Moab, et mensus est eos funiculo, cœquans terræ; mensus est autem duos funiculos, unum ad occidendum, et unum ad vivificandum; factusque est Moab David serviens sub tributo.

3. Et percussit David Adarezer filium Rohob, regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphratem.

*Ibid. 3.*

vid prit le frein de tribut des mains des Philistins.

2. Il frappa aussi les Moabites et les mesura au cordeau après les avoir abattus contre terre. Il mesura deux cordeaux, l'un pour donner la mort, l'autre pour donner la vie; et Moab devint serviteur de David et paya tribut.

3. Et David batit Adarezer, fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il partit pour aller dominer sur le fleuve de l'Euphrate.

étendait sa domination sur les villes de son voisinage, leur imposait son frein. David enleva donc à Geth sa puissance, la soumit et la rendit tributaire avec les villes qui en dépendaient. La métropole ou la mère n'eut plus d'action sur ses filles. Nous voyons en effet que sous Salomon, III Rois, II, 39. le roi de Geth était un des rois tributaires parmi ceux qui lui étaient soumis depuis l'Euphrate jusqu'à Gaza, III Rois, IV, 24. La traduction de la Vulgate est équivoque et pourrait faire croire que jusqu'alors les Israélites avaient été tributaires des Philistins. Celle des Septante, τὴν ἀνωρισμένην, « la (contrée) délimitée », donnerait à penser que le texte a subi quelque altération et qu'il contenait la délimitation exacte du territoire enlevé aux Philistins. Toutefois le sens revient au même.

2 — *Duos funiculos, unum ad...* Hébreu : « Deux mesures pour tuer... », ce qui aggrave encore le châtement. David fit donc croucher à terre et en rang tous les hommes en état de porter les armes. fit passer sur eux le cordeau et, d'après le texte hébreu, en aurait fait mourir les deux tiers. « Tanta erat vis victoriæ, dit Théodoret, Quæst. 23, et tanta erat multitudo eorum qui capti erant viri, ut eos numerare non permetteret. Quare jussit eos pronos dejici in terram divisos trifariam, et duas quidem partes occidit, unam vero vivam reservavit. » Nous ne savons pas autre chose sur cette guerre, sinon que Banatas tua deux fils du roi de Moab, I Paral., XI, 22. Autrefois David avait trouvé chez les Moabites un accueil bienveillant, I Rois, XX, 3, 4; il faut donc que plus tard ils l'aient grièvement offensé, pour qu'il ait cru devoir se venger d'une si terrible manière. Le Ps. LIX pourrait donner à entendre qu'il avait éprouvé quelque revers dans son expédition contre les Syriens. On pourrait alors supposer que les Moabites

avaient profité de l'occasion pour l'attaquer et pour lui couper la retraite.

b. *Soumission du roi de Soba et des Syriens de Damas, VIII, 3-14.*

3. — *Regem Soba.* La ville de Soba ne peut être ni l'ancienne Nisibe, ni Alep, car l'une est trop au nord, et l'autre est tout à fait en dehors des peuples et des villes avec lesquelles elle est nommée Soba ou Aram Soba, X, 16, Ps. LIX, 6 (Vulg. Syram Soba) était évidemment dans le voisinage des Israélites. Cfr. V, 12 et I Rois, XIV, 47 et aussi, d'après les VV. 3, 5 et 9 du présent chapitre, non loin de Damas et d'Einath. Par conséquent il faudrait la chercher au nord-est de Damas et au sud d'Einath, entre l'Oronte et l'Euphrate, car son territoire s'étendait jusqu'à ce dernier fleuve, V, 5 et même au-delà par ses vassaux, X, 16. Pour cette raison Ewald, *Geschichte des Volkes...* III, p. 207 et suiv. assimile Soba, la capitale du royaume de ce nom à la Sabé de Ptolémée, V, 19, qui était à la même latitude que Damas, mais plus rapprochée de l'Euphrate. Le roi de Soba est appelé dans ce passage Adadézer, אדדער, « dont le secours est Hadad. » Partout ailleurs on lit *Adarézer*. Mais il est à peu près certain que la première forme est la forme originale, car Hadad était le nom du dieu-soleil chez les Syriens, lequel nom se retrouve fréquemment parmi les noms propres, Cfr. *Movers Phœnic.*, I, 49 et suiv. — *Ut dominaretur.* L'hébreu להשיב ידו, *lehaschib iado*, litt. « pour ramener sa main », est généralement traduit : « pour rétablir sa puissance. » Le sujet ne peut être qu'Adarézer, car jusqu'alors David n'avait jamais étendu sa domination jusqu'à l'Euphrate. C'est donc pendant que le roi de Soba allait rétablir sa puissance ébranlée que David l'attaqua et le vainquit. Comment sa

4. Et après lui avoir pris dix sept cents cavaliers et vingt mille fantassins, il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chars ; il n'en épargna que pour cent chars.

5. Les Syriens de Damas vinrent aussi pour porter secours à Adarézzer, roi de Soba, et David tua aux Syriens vingt-deux mille hommes.

6. Et David plaça une garnison dans la Syrie de Damas, et la Syrie fut assujétie à David, et paya tribut. Et le Seigneur préserva David en tout et partout où il alla.

7. Et David prit les armes d'or

4. Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus, et viginti millibus peditum, subnervavit omnes jugales curruum; dereliquit autem ex eis centum currus.

5. Venit quoque Syria Damasci. ut præsidium ferret. Adarezer regi Soba; et percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David præsidium in Syria Damasci, factaque est Syria David serviens sub tributo; servavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea,

puissance avait-elle été ébranlée, c'est ce que nous allons examiner. — On reconnaît généralement que la guerre contre Adarézzer et les Syriens du ch. x est la même que celle-ci. En effet, la guerre présente se termina par la soumission complète des rois de Syrie et nous ne voyons pas qu'une révolte ait obligé David de marcher de nouveau contre eux. Les rois syriens vaincus sont d'ailleurs les mêmes, Cfr. 7. 4 et x, 18. Il paraît donc certain que la guerre dans laquelle furent défaits les Syriens que les Ammonites avaient appelés à leur secours, x, est identique à celle dont les résultats seuls ont été mentionnés dans le chapitre présent, et, de plus, que toutes les guerres de David contre les Syriens et les Iduméens, 13 et suiv., sont la suite de celles qu'il soutint contre les Ammonites, puisque ceux-ci avaient pris à leur solde les rois de Syrie pour le combattre, x, 6. Or, nous allons comprendre maintenant pourquoi Adarézzer alla rétablir sa puissance du côté de l'Euphrate. Battu une première fois par Joab, x, 13 et suiv., son autorité fut sans doute fortement ébranlée et c'est pour la relever qu'il fit venir de Mésopotamie des troupes auxiliaires. Mais il fut battu une seconde fois et fut obligé de se soumettre à David, x, 17. C'est dans cette seconde expédition que David s'empara des provinces dont il est parlé au verset suivant. La bataille décisive eut lieu d'après I Paral., xviii, 3, près d'Emath. c'est-à-dire, Epiphanie sur l'Oronte, auprès d'Hélam, est-il dit au chapitre suivant, 7. 18. Cette différence s'explique aisément, car Hélam était sans doute une localité maintenant inconnue, située dans le voisinage d'Emath.

4. — *Mille septingentibus*. On lit, I Paral., xviii, 4 : « Mille chars et sept mille cavaliers. » On peut donc supposer que le mot רכב, *rékel* (chars), aura disparu ici après חיל, *éleph*

(mille) et que le signe 7 (mille) aura été transformé en 7 (cent). En effet, le chiffre de 7000 cavaliers correspond bien à celui de 20,000 fantassins et la mention des chars de guerre est d'accord avec le contexte, puisqu'il en est parlé plus loin. — *Jugales curruum*. En hébreu « toute la cavalerie », car le mot רכב, *réheb*, désigne les chevaux de guerre en général. Un passage d'Isaïe, xxi, 7, prouve avec évidence qu'il signifie aussi cavalerie. C'est pour rendre les chevaux impropres à tout usage que David leur fait couper les tendons des jambes de derrière. — *Centum currus*. C'est-à-dire, cent attelages de chars.

5. — *Syria Damasci*. Hébreu : « Aram Damas » ארם דמשק, c'est-à-dire les Araméens ou les Syriens, dont la capitale était Damas, ville encore importante de la Turquie d'Asie, située sur le Chrysorroas, aujourd'hui le Nahr Barada Amana. Selon Nicolas de Damas, cité par Josèphe, Anr. j. l. VII, c. v, § 2, le roi de Damas avait nom Hadad et sa postérité occupa le trône de Syrie pendant dix générations.

7. — *Arma aurea*. En hébreu « les boucliers d'or », car on convient que le mot חלש, *schéleth*, signifie *bouclier*. On le fait dériver d'une racine arabe qui signifie « être dur. » Il est encore employé en six autres passages, IV Rois, xi, 10; I Paral., xviii, 7; II Paral., xxiii, 9; Jer., li, 2; Ezech., xxvii, 14; Cant., iv, 4. — *Servi Adarezer*. C'est-à-dire, les généraux et les principaux personnages de son entourage, peut-être aussi les princes ses vassaux. — *In Jerusalem*. Les Septante contiennent en plus : και ελαβεν αυτα Σουσακιμ βασιλεύς Αιγύπτου, εν τη αναβησαι αυτον εις Ιερουσαλημ εν ημεροις Ροβοαμ υιου Σαλωμονος « et le prit Sésac, roi d'Egypte, quand il monta à Jérusalem dans les jours de Roboam, fils de Salomon. » Mais cette addition,

quæ habebant servi Adarezer, et detulit ea in Jerusalem.

8. Et de Bete et de Beroth civitatibus Adarezer tulit rex David æs multum nimis.

9. Audivit autem Thou, rex Emath, quod percussisset David omne robur Adarezer.

10. Et misit Thou Joram filium suum ad regem David, ut salutaret eum congratulans, et gratias ageret; eo quod expugnasset Adarezer, et percussisset eum. Hostis quippe erat Thou Adarezer, et in manu ejus erant vasa aurea, et vasa argentea, et vasa ærea;

11. Quæ et ipsa sanctificavit rex David Domino cum argento et auro, quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat.

12. De Syria et Moab, et filiis Ammon, et Philisthim, et Amalec, et

qu'avaient les serviteurs d'Adarézér et les porta à Jérusalem.

8. Et de Bété et de Béroth, villes d'Adarézér, le roi David emporta une immense quantité d'airain.

9. Or Thoü, roi d'Emath, apprit que David avait abattu toute la force d'Adarézér.

10. Et Thoü envoya Joram son fils au roi David pour le saluer et le féliciter et lui rendre grâces, de ce qu'il avait vaincu Adarézér et l'avait battu; car Thoü était ennemi d'Adarézér. Et il y avait dans les mains de Joram des vases d'or, des vases d'argent, et des vases d'airain.

11. Et le roi David les consacra aussi au Seigneur, avec l'argent et l'or qu'il avait consacré, fourni par toutes les nations qu'il avait soumises,

12. Par la Syrie, et Moab, et les fils d'Ammon, et les Philistins et les

qui ne se trouve dans aucune autre version, est évidemment le résultat d'une erreur. En effet, les boucliers que Sésac emporta étaient ceux qu'avait fait faire Salomon pour les gardes de son palais, III Rois, x, 46 et xiv, 25-28. De plus, il faut remarquer que David sanctifia ses boucliers, 7. 44 et I Paral., xviii, 44, c'est-à-dire les mit dans le trésor du Sanctuaire avec tout l'or, l'argent et l'airain qu'il avait conquis, pour servir à la construction du temple, et légua à Salomon, son successeur, toutes les richesses qu'il avait amassées dans ce but, I Paral., xxii, 44 et suiv., xxix, et suiv.

8. — *Et de Bete.* Bété en hébreu בֵּתֵיךְ, *bethakh*, est aussi appelé *Thibekhath*, תִּיבְכַחַת, Paral., xviii, 8 et Μεταβόχ, dans les Septante.

Cette ville est restée inconnue, et par conséquent il est difficile de savoir la vraie leçon. On peut remarquer toutefois que Tebach était le nom d'un des fils de l'araméen Nachor, Gen., xxii, 24; mais on ne voit pas qu'il soit devenu le chef d'une race ou d'un peuple. — *Béroth.* Béroth, en hébreu Βέροθαι, est assimilée par Ewald, *Geschichte des Volkes*, III, 208, à la Barathéna de Ptolémée, Ptolem., v, 49, située dans le voisinage de Sabé. La chose est en elle-même possible. Dans les Paralipomènes l. c., cette ville est appelée כִּיִּן *Choun* (Vulg. Chun). — *Æs multum nimis.*

L'auteur des Paralipomènes, I Paral., xviii, 8, nous apprend à quoi l'employa Salomon.

9. — *Rex Emath.* D'après I Paral., xviii, 3, le territoire du roi d'Emath confinait au royaume d'Adarézér et il est vraisemblable que ce dernier avait tenté d'assujétir son voisin.

10. *Joram.* — Il est appelé Adoram dans les Paralipomènes, I Paral., הַדּוֹרָם, Hadoram, Ἰδδουράμ dans les Septante, Ἰδδούραμος; dans Josèphe, Ant. j. l., VII, c. v, § 4. Joram n'étant pas un mot araméen, Adoram doit être la vraie leçon, et d'autant plus qu'un peuple de ce nom est mentionné parmi les Arabes, I Paral., i, 24. — *Hostis quippe erat Thou Adarezer.* Hébreu: « Car un homme des guerres de Thou (était) Adarézér », c'est-à-dire, Thou ou Thoü était continuellement en guerre avec Adarézér.

11. — *Quæ et ipse sanctificavit.* Il les déposa dans le trésor du sanctuaire. Les guerres de David étaient les guerres du Seigneur, parce qu'il combattait en son nom les ennemis de son peuple. Aussi David ne voulut pas employer à des usages profanes le butin qu'il avait conquis et qui appartenait à celui qui lui avait donné la victoire.

12. — *De Syria.* Le passage parallèle des Paralipomènes, I Paral., xviii, 4, porte מֵעֵדוֹם, *meedom* (de Idumæa), au lieu de

Amalécites, et par les dépouilles d'Adarézer fils de Rohob, roi de Soba.

13. Et David se fit aussi un nom lorsqu'il revint, après avoir pris la Syrie, dans la vallée des salines, et défit dix-huit mille hommes.

14. Et il mit des gardes dans l'Idumée et y établit une garnison, et toute l'Idumée fut assujétie à David; et le Seigneur préserva David en tout et partout où il alla.

15. Et David régna sur tout Israël et David jugeait tout son peuple selon le droit et la justice.

16. Et Joab fils de Sarvia était chef de l'armée, et Josaphat fils d'Ahilud était chargé des mémoires.

de manubiis Adarezer filii Rohob regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur capta Syria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus.

14. Et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium; et facta est universa Idumæa serviens David; et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

15. Et regnavit David super omnem Israel: faciebat quoque David iudicium et justitiam omni populo suo.

16. Joab autem filius Sarviæ erat super exercitum; porro Josaphat filius Ahilud erat a commentariis;

מֵאֲרָם, *méaram* (de Syria). Il est probable que l'auteur des Paralipomènes a passé la Syrie sous silence, parce qu'il en avait parlé avant, *ibid.* v. 6, et que le nôtre a omis l'Idumée, parce qu'il n'en est question que plus bas. Il ne semble donc pas nécessaire de supposer, avec le Dr Keil, que les deux textes sont défectueux et qu'il faut compléter l'un par l'autre.

13. — *Capta Syria*. Hébreu: « de la Syrie », litt. de l'Aramée. — *In valle Salinarum*. La vallée des Salines doit être nécessairement la plaine appelée aujourd'hui le Ghor au sud de la mer Morte, et qui séparait en réalité le territoire d'Israël de celui de l'Idumée. Plus tard Amasias y battit encore les Iduméens, IV Rois, ix, 7. En cette circonstance il s'agit aussi du même peuple, bien que le texte ne le dise pas, car les Syriens furent battus, soit à Hélam, x, 47, soit à Médala, I Paral. xix, 7, ou tout au moins dans leur pays qui était bien éloigné de la vallée des Salines. Aussi on pense que le texte original doit être complété de cette façon: וַיִּכּוּ אֶת-אֲדָמִים, *vainke-eth Edom* « et il frappa les Iduméens », ἐπάταξε τὴν Ἰδουμαίων, comme portent les Septante. Voici comment on peut se représenter la suite des événements. Pendant que David était occupé à faire la guerre aux Ammonites et aux Syriens, les Iduméens crurent le moment favorable pour envahir le territoire d'Israël et s'avancèrent jusqu'à la mer Morte. Mais David n'eut pas plus tôt vaincu et soumis les Araméens qu'il marcha contre les agresseurs et les défit au lieu précité. D'après I Paral., xviii, 42, ce fut Abisai qui fut le vainqueur,

d'après le Ps., lxx, v. 2. Joab et d'après notre verset, David; mais ces différences s'expliquent d'elles-mêmes. En effet Abisai était sous les ordres de Joab, le général en chef, et Joab était lui-même sous l'autorité de son roi. Abisai qui était déjà à la tête d'un corps d'armée dans la guerre contre la Syrie, x, 40 et suiv., fut le vainqueur des Iduméens; mais Joab avait le commandement suprême et David dirigeait toute l'expédition. — *Decem et octo millibus*. Dans le Ps. lxx, v. 2 on lit 42,000. Mais cette différence s'explique aisément. Nous avons là des évaluations par à peu près, car en général il n'est pas facile d'avoir le chiffre exact de ceux qui ont succombé dans une bataille. Il y avait évidemment des variantes dans les récits concernant cette guerre.

14. — *Facta est universa Idumæa...* Ainsi fut réalisée la prophétie d'Isaac, Gen. xxvii, 29: « Esto Dominus fratrum tuorum, et incurventur ante te filii matris tuæ. »

c. *Liste des grands officiers de la couronne*, viii, 15-18.

15. — *Faciebat quoque David...* David s'occupait de faire régner la justice dans son royaume.

16. — *Erat super exercitum*. Il était à la fois général en chef et ministre de la guerre. — *Josaphat*. Ce personnage n'est point autrement connu. D'après la Vulgate et les Septante (ἐπὶ τῶν ὑπομνημάτων) Josaphat n'aurait été qu'un simple annaliste, chargé du soin de recueillir par écrit les plus importants événements du règne. Cependant le mot כּוּזָרִי

17. Et Sadoc filius Achitob, et Achimelec filius Abiathar, erant sacerdotes; et Saraias, scriba;

18. Banaias autem filius Joiadæ,

17. Et Sadoc fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, étaient prêtres, et Saraias était scribe.

18. Et Banaïas fils de Joïada était

qui dérive de זָכַר, *zakar*, « se souvenir », fait penser que l'employé ainsi désigné aurait peut-être plus d'analogie avec le *magister memoriæ*, Noti. dignit., des empereurs romains et serait mieux traduit par *chancelier*, personnage important dont la fonction aurait été de provoquer les ordonnances royales et de veiller à leur publicité et à leur enregistrement dans les annales du royaume.

17. — *Et Sadoc filius Achitob.* Sadoc, de la descendance d'Éléazar, I Paral., v, 34, vi, 37 et suiv., s'acquittait de ses fonctions à Gabaon, I Paral., xvi, 39. — *Et Achimelech filius Abiathar.* Ailleurs, I Rois, xxii, 20, Abiathar est dit au contraire fils d'Achimélech. Pour résoudre cette difficulté, plusieurs pensent qu'en cet endroit et en un autre, I Paral., xxiv, 3, 6, il y a eu interversion et qu'il faudrait lire : Abiathar, fils d'Achimélech. Cependant, il serait assez étrange que cette interversion se fût renouvelée. D'autres supposent que le grand-prêtre Abiathar, fils d'Achimélech, avait un fils de même nom que lui, et que ce fils remplissait conjointement avec lui et parfois à son défaut, pour des raisons qu'on ignore, les fonctions sacerdotales. A vrai dire, rien ne contredit formellement cette hypothèse, mais rien non plus ne la confirme. Il paraît donc plus simple de supposer qu'il y a là une erreur de copiste; mais on peut encore admettre qu'Achimélech avait deux noms et qu'on le désignait tantôt par celui d'Achimélech, tantôt par celui d'Abiathar. N. T., S. Marc le nomme Abiathar. Mais nous ne supposons pas avec le Dr Erdman que l'auteur se soit trompé et soit lui-même la cause de l'erreur. — *Et Saraias.* Saraias, en hébreu שְׂרַיָה, *Seraïah*, est aussi appelé שׁוֹשָׁן, *Schavscha* (Vulg. Susa) et שׁוֹהַ, *Scheïa* (Vulg. Siva), I Paral., xviii, 16; II Rois, xx, 25. Ce dernier nom est l'abréviation de שׁוֹשָׁן, ou de שׁוֹשָׁה, *Schischa*, autre forme que l'on rencontre aussi, III Rois, iv, 3. Le même homme avait donc deux noms, et il ne faut pas penser à une faute de copiste. — *Scriba.* C'est-à-dire, secrétaire d'Etat, et non point l'employé militaire qui dressait les rôles et passait en revue les gens de guerre, car ce dernier était désigné par פָּקֵד, *pakad* et non par סָפֵר, *saphar*, comme ici, Voir xxiv, 2, 4, 9.

18. — *Banaias.* V. xxiii, 20 et suiv. — *Super Cerethi et Phelethi.* Dans l'hébreu la préposition עַל, *al* (super) fait défaut; mais il faut évidemment la suppléer, comme le mon-

trent les passages parallèles, xx, 23, et I Paral., xviii, 17. Ces deux noms désignent les gardes du corps de David, *σωματοφυλακες*, comme le dit Josèphe, Ant. J. I VII, c. v, § 4. Le mot כֶּרֶתִי, *Cerethi* paraissant dériver de כָּרַת, *carath* « couper », il pourrait signifier *confessor* (bourreau), car les gardes du roi en Palestine, comme dans tout l'Orient, étaient chargés d'exécuter les criminels, Cfr. III Rois, ii, 25. Quant à פֶּלֶתִי, *peléthi*, on suppose qu'il a pour racine le verbe arabe פָּלַת, *palath* « fuir » et signifie « coureur. » C'étaient des gardes, en effet, qui remplissaient la fonction des ἀγγαροι des Perses et servaient de courriers pour porter les ordres du roi, Cfr. ii, Paral., xxx, 6. Ce qui confirme ces explications et ces étymologies, c'est que les gardes du roi sont aussi nommés *haccari* et *haratsim*, הַרְצִים, הַכְּרִי, Or, *ratsim*, רְצִים, signifie « coureurs » et *cari*, כְּרִי, dérive de כָּוַר, *cour*, « percer », « transpercer » et doit avoir un sens qui soit en rapport avec sa racine. Toutefois un grand nombre d'autres parmi les modernes traduisent כֶּרֶתִי ou כְּרִי, par Crétois ou Cariens et פֶּלֶתִי, par Philistins. On voit, en effet, que les Philistins sont aussi appelés כֶּרֶתִי et כְּרֶתִים, *Créthi* et *Créthim*, I Rois, xxx, 44; Soph., ii, 5; Ezech., xxv, 46. Mais on fait remarquer que, dans les passages cités des deux prophètes, il y a une espèce de jeu de mots et que dans l'emploi de כֶּרֶתִי, *Créthim*, il est fait allusion à la signification de *détruire, extirper*, qui est celle du verbe racine. Aussi S. Jérôme a-t-il traduit הכְּרִיתִי אֶת־הַכְּרֶתִים, *hieréthi eth créthim* du prophète Ezéchiel par *interficiam interfectores*. Comme les deux prophètes cités désignent en même temps les Philistins par leur nom habituel, il est difficile de savoir s'ils ont voulu faire de Créthim un nom propre. D'autre part, il n'est pas probable que פֶּלֶתִי, *peléthi* soit l'abréviation de פֶּלֶשְׁתִּים, *pelischthim*, car il n'y a pas d'exemple d'une contraction de ce genre, et il y en a encore moins qu'on ait employé deux mots synonymes pour désigner la garde royale. Enfin un passage des Rois, IV Rois, i, 4, 18 contient au lieu de פֶּלֶתִי, *peléthi* le mot רְצִים, *ratsim*, « coureurs » dont le sens est bien déterminé et qui ne peut être le nom d'une peuplade. Au reste, il n'est rien moins qu'avéré que les Philistins sont originaires de l'île de Crète, ainsi qu'on voudrait le conclure de ce passage un peu vague de Tacite, hist. v, 3. : « Judæos Creta insula profugos novissima

chef des Cerethi et des Phéléthi; et les enfants de David étaient prêtres. super Cerethi et Phelethi; filii autem David sacerdotés erant.

## CHAPITRE IX

David s'étant informé s'il restait quelqu'un de la maison de Saül, afin de lui témoigner sa reconnaissance en souvenir de Jonathas, Siba, un des serviteurs de cette famille, lui indiqua la demeure de Miphiboseth (v. 4-4). — David envoya donc chercher ce prince, lui promit de lui rendre les propriétés de Saül, et de l'admettre à sa table (v. 5-8). — Alors le roi fit appeler Siba et lui donna la charge de cultiver les terres qu'on rendait à Miphiboseth (v. 9-10). — Siba promit d'obéir, et lui et toute sa famille restèrent au service de Miphiboseth, lequel demeurait à Jérusalem et était servi à la table du roi (v. 11-13).

1. Et David dit : Pensez-vous qu'il reste quelqu'un de la maison de Saül, afin que je lui fasse miséricorde à cause de Jonathas?

2. Or, il y avait un serviteur de la maison de Saül nommé Siba. Lorsque le roi l'eut appelé auprès de soi il lui dit : Es-tu Siba? Et il répondit : Je suis votre serviteur.

3. Et le roi dit : Reste-t-il quelqu'un de la maison de David pour que j'exerce envers lui la miséricorde de Dieu? Et Siba dit au roi : Il reste le fils de Jonathas, faible des pieds.

1. Et dixit David : Putasne est aliquis qui remanserit de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathan?

2. Erat autem de domo Saul, servus nomine Siba; quem cum vocasset rex ad se, dixit ei : Tunc es Siba? et ille respondit : Ego sum servus tuus.

3. Et ait rex : Numquid superest aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam Dei? Dixit Siba regi : Superest filius Jonathæ, debilis pedibus.

Libyæ insedissem memorant. » Pour terminer, et ce n'est point ce semble un argument de médiocre valeur, on peut encore faire remarquer qu'il n'est point vraisemblable que David ait pris, pour composer sa garde particulière, un corps d'étrangers et surtout de Philistins, les ennemis du peuple de Dieu. — *Sacerdotes*. Il est impossible de prendre le mot *sacerdotes*, en hébreu כהנים, *cohanim*, dans son sens ordinaire, mais bien dans celui de conseillers intimes, « primi ad manum regis », comme il est dit. I Paral. xviii, 18. D'ailleurs, dans un autre passage, III Rois, iv, 5, *sacerdos*, כהן, est expliqué par *amicus regis*, רעה המלך, *reeh hammeléke*.

D. Conduite miséricordieuse de David envers la maison de Saül, dans la personne de Miphiboseth, ix.

CHAP. IX. — 1. — *Et dixit David*. Nous allons voir en ce chapitre comment David se montra généreux et reconnaissant envers les

restes de la maison de Saül. Il n'est pas possible de fixer exactement la date à laquelle il appela Miphiboseth à sa cour; mais, comme ce dernier, à la mort de Saül, n'était âgé que de cinq ans, iv, 4, et qu'il avait en ce moment un jeune fils, v, 12, on est forcé de convenir que ce fut vers le milieu de son règne, et non pas immédiatement après le meurtre d'Isboseth ou la prise de Sion. David avait donc achevé la plupart de ses guerres et jouissait du repos, lorsqu'il lui vint à la pensée de rechercher les descendants de Saül. On comprend aisément pourquoi il ne le fit pas plus tôt. Cet épisode se trouve donc suffisamment à sa place. — *Putasne...* Peut-être David avait-il déjà fait quelques recherches et obtenu des renseignements qu'il voulait contrôler et faire confirmer. — *Ut faciam cum eo...* Ces paroles font penser à celles de Jonathas, I Rois, xx, 14, 15, et peut-être y font-elles allusion.

3. — *Misericordiam Dei*. La pitié et la

4. Ubi, inquit, est? Et Siba ad regem : Ecce, ait, in domo est Machir filii Ammiel in Lodabar.

5. Misit ergo rex David, et tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.

6. Cum autem venisset Miphiboseth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem suam, et adoravit. Dixitque David : Miphiboseth? Qui respondit : Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David : Ne timeas, quia faciens faciam in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituam tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensa mea semper.

8. Qui adorans eum, dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei?

9. Vocavit itaque rex Siba puerum Saul, et dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul, et universam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram tu, et

4. Il demanda : Où est-il? Et Siba dit au roi : Voilà qu'il est dans la maison de Machir, fils d'Ammiel, à Lodabar.

5. Le roi David envoya donc et le fit venir de la maison de Machir fils d'Ammiel de Lodabar.

6. Et lorsque Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, fut venu auprès de David, il se prosterna la face contre terre et adora. Et David dit : Miphiboseth! Il répondit : Me voici votre serviteur.

7. Et David dit : Ne crains pas; car, assurément, je te ferai miséricorde à cause de Jonathas ton père, et je te rendrai tous les champs de Saül ton père, et tu mangeras ton pain à ma table toujours.

8. Il l'adora et dit : Qui suis-je, moi, votre serviteur, pour que vous regardiez un chien mort, tel que moi?

9. Le roi appela donc Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de ton maître tout ce qui était à Saül et toute sa maison.

10. Cultive-lui donc sa terre, toi

charité doivent s'exercer en Dieu, en son nom, et à l'exemple de ce qu'il a fait pour nous. Jonathas avait employé la même expression. I Rois, xx, 44

4. — *Machir*. Machir devait être un homme riche et puissant, xviii, 27 et suiv.; après la mort de Saül et de Jonathas, il avait reçu chez lui Miphiboseth. Plus tard David fut récompensé de sa bonne action, car, lorsqu'il fuyait devant Absalon, Machir fut un de ceux qui lui fournirent le plus libéralement les armes et les provisions. — *Filii Ammiel*. Le père de Bethsabée s'appelait aussi Ammiel. I Paral., iii, 8, lequel nom a été transformé en Eliam, xi, 3, par la transposition des lettres qui le composent. S'il s'agit d'une seule et unique personne, Machir aurait été le frère de Bethsabée, mais la chose est au moins douteuse, car le nom d'Ammiel n'était pas précisément rare, Cfr. Nomb., xiii, 42; I Paral., xxvi, 5, etc. — *In Lodabar*. La ville de Lodabar dont le nom est écrit en deux mots dans le texte hébreu, par suite d'une erreur des Massorètes, devait se trouver dans les en-

virons de Rabbath Ammon, aujourd'hui Ammam, xvii, 27.

6. — *Miphiboseth*. Cfr. iv, 4.

7. — *Ne timeas*. Peut-être Miphiboseth craignait-il d'être traité selon les usages de l'Orient où les usurpateurs ne manquaient pas de mettre à mort tous les rejetons de la dynastie qui les avait précédés. — *Et restituam tibi...* Ces paroles montrent que les biens de Saül avaient été dévolus à David comme biens de la couronne, ou que des parents éloignés s'en étaient emparés; mais rien n'indique que ce fût Siba lui-même qui avait usurpé les propriétés dont il aurait été le fermier, ainsi que le prétend Ed. Reuss qui fait de ce récit un compte-rendu tout fantaisiste. — *Et tu comedes panem...* C'est-à-dire, tu vivras toute ta vie à ma table, ou de ce que l'on sert à ma table.

8. — *Super canem mortuum*. La réponse de Miphiboseth respire l'humilité la plus profonde. Cette expression, en particulier, ne s'emploie que pour exprimer le mépris le plus exagéré, V. I Rois, xxiv, 45.

et tes fils, et tes serviteurs, et présente au fils de ton maître des aliments pour qu'il se nourrisse. Mais Miphiboseth, le fils de ton maître, mangera toujours le pain sur ma table. Or, Siba avait quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et Siba dit au roi : Comme vous avez commandé à votre serviteur, Seigneur mon roi, ainsi fera votre serviteur; et Miphiboseth mangera à ma table comme un des fils du roi.

12. Or, Miphiboseth avait un fils tout petit nommé Micha, et toute la parenté de la maison de Siba servait Miphiboseth.

13. Et Miphiboseth habitait à Jérusalem, car il mangeait toujours à la table royale et il était boiteux de l'un et de l'autre pied.

fili tui, et servi tui; et inferes filio domini tui cibos ut alatur; Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii, et viginti servi.

11. Dixitque Siba ad regem: Sicut jussisti, domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus, et Miphiboseth comedet super mensam meam, quasi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha; omnis vero cognatio domus Sibæ serviebat Miphiboseth.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem; quia de mensa regis jugiter vescebatur; et erat claudus utroque pede.

40. — *Et inferes...* Ces paroles ne sont en contradiction ni avec ce qui suit, *Miphiboseth autem...* ni, avec ce qui précède, *et tu comedes...*, v, 7, car Miphiboseth, tout en étant l'hôte du roi, avait à pourvoir à l'entretien de sa maison. — *Erant autem Sibæ...* Siba était donc en état de cultiver les propriétés de Saül; on peut même supposer qu'il était fixé depuis longtemps à Gabaa, et que jadis il avait eu la surveillance de ces mêmes biens. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, rien ne donne à penser qu'il se fût rendu usurpateur.

41. — *Et Miphiboseth comedet...* Il est difficile de mettre ces paroles dans la bouche de David, car cette répétition paraîtrait singulière. On peut donc supposer que Siba, après avoir promis de cultiver les champs de

la famille de Saül répète ce qu'avait dit David. Il exprime son étonnement que Miphiboseth soit admis à la table du roi « quasi filius regis. » Les Septante portent ἐπὶ τῆς τραπέζης Δαυὶδ « à la table de David » et, c'est dans ce sens que plusieurs voudraient corriger le texte hébreu et traduire : « Et Miphiboseth mangeait à la table de David. » Toute difficulté disparaît ainsi et la phrase se relie mieux avec le contexte; mais il faut éviter de changer le texte sans nécessité. David recevant Miphiboseth est la figure du Christ qui *a choisì les faibles pour combattre les forts*, « et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, I Cor., I, 27. »

42. — *Omnis vero cognatio...* Les fils de Siba et ses serviteurs étaient au service de Miphiboseth, c'est-à-dire lui cultivaient ses champs.

## CHAPITRE X

Le roi des Ammonites étant mort, David envoie une ambassade à son fils Hanon pour lui offrir ses consolations ; mais Hanon, sur le conseil des princes d'Ammon, fit raser la moitié de la barbe aux envoyés de David, et déchirer leurs habits (vv. 1-4). — A cette nouvelle, David fit dire à ses ambassadeurs d'attendre à Jéricho que leur barbe eût repoussé (v. 5). — Or, les enfants d'Ammon appellent à leur secours les rois de Syrie, et David envoie contre eux Joab avec une armée (vv. 6-7). — Joab, au moment d'engager la lutte, confie un corps d'armée à Abisai, pour combattre les Ammonites, tandis que lui-même livrerait bataille aux Syriens (vv. 8-10). — Ils devaient se porter mutuellement secours en cas de besoin (v. 11). — Joab engagea ensuite son frère à faire son devoir, et d'ailleurs à s'en remettre à la conduite de Dieu (v. 12). — Or, ayant attaqué les Syriens, il les mit en fuite, ce que voyant, les Syriens se dispersèrent, et il revint à Jérusalem (vv. 13-14). — Mais les Syriens se rassemblèrent de nouveau, et Adarézér fit venir des troupes auxiliaires d'au-delà de l'Euphrate (vv. 15-16). — David l'ayant appris, réunit son armée, défit complètement les Syriens à Hélam, et alors les rois qui étaient venus au secours d'Adarézér, furent épouvantés, firent la paix et devinrent tributaires (vv. 17-19).

1: Factum est autem post hæc, ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David, consolans eum per servos suos super patris interitu. Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. Dixerunt principes filiorum

1. Or ensuite, il arriva que le roi des Ammonites mourut et qu'à sa place régna son fils Hanon,

2. Et David dit : J'agirai miséricordieusement avec Hanon, fils de Naas, comme son père a agi miséricordieusement avec moi. David lui envoya donc ses serviteurs pour le consoler de la mort de son père. Et lorsque les serviteurs de David furent venus dans la terre des fils d'Ammon,

3. Les princes des fils d'Ammon

2<sup>e</sup> Décadence du royaume de David, x-xi.

## A. Guerre contre les Syriens et les Ammonites, x.

## a. Causes de la guerre contre les Ammonites, x, 1-5.

Pendant la première moitié de son gouvernement, David affermit le royaume d'Israël au-dedans et au dehors et parvint à humilier tous ses ennemis ; mais dans la seconde moitié, une série de calamités vinrent fondre sur lui et obcurcirent la gloire de son règne. Ce furent ses propres fautes qui attirèrent sur sa tête les justices et les châtiments du Seigneur. Lorsqu'il était à l'apogée de sa puissance, l'excès de la prospérité fut pour lui une tentation ; il se rendit coupable d'adultère et de meurtre et tomba d'autant plus bas que le Seigneur l'avait élevé plus haut.

CHAP. X. — 4. — *Post hæc*. V. VIII, 4, la remarque faite au sujet de cette expression. — *Per filiorum Ammon*. Il se nommait Naas, I Paral., XIX, et était peut-être le même que

celui que Saül avait battu à Jabès, I Rois, XI. — *Hanon*. C'est l'équivalent du mot carthaginois Hannon.

2. — *Sicut fecit pater ejus...* On ne sait quels services Naas avait pu rendre à David. Peut-être l'avait-il assisté quand il fuyait devant Saül. En tout cas, ils étaient en rapport d'amitié. S. Jérôme, in Tradit., affirme que David en quittant la cour d'Achis, I Rois, XXI, 45, se réfugia auprès de Naas, le roi des Ammonites : « Quando fugit David a facio Achis regis Geth, venit ad Naas regem Ammon, qui fecit cum eo misericordiam, multa impertiens ei bona. De Naas itaque venit in speluncam Odollam; ubi venerunt ad eum pater ejus et mater, et omnis domus ejus. Inde venit ad Noab, et dimisit apud eum patrem et matrem, et omnem domum suam. »

3. — *Putas quod... miserit...* Hébreu : « E-t-ce que David honore ton père à ses yeux, parce qu'il a envoyé!... » Cette inter-

dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que c'est pour honorer votre père que David a envoyé vers vous des consolateurs, et n'est-ce pas pour examiner et explorer la ville et la détruire que David a envoyé vers vous ses serviteurs?

4. Hanon prit donc les serviteurs de David et rasa la moitié de leur barbe et coupa leurs vêtements jusqu'au milieu du corps et les renvoya.

5. Lorsqu'on l'eut annoncé à David, il envoya au devant d'eux, car c'étaient des hommes très honteusement outragés; et David leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho jusqu'à ce que votre barbe ait crû, et alors revenez.

6. Or, les fils d'Ammon voyant qu'ils avaient fait injure à David, ils envoyèrent et enrolèrent à prix d'argent les Syriens de Rohob et les Syriens de Soba, vingt mille fantas-

Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quod propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores, et non ideo ut investigaret, et exploraret civitatem, et everteret eam, misit David servos suos ad te?

4. Tulit itaque Hanon servos David, rasi que dimidiam partem barbæ eorum, et præscidit vestes eorum medias usque ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cum nunciatum esset David, misit in occursum eorum; erant enim viri confusi turpiter valde, et mandavit eis David : Manete in Jericho, donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quod injuriam fecissent David, miserunt et conduxerunt mercede Syrum Rohob, et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha

rogation suppose une réponse négative et on remarque l'emploi de la particule *hā*; elle paraît en même temps renfermer un reproche à l'adresse d'Hanon. La haine nationale suffisait pour suggérer des soupçons de ce genre aux princes d'Ammon; mais peut-être aussi étaient-ils mis en défiance par ce traitement qui venait d'être infligé aux Moabites, viii, 2.

4. — *Rasitque dimidiam partem...* C'est-à-dire, leur fit raser la barbe d'un seul côté. Chez les Hébreux, comme chez tous les Orientaux, un traitement de ce genre devait passer pour le plus sanglant des outrages. — *Et præscidit eorum vestes medias...* L'outrage fut encore accru par ce traitement qui était d'autant plus ignominieux que par dessous leurs longs vêtements, les Hébreux n'en portaient pas d'autres.

▲ *Victoire de Joab sur les Syriens et les Ammonites confédérés, x, 6-14.*

6. — *Mercede.* Moyennant mille talents, selon nous, I Paral., xix, 5. — *Syrum Rohob.* Hébreu : *Aram-Beth-Rerhob.* Roob ou Beth Rohob est vraisemblablement la même que celle mentionnée dans les Nombres, xiii, 21, et dans les Juges, xviii, 28. Elle était au sud d'Emath, mais sa position n'a pas été retrouvée. Dans les Paralipomènes on lit : *Aram Naharaim* (Vulg. Mesopotamia).

lit. « Aram des deux fleuves, » I Paral., xix, 6, ce qui l'a fait identifier par plusieurs avec Rohobath. Gen., xxxvi, 37, ville des bords de l'Euphrate, laquelle se serait conservée dans la localité appelée Rachabé. — *Syrum Soba*, V. viii, 3. — *Maacha.* V. Jos., xii, 45. — *Istob* Hébreu : *Isch-Tob*, אישֶׁתֹּב « les hommes de Tob » expression qui désigne le pays de Tob lui-même. Une contrée de ce nom se trouvait dans le voisinage des Ammonites, Jug., xi, 5, mais on n'en connaît pas la position. Le texte des Paralipomènes, I Paral., xix, 6 et 7 est plus complet, mais s'écarte de celui-ci en plus d'un point. Ainsi, au lieu de Aram Rohob ou Syrum Rohob, on lit Aram Naharaim (la Syrie des deux fleuves, Vulg., *Mesopotamia*) et il n'est point parlé du pays de Tob. Mais on peut supposer que l'auteur n'a point mentionné les deux petits Etats de Rohob et de Tob, à cause de leur faible importance, et qu'il a parlé de la Mésopotamie, parce que les Syriens, après leur défaite, y vinrent chercher des secours. Dans les Paralipomènes. l. c., il est encore dit que les troupes auxiliaires des Ammonites consistaient en chars et en cavalerie, tandis qu'ici il n'est question que d'infanterie, ce qui démontrerait que les deux textes sont défectueux. En effet, l'armée indienne comprenait à la fois des chars, de la cavalerie et

mille viros, et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cum audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergo filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ : Syrus autem Soba, et Rohob, et Istob et Maacha, seorsum erant in campo.

9. Videns igitur Joab quod præparatum esset adversum se prælium, et ex adverso et post tergum, elegit ex omnibus electis Israël, et instruxit aciem contra Syrum;

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abisai fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab : Si prævaluerint adversum me Syri, eris mihi in adiutorium; si autem filii Ammon prævaluerint adversum te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro, et civitate Dei

sins, et mille hommes du roi de Maacha, et douze mille d'Istob.

7. David l'ayant appris envoya Joab et toute l'armée des combattants.

8. Les fils d'Ammon sortirent donc et déployèrent leur armée devant l'entrée même de la porte; et les Syriens de Soba, de Rohob, d'Istob et de Maacha étaient a part dans la plaine.

9. Or, Joab voyant que le combat était préparé contre lui de front et par derrière, choisit l'élite de tout Israël et dirigea son armée contre les Syriens.

10. Il donna le reste du peuple à son frère Abisaï, qui dirigea son armée contre les fils d'Ammon.

11. Et Joab dit : Si les Syriens l'emportent sur moi, tu viendras à mon aide, et, si les fils d'Ammon l'emportent sur toi, je te secourrai.

12. Sois un homme valeureux et combattons pour notre peuple et

de l'infanterie, comme le prouvent, outre le v. 18, deux autres passages, VIII, 4 ; I Paral. XVIII, 4. Evidemment, dans chaque bataille les Syriens combattaient avec les trois armes précitées. D'après les Paralipomènes enfin, les ennemis campèrent près de Médaba, ville qui est identifiée avec la localité de même nom situé à deux heures au sud-est d'Hésébon, V. Jos., XIII, 9.

7. — *Exercitum bellatorum.* Dans l'hébreu le mot הגבורים, *haggiborim*, « les braves » est en apposition avec כל-הצבא, *col-hatsaba*, « toute l'armée (c'est-à-dire), les braves », évidemment les troupes d'élite. L'envoi de Joab et de l'élite de l'armée indique suffisamment que la ligue des Syriens et des Ammonites faisait courir un grand danger au royaume d'Israël.

8. — *Ante ipsum introitum portæ.* C'est-à-dire, aux portes de Rabba, la capitale des Ammonites. — *In campo.* Les Syriens s'étaient rangés dans la plaine qui s'étend autour de Médaba.

9. — *Et ex adverso et post tergum.* Les Ammonites se tenant en arrière devant Rabba, et les Syriens par devant, près de Médaba,

Joab se trouvait attaqué de deux côtés à la fois. Il partagea donc son armée en deux corps pour faire face en même temps à chacun des armées ennemies. — *Elegit ex omnibus electis Israël.* Joab fit un choix parmi les guerriers, c'est-à-dire réunit une troupe d'élite pour livrer bataille aux Syriens qui apparemment formaient l'armée principale, tandis que les Ammonites se contentaient de couvrir leur capitale.

11. — *Si prævaluerint...* Les deux corps d'armée Israélites ne devaient pas engager le combat en même temps. Joab projetait de commencer l'attaque contre les Syriens, pendant que son frère Abisaï le protégerait contre tout mouvement offensif de la part des Ammonites. Toutefois les ennemis pouvaient engager l'action simultanément; aussi il importait d'agir promptement et vigoureusement, et c'est dans ce sens, sans doute, que Joab fit ses recommandations à Abisaï.

12. — *Et civitate Dei nostri.* Il s'agit des villes d'Israël en général, lesquelles étaient, comme tout le pays, la propriété du Seigneur, ou peut-être seulement de celles où le service divin était organisé. En s'emparant de ces

pour la cité de notre Dieu. Mais le Seigneur fera ce qui est bon à ses yeux.

13 Joab avec le peuple qui était avec lui engagea donc le combat contre les Syriens qui aussitôt fuirent devant sa face.

14. Et les fils d'Ammon, voyant que les Syriens fuyaient, s'enfuirent eux-mêmes devant Abisai et entrèrent dans la ville. Et Joab s'éloigna des fils d'Ammon et revint à Jérusalem.

15. Or les Syriens, voyant qu'ils avaient succombé devant Israël, se réunirent tous ensemble.

16. Et Adarézer envoya et fit venir les Syriens qui étaient de l'autre côté du fleuve et amena leur armée. Et Sobach, maître de la milice d'Adarézer, était leur chef.

17. Lorsqu'on l'eût annoncé à David, il rassembla tout Israël et passa le Jourdain et vint à Hélam. Et les Syriens déployèrent leur armée devant David et combattirent contre lui.

18. Et les Syriens fuirent devant Israël, et David tua aux Syriens sept

nostri; Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab, et populus qui erat cum eo, certamen contra Syros, qui statim fugerunt a facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem : reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israël, congregati sunt pariter.

16. Misitque Adarezer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum : Sobach autem, magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israel, et transivit Jordanem, venitque in Helam; et direxerunt aciem Syri ex adverso David, et pugnauerunt contra eum.

18. Fugeruntque Syri a facie Israel, et occidit David de Syris

villes, l'enneini se serait emparé des propriétés mêmes de Dieu, et aurait détruit le culte légitime pour y substituer celui des idoles. Les intérêts les plus sacrés étaient en jeu; l'existence même de la nation était en péril.

13. — *Dominus autem faciet...* Ces paroles sont l'expression d'une confiance sans bornes dans le Seigneur, et d'une soumission complète à ses volontés.

14. — *Et venit Jerusalem.* Si Joab retourne à Jérusalem et interrompt la campagne, c'est peut-être parce que la saison était trop avancée pour entreprendre le siège de Rabba, ville trop bien fortifiée pour pouvoir être enlevée par surprise, V. xi, 4.

c. Victoire de David sur les Syriens, x, 15-19.

15. — *Congregati sunt pariter.* Les Syriens avaient été vaincus et dispersés, mais n'avaient pas subi une de ces défaites qui sont irréparables. C'est peut-être pour cette raison que David n'osa pas entreprendre le siège de la capitale des Ammonites.

16. — *Et eduxit Syros...* Une partie au

moins de la Mésopotamie était sous la dépendance d'Adarézer. Nous voyons de plus que Sobach, son général, commandait les troupes venues de ce pays et que les autres rois de Syrie sont désignés comme ses vassaux. —

*Et adduxit eorum exercitum.* Le mot *וְיָבִיא*, *Helam*, paraît être l'abréviation de *הַלְאָם* et peut être considéré comme un nom propre, ainsi que l'ont fait les Septante. Il faudrait dire alors : « Et il les conduisit à Helam. » La position de cette localité est d'ailleurs inconnue. Il paraîtrait qu'elle se trouvait dans le voisinage d'Emath, VIII, 4, et I Paral., XVIII, 3. Dans les Paralipomènes I Paral., XIX, 47 on lit : « David mit a eux (aux Syriens). L'auteur aura passé sous silence la localité mentionnée ici, ou bien le mot *וְיָבִיא*, *Helam*, aura été transformé en *אֲלֵיהֶם*, *alihem*, (a eux), par une faute de copiste.

18. — *Fugeruntque Syri.* Les chiffres qui suivent montrent que la bataille fut décisive et que les Syriens furent complètement défaits. — *Septingentos currus.* Dans les Paralipomènes I Paral., XIX, 48, sept mille chars.

septingentos currus, et quadraginta millia equitum; et Sobach principem militiæ percussit; qui statim mortuus est.

19. Videntes autem universi reges, qui erant in præsidio Adarezer, se victos esse ab Israel, expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, et servierunt eis, timueruntque Syri auxilium præbere ultra filiis Ammon.

cents chars, et quarante mille fantassins, et il frappa Sobach, prince de la milice qui mourut aussitôt.

19. Or tous les rois qui étaient venus au secours d'Adarézzer, voyant qu'ils avaient été vaincus par Israël, eurent peur et s'enfuirent avec cinquante huit mille hommes devant Israël. Et ils firent la paix avec Israël et lui furent soumis; et les Syriens craignirent par la suite de prêter secours aux fils d'Ammon.

## CHAPITRE XI

L'année suivante, David envoie Joab assiéger Rabba, tandis qu'il reste à Jérusalem (v. 1). — Or, un jour se promenant sur la terrasse de son palais, il aperçut une femme dont la beauté le frappa, et qui était Bethsabée, femme d'Urie; il la fit venir, et apprit ensuite qu'elle avait conçu (vv. 2-5). — Il demanda alors à Joab de lui envoyer Urie, lequel passa la nuit devant la porte du palais (vv. 6-9). — Le lendemain, comme Urie refusait d'aller dans sa maison, parce que l'armée était sous la tente, David lui promit de le renvoyer le jour suivant, puis il le fit manger et boire, jusqu'à ce qu'il se fut enivré; mais Urie ne descendit point chez lui pour y passer la nuit et le matin David lui donna congé en lui remettant une lettre par laquelle il recommandait à Joab d'exposer Urie aux coups de l'ennemi (vv. 10-15). — Joab se conforma aux instructions du roi, et Urie succomba dans une sortie (vv. 16-17). — Joab expédia ensuite un message à David et lui expliqua comment il devait apprendre au roi la mort d'Urie (vv. 18-21). — L'envoyé s'acquitta fidèlement de son message, et David fit dire à Joab de ne pas se décourager, mais d'exhorter ses compagnons afin de prendre la ville (vv. 22-25). — La femme d'Urie pleura son mari, et, son deuil passé, devint l'épouse de David et lui enfanta un fils; mais l'indigne conduite de David irrite le Seigneur (vv. 26-27).

1. Factum est autem, vertente anno, eo tempore quo solent reges

1. Or, il arriva qu'au retour de l'année, au temps où les rois ont

Les chiffres présents concordent à peu près avec ceux des ch. VIII, v. 4 et de I Paral., XVIII, 4, 5, autant que la chose est possible, vu la corruption du texte, V. v. 6. Les nombres sont les mêmes que dans le ch. VIII, mais la guerre contre les Syriens est racontée ici avec plus de détails.

19. — *Qui erant in præsidio Adarezer.* Hébreu : « Serviteurs d'Adarézzer », c'est-à-dire ses vassaux. — *Expaverunt et fugerunt... coram Israel.* Ce passage ne se trouve pas dans l'hébreu et paraît être une addition faite au texte. — *Timueruntque Syri...* Ces paroles sembleraient prouver qu'Adarézzer fit aussi la

paix avec David. La première partie du verset, au contraire, tendrait à montrer que ses vassaux seuls traitèrent avec le roi d'Israël.

B. Les fautes de David et de ses fils, XI-XIV.

a. Siège de Rabba. Adultère de David, XI.

CHAP. XI. — 1. — *Vertente anno.* C'est-à-dire, au commencement de l'année, ou au commencement du printemps, car l'année et le printemps commençaient au mois de Nisan ou Abib. Les Ammonites battus s'étaient réfugiés dans leur capitale, x, 14 et Joab était rentré à Jérusalem, parce qu'on était à l'en-

coutume d'aller à la guerre, David envoya Joab et avec lui ses serviteurs et tout Israël et ils dévastèrent les fils d'Ammon et ils assiégèrent Rabba. Et David resta à Jérusalem.

2. Pendant que ces choses se passaient, il advint que David se leva de son lit après midi et se promena sur la terrasse de la maison royale. Et il vit une femme qui se lavait vis-à-vis sur sa terrasse, et cette femme était très belle.

3. Le roi envoya donc demander quelle était cette femme; et on lui apprit que c'était Bethsabée, fille d'Eliam, femme d'Urie l'Héthéen.

ad bella procedere, misit David Joab, et servos suos cum eo, et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba: David autem remansit in Jerusalem.

I Par. 20, 1.

2. Dum hæc agerentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambulet in solario domus regiæ; viditque mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum; erat autem mulier pulchra valde.

3. Misit ergo rex, et requisivit quæ esset mulier. Nuntiatumque est ei, quod ipsa esset Bethsabæe filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

trée de l'hiver, mais il repartit au printemps pour faire le siège de la ville. C'est ainsi que l'historien Josèphe nous explique la suite des événements, Ant. j. l. vii, c. vi, § 3. — *Qua solent reges...* A l'époque où les rois qui sont engagés dans une guerre se mettent habituellement en campagne. — *Et servos suos.* Non pas les soldats, mais les officiers de tout grade et les employés de tout genre. — *Et universum Israel.* C'est l'armée proprement dite. — *Et vastaverunt filios Ammon.* Ils dévastèrent le pays des Ammonites comme le portent les Paralipomènes. — *Rabba.* Rabba ou Rabbath est aujourd'hui Rabbath-Amman, sur le Nahr Amman, V. Jos., xiii, 25. — *David autem...* Cette réflexion sert d'introduction à ce qui va suivre. « David, dit Théodoret. Quæst., xxv, cum esset in acie, mentemque exercebat in belli cura, ex legibus divinis vitam suam administrabat; parvas autem associatus inducias, passus est lapsus. »

2. — *Dum hæc agerentur...* La faute dans laquelle tomba David fait époque dans sa vie et dans son règne. Elle fut la source d'autres fautes et de grands malheurs. Si l'on en recherchait les causes éloignées, on pourrait peut-être les trouver dans la transgression de la défense faite aux rois de prendre beaucoup de femmes et dans l'orgueil que durent inspirer à David les succès éclatants qu'il avait remportés. — *Post meridiem.* C'est-à-dire, après la sieste. — *Viditque mulierem...* La chute de David est un exemple frappant de la fragilité humaine, et doit apprendre à chacun combien il faut se tenir sur ses gardes et éviter les occasions de péché. « Sit casus majorum, dit S. Augustin. hom. xxi, tremor minorum etc. Boni viri, Ecclesiæ filii, et in Christi amore perfecti, audientes tam

sancti viri ruinam, abstinent oculos, non eos desigunt in pulchritudine carnis alienæ... De longo vidit illam David, de qua captus: mulier longo, libido prope: numquid tu fortior Davide, Salomone sapientior? Si illos tam sanctos viros incauta familiaritas mulierum, et perniciose blandimenta vicerunt; quid de se cogitant illi qui cum extraneis mulieribus, non solum conversari, sed in eadem domo manere nec metuunt, nec erubescunt. » etc. — *Ex adverso super solarium suum.* C'est une addition explicative au texte hébreu et que les Septante ne contiennent pas. Il serait peut-être plus vraisemblable de penser que cette femme était dans la cour de sa maison, cour où devait se trouver une fontaine, selon les usages orientaux. En tout cas, comme le palais de David était construit sur la montagne de Sion et probablement sur les bords de la pente, la vue pouvait plonger sur les terrasses et dans les cours des maisons de la ville basse où était la demeure d'Urie, 7. 9.

3. — *Bethsabæe filia Eliam.* Bethsabée, en hébreu *Bath-Schéba* בת-שבא, « la fille du serment », est aussi appelée *Bath-Scheva* בת-שבע, I Paral., iii, 5; mais tous les autres passages confirment la première leçon. *Scheva* שבע, n'est donc que la corruption de *Scheba* שבא, par la transformation de ב en פ. Dans le passage cité Bethsabée est dite fille d'Ammiel, nom qui serait une autre forme, l'anagramme d'Eliam; mais il est tout aussi probable qu'Eliam est l'anagramme d'Ammiel qui serait alors la forme primitive, V, ix 4. — *Uriæ Hethæi.* Les Héthéens déjà fixés en Palestine du temps d'Abraham, Gen., xv, 20, étaient établis à Hébron et dans les environs, Gen., xxiii, 7 et suiv. et plus tard à Béthel, Jug. i, 24 et suiv. Salomon assujettit au-

4. Missis itaque David nuntiis, tulit eam; quæ cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea, statimque sanctificata est ab immunditia sua.

*Lev. 15, 48.*

5. Et reversa est in domum suam concepto foetu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepisti.

6. Misit autem David ad Joab dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsitque David quam recte ageret Joab, et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos.

4. Et David envoya des messagers et la fit prendre. Et, lorsqu'elle fut entrée chez lui, il dormit avec elle et aussitôt elle fut purifiée de son impureté.

5. Et elle retourna dans sa maison après avoir conçu et elle le fit annoncer à David et lui dit : J'ai conçu.

6. Et David manda dire à Joab : Envoie vers moi Urie l'Héthéen ; et Joab envoya Urie vers David.

7. Et Urie vint auprès de David, et David lui demanda si Joab et le peuple se comportaient bien et comment la guerre était conduite.

8. Et David dit à Urie : Va dans ta maison et lave tes pieds. Et Urie

tribut les restes de ce peuple. Urie faisait partie des Gibborim, des héros de David, xxiii, 39.

4. — *Tulit eam.* Rien n'indique que David ait employé la force ou la ruse pour amener Bethsabée dans son palais. Il est assez probable qu'elle suivit volontairement les envoyés et n'opposa aucune résistance aux désirs du roi. Par conséquent sa culpabilité semble hors de doute. Peut-être même pourrait-on l'accuser d'imprudencé pour s'être baignée dans un endroit découvert, où elle pouvait être vue facilement ; mais rien n'autorise à penser qu'elle le faisait avec intention, ni à se permettre de la traiter d'intrigante, comme ne manque pas de le faire Ed. Reuss. Toutefois le plus coupable est David, qui, malgré les grâces dont le Seigneur le comblait, ne sut pas résister à la tentation et envoya chercher Bethsabée. — *Statimque sanctificata est...* Cette sorte d'impureté légale durait jusqu'au soir. Lect., xv, 48. Ce ne fut qu'après s'être purifiée de toute souillure que Bethsabée retourna chez elle. Elle resta fidèle à l'accomplissement de la loi, tandis qu'elle ne craignit pas de commettre l'adultère. Nous ne dirons donc pas comme le fait l'auteur précité, que « les rites observés, le péché ne comptait pas. » Rien ne donne même un semblant de vérité à cette interprétation de haute fantaisie.

5. — *Nuntiavit David, et ait : Concepisti.* L'adultère était puni de mort, Lcut., xx, 40 ; c'est pourquoi Bethsabée avertit aussitôt David, afin qu'il puisse prendre ses précautions. « Concepisti mulier, dit S. Chysostôme, hom. i in Psalm. L, et rex putabat posse latere : nam etsi propheta erat, tamen concu-

piscentia obsecraverat eum. Prægnans ergo facta mulier vadit ad regem, et dicit ei : O rex, perii. Et ille ait : Quid habes ? Prægnans, inquit, sum. Peccati mei pullulat fructus, accusatorem intrinsecus habeo, et in ventre profero proditorem. Si venerit, et viderit vir meus, quid dicam ? quid loquar ? quam excusationem prætendam ? Inveniet me gravidam, et occidet me accusatore clamante. Videte, et admiramini, fratres, quantum malum sit delictis et peccatis obnoxium fieri ; rex militem timet, et formidat subditum. Imperator coronam capite gestabat et confusionis opprobria metuebat. Nonne tu imperator ? nonne gladii potestatem habes ? Habeo, inquit, sed conscientiam peccati mei timeo formidinis matrem. »

6. — *Mitte ad me...* David se fit envoyer Urie sous un prétexte quelconque, par exemple pour se faire donner des nouvelles de l'armée. Josephé prétend qu'Urie était l'écurier de Joab ; mais rien ne confirme cette assertion. Il est plus probable qu'il avait un commandement, et même un commandement supérieur, ce qui le mettait à même de comprendre les opérations militaires. C'est ce que fait entendre la question que lui pose David « et quomodo administraretur bellum », v. 7.

7. — *Quæsitque David...* David a recours à la ruse et à la dissimulation, première conséquence de sa faute.

8. — *Vade in domum tuam.* David désirait qu'Urie s'en allât dans sa maison et passât une nuit auprès de sa femme, afin qu'il pût être considéré comme le père de l'enfant conçu dans l'adultère. — *Et lava pedes tuos.* Les Israélites avaient l'habitude de se laver les pieds en sortant de travail ou en arrivant de

sortit de la maison du roi et une nourriture royale le suivit.

9. Et Urie dormit devant la porte de la maison royale avec les autres serviteurs de son maître et il ne descendit pas dans sa maison.

10. Et on l'annonça à David et on lui dit : Urie n'est pas allé dans sa maison. Et David dit à Urie : Est-ce que tu ne viens pas de voyage ? Pourquoi n'es-tu pas descendu dans ta maison ?

11. Et Urie dit à David : L'Arche du Seigneur, et Israël, et Juda habitent sous des tentes ; et mon maître Joab et les serviteurs de mon maître reposent sur la face de la terre, et moi j'entrerais dans ma maison pour manger et boire et dormir avec ma femme ? Par votre salut et par le salut de votre âme, je ne ferai pas chose pareille.

12. David donc dit à Urie : Demeure ici aujourd'hui encore et demain je te laisserai partir. Urie demeura à Jérusalem ce jour là et le suivant.

13. Et David l'appela pour qu'il mangeât et bût devant lui, et il l'énivra. Etant sorti le soir il dormit sur

Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius.

9. Dormivit autem Urias ante portam domus regie cum aliis servis domini sui, et non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti ? quare non descendisti in domum tuam ?

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab, et servi domini mei super faciem terræ manent ; et ego ingrediar domum meam, ut comedam et bibam, et dormiam cum uxore mea ? per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc.

12. Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa et altera.

13. Et vocavit eum David ut comederet coram se et biberet, et inebriavit eum, qui egressus vespere,

voyage, précaution que leur mode de chausure rendait presque nécessaire. — *Cibus regius*. Le mot *בִּשְׂמַרְתָּ*, *maceth*, signifie proprement « enlèvement » (sublatio) et par extension « présent ». Ce présent provenait de la table du roi ; par conséquent l'interprétation *cibus regius* est exacte.

9. — *Dormivit autem Urias...* Peut-être Urie avait-il quelques soupçons, et avait-il entendu parler des rapports de sa femme avec David. Cependant rien n'empêche qu'il ait agi ainsi uniquement par zèle pour le service du roi. — *Ante portam domus regie*. C'est-à-dire, dans la cour, ou dans les dépendances du palais, qui servaient de résidence aux officiers et aux employés de l'entourage de David.

10. — *Quare non descendisti... ?* La conduite d'Urie pouvait paraître étrange ; mais aussi on remarquera que le langage de David indique un certain mécontentement.

11. — *Arca Dei et Israel...* Pendant que l'Arche où Dieu réside, ainsi que toute l'armée campent dans les champs, Urie ne veut pas goûter le repos de sa maison et les douceurs du foyer domestique. Ces sentiments sont bien dignes de celui qui combat pour la cause de Dieu, et David aurait dû en être touché. Mais, préoccupé de chercher à se justifier aux yeux du monde, il ne sent pas l'aiguillon du remords et fait une nouvelle tentative pour parvenir à son but. On peut être surpris de voir que l'Arche se trouvait au milieu de l'armée. Peut-être voulait-on par là exciter l'enthousiasme du peuple et en même temps avoir sous la main les moyens d'interroger le Seigneur. En tout cas, la mention de ce fait sans autre explication prouve la sincérité de l'historien.

13. — *Et inebriavit eum*. David espérait qu'Urie descendrait ensuite à sa maison ; mais il fut trompé dans son attente, car Dieu

dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

14. Factum est ergo mane, et scripsit David epistolam ad Joab; misitque per manum Uriæ.

15. Scribens in epistola : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium; et derelinquite ut percussus intereat.

16. Igitur cum Joab obsideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate, bellabant adversum Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii :

sa couche avec les serviteurs de son maître et ne descendit pas dans sa maison.

14. Le matin donc arriva, et David écrivit une lettre à Joab et l'envoya par la main d'Urie.

15. Il écrivit dans la lettre : Mettez Urie en tête de l'armée, là où le combat est le plus acharné, et abandonnez-le de sorte qu'il soit frappé et périsse.

16. Joab donc, lorsqu'il fit l'assaut de la ville, plaça Urie en un lieu où il savait que les hommes étaient très vaillants.

17. Les hommes sortirent de la ville et combattirent contre Joab et tuèrent quelques-uns des serviteurs de David, et Urie l'Héthéen mourut aussi.

18. Joab envoya donc et fit savoir à David tous les détails du combat.

sans doute voulait l'humilier. Il commit de la sorte une nouvelle faute; car, comme le dit S. Augustin, serm. 234 de Temp « qui alterum cogit, ut se quam opus est, bibendo imbuet; minus malum ei erat, si carnem ejus vulneraret, quam ejus animæ per ebrietatem noceret. »

14. — *Misitque per manum Uriæ.* « Tulit David uxorem Uriæ Hethæi, ipsumque Uriam fecit occidi ferentem in manu sua scriptam mortis suæ sententiam; grave quidem committens piaculum secundum rem gestam, sed grande præsignans mysterium per Christum regem vitæ, manu fortem atque desiderabilem, suo tempore peragendum », etc, Rupert. l. XI, De Divin. offic. c. 1.

15. — *Et derelinquit eum, ut...* Voyant tous ses calculs déjoués, David ne craint point d'avoir recours au meurtre. On voit jusqu'où peut tomber celui qui abandonne Dieu et se soustrait à sa conduite. Celui qui autrefois, dans les jours de la persécution, ne voulut pas employer de moyens illicites pour sa propre défense, ne rougit pas maintenant de commettre un crime odieux pour cacher sa propre faute.

16. — *Posuit Uriam in loco...* Joab exécute ponctuellement les ordres de son maître, sans s'informer des motifs qui le font agir ainsi. En homme habitué à ne pas ménager la vie de ses semblables, il n'hésite pas à sacrifier un des plus braves guerriers de l'ar-

mée. A la rigueur, il pouvait croire que le malheureux Urie avait mérité la disgrâce du roi; cependant les instructions qu'il donna à son messenger, v. 24, permettent de supposer qu'il avait au moins quelques soupçons.

17. — *Et mortuus est etiam Urias.* La double faute de David inspire à S. Ambroise les réflexions suivantes : « Non te vincat concupiscentia formæ, si non vis vinci; non congregiare peccatis, ne do te vitia coronentur; neque capiaris oculis, neque abripiaris palpebris. Vilis tibi mulier ad pretium, sed fortis ad vitium : quæ virorum pretiosas animas capit. Ligabit quis ignem in sinu, vestimenta autem non comburet? Vel ambulabit quis super carbones ignis, pedes autem non comburet? (Prov. vi, 23 et seqq.) Cave ergo et tu ne intra sinum tuæ mentis ignem libidinis et amorem accendas. Si David infirmus, tu fortis? Si Salomon lapsus est, tu immobilis? Si Paulus primus peccatorum, tu potes primus e-se sanctorum? » Apolog. II, David, c. III. Toutefois l'exemple de David montre que celui qui est tombé doit avoir recours au repentir. « Multi cadere volunt cum David, dit S. Augustin, hom. XXI, et nolunt surgere cum David... Audiant qui non ceciderunt, ne cadant : audiant qui ceciderunt, ut surgant. » D'autre part, nous devons apprendre par là à redouter la prospérité, plus que l'adversité, ainsi que nous l'enseigne S. Prosper : « David positus est in exemplum

19. Et il donna cet ordre à l'envoyé : Lorsque tu auras achevé de parler de la guerre au roi,

20. Si tu le vois s'indigner, et s'il dit : Pourquoi vous êtes-vous approchés du mur pour combattre? Est-ce que vous ignoriez que beaucoup de traits sont lancés du haut d'un mur?

21. Qui frappa Abimélech fils de Jérobaal? N'est-ce pas une femme qui envoya sur lui un fragment de meule du haut d'un mur et le tua à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés près du mur? Tu diras : Votre serviteur Urie l'Héthéen a succombé aussi.

22. Le messenger alla donc et vint et raconta à David tout ce que Joab lui avait prescrit.

23. Et le messenger dit à David : Les ennemis ont prévalu contre nous et sont sortis vers nous dans la campagne, mais nous leur avons résisté impétueusement et nous les avons poursuivis jusqu'à la porte de la ville.

24. Et les archers ont dirigé leurs traits vers vos serviteurs du haut du mur et plusieurs de vos serviteurs sont morts et même votre serviteur Urie l'Héthéen est mort aussi.

19. Præcepitque nuntio, dicens : Cum compleveris universos sermones belli ad regem,

20. Si eum videris indignari et dixerit : Quare accessistis ad murum, ut præliaremini? an ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, et interfecit eum in Thebes? quare juxta murum accessistis? dices : Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

*Jud. 9, 53.*

22. Abiit ergo nuntius, et venit, et narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversum nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum : nos autem, facto impetu, persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper; mortuique sunt de servis regis, quin etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

fidelibus ut discant magis timere prospera, quam formidare adversa », De Prædict. l. II, c. xxvi.

20. — *Quare accessistis...* D'après ces paroles, on peut supposer que Joab commença l'attaque et fit approcher ses gens des murailles, comme pour donner l'assaut et dans le but de provoquer les assiégés au combat, ce que voyant, ceux-ci auraient fait eux-mêmes une sortie. C'est ce que le v. 23 semble affirmer. Plus tard, pendant la lutte, les guerriers israélites se seraient avancés de nouveau jusqu'au pied des remparts, et c'est alors qu'Urie aurait succombé. Toutefois, comme le récit a été arrangé d'avance, il se peut qu'il ne soit pas véridique dans toutes ses parties. Quoiqu'il en soit, Joab suppose que David s'irritera en apprenant qu'on a été imprudent, et c'est pour l'apaiser que le messenger annoncera en dernier lieu la mort d'U-

rie. — *Etiam servus tuus...* Il est possible que le messenger eût reçu quelque confiance, et c'est ce que le texte donnerait à penser. Il ne paraît donc pas que Joab ait cherché à éloigner de la sorte les soupçons du messenger et à lui laisser ignorer que la mort d'Urie était agréable au roi et qu'elle était la conséquence de ses ordres. Tout au plus, pourrait-on admettre que Joab lui fait la leçon, sans l'instruire autrement, et sans s'inquiéter de ce qu'il en pensera. Ce serait assez dans les usages de l'Orient ou l'obéissance muette et passive est chose toute naturelle.

22. — *Omnia quæ præceperat ei Joab.* Les Septante contiennent une longue addition à ce verset; mais il n'en faudrait pas conclure qu'il y ait là une lacune dans le texte. Il est tout naturel que l'auteur ne se soit pas cru obligé de reproduire le discours de Joab. Il n'est d'ailleurs pas vraisemblable que David

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab : Non te frangat ista res : varius enim eventus est belli ; nunc hunc, et nunc illum consumit gladius ; conforta bellatores tuos adversum urbem, ut destruas eam, et exhortare eos.

26. Audivit autem uxor Uriæ, quod mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

27. Transacto autem luctu, misit David, et introduxit eam in domum suam, et facta est ei uxor, peperitque ei filium ; et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

25. Et David dit au messenger : Tu diras ceci à Joab : Que cet événement ne t'abatte pas, car les accidents de la guerre sont variés. Le glaive dévore tantôt celui-ci et tantôt celui-là. Fortifie tes guerriers contre la ville afin de la détruire et exhorte-les.

26. Or, la femme d'Urie apprit qu'Urie, son mari, était mort et elle le pleura.

27. Lorsque le temps du deuil fut passé, David envoya vers elle, et il l'introduisit dans sa maison, et elle devint sa femme, et elle lui enfanta un fils. et cette action que David avait faite déplut au Seigneur.

ait répété mot pour mot, les paroles que son général lui avait attribuées par avance.

25. — *Non te frangat ista res.* La réponse de David tend à faire croire au messenger qu'il s'agit simplement d'un accident de guerre. Hébreu : « Que cette chose ne soit pas mauvaise à tes yeux. » — *Varius enim eventus est belli.* David affecte d'apprendre avec indifférence la mort d'un de ses plus braves guerriers, comme un homme qu'une mauvaise nouvelle de ce genre ne saurait ni surprendre ni émouvoir. — *Et exhortare eos.* Hébreu ; « Et fortifie-le », c'est-à-dire, Joab. Il n'est point étrange que David parle ainsi à l'envoyé ; car sans doute ce n'était pas un simple soldat.

26. — *Planxit eum.* Il s'agit probablement du deuil officiel et des funérailles.

27. — *Transacto autem luctu.* Le deuil ordinaire était de sept jours, Levit., I, 40 ; I Rois, xxxi, 42. Mais on ne sait pas si celui des veuves était plus long. S'il ne durait que huit jours, et si David a pris Bethsabée pour femme aussitôt après son expiation, l'enfant conçu dans l'adultère pouvait passer pour être issu d'un légitime mariage. — *Et displicuit verbum...* C'est la condamnation de la conduite de David et en même temps l'introduction à ce qui va suivre. Un semblable mariage était défendu et nous voyons Nathan le reprocher à David, xii, 9 et 40, mais il n'était pas nul pour cela.

## CHAPITRE XII

Le Seigneur envoie donc à David le prophète Nathan, lequel expose au roi la parabole de l'homme riche, qui prend la brebis du pauvre son voisin, pour traiter son hôte (vv. 1-4). — David s'étant irrité de la conduite de ce riche, Nathan lui dit : Tu es cet homme ; puis il lui rappelle, de la part du Seigneur, tous les dons qu'il avait reçus, lui reproche son crime, et lui annonce qu'il sera châtié et humilié devant tout le peuple (vv. 5-12). — David ayant avoué sa faute, le prophète lui dit que Dieu lui avait pardonné, mais en même temps, lui révéla que l'enfant de Bethsabée mourrait (vv. 13-14). — Nathan s'en retourna, et l'enfant fut frappé par le Seigneur d'une maladie mortelle, pendant laquelle David pria, et jeûna, ne voulant prendre aucune nourriture (vv. 15-17). — Le septième jour, l'enfant étant mort, David, à cette nouvelle, se leva de terre, changea d'habits, alla adorer le Seigneur, et revint chez lui demander à boire et à manger (vv. 18-20). — Ses serviteurs parurent étonnés, mais il leur expliqua la raison de sa conduite (vv. 21-23). — Il consola ensuite Bethsabée, qui lui donna un second fils qu'il appela Salomon (vv. 24-25). — Or, Joab continuait à assiéger Rabbath ; mais au moment de livrer l'assaut, il demanda à David de venir avec une armée (vv. 26-28). — David partit donc, et s'empara de Rabbath et d'un riche butin (vv. 29-30). — Quant au peuple des Ammonites, il le fit périr dans les supplices, puis retourna à Jérusalem (v. 34).

1. Le Seigneur envoya donc à David Nathan qui lui dit, lorsqu'il fut venu vers lui : Il y avait deux hommes dans une ville, l'un riche et l'autre pauvre.

2. Le riche avait un grand nombre de brebis et de bœufs.

3. Mais le pauvre n'avait absolument rien, excepté une petite brebis qu'il avait achetée et nourrie, et qui avait grandi chez lui, en

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David; qui cum venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, et alter pauper.

2. Dives habebat oves et boves plurimos valde.

3. Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum, cum filiis

b. Nathan reproche à David sa conduite, XII, 1-14.

CHAP. XII. — 1. — *Misit Dominus Nathan.* Ce ne fut qu'après la naissance de l'enfant et peut-être près d'un an après le crime, Cfr. v. 14, et XI, 27 que le Seigneur envoya son prophète. S'il attendit si longtemps avant de menacer David des châtimens de sa justice, c'était pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même et de comprendre sa faute. C'est ce qui ressort du Ps. XXI, où le roi-prophète nous dépeint avec énergie les tourmens de son âme, pendant qu'il vécut dans son péché, mais en même temps célèbre le bonheur du pécheur réconcilié avec son Dieu. « Beati, s'écrie-t-il, quorum remissæ sunt iniquitates : et quorum lecta sunt peccata », l. c. v. 1. Ces paroles sont un éternel enseignement ainsi que ces autres : « Multa flagella peccatoris, sperantem autem in Domino misericordia circumdabit », *ibid.* v. 40. Jusqu'alors David avait gardé le silence, n'avait pas

avoué sa faute, mais cependant la voix de sa conscience s'était déjà fait entendre, ainsi que nous l'indique le Psalmiste lui-même en ces termes éloquents : « Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua : conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina », *ibid.*, v. 4. — *Duo viri erant...* L'emploi de cette parabole dont l'application est facile, avait pour but de ménager David, et en même temps de l'amener à se condamner lui-même. C'était prudent et habile. L'usage des paraboles a, d'ailleurs, toujours été fréquent et général chez les Orientaux. « Familiare est, dit S. Jérôme, Comment. in Matth. I. III, Syris et maxime Palæstinis ad omnem sermonem suum parabolas jungere, ut quod per simplex præceptum teneri ab audientibus non potest, per similitudinem exemplaque teneatur. »

3. — *Eratque illi sicut filium.* Il la chérissait d'autant plus qu'elle était son unique avoir. Toutes ces circonstances sont bien

ejus simul, de pane illius comedens, et de calice ejus bibens, et in sinu illius dormiens; eratque illi sicut filia.

4. Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

5. Iratus autem indignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus ! quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum, eo quod fecerit verbum istud, et non pepercerit.

*Exod. 22, 4.*

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Israël : Ego unxi te in regem super Israël, et ego erui te de manu Saul.

8. Et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda ; et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

même temps que ses enfants, mangeant de son pain, buvant à sa coupe et dormant dans son sein, et elle était pour lui comme une fille.

4. Or, comme un étranger vint chez le riche, évitant de toucher à ses brebis et à ses bœufs pour offrir un festin à cet étranger qui était venu chez lui, il prit la brebis du pauvre homme et en prépara des aliments à l'homme qui était venu chez lui.

5. Et David indigné s'irrita à l'excès contre cet homme et dit à Nathan : Vive le Seigneur, car celui qui a fait cela est fils de la mort.

6. Il rendra la brebis au quadruple parce qu'il a fait cette action et n'a pas eu pitié.

7. Or, Nathan dit à David : Tu es cet homme. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je t'ai sacré roi sur Israël et je t'ai délivré des mains de Saül.

8. Et je t'ai donné la maison de ton maître et les femmes de ton maître en ton sein, et je t'ai donné la maison d'Israël et de Juda, et, si ces bienfaits sont petits, j'en ajouterai de beaucoup plus grands.

faites pour exciter la pitié en faveur du pauvre et pour faire ressortir l'indignité de la conduite du riche.

5. — *Iratus autem indignatione...* Cette parabole a un tel air de vérité que David crut d'abord que le fait était réellement arrivé. Aussi sa générosité naturelle lui fit aussitôt prendre fait et cause pour la victime et contre le spoliateur avec la vivacité qui lui était habituelle. Cfr. I Rois, xvi, 43, 22, 35. — *Filius mortis.* Le rapt avec violence de cette brebis que le pauvre aimait comme sa fille équivalait presque au rapt d'une personne.

6. — *In quadruplum.* C'était conforme aux prescriptions de la Loi. Ex., xxi, 37, et c'est ce que Zachée promet de faire, Luc, xix, 8.

7. — *Tu es ille vir.* La parabole était si bien choisie que David était loin de soupçonner qu'il s'agissait de lui. Les paroles du prophète furent pour lui comme une révéla-

tion et tombèrent sur lui comme un coup de foudre. Le riche de la parabole avait péché par avarice, par un insatiable désir des richesses, et le prophète fait de même comprendre à David que la cause de sa faute c'est l'amour immodéré des plaisirs. On doit d'ailleurs admirer la hardiesse de Nathan qui ne craint pas d'affronter la colère d'un roi tout puissant, et qui sut allier si heureusement la prudence et la force.

8. — *Et uxores domini tui in sinu tuo.* D'après les usages orientaux, les femmes, ou si l'on veut, le harem du roi défunt, passaient à son successeur à son avènement au trône. David était donc libre de s'approprier les femmes de son prédécesseur, mais il ne s'en suit pas qu'il l'ait fait ; la chose n'est pas vraisemblable puisque Saül n'avait qu'une femme et une concubine, I Rois, xiv, 50 ; II Rois, iii, 7, et qu'Abner s'empara de cette

9. Pourquoi donc as-tu méprisé la parole du Seigneur jusqu'à faire le mal en ma présence. Tu as frappé du glaive Urie l'Héthéen et tu as pris pour femme sa femme et tu l'as tué avec le glaive des fils d'Ammon.

10. C'est pourquoi le glaive ne s'éloignera jamais de ta maison parce que tu m'as méprisé et que tu as pris la femme d'Urie l'Héthéen pour qu'elle soit ta femme.

11. Le Seigneur donc dit ceci : Voila que je susciterai de ta maison le mal sur toi et je prendrai tes femmes à tes yeux et je les donnerai à ton prochain et il dormira avec elles aux yeux de ce soleil.

12. Car toi tu as agi en te cachant, mais moi j'accomplirai cette parole en présence de tout Israël et en présence du soleil.

13. Et David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur. Et Nathan

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini, ut faceres malum in conspectu meo? Uriam Hothæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut esset uxor tua.

11. Itaque hæc dicit Dominus : Ecce, ego suscitabo super te malum de domo tua et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.

*Infr. 16, 22.*

12- Tu enim fecisti abscondite; ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan

dernière. Il faut d'ailleurs remarquer que les prophètes, en pareille matière, conformaient parfois leur langage aux idées reçues, plutôt qu'à la rigueur de la loi, Cfr. Matth., XIX, 4-9. — *Dominum Israel et Juda*, David pouvait choisir les femmes parmi les jeunes filles d'Israël et de Juda.

9. — *Gladio filiorum Ammon*. C'était déjà un crime d'avoir fait périr Urie, mais ce qui en augmenta encore la gravité et l'horreur c'est de l'avoir livré au glaive des Ammonites.

10. — *Usque in sempiternum*. C'est-à-dire jusqu'à la mort de David. L'accomplissement de cette menace commença à se réaliser par le meurtre fratricide d'Ammon, XIII, 29, se continua par celui du rebelle Absalom, XVIII, 44, et s'acheva par l'exécution d'Adonias, III Rois, II, 24. — *Eo quod despexeris me, et tuleris...* Dieu condamne donc non seulement l'adultère et le meurtre, mais aussi le mariage qui en fut la cause. « Tacite significat oratio, dit Théodoret, Quæst., 44, quod Deus majus succensuit, ob matrimonium quam ob prius admissum adulterium. Nam illud quidem erat vehementissime cupiditatis, quæ rationi torporem induxerat; hoc autem habet etiam assensum rationis, quam post iniquam cædem oportebat lamentari ac lugere, non nefario assentiri matrimonio. »

11. — *Ego suscitabo...* A la double faute de David correspondra un double châtement. Le meurtre d'Urie sera puni par la mort violente de trois de ses fils et l'adultère par le viol de ses concubines. David sera puni par où il a péché. Sa faute avait commencé par l'adultère et s'était terminée par le meurtre; de même, par un juste retour, l'expiation commença par l'inceste d'Ammon, continua par la révolte d'Absalon qui viola les concubines de son père et finit par la mort d'Adonias qui porta ses désirs sur Abisag la Sunamite, I Rois, II, 23. — *In oculis solis hujus*. C'est-à-dire, en présence de tout Israël.

13. — *Peccavi Domino*. Les paroles du prophète touchèrent David au cœur, et il avoua alors sa faute. Il ne se répand pas en longs discours, il ne dit que peu de paroles, comme le centenier de l'Évangile, Luc, XVIII, 3, mais c'est précisément le signe de la vraie contrition et du repentir sincère. Il ne cherche ni à s'excuser ni à diminuer sa faute; il n'a recours à aucun prétexte et ne fait même pas valoir la fragilité humaine. Sa confession est libre, simple, sincère et dénuée d'artifices. David ne voit que sa faute et non pas les maux qui en résulteront, et il comprend que c'est contre Dieu qu'il a péché, « tibi soli peccavi, et malum coram te feci », ainsi qu'il le proclame dans le Ps. L composé à cette occa-

ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum; non morieris.

*Ecti. 47, 13.*

14. Verumtamen, quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, qui natus est tibi, morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Do-

dit à David : Le Seigneur aussi a transféré ton péché, tu ne mourras pas.

14. Cependant parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur, à cause de cette action, le fils qui t'est né mourra de mort.

15. Et Nathan retourna dans sa maison. Et le Seigneur frappa l'en-

sion. S. Basile in Psalm. L, fait remarquer que David a surtout péché contre Dieu : « Cum multis ac maximis donis tuis sum potitus », fait-il dire au roi pénitent, « contraria tamen rependi. » Il poursuit ensuite en ces termes : « Non enim hoc dicit (David), quod in Uriam non deliquerit : deliquit quidem et in illum et in uxorem ejus; verum maxima hæc prevaricatio adversus Deum præcipue fuerat commissa, qui ipsum elegerat et regem constituerat. » S. Chrysostôme, hom. II in Psalm. L, expose que David ne s'excuse pas : « Illo velociter rediens ad conscientiam tanquam fidelis et idoneus servus culpam simpliciter confitetur, et dicit : Peccavi Domino. Vide et in dolore ingenuitatem animi. Nec dicit ad eum : O, ille tu, cur non consideras fragilitatem humanam?... » Enfin S. Ambroise, Apol. 1, fait ressortir que si David a péché comme d'autres rois, du moins il a fait pénitence : « Peccavit David, quod solent reges; sed penitentiam gessit, flevit, ingemuit, quod non solent reges. Confessus est culpam, obsecravit indulgentiam, humi stratus deploravit ærumnam, jejunavit, oravit, confessionis suæ testimonium in perpetua sæcula vulgato dolore transmisit. » — *Dominus quoque...* Grâce à cette confession humble et sincère, le Seigneur pardonne à David, et fait passer sa faute devant lui pour ne plus la voir, c'est-à-dire pour ne plus la lui imputer. — *Non morieris.* David avait mérité la mort et comme adultère et comme assassin, et, d'ailleurs, avait prononcé lui-même sa propre sentence, v. 5; mais le Seigneur lui remit cette peine, non pas tant à cause de sa pénitence, que par grâce et par compassion, en vue des promesses qu'il lui avait faites, VIII, 44 et suiv., promesses qui supposaient que David ne perdrait jamais la faveur de Dieu, ne commettrait pas de crime digne de mort, enfin se relèverait toujours de ses chutes et reviendrait à Dieu. Voilà pourquoi David dut être châtié comme il a été dit. Quoiqu'il en soit, l'annonce du pardon rendit la force et l'espérance au coupable, et il se sentit plus en état de travailler à réparer sa faute et à fortifier son cœur. S. Chrysostôme nous enseigne, à

cette occasion, qu'il ne faut jamais désespérer du pardon : « Ne tantum itaque quod peccavit, aspicias, verum etiam quod peccatum abstersit. Propter hoc enim historiam illam descripsit, non ut lapsum consideres, sed ut surgentem admireris : ut discas, cum cecideris, quomodo surgere conveniat... Videamus igitur, qualiter et infirmatus est, qualiter et illico resurrexit. » Homil. 77 ad Popul.

14. — *Quoniam blasphemare fecisti.* Les Israélites avaient pour mission d'honorer la souveraineté et le gouvernement de Dieu par leur obéissance à ses ordres. Quand le roi lui-même les transgressait, les païens devaient être portés à en faire rejallir la honte sur le peuple et sur son Dieu. Sabaren, de Gubernat. Dei, l. IV, fait à propos de ce texte les réflexions suivantes : « Deposito diademate, projectis genibus... cum..., cinere sordatus, vitam parvuli sui tot lamentationum suffragiis peteret (David)..., sic rogans et obsecrans obtinere non potuit... Ex quo intelligi potest, quod nullum penitus majoris piaculi crimen est, quam blasphemandi causam gentibus dare. Quicumque enim sine blasphemia aliorum graviter erraverit, sibi tantum affert damnationem; qui autem alios blasphemare fecerit, multos secum præcipitat in mortem... Qui vero blasphemare alios peccans fecerit, necesse est peccatum hujus supra criminis humani esse mensuram; quia per convicia plurimorum inæstimabilem Deo facit injuriam. Hoc autem, ut dixi, malum peculiariter Christianorum est, quia per eos tantum blasphematur Deus qui bona dicunt, et mala faciunt : qui, ut scriptum est, Deum verbis confitentur, et factis negant. » — *Morte morietur.* David et Bothsabée seront punis par la mort de leur enfant, ce qui ôtera tout prétexte aux blasphémateurs en leur montrant que Dieu exerce sévèrement la justice.

c. *Pénitence de David, XII, 15-25.*

15. — *Et desperatus est.* Hébreu : « Et il fut gravement malade. » La traduction *desperatus est* s'explique par ce fait que S. Jérôme

fant que la femme d'Urie avait engendré à David, et il fut désespéré.

16. Et David pria le Seigneur pour l'enfant et David jeûna et il se retira à l'écart et il se jeta contre terre.

17. Et les anciens de sa maison vinrent pour le forcer à se lever de terre; il ne voulut pas et ne mangea point de nourriture avec eux.

18. Or, il arriva que le septième jour l'enfant mourut; et les serviteurs de David craignirent de lui annoncer que l'enfant était mort, car ils se disaient : Lorsque l'enfant vivait encore nous lui parlions et il n'écoutait pas notre voix, combien plus s'affligera-t-il si nous lui disons : L'enfant est mort!

19. Mais lorsque David vit murmurer ses serviteurs, il comprit que l'enfant était mort, et il dit à ses serviteurs : Est-ce que l'enfant est mort? Ils lui répondirent : Il est mort.

20. David se leva donc de terre, se lava et s'oignit, et lorsqu'il eut changé ses vêtements, il entra dans la maison du Seigneur et adora; et il vint dans sa maison et demanda qu'on lui apportât du pain et mangea.

21. Mais ses serviteurs lui dirent : Que signifie ce que vous avez fait? A cause de cet enfant, lorsqu'il vivait encore, vous jeûniez et vous pleuriez, et, l'enfant étant mort, vous vous êtes levé et vous avez mangé du pain.

22. Il dit : J'ai jeûné et j'ai pleuré pour l'enfant, pendant qu'il vivait

minus parvulum, quem pepererat uxor Uriæ David, et desperatus est.

16. Deprecatusque est David Dominum pro parvulo; et jejunavit David jejunio, et ingressus seorsum, jacuit super terram.

17. Venerunt autem seniores domus ejus cogentes eum ut surgeret de terra; qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septima ut moreretur infans; timueruntque servi David nuntiare ei quod mortuus esset parvulus; dixerunt enim: Ecce cum parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, et non audiebat vocem nostram; quanto magis si dixerimus: Mortuus est puer, se affliget?

19. Cum ergo David vidisset servos mussitantes, intellexit quod mortuus esset infantulus; dixitque ad servos suos: Num mortuus est puer? Qui responderunt ei: Mortuus est.

20. Surrexit ergo David de terra; et lotus unctusque est; cumque mutasset vestem, ingressus est domum Domini, et adoravit; et venit in domum suam; petivitque ut ponerent ei panem et comedit.

21. Dixerunt autem ei servi sui: Quis est sermo, quem fecisti? propter infantem, cum adhuc viveret, jejunasti et flebas; mortuo autem puero, surrexisti et comedisti panem.

22. Qui ait: Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et fle-

aura lu וַאֲנִי, *noasch*, au lieu de וַאֲנִי, *ténasch*.

46. — *Et ingressus seorsum*. Hébreu : « Il vint », c'est-à-dire, il se retira dans une chambre de son palais, pour répandre en liberté son âme devant Dieu.

47. — *Seniores domus ejus*. Les anciens de la maison de David. ce sont ses serviteurs les plus âgés et les plus fidèles.

20. — *Petivitque...* David se conduit tout autrement que ne l'auraient pensé ses serviteurs; mais plus tard il leur révélera le mot de l'énigme. On peut aussi penser qu'en s'humiliant sous la main de Dieu, il reçut la force de supporter son malheur et même avec une joyeuse résignation.

22. — *Quis scit si forte...* Tant que l'enfant vécut, David chercha à détourner le coup qui

vi : dicebam enim : Quis scit si forte donet eum mihi Dominus, ut vivat infans?

23. Nunc autem quia mortuus est, quare jejunem? Numquid potero revocare eum amplius? ego vadam magis ad eum; ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabée uxorem suam, ingressusque ad eam, dormivit cum ea : quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon, et Dominus dilexit eum.

25. Misitque in manu Nathan prophetæ, et vocavit nomen ejus : Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

I Par. 20, 1.

encore, car je disais : Qui sait si par hazard le Seigneur me le donnera et si l'enfant vivra.

23. Mais maintenant puisqu'il est mort, pourquoi jeûnerais-je? Est-ce que je pourrai encore le rappeler? C'est plutôt moi qui irai vers lui, mais lui ne retournera pas vers moi.

24. Et David consola Bethsabée, sa femme, et il s'approcha d'elle et dormit avec elle. Elle engendra un fils et l'appela du nom de Salomon, et le Seigneur l'aima,

25. Et il envoya le prophète Nathan et il l'appela du nom d'Amable au Seigneur, parce que le Seigneur l'aimait.

26. Joab donc combattait contre Rabbath, des fils d'Ammon, et il assiégeait la ville royale.

le menaçait et qu'il regardait sans doute comme le signe de la colère céleste, tandis que la guérison aurait été pour lui la preuve qu'il était rentré en grâce avec Dieu. Mais, l'enfant mort, il se soumet à la volonté divine et ne se répand point en plaintes inutiles.

23. — *Quare jejunem?* C'est-à-dire, je ne puis ni le faire revenir, ni même le secourir dans l'autre vie, puisqu'il est mort dans son innocence. Absalom, au contraire, étant mort dans son crime, David le pleura longtemps et fut inconsolable de sa perte, S. Jérôme, Ep. 24. — *Ego vadam...* Ces paroles supposent que le père et le fils seront un jour réunis, par conséquent que l'âme est immortelle.

24. — *Salomon.* L'hébreu *Schelomah*, שלמה signifie *pacifique, homme de paix*. Il fut appelé ainsi parce que le Seigneur devait lui accorder la paix pendant son règne, I Paral., xxii, 9. David au reste put considérer la naissance de cet enfant comme le gage que Dieu avait fait la paix avec lui. Il serait donc faux de dire que ce nom significatif de Salomon fut donné à l'enfant, parce que la guerre contre les Ammonites était terminée et que la paix régnait alors. Il est cependant vraisemblable que Salomon naquit après la prise de Rabbath, car le siège de cette ville ayant commencé avant que le premier enfant de Bethsabée fût conçu, il aurait duré deux ans si le second enfant fut né avant la fin, chose peu vraisemblable. Au reste, cette naissance

est rapportée en cet endroit, parce qu'elle se rattache aux événements précédents.

25. — *Misitque in manu prophetæ.* Le Seigneur envoya le prophète Nathan, car David ne peut être le sujet de *misit*. — *Et vocavit nomen ejus.* C'est Nathan qui impose le nom nouveau de la part du Seigneur. — *Amabilis Domino.* C'est la traduction du mot hébreu ידידא, *Iedidah*. Par ce nom Dieu déclarait lui-même qu'il aimait Salomon et qu'il avait béni le mariage de David et de Bethsabée. Aussi ce nom nouveau n'était point le vrai nom de Salomon et ne remplaça pas celui que ses parents lui avaient donné. — *Eo quod diligeret eum Dominus.* L'hébreu « à cause de Dieu » n'a pas d'autre sens et a été judicieusement interprété par S. Jérôme.

d. *Conquête de Rabbath, et punition des Ammonites.* xii, 26-30.

26. — *Et expugnabat urbem regiam.* Hébreu : « Et il s'empara de la ville royale. » Selon le D. Keil et le Speaker's Commentary, *la ville royale* est la même chose que *la ville des eaux*, par quoi il faudrait entendre la ville basse située près du torrent, à l'exception de la citadelle. Cependant il se peut aussi que l'auteur mentionne d'abord la prise de la ville tout entière, qu'il indique le résultat et qu'ensuite il revient sur les détails. Toutefois, en suivant la Vulgate, il n'y a pas lieu d'admettre la première hypothèse, car les expressions *civitas regia, urbs aquarum*, désignent

27. Et Joab envoya des messagers à David, pour lui dire : J'ai combattu contre Rabbath et la ville aux eaux va être prise.

28. Maintenant donc rassemblez le reste du peuple et assiégez la ville et prenez-la, afin que, lorsque la ville aura été détruite par moi, la victoire ne soit pas inscrite sous mon nom.

29. David rassembla donc tout le peuple et marcha contre Rabbath, et, après avoir combattu, il la prit.

30. Et il ôta de la tête de leur roi le diadème, du poids d'un talent d'or, ayant des pierres très précieuses, et il fut placé sur la tête de David. Il emporta aussi de la ville un butin très considérable.

31. Et il en fit sortir le peuple et il le scia, et il fit passer sur lui des chars aux roues de fer et le partagea avec des couteaux et le jeta dans des fours à briques. Ainsi fit-il

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversum Rabbath, et capienda est urbs aquarum.

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam, ne, cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum et profectus est adversum Rabbath; cumque dimicaret, cepit eam.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, et impositum est super caput David. Sed et prædam civitatis asportavit multam valde.

31. Populum quoque ejus adducens serravit, et circumegit super eos ferrata carpenta; divisitque cultris, et traduxit in typo laterum; sic fecit universis civitatibus filio-

la capitale des Ammonites sans aucune distinction.

27. — *Capienda est urbs aquarum.* Hébreu : « Même j'ai pris la ville des eaux. » Les ruines d'Amman, l'ancienne Rabbath, sont situées sur les deux rives de l'Oued Amman, dans une étroite vallée resserrée entre des collines dénudées et médiocrement élevées. Au nord-ouest, un château qui est l'ancienne acropole domine toute la ville. Dans l'hébreu il s'agirait donc de la ville basse seulement, dont le nom se comprend aisément. Joab, après s'en être emparé, voulait laisser à David l'honneur de prendre la citadelle, afin que la conquête de toute la ville pût lui être attribuée.

28. — *Reliquam partem populi.* Joab avait besoin de renforts pour livrer l'assaut définitif. — *Et obside civitatem.* D'après l'hébreu on doit entendre qu'il s'agit simplement de la citadelle. — *Ne cum a me vastata fuerit urbs.* Hébreu : « De peur que je ne prenne la ville.

29. — *Omnem populum.* Tous les guerriers qui étaient restés dans le pays. On peut conjecturer par là que l'armée des Israélites s'était considérablement affaiblie pendant le siège.

30. — *Pondo auri talentum.* Le talent hébreu valait trois mille sicles. Par conséquent

cette couronne devait être d'un poids assez lourd, bien qu'on ne puisse pas l'évaluer exactement. Assurément un homme comme David pouvait la mettre sur sa tête et l'y garder quelque temps, bien qu'elle pesât environ cent livres, selon l'estimation commune; mais il n'est pas nécessaire d'entendre le texte à la lettre, car il se pourrait très bien que la couronne précitée eut la valeur et non pas le poids d'un talent d'or.

31. — *Serravit.* Hébreu : « Les plaça sur des scies », ce qui ne se comprend guère; aussi on convient généralement qu'il faut lire וישר, *vaiacar*, « il scia », comme dans les Paralipomènes, au lieu de וישם, *vaiacem*. — *Et circumegit super eos ferrata carpenta.* Hébreu : « Et avec des traîneaux de fer. » — *Divisitque cultris.* Hébreu : « Et avec des haches. » S. Jérôme, in Tradit., explique ainsi ce texte : « Divisit eos cultris, sicut lateres dividi solent, qui ex paleis et luto conficiuntur. » — *In typo laterum.* Hébreu : « Dans des fours à briques. » Plusieurs préfèrent la leçon du Chétib במלכן, *bamalken*, qu'ils transforment en במלכום, *bamalkom*, et ils supposent que David les fit passer par Moloch, c'est-à-dire par l'endroit où les Ammonites immolaient leurs enfants en l'honneur de Moloch. Mais rien n'autorise à changer

rum Ammon. Et reversus est David,  
et omnis exercitus in Jerusalem.

à toutes les villes des fils d'Ammon.  
Et David avec toute l'armée re-  
tourna à Jérusalem.

### CHAPITRE XIII

Or, Amnon, fils de David, aima sa sœur Thamar, de façon à en être malade (vv. 1-2). — Un ami lui conseilla de simuler une maladie, et de demander à son père de lui envoyer Thamar, pour lui porter à manger (vv. 3-5). — Amnon fit donc ainsi, et Thamar étant venu, lui prépara ce qu'il demandait; mais il ne voulut pas manger, et fit sortir tous les assistants (vv. 6-9). — Il pria alors sa sœur de lui apporter à manger elle-même, puis il lui demanda de prendre place à côté de lui, et comme elle refusait avec horreur, il lui fit violence (vv. 8-14). — Aussitôt après, il la prit en haine, et la fit mettre dehors, malgré ses représentations (vv. 15-18). — Thamar alors fut saisie du plus violent désespoir; mais Absalom l'engagea à se taire, et la garda chez lui (vv. 19-20). — David fut vivement affligé, mais ne voulut pas contrister Amnon, parce qu'il était son premier-né (v. 21). — Absalom dissimula sa haine, mais, deux ans après, il invita son père à un festin, et celui-ci, ayant refusé d'y aller, lui promit, sur sa demande, de lui envoyer ses autres fils, y compris Amnon (vv. 22-27). — Or, Absalom fit tuer Amnon pendant le repas, et les autres fils du roi s'enfuirent (vv. 28-29). — Avant leur retour, on annonça à David qu'Absalom avait tué tous ses fils; alors il déchira ses vêtements, et se jeta à terre (vv. 30-31). — Mais Jonadab fit comprendre à David qu'Amnon seul était mort (vv. 32-33). — On aperçut ensuite une troupe nombreuse, et bientôt apparurent les filles du roi qui se répandirent en gémissements, ainsi que David et ses serviteurs (vv. 34-36). — Or, Absalom s'enfuit dans le pays de Gessur, où il resta trois ans; et le roi cessa de le poursuivre, parce qu'il s'était consolé de la mort d'Amnon (vv. 37-29).

1. Factum est autem post hæc, ut Absalom filii David sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David.

2. Et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrotaret: quia cum esset virgo, difficile ei vi-

1. Or, il arriva ensuite qu'Amnon, fils de David, aima une sœur d'Absalom, fils de David, très belle, nommée Thamar.

2. Et il dépérissait pour elle, de sorte que son amour le rendait malade; car, comme elle était vierge,

ainsi arbitrairement le texte. On remarquera qu'il n'est pas dit que tous les habitants de la ville furent ainsi traités. Il est donc probable qu'il ne s'agit que des hommes de l'armée et tout au plus de la population mâle. David en usa envers les Ammonites comme ceux-ci en usaient envers leurs ennemis. Le prophète Amos, I, 43, nous dit qu'ils ouvraient le ventre des femmes enceintes et nous avons vu que Naas, leur roi, ne voulait faire la paix avec les habitants de Jabès qu'à condition de leur arracher l'œil droit. On peut donc penser légitimement que les Ammonites avaient l'intention d'exterminer les Israélites, et le châtement qui les atteignit était tout à fait mérité. — *Et reversus est David.* La guerre contre les Syriens et les Ammonites fut la

plus difficile que David eut à soutenir; mais ce fut aussi la dernière.

e. *Incesto d'Amnon, XIII, 1-21.*

CHAP. XIII. — 1. — *Post hæc.* Les événements qui suivent eurent lieu après la guerre contre les Ammonites, c'est-à-dire vers la vingtième année du règne de David, mais pas avant, car il n'avait épousé Maacha, la mère d'Absalom, qu'après son arrivée à Hébron, III, 3. — *Amnon filius David.* Amnon avait pour mère Achinoam et était l'aîné des fils de David, III, 2.

2. — *Difficile ei videbatur...* Hébreu: « Et il lui paraissait difficile de faire quelque chose ». Amnon ne pensait pas que Thamar voudrait consentir à ses désirs, d'autant plus.

Il lui paraissait difficile de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Mais Amnon avait un ami nommé Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, homme très rusé.

4. Qui lui dit : Pourquoi, ô fils du roi, devenez-vous de jour en jour plus maigre ? Pourquoi ne m'en dites-vous pas la cause ? Et Amnon lui dit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui répondit : Couchez-vous sur votre lit et simulez une maladie. Et lorsque votre père viendra vous visiter, dites-lui : Je vous en prie, que ma sœur Thamar vienne pour me donner de la nourriture et me faire un plat que je mangerai de sa main.

6. Amnon se coucha donc et commença à feindre d'être malade. Et lorsque le roi fut venu le visiter, Amnon dit au roi : Je vous en prie, que ma sœur Thamar vienne, afin qu'elle fasse sous mes yeux deux petits plats et que je prenne de la nourriture de sa main.

7. David envoya donc à la maison de Thamar et lui fit dire : Viens à la maison d'Amnon ton frère et fais lui un plat.

8. Et Thamar vint dans la maison d'Amnon son frère, et il était couché. Elle prit de la farine, la mêla, la délaya et fit cuire sous ses yeux deux petits plats.

debatur ut quippiam inhoneste ageret cum ea.

3. Erat autem Amnon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa, fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie, fili regis, per singulos dies ? Cur non indicas mihi ? Dixitque ei Amnon : Thamar sororem fratris mei Absalom amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula ; cumque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det mihi cibum, et faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægrotare cœpit ; cumque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergo David ad Thamar in domum dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui ; ille autem jacebat ; quæ tollens farinam commiscuit ; et liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

qu'elle était vierge. — *Cum esset virgo.* Comme telle, elle était tenue renfermée dans le gynécée, en l'appartement des femmes.

3. — *Prudens valde.* La prudence de Jonadab n'est point vertu, mais plutôt ruse et malice.

4. — *Fili regis.* Il paraît étonnant à Jonadab qu'un fils de roi soit dans un tel état de maigreur.

5. — *Languorem simula.* Le conseil était avisé, car Amnon, dans l'état où il était, avait sans doute tout l'air d'un malade. D'autre part, tout portait à croire que David, en père affectueux, ne rejetterait pas la demande qui lui serait faite, quelque surpre-

nante qu'elle pût paraître, car on sait que les malades ont parfois des fantaisies singulières.

6. — *Ad visitandum eum.* On voit par ce verset et les suivants que les enfants du roi avaient leur habitation à part. Peut-être chaque épouse du roi occupait-elle avec ses enfants une partie réservée du palais. En outre, chaque enfant devenu grand pouvait avoir un appartement distinct, 7, 20. — *Duas sorbitiunculas.* Quelque chose ressemblant à des beignets. L'hébreu *lebiboth*, לֵבִיבוֹת, désigne des gâteaux cuits dans la poêle. Thamar était peut-être connue pour son habileté à préparer ces sortes de mets.

9. Tollensque quod coxerat, effudit, et posuit coram eo, et noluit comedere; dixitque Amnon : Ejicite universos a me. Cumque ejicissent omnes;

10. Dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave, ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitiunculas, quas fecerat, et intulit ad Amnon fratrem suum in conclave.

11. Cumque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait : Veni, cuba mecum, soror mea.

12. Quæ respondit ei : Noli, frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israël; noli facere stultitiam hanc.

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum et tu eris quasi unus de insipientibus in Israël; quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi.

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed prævalens viribus oppressit eam, et cubavit cum ea.

15. Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis; ita ut majus esset odium quo oderat eam, amore quo ante dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, et vade.

9. Prenant ce qu'elle avait fait cuire, elle le versa et le plaça devant lui, et il ne voulut pas manger. Et Amnon lui dit : Eloignez de moi tout le monde. Et lorsque tout le monde se fut éloigné,

10. Amnon dit à Thamar : Apporte la nourriture dans la chambre, pour que je mange de ta main. Thamar prit donc les petits plats qu'elle avait faits et les porta à son frère Amnon dans la chambre.

11. Et pendant qu'elle lui offrait la nourriture il la saisit et dit : Viens, couche avec moi, ma sœur.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, ne me fais pas violence, car ce n'est pas permis en Israël, ne fais pas cette folie;

13. Car je ne pourrai pas supporter mon opprobre et tu seras comme un des insensés en Israël. Parle plutôt au roi et il ne refusera pas de me donner à toi.

14. Mais il ne voulut pas acquiescer à ses prières, et abusant de ses forces, il lui fit violence et coucha avec elle.

15. Et Amnon conçut pour elle de l'horreur et une haine excessive, si bien que la haine dont il la haïssait était plus grande que l'amour dont il l'aimait auparavant. Et Amnon lui dit : Lève-toi et va-t-en.

9. — *Et noluit comedere.* Ce refus semblait indiquer que la maladie était grave. Il devait servir à expliquer pourquoi Amnon faisait sortir tout le monde. La comédie était habilement jouée.

12. — *Neque enim fas est in Israel.* Une pareille faute est en opposition complète avec la sainteté d'Israël, Cfr. Levit., xx, 8 et suiv. — *Stultitiam hanc.* Le mot נבולה, *nbalah*, est employé ailleurs dans le même sens, Gen., xxxiv, 9.

13. — *Ego enim... opprobrium meum.* Hébreu : « Où porterai-je ma honte ? » c'est-à-dire, partout où j'irai, la honte et le déshonneur m'y suivront. — *Et non negabit me tibi.* La Loi défendait de pareils mariages, Levit., xviii, 9, xx, 16, et il est très probable que

Thamar n'ignorait pas cette circonstance. Aussi, au premier abord, ses paroles pourraient faire penser que les infractions étaient nombreuses et que les prescriptions de la Loi n'étaient pas rigoureusement observées. Toutefois, mieux vaut supposer que Thamar parle ainsi, parce qu'elle cherche tous les moyens possibles pour échapper au danger qui la menace. L'historien Josèphe avait déjà fait la même réflexion : ταῦτα δὲ ἔλεγε, βουλομένη τὴν ὁρμὴν αὐτοῦ τῆς ὀρέξεως πρὸς τὸ παρὸν διαφυγεῖν, « elle parlait ainsi, voulant pour le moment échapper à la violence de ses désirs ». Ant. j. l. viii, c. viii, § 4.

15. — *Et exosam habuit eam.* C'est un résultat psychologique qui est dans la nature des choses.

16. Elle lui répondit : L'outrage que tu me fais maintenant en me chassant, est plus grand que celui que tu m'as fait auparavant. Et il ne voulut pas l'écouter.

17. Mais appelant le domestique qui le servait, il lui dit : Jette-moi cette femme dehors et ferme la porte après elle.

18. Elle était vêtue d'une tunique traînante, car les vierges, filles du roi, usaient de pareils vêtements. Son serviteur la jeta donc dehors et ferma la porte après elle.

19. Elle répandit de la cendre sur sa tête, déchira sa tunique traînante, mit ses mains sur sa tête et s'en alla en poussant des cris.

20. Et Absalom, son frère, lui dit : Est-ce qu'Amnon ton frère a couché avec toi ? Mais maintenant, ma sœur, tais-toi ; c'est ton frère, n'afflige pas ton cœur pour cela. Thamar se désolant demeura donc dans la maison d'Absalom son frère.

21. Mais lorsque David eut appris ces choses, il s'attrista beaucoup et il ne voulut pas contrister l'esprit d'Amnon son fils, car il l'aimait parce que c'était son premier-né.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum quod nunc agis adversum me, quam quod ante fecisti, expellens me. Et noluit audire eam :

17. Sed vocato puero, qui ministrabat ei, dixit : Ejice hanc a me foras, et claude ostium post eam.

18. Quæ induta erat talari tunica; hujuscemodi enim filiæ regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras; clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissa talari tunica, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens, et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater suus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum ? sed nunc, soror, tace, frater tuus est; neque affligas cor tuum pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cum autem audisset rex David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum quia primogenitus erat ei.

46. — *Majus est hoc malum...* Le mal était plus grand, car, par cette expulsion, la honte de Thamar, qui pouvait rester secrète, devenait publique. En outre, les soupçons se portaient alors sur elle et non sur Amnon. Les uns ajoutent תהי *tehi*, au texte original, lisent אל, au lieu de *et* et traduisent : « Ne sers pas la cause d'un mal plus grand que l'autre que tu m'as fait, en me renvoyant », interprétation qui se rapproche assez de la Vulgate et des Septante. Le D. Erdmann suppose qu'Amnon interrompt la phrase et traduit ainsi sans rien changer au texte : « A cause du mal qui est plus grand, que celui que tu m'as fait, pour que tu me repousses... » Mais cette hypothèse ne semble point suffisamment justifiée.

47. — *Et claude ostium post eam.* C'était donner à entendre que Thamar avait commis quelque faute honteuse, lui avait fait quelque proposition outrageante. Le mal était donc pire que le premier.

48. — *Talari tunica.* L'hébreu כתנת פסים,

*ketoneth passim*, désigne, pense-t-on, une tunique longue à manches que les filles du roi qui étaient vierges portaient par exception, à la place du manteau sans manches appelé כרעול, *meil*. Malgré cet habillement qui faisait reconnaître Thamar pour la fille du roi, Amnon la traita comme une courtisane qu'on chasse de la maison.

49. — *Impositisque manibus.* En signe de douleur pour la honte qui rejaillissait sur sa tête, ou comme si la main de Dieu se fût appesantie sur elle, Cfr. Jer. II, 36.

20. — *Numquid Amnon...* Hébreu : « Es-ce qu'Amnon a été auprès de toi ? » C'est un euphémisme. — *Sed nunc, soror, tace.* Absalom cherche à tranquilliser sa sœur parce qu'il était résolu à la venger; mais il voulait avant tout cacher son plan.

24. — *Et noluit contristari...* Tout le reste du verset est emprunté aux Septante où on lit : καὶ οὐκ ἐλήθησε τὸ πνεῦμα Ἀμων τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ διὰ ἡγάπην αὐτὸν διὰ πρωτότοκος αὐτοῦ ἦν. Il est infiniment probable que cette addition est

22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon, nec malum nec bonum; oderat enim Absalom Amnon, eo quod violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus biennii, ut tonderentur oves Absalom in Baalhasor, quæ est juxta Ephraim; et vocavit Absalom omnes filios regis.

24. Venitque ad regem, et ait ad eum: Ecce tondentur oves servi tui; veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom: Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et gravemus te. Cum autem cogeret eum, et nolisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom: Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltem Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex: Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum,

22. Or, Absalon n'adressa à Amnon aucune parole ni mauvaise, ni bonne; car Absalom haïssait Amnon parce qu'il avait violé Thamar sa sœur.

23. Mais il arriva deux ans après, que l'on tondit les brebis d'Absalom à Baalhasor qui est près d'Ephraïm, et Absalom invita tous les fils du roi.

24. Et il vint au roi et lui dit: Voilà que l'on tond les brebis de votre serviteur. Je vous en prie, que le roi avec ses serviteurs, vienne chez son serviteur.

25. Et le roi dit à Absalom: Non, mon fils, ne demande pas que nous venions tous et que nous te soyions à charge. Et comme il le pressait, et qu'il ne voulait pas y aller, il le bénit.

26. Et Absalom dit: Je vous en prie, si vous ne voulez pas venir, qu'au moins mon frère Amnon vienne avec nous. Et le roi lui dit: Il n'est pas nécessaire qu'il aille avec toi.

27. Cependant Absalom le força et

l'œuvre des traducteurs alexandrins, mais elle doit expliquer pourquoi David ne punit pas Amnon selon les prescriptions de la Loi Deut., xx, 47, d'après laquelle le coupable aurait dû être mis à mort. David fut donc faible en cette occasion et cette faiblesse eut des suites funestes, c'est-à-dire le meurtre d'Amnon et la révolte d'Absalom.

1. Absalom fait assassiner Amnon, XIII, 22-23.

22. — *Nec bonum nec malum.* C'est-à-dire, il ne lui adressa pas la parole, Cfr. Gen., xxiv, 50.

23. — *Ut tonderentur...* Cette opération était toujours accompagnée d'une fête, Voir I Rois xxv, 2, 8. — *In Baalhasor quæ est juxta Ephraim.* La position de Baalhasor n'est pas connue; cependant Robinson, Palest., II, 370, serait porté à l'identifier avec le Tell Asour. Quant à Ephraïm, il est probable que c'est la même chose qu'Ophéra que S. Jérôme nomme Effren et place à cinq milles à l'est de Béthel. D'autre part Eusèbe et S. Jérôme assimilent Ephron à Ephraïm et la placent au nord de Jérusalem à vingt milles de cette

ville, évaluation qui n'est peut-être pas exacte, puisque Thagebeh, identifiée par Robinson et V. Guérin avec Ophra, Ephra, Ephron et Ephraïm, n'est qu'à la distance de quinze milles. Dans le passage parallèle des Paralipomènes II Paral., XIII, 49, où il est parlé d'Ephron, עפרון, on lit au Keri עפרון, Ephraïm, ce qui s'éloigne de bien peu d'Ephraïm. En résumé, selon M. V. Guérin, Thagebeh (la bonne, l'agréable), qui a le même sens, sinon la même consonnance qu'Ephrata, Ephrem, Ephraïm et Ephron, répond bien par sa position aux indications que nous fournissent soit la Bible, soit Eusèbe et S. Jérôme, V. Jos., xviii, 23; Cfr. Guérin, Judée, III, 47 et suiv. — *Et vocavit Absalom...* Après que David eut refusé de venir.

25. — *Benedixit ei.* Fit des vœux pour le jour de la fête.

26. — *Non est necesse...* Était-ce par défiance? On ne saurait l'affirmer, vu ce qui suit.

27. — *Et dimisit cum eo...* Si David avait d'abord refusé, parce qu'il avait conçu quelques soupçons, il finit pourtant par céder aux

il laissa aller avec lui Amnon et tous les fils du roi. Et Absalom avait fait un festin comme un festin de roi.

28. Et Absalom avait donné un ordre à ses serviteurs et leur avait dit: Faites attention, lorsque Amnon sera troublé par le vin et que je vous dirai: Frappez-le et tuez-le; ne craignez rien, car c'est moi qui vous l'ordonne. Ayez de la vigueur et soyez des hommes forts.

29. Les serviteurs d'Absalom firent donc à l'égard d'Amnon ce qu'Absalom leur avait commandé. Et tous les fils du roi se levèrent et montèrent chacun sur ses mules et s'enfuirent.

30. Et pendant qu'ils poursuivaient leur chemin, un bruit arriva jusqu'à David, disant: Absalom a tué tous les fils du roi et il n'en reste pas un seul.

31. Le roi se leva donc et déchira ses vêtements, et il se jeta par terre, et tous ses serviteurs qui étaient auprès de lui déchirèrent leurs vêtements.

32. Mais Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, répondit et dit: Que le roi mon seigneur, ne croie pas que tous les fils du roi ont été tués; Amnon seul est mort, car il était dé-

et dimisit cum eo Amnon et universos filios regis.

28. Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens: Observate cum temulentus fuerit Amnon vino, et dixerò vobis: Percutite eum, et interficite; nolite timere; ego enim sum qui præcipio vobis; roboramini; et estote viri fortes.

29. Fecerunt ergo pueri Absalom adversum Amnon, sicut præceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis, ascenderunt singuli mulas suas, et fugerunt.

30. Cumque adhuc pergerent in itinere; fama pervenit ad David, dicens: Percussit Absalom omnes filios regis, et non remansit ex eis saltem unus.

31. Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua, et cecidit super terram; et omnes servi illius, qui assistebant ei, sciderunt vestimenta sua.

32. Respondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit: Ne aestimet dominus meus rex, quod omnes pueri filii regis occisi sint: Amnon solus mortuus est, quoniam

instances d'Absalom, car il s'était déjà écoulé un certain temps depuis le crime d'Amnon. Or, jusque là Absalom n'avait point témoigné le désir de se venger et, par conséquent, David pouvait penser qu'il n'y avait plus rien à craindre. Mais précisément c'est bien dans l'esprit et dans les habitudes des Orientaux de dissimuler et de différer longtemps la vengeance pour réussir plus sûrement à la satisfaire. — *Feceratque Absalom...* C'est une addition provenant des Septante, une glose empruntée à un passage du premier livre des Rois, xxv, 35.

28. — *Percutite eum.* Absalom crut peut-être de son devoir de venger le crime que la faiblesse de David avait laissé impuni; mais il est plus probable que la haine fut le mobile de sa conduite. On pourrait encore supposer que l'ambition n'y fut pas étrangère. Absalom avait bien encore un frère plus âgé

que lui, c'est-à-dire Chéléab, III, 3, mais sa conduite postérieure xv, 4-6 donnerait à penser que ce frère était mort à cette époque. En ce cas, il pouvait prétendre à la succession de son père, s'il parvenait à écarter de son chemin le véritable héritier du trône. L'occasion eût donc été très favorable. — *Ego enim sum...* Absalom prend sur lui toute la responsabilité.

29. — *Mulas suas.* Il était défendu aux Hébreux de faire l'élevage des mulets, Levit., XIX, 49.

30. — *Fama pervenit ad David.* David sans doute reçut la nouvelle par quelques serviteurs qui s'étaient enfuis au premier moment et avaient devancé ses fils.

31. — *Et omnes servi illius, qui...* Hébreu: « Et tous ses serviteurs se tinrent avec leurs habits déchirés, immobiles devant lui. »

32. — *In ore Absalom erat positus.* On pou-

in ore Absalom erat positus, ex die qua oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex super cor suum verbum istud, dicens : Omnes filii regis occisi sunt; quoniam Amnon solus mortuus est.

34. Fugit autem Absalom; et elevavit puer speculator oculos suos, et aspexit; et ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adsunt; juxta verbum servi tui sic factum est.

36. Cumque cessasset loqui, apparuerunt et filii regis; et intrantes levaverunt vocem suam, et fleverunt; sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

37. Porro Absalom fugiens, abiit ad Tholomai, filium Ammiud regem Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.

38. Absalom autem cum fugisset, et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

39. Cessavitque rex David perse-

signé dans la pensée d'Absalom depuis le jour où il a fait violence à Thamar sa sœur.

33. Maintenant donc que le roi mon seigneur ne fixe pas son cœur sur cette parole, en disant : Tous les fils du roi ont été tués, car Amnon seul est mort.

34. Or Absalom s'enfuit. Et le serviteur qui était en sentinelle éleva les yeux et regarda, et voilà qu'un peuple nombreux venait par un chemin détourné sur le flanc de la montagne.

35. Et Jonadab dit au roi : Voici que les fils du roi sont là. Tout s'est passé comme l'a dit votre serviteur.

36. Et lorsqu'il eut cessé de parler, les fils du roi se montrèrent. Et en entrant ils élevèrent leur voix et pleurèrent. Et le roi et tous ses serviteurs pleurèrent et sanglotèrent extrêmement.

37. Or, Absalom prenant la fuite, alla chez Tholomai, fils d'Ammiud, roi de Gessur. David pleura donc son fils tous les jours.

38. Mais lorsque Absalom eut pris la fuite et fut venu à Gessur il y demeura trois ans.

39. Et David cessa de poursuivre

vait voir qu'Absalom avait résolu la mort d'Amnon.

g. Fuite d'Absalom, XIII, 36-39.

33. — *Nunc ergo ne ponat...* C'est-à-dire que David ne le prenne pas à cœur, si l'on dit que tous les fils du roi ont été tués, car il n'en est pas ainsi. Jonadab en parle comme d'une chose dont il est sûr.

34. — *Fugit autem Absalom.* L'auteur a d'abord mentionné la fuite des fils du roi et tout ce qui s'y rattache immédiatement; maintenant il revient sur ses pas et nous fait connaître qu'Absalom s'enfuit de son côté après le meurtre de son frère. Il profita sans doute du premier moment de trouble et de confusion pour s'échapper et gagner de l'avance. Si ce fait est mentionné en cet endroit où il ne paraît pas à sa place, c'est qu'il a précédé l'arrivée des autres fils du roi. — *Puer speculator.* C'est l'homme placé en sentinelle pour annoncer le retour de ceux qui

avaient été invités à la fête. — *Per iter devium.* Hébreu : « Derrière lui », *δπισθεν αὐτοῦ*, comme ont traduit les Septante, c'est-à-dire, apparemment à l'ouest de l'observateur. Au reste, le passage est assez obscur, et l'on ne comprend guères de quel côté venait la troupe, attendu que la position dudit observateur n'est point connue. — *Ex latere montis.* Peut-être faut-il entendre par là la montagne de Sion.

36. — *Et fleverunt.* En racontant ce qui était arrivé.

37. — *Porro Absalom...* Cette notice sur la fuite d'Absalom forme une sorte de parenthèse. L'auteur veut faire remarquer que tous les fils du roi étaient présents, sauf Absalom qui avait fui. — *Tholomai.* C'était le père de Maacha, la mère d'Absalom; aussi les Septante ont ajouté *εἰς γῆν Χαμαχαὰδ* « dans la terre de Chamachaad (Maacha) ».

39. — *Cessavitque rex...* La forme féminine *כָּלַת, tecal*, ne permet pas de prendre

Absalom, parce qu'il était consolé  
touchant la mort d'Amnon.

qui Absalom, eo quod consolatus  
esset super Amnon interitu.

## CHAPITRE XIV

Joab, comprenant que le cœur du roi était revenu à Absalom, se servit d'une femme de Thécua pour engager David à rappeler son fils (vv. 1-3). — Cette femme se présenta devant le roi et lui raconta, qu'étant veuve, l'un de ses deux fils aurait tué son frère dans une querelle, et que maintenant toute la famille voulait mettre à mort le meurtrier, ce qui la laisserait sans appui et éteindrait le nom de son mari (vv. 4-7). — Le roi la rassura, mais comme elle insistait encore, il lui promit par serment qu'on ne toucherait pas à son fils (vv. 8-11). — Alors cette femme demanda à David la permission de lui parler encore, lui fit entendre qu'elle avait un secret à lui découvrir, enfin lui révéla qu'il s'agissait d'Absalom et de son pardon (vv. 12-17). — Le roi l'interrogea, et lui fit avouer qu'elle avait agi d'après les conseils de Joab (vv. 18-20). — Il ordonna ensuite à ce dernier, d'aller chercher Absalom, et Joab partit pour le ramener; mais David ne voulut pas voir son fils (vv. 21-24). — Or, Absalom était le plus beau des Israélites, et sa chevelure d'une abondance extraordinaire (vv. 25-26). — Et il eut trois fils et une fille, et pendant deux ans il ne vit pas le roi (vv. 27-28). — Il demanda donc à Joab de venir l'introduire auprès de son père, mais Joab ne l'ayant pas fait, il s'en vengea en faisant incendier un champ d'orge qui lui appartenait (vv. 29-30). — Joab accourut lui demander raison de sa conduite, et Absalom lui révéla qu'il désirait paraître devant le roi, fut-ce au péril de sa vie (vv. 31-32). — Joab rapporta tout à David, qui appela Absalom, et se réconcilia avec lui (v. 33).

1. Or, Joab fils de Sarvia, comprenant que le cœur du roi était tourné vers Absalom,

2. Envoya à Thécua et fit venir une femme sage et lui dit : Feins

1. Intelligens autem Joab filius Sarviæ, quod cor regis versum esset ad Absalon,

2. Misit Thecuam, et tulit inde mulierem sapientem; dixitque ad

David pour sujet du verbe. Aussi, les modernes donnent-ils à ce verbe la signification de כָּלַל, *cala*, « empêcher », car ces deux verbes échangent souvent leurs formes, et traduisent par l'impersonnel : « Et cela empêcha David le roi... » Il faut remarquer en effet que David cessa de poursuivre Absalom, non parce qu'il s'était réfugié dans le pays de Gessur, mais parce que le temps avait calmé ses regrets au sujet de la mort d'Amnon.

h. Retour d'Absalom et sa réconciliation avec son père, xiv.

α. Ruse de Joab; la femme de Thécua, xiv, 1-20.

CHAP. XIV. — 1. — *Versum esset ad Absalom*. L'hébreu עַל־אַבְשָׁלוֹם, *al-Abschalom*, peut aussi se traduire « contre Absalom », et c'est ainsi que les modernes l'entendent généralement. Nous sommes obligés d'avouer que ce sens est beaucoup plus en rapport avec le contexte que celui de la Vulgate.. En effet, si

l'affection de David s'était de nouveau tournée vers Absalom, il semble que Joab n'aurait pas eu besoin d'avoir recours à la ruse. D'autre part, nous voyons qu'Absalom fut deux ans sans pouvoir paraître devant son père, ce qui indique bien les véritables sentiments de ce dernier à son égard. On peut cependant expliquer la traduction de la Vulgate en disant que Joab avait remarqué que le ressentiment du roi s'était un peu calmé, et qu'il résolut, en conséquence, de profiter de la circonstance pour faire la tentative dont il est parlé. Malgré ses dispositions plus favorables en faveur de son fils, David, après avoir permis le retour de ce fils, serait resté deux ans sans le voir et n'y aurait consenti que sur de nouvelles instances. On voit d'ailleurs assez qu'il est impossible de prendre *versum esset ad Absalom*, dans son sens rigoureux.

2. — *Thecuam*. Thécua, aujourd'hui le Khirbet Thékouah, n'était qu'à deux heures

*eam* : Lugere te simula, induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum.

3. Et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujusmodi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecuis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me, rex.

5. Et ait ad eam rex : Quid causæ habes ? Quæ respondit : Heu ! mulier vidua ego sum ; mortuus est enim vir meus.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii ; qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset ; et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam, dicit : Trade cum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, et deleamus hæredem ; et quærunt extinguere scintillam meam, quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen, et reliquiæ super terram.

8. Et ait rex ad mulierem : Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

d'être dans le deuil et revêts-toi d'habits lugubres et ne te parfumes pas avec de l'huile et sois comme une femme qui depuis longtemps pleure un mort.

3. Et présente-toi au roi et parle lui de cette manière. Et Joab mit les paroles dans sa bouche.

4. Donc lorsque cette femme de Thécua se fut présentée au roi, elle se jeta contre terre devant lui et adora et dit : Roi, sauvez-moi.

5. Et le roi lui dit : Quelle affaire avez-vous ? Elle répondit : Hélas ! je suis une femme veuve, car mon mari est mort.

6. Et votre servante avait deux fils qui se sont querellés dans la campagne, et il n'y avait personne qui put les empêcher, et l'un a frappé l'autre et l'a tué.

7. Et voilà que toute la famille, se levant contre votre servante, lui dit : Livre celui qui a frappé son frère, afin que nous le mettions à mort, pour l'âme de son frère, qu'il a tué, et que nous détruisions l'héritier. Et ils veulent éteindre l'étincelle qui m'est restée, pour qu'il ne survive aucun nom et aucune postérité à mon mari sur la terre.

8. Et le roi dit à la femme : Va dans ta maison et je donnerai des ordres pour toi.

au sud de Bethléhem, la patrie de Joab. Il n'est pas étonnant que ce dernier ait eu des relations dans cette localité, Cfr. Jos., xv, 59.

4. — *Itaque cum ingressa fuisset...*, *cecidit...* Hébreu : « Et la femme de Thécua dit au roi, et elle tomba... » Cependant plusieurs manuscrits, au lieu de וְתַחֲמוֹר, *vato-mer*, « elle dit », portent וְתָבָא, *vatabo* « elle vint », et il est possible que cette dernière leçon, qui a été suivie par toutes les anciennes versions, soit la véritable. En adoptant celle du texte hébreu actuel, on ne peut guères l'expliquer qu'en supposant que l'auteur voulait d'abord reproduire ce que la femme devait dire au roi, d'après la recommandation de Joab, mais qu'il s'est inter-

rompu parce qu'il a cru nécessaire de mentionner en premier lieu ce qu'elle avait fait.

7. — *Et quærunt extinguere scintillam meam.* Cette histoire ne ressemble à celle d'Absalom, que parce qu'il s'agit d'un meurtre à venger. Mais il fallait déguiser la chose pour que David écoutât la veuve avec compassion, sans se douter de rien, et prononçât un jugement qu'on pourrait retourner contre lui. Au reste, les paroles que nous venons de citer se rapportaient suffisamment au cas d'Absalom, et étaient de nature à faire impression sur l'esprit du roi, lorsqu'il aurait compris plus tard de quoi il était question.

8. — *Et ego jubebo pro te.* C'est-à-dire, je donnerai des ordres pour protéger ton fils

9. Et la femme de Thecua dit au roi : Que l'iniquité soit sur moi, ô roi mon Seigneur, et sur la maison de mon père, mais que le roi et son trône soient innocents.

10. Et le roi dit : Celui qui te contredira amène le moi, et il ne continuera plus à t'inquiéter.

11. Elle dit : Que le roi se souvienne du Seigneur son Dieu, afin que les parents vengeurs du sang ne soient pas trop nombreux et qu'ils ne puissent pas tuer mon fils. Il dit : Vrai comme vit le Seigneur, il ne tombera pas sur la terre un cheveu de ton fils.

12. La femme dit alors : Votre servante dira-t-elle un mot au roi mon Seigneur? Il lui dit : Parle.

13. Et la femme dit : Pourquoi avez-vous pensé pareille chose contre le peuple de Dieu, et pourquoi le roi a-t-il dit cette parole, de telle sorte qu'il pêche et ne rappelle pas son exilé?

14. Nous mourons tous et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus; et

9. Dixitque mulier Thecuitis ad regem : In me, domine mi rex, sit iniquitas, et in domum patris mei; rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus! quia non cadet de capillis filii tui super terram.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujusmodi rem contra populum Dei, et locutus est rex verbum istud, ut peccet, et non reducat ejectionem suam?

14. Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire ani-

contre ceux qui veulent le mettre à mort dans le but de venger son frère. David prononça ainsi selon la justice, car le meurtre ayant eu lieu dans la chaleur d'une dispute, on ne pouvait penser qu'il eût été volontaire. Toutefois, il est évident qu'on ne saurait en dire autant du meurtre d'Amnon par Absalom.

9. — *In me*. C'est-à-dire, s'il y a injustice à ce que le meurtre ne soit pas puni, que la faute retombe sur moi et sur ma famille. — *Et thronus ejus*, c'est-à-dire son gouvernement.

10. — *Qui contradixerit tibi*. Celui qui réclamera encore ton fils. Cette femme désirait une réponse précise, et elle l'obtint de la sorte.

11. — *Ut non multiplicentur... ad ulciscendum*. Hébreu : « Que le vengeur ne détruise plus. » Elle n'est pas encore satisfaite, et elle cherche à se faire promettre par serment qu'il ne sera pas fait de mal à son fils, afin d'obtenir une sécurité encore plus grande.

12. — *Loquatur ancilla tua...* Avant ob-

tenu ce qu'elle voulait, elle se prépare à arriver au fait.

13. — *Quare cogitasti hujusmodi rem...* Les paroles de la femme de Thécua sont vagues; elle cherche plutôt à faire naître des soupçons qu'à exprimer clairement sa pensée. Les mots *hujusmodi rem* se rapportent à ce qui suit, c'est-à-dire à la résolution où est le roi de ne pas rappeler son fils. — *Contra populum Dei*. David agit contre les intérêts du peuple de Dieu, puisque son fils Absalom doit un jour lui succéder. — *Et locutus est rex...* Hébreu : « Et le roi ayant dit cette pensée, il est comme un pécheur, parce que le roi ne veut pas ramener celui qui a été repoussé. »

14. — *Quæ non revertuntur*. Hébreu : « Qui ne sont pas rassemblées de nouveau ». c'est-à-dire, qui ne peuvent l'être. La pensée est voilée; mais cependant la signification de ces paroles se laisse reconnaître assez facilement. Nous mourons tous, et celui qui est mort ne revient pas; tu peux donc survivre à Absalom, si tu le laisses dans le bannissement. Dieu ne se conduit pas ainsi, mais il

mam, sed retractat cogitans ne peritus pereat qui abjectus est.

*Ezech. 18, 32 et 33, 41.*

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præsentem populo. Et dixit ancilla tua : Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex, ut liberaret ancillam suam de manu omnium, qui volebant de hæreditate Dei delere me, et filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua, ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei, sic est dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur; unde et Dominus Deus tuus est tecum.

*1 Reg. 20, 9.*

18. Et respondens rex, dixit ad mulierem : Ne abscondas a me verbum, quod te interrogo. Dixitque ei mulier : Loquere, domine mi rex.

19. Et ait rex . Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis? Respondit mulier, et ait : Per salutem animæ tuæ, domine mi rex, nec

Dieu ne veut pas qu'une âme périsse, mais il réfléchit et pense pour que celui qui a été rejeté ne périsse pas entièrement.

15. Maintenant donc je suis venue pour dire cette parole au roi mon Seigneur, en présence du peuple. Et votre servante a dit : Je parlerai au roi, et peut-être que le roi accomplira la parole de sa servante.

16. Et le roi a écouté, pour délivrer sa servante de la main de tous ceux qui voulaient effacer en même temps moi et mon fils de l'héritage du Seigneur.

17. Que votre servante donc puisse dire que la parole du roi mon maître sera comme un sacrifice. Car tel qu'un ange de Dieu est le roi mon Seigneur, de sorte qu'il n'est ému ni par la bénédiction ni par la malediction, aussi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Et le roi, en répondant, dit à cette femme : Ne me cache pas la parole que je te demande. Et la femme dit : Parlez, Seigneur mon roi.

19. Et le roi dit : Est-ce que la main de Joab n'est pas avec toi en toutes ces choses? La femme répondit et dit : Par le salut de votre âme,

est miséricordieux et ne repousse pas. La femme rappelle à David la fragilité de la vie humaine, pour lui faire comprendre qu'Absalom peut subir le sort commun des mortels, et qu'alors il aura des regrets de ne lui avoir pas pardonné pendant sa vie, ou que lui-même peut mourir avant de s'être réconcilié avec son fils. Il ne doit donc pas tarder plus longtemps. — *Sed retractat cogitans...* Hébreu : mais il pense à ne pas repousser de lui le repoussé. »

15. — *Præsentem populo.* Hébreu : « Parce que les gens m'ont effrayée », c'est-à-dire, en réclamant mon fils. Il faut remarquer en effet, que יִרְאָנִי, *ierani*, n'est pas le futur de רָאָה, *raah* « voir », mais le passé de יָרָא, *iaré*, « craindre ». La femme revient de nouveau à l'objet de sa demande et cherche à feindre qu'il ne s'agit que d'elle et de son fils.

16. — *De manu omnium...* Hébreu : « De la main de l'homme (qui veut) me détruire

et mon fils en même temps de l'héritage du Seigneur. » — *De hæreditate Dei.* L'extinction d'une famille était un affreux malheur, car c'était la destruction de la propriété du Seigneur, c'est-à-dire, du peuple lui appartenant.

17. — *Dicat ergo... sicut sacrificium.* Hébreu : « Et ta servante s'est dit : que la parole de mon maître le roi soit pour le repos », c'est-à-dire, me tranquillise. Au lieu de מִנְחָה, *menukah*, S. Jérôme aura lu *minkhah* « offrande ». — *Angelus Dei.* L'ange de Dieu, c'est l'ange de l'alliance, le médiateur de Dieu auprès de son peuple. — *Ut nec benedictione... nec... moveatur.* Hébreu : « Pour entendre et le bien et le mal. » Le roi écoute les justes plaintes de ses sujets et porte secours aux opprimés : — *Unde et Dominus...* Hébreu : « Et quo le Seigneur Dieu soit avec toi. »

18. — *Ne abscondas a me verbum.* Cette femme parle d'une manière si droite et si pra-

Seigneur mon roi, rien n'est allé à droite ni à gauche de tout ce qu'a dit le roi mon Seigneur. Car votre serviteur Joab lui-même m'a commandé et il a mis dans la bouche de votre servante toutes ces paroles.

20. Votre serviteur Joab m'a commandé de tourner ainsi la forme de ce discours. Mais vous, seigneur mon roi, vous êtes sage comme est sage un ange de Dieu et vous comprenez tout sur la terre.

21. Et le roi dit à Joab : Voilà que je suis apaisé et que j'agis selon ta parole. Va donc, et rappelle mon fils Absalom.

22. Et Joab, tombant prosterné contre terre, adora et bénit le roi. Et Joab dit : Aujourd'hui votre serviteur a compris que j'ai trouvé grâce à vos yeux, seigneur mon roi, car vous avez fait ce qu'a dit votre serviteur.

23. Joab se leva donc et alla à Gessur et amena Absalom à Jérusalem.

24. Mais le roi dit : Qu'il retourne dans sa maison et qu'il ne voie pas ma face. Absalom retourna donc dans sa maison et ne vit pas la face du roi.

25. Or, il n'y avait pas dans tout Israël un homme beau comme Absalom; il était extrêmement gra-

ad sinistram, nec ad dexteram est, ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex; servus enim tuus Joab, ipse præcepit mihi, et ipse posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab præcepit istud; tu autem, domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum; vade ergo, et revoca puerum Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram, adoravit, et benedixit regi; et dixit Joab : Hodie intellexit servus tuus, qui inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex; fecisti enim sermonem servi tui.

23. Surrexit ergo Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vidit.

25. Porro sicut Absalom vir non erat pulcher in omni Israel, et decorus nimis, a vestigio pedis usque

dente que le roi ne sait où elle veut en venir, mais comprend cependant qu'elle n'est que l'instrument d'un autre.

19. — *Nec ad sinistram, nec...* C'est-à-dire, le roi a touché juste, a deviné la vérité.

20. — *Ut verterem figuram sermonis hujus.* C'est-à-dire, pour désigner ainsi la chose. — *Ut intelligas omnia...* Par ces paroles flatteuses elle cherche à bien disposer l'esprit du roi.

6. Retour d'Absalom à Jérusalem, grâce à l'influence de Joab, xi, 21-28.

24. — *Feci verbum tuum.* J'ai fait selon tes désirs, j'ai décidé le rappel d'Absalom.

22. — *Hodie intellexit...* Les paroles de Joab donnent à entendre qu'il avait déjà souvent demandé la grâce d'Absalom, sans pou-

voir l'obtenir. Probablement ce fut pour cette raison que David soupçonna que Joab avait inspiré la femme de Thécua.

23. — *In Gessur...* V. XIII, 37.

24. — *Et faciem meam non videat.* La grâce d'Absalom n'était pas complète, et la colère du roi n'était pas entièrement calmée. On peut d'ailleurs présumer que le coupable ne montra pas beaucoup de repentir, et ne chercha guère à obtenir son pardon. En tout cas, la conduite de David, en cette occasion, peut être taxée d'imprudente et devait avoir les résultats les plus funestes. — *In domum suam.* Ces paroles peuvent donner à penser qu'Absalom ne jouissait pas d'une liberté pleine et entière, et dut vivre retiré dans sa maison.

25. — *Et decorus nimis.* Hébreu : « A louer

ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum (semel autem in anno tondebatur, quia gravabat cum cæsaries) ponderabat capillos capitis sui ducentis siclis, pondere publico.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres; et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

29. Misit itaque ad Joab, ut mitteret eum ad regem; qui noluit venire ad eum. Cumque secundo misisset, et ille noluisset venire ad eum,

30. Dixit servis suis: Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei; ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab scissis vestibibus suis dixerunt: Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

cieux. et, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête il n'y avait en lui aucune tache.

26. Et quand il tondait ses cheveux (et il les tondait une fois l'an, parce que sa chevelure le fatiguait), les cheveux de sa tête pesaient deux cents sicles d'après le poids public.

27. Trois fils naquirent à Absalom et une fille nommée Thamar, d'une forme élégante.

28. Et Absalom demeura deux ans à Jérusalem et ne vit pas la face du roi.

29. Il manda donc vers Joab pour l'envoyer vers le roi. Joab ne voulut pas venir vers lui. Et lorsqu'il eut mandé une seconde fois et qu'il ne voulut pas venir vers lui,

30. Il dit à ses serviteurs: Vous connaissez près de mon champ le champ de Joab qui a une moisson d'orge. Allez donc et livrez-le aux flammes. Les serviteurs d'Absalom consumèrent donc la moisson par le feu. Et les serviteurs de Joab, accourant, déchirèrent leurs vêtements et dirent: Les serviteurs d'Absalom ont livré aux flammes une partie du champ.

« beaucoup »; Sept. : αἰετὸς σφοδρα. — *Ulla macula*. Aucun défaut corporel.

26. — *Quando tondebat capillum*. L'abondante chevelure d'Absalom était un signe de force et de virilité, et en même temps ajoutait à sa beauté. — *Ducentis siclis, pondere publico*. Nous ne savons au juste qu'elle était la valeur du sicle; mais on suppose généralement qu'il y a une erreur dans l'indication du nombre, sans qu'on puisse savoir pourtant comment la corriger, puisque toutes les anciennes versions sont conformes à notre texte. Nous croyons donc inutile d'énumérer et d'examiner les hypothèses des auteurs anciens à ce sujet. Le poids public est appelé dans l'hébreu, *poids royal*.

27. — *Filii tres*. Les fils d'Absalom ne sont pas nommés, apparemment parce qu'ils moururent en bas âge, et c'est peut-être pour ce motif qu'il érigea un monument dans le but de perpétuer son nom, XVIII, 18. — *Nomine Thamar*. Probablement, Absalom l'avait ainsi nommée en l'honneur de sa sœur qu'il affectait

tionnait et qu'Amnon avait déshonorée. Les Septante ont ajouté : καὶ γίνεται γυνὴ Ῥοβοὰμ υἱὸν Σαλωμών καὶ τίθει αὐτῷ τὸν Ἀβία, « et elle devint la femme de Roboam, fils de Salomon, et lui enfanta Abia. » Mais, en cette circonstance, les traducteurs grecs, en voulant éclaircir le texte, ont fait une confusion, car la fille d'Absalom qui plus tard fut l'épouse de Roboam s'appelait Maacha et non point Thamar, III Rois, xv, 2.

x. Absalom oblige Joab à le réconcilier avec son père, xv, 29-33.

30. — *Juxta agrum meum...* Hébreu : « A ma main », c'est-à-dire, près de mon bien. — *Et succendite eum igni*. Probablement Absalom voulait ainsi obliger Joab à venir le trouver, parce qu'il savait bien que ce dernier ne supporterait pas cette injure sans se plaindre. Cependant, vu le caractère violent et hautain d'Absalom, on peut aussi voir là un acte inspiré par la colère et la vengeance. — *Et venientes...* Le reste du verset ne se

31. Et Joab se leva et alla trouver Absalom dans sa maison et dit : Pourquoi tes serviteurs ont-ils livré aux flammes ma moisson ?

32. Et Absalom répondit à Joab : J'ai mandé vers toi, te priant de venir chez moi, pour t'envoyer auprès du roi et lui dire : Pourquoi suis-je venu de Gessur ? Il valait mieux pour moi rester là. Je demande à voir la face du roi. Que s'il se souvient de mon iniquité, qu'il me tue.

33. Joab entra donc chez le roi et lui raconta tout. Et Absalom fut appelé, et il entra chez le roi, et il adora, prosterné contre terre devant lui, et le roi embrassa Absalom.

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni ?

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et mitterem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur ? melius mihi erat ibi esse ; obsecro ergo ut videam faciem regis ; quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia ; vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terræ coram eo, osculatusque est rex Absalom.

---

trouve pas dans le texte hébreu, qui peut-être est défectueux en cet endroit. Les Septante sont conformes à la Vulgate.

31. — *In domum ejus.* Absalom semble donc consigné dans sa maison.

32. — *Quod si memor est iniquitatis meæ.* Hébreu : « S'il y a en moi un crime. » Il ne semble pas qu'Absalom convienne de sa faute et s'en repente ; toute sa conduite dénote plutôt la fierté et l'orgueil. S'il parle ainsi, ce

n'est pas qu'il reconnaisse ses torts, mais c'est parce qu'il croit que son père ne peut manquer de lui pardonner, puisqu'il a été si indulgent pour Amnon, et aussi parce qu'il compte sur sa faiblesse. En tout cas, la grâce incomplète qui avait été accordée à Absalom, n'avait fait qu'aigrir son caractère. Peut-être aussi se sentait-il soutenu par un parti puissant. — *Et adoravit...* Non point en signe de repentir, mais seulement comme marque de respect

---

## CHAPITRE XV

Absalom se fit faire ensuite des chars, et se fit précéder par cinquante coureurs, et il cherchait à persuader à ceux qui venaient au jugement du roi que personne n'était constitué pour les entendre, et qu'il y aurait avantage à ce qu'il jugeât le peuple (vv. 4-4). — En même temps, il accueillait très amicalement ceux qui s'approchaient de lui, et en usait ainsi avec tous ceux qui venaient au tribunal du roi (vv. 5-6). — Or, un jour il demanda à son père la permission d'aller à Hébron, pour s'acquitter d'un vœu, et il l'obtint (vv. 7-9). — En même temps, il envoyait des émissaires dans tout le pays, pour faire connaître à quel moment il serait proclamé roi à Hébron (v. 10). — Il emmena avec lui deux cents hommes de Jérusalem, et Achitophel, conseiller de David; et pendant le sacrifice, il y eut conjuration, et le peuple se joignit à Absalom (vv. 11-12). — A cette nouvelle, David conseilla à ses serviteurs de prendre la fuite, puis il sortit lui-même avec toute sa famille, accompagné de ses serviteurs, et précédé de ses gardes (vv. 13-18). — Or, il engagea Ethai, de Bethléhem, à retourner chez lui, mais cet homme jura de le suivre jusqu'à la mort (vv. 19-21). — David lui permit donc de se joindre aux siens, puis il traversa le torrent de Cédron, se dirigeant du côté du désert (vv. 22-23). — Or, Sadoc était avec les Lévites et l'Arche, ainsi qu'Abiathar, mais David dit à Sadoc de remporter l'Arche et de s'en retourner à la ville avec Achinaas, son fils, et Jonathas, fils d'Abiathar, tandis qu'il se retirerait dans le désert, et y resterait jusqu'après avis de leur part (vv. 24-28). — Sadoc et Abiathar rapportèrent donc l'Arche à Jérusalem et y demeurèrent (v. 29). — David montait la montagne des Oliviers en pleurant, et les pieds nus, et il demanda à Dieu de confondre les conseils d'Achitophel, qui était avec Absalom (vv. 30-31). — Il engagea Chusai, qui était venu à sa rencontre, à rentrer à Jérusalem, pour combattre l'influence du traître, et pour annoncer à Sadoc et à Abiathar tout ce qu'il saurait, tandis que les fils des deux grands-prêtres seraient chargés de communiquer avec lui (vv. 32-36). — Chusai alla donc à Jérusalem, et Absalom y entra aussi (v. 37).

1. Igitur post hæc fecit sibi Absalom currus, et equites, et quinquaginta viros, qui præcederent eum.

2. Et mane consurgens Absalom, stabat juxta introitum portæ, et omnem virum, qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium, vocabat Absalom ad se, et dicebat: De qua civitate es tu? Qui respondens aiebat: Ex una tribu Israël ego sum servus tuus.

3. Respondebatque ei Absalom:

1. Or, Absalom ensuite se donna des chars et des cavaliers et cinquante hommes qui marchaient devant lui.

2. Et Absalom, se levant le matin, se tenait à l'entrée de la porte. Et tout homme qui avait une affaire et venait demander justice au roi, Absalom l'appelait à soi et lui disait: De quelle ville es-tu? Il répondait: Je suis votre serviteur, de telle tribu d'Israël.

3. Et Absalom lui répondait: Tes

## C. La révolte d'Absalom, xv-xviii.

a. Absalom se révolte contre son père et usurpe l'autorité royale, xv, 1-13.

CHAP. XV. — 1. — *Post hæc*. Bientôt après, ainsi que l'indique l'expression כַּחֲרֵי כֵן, *méakharé-ken*, employée ici de préférence à כִּי אַחֲרָי, *akharé-ken*. — *Currus*. Hébreu: « Un char », c'est-à-dire, un char de souverain. Cfr. I Rois, viii, 11. — *Et equites*. Hébreu: « Et des chevaux. » — *Qui præcede-*

*rent eum*. Hébreu: « Coureurs devant lui. » Avec cette pompe quasi royale, Absalom cherchait à attirer les regards sur sa personne déjà remarquable à plus d'un titre. Adonias se conduisit absolument de même, III Rois, i, 5.

2. — *Juxta introitum portæ*. Non pas à l'entrée de la ville, mais à l'entrée du palais du roi. — *Ad regis judicium*. C'est-à-dire pour recevoir une décision.

3. — *Videntur mihi sermones tui boni et*

paroles me semblent bonnes et justes, mais il n'y a personne qui soit établi par le roi pour t'écouter. Et Absalom disait :

4. Qui m'établira juge sur le pays, afin que tous ceux qui ont une affaire viennent à moi et que je juge justement ?

5. Et lorsqu'un homme s'approchait de lui pour le saluer, il étendait sa main et, le saisissant, il le baisait.

6. Et il faisait cela à tout Israélite qui venait au jugement pour être écouté par le roi ; et il sollicitait les cœurs des hommes d'Israël.

7. Or, après quarante ans, Absalom dit au roi David : J'irai et j'accomplirai mes vœux que j'ai voués au Seigneur, à Hébron ;

8. Car votre serviteur a fait un vœu, lorsqu'il était à Gessur de Syrie, disant : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je sacrifierai au Seigneur.

Videntur mihi sermones tui boni et justii. Sed non est qui te audiat constitutus a rege ; dicebatque Absalom :

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et juste judicem ?

5. Sed et cum accederet ad eum homo ut salutaret illum, extendebat manum suam, et apprehendens osculabatur eum.

6. Faciebatque hoc omni Israël venienti ad judicium, ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israël.

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron.

8. Vovens enim vovit servus tuus, cum esset in Gessur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

*justi.* Hébreu : « Vois, tes paroles sont bonnes et justes », ou plutôt, « ton affaire est bonne et juste. » Avant d'avoir étudié la question, Absalom prononce un jugement favorable, afin de se concilier la faveur du plaignant. Ton affaire est bonne et tu obtiendrais certainement gain de cause si elle était examinée, mais personne n'est chargé de ce soin. — *Sed non est qui te audiat...* C'est-à-dire, il n'y a personne pour recevoir ta plainte. Evidemment le roi ne pouvait donner audience à tout le monde. Il y avait donc un employé spécial chargé d'écouter les réclamations, d'examiner les causes et d'en faire son rapport au roi pour en obtenir une décision. Ces paroles feraient supposer que le service était fait négligemment et que l'employé remplissait mal son devoir. Absalom, on le remarquera, se garde bien d'accuser le roi d'injustice, car il eût pu éveiller les soupçons, mais il se contente d'inspirer des doutes sur la manière dont la justice est rendue.

6. — *Et sollicitabat corda...* Hébreu : « Et il volait les cœurs... », c'est-à-dire, il détournait le peuple de son père et le gagnait à sa cause.

7. — *Post quadraginta annos.* Ce chiffre qui se trouve aussi dans l'hébreu, et dans la plupart des versions est fautif. Il ne peut conve-

nir en effet ni à l'âge d'Absalom, qui était né à Hébron pendant le règne de son père, ni au règne de David, puisque ces faits n'eurent évidemment pas lieu dans les dernières années de son gouvernement. On devrait donc lire ארבע, *arba* « quatre », au lieu de ארבים, *arbaïm* « quarante. » C'est en effet le nombre qu'on lit dans Josèphe, Ant. j. l. VII, c. ix, § 4 et dans la version syriaque et la version arabe. Ces quatre années peuvent dater soit du retour d'Absalom du pays de Gessur, soit de sa réconciliation avec son père, soit enfin de l'époque où il commença à préparer les voies à sa conspiration, v. 4, ce que le contexte rend plus vraisemblable. — *In Hebron.* Absalom voulait accomplir son vœu à Hébron, on apparence parce que c'était le lieu de sa naissance, en réalité parce qu'il pensait que l'endroit était favorable pour s'y faire proclamer roi. C'était d'ailleurs un centre et les habitants de cette ville pouvaient regretter que la capitale eût été transférée à Jérusalem. Bref, pour une raison ou pour une autre, Absalom espérait y trouver des partisans et d'avance il savait sans doute à quoi s'en tenir.

8. — *Sacrificabo Domino.* C'est l'interprétation de l'hébreu, « Je servirai le Seigneur. » C'est déjà ainsi que Josèphe l'avait compris, Ant. j. l. VIII, c. ix, § 4. Si David ne soup-

Dixitque ei rex David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron,

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israël, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

11. Porro cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde, et causam penitus ignorantes.

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem, consiliarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta est conjuratio valida, populusque concurrens augebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

9. Et le roi David lui dit : Va en paix. Et il se leva et alla à Hébron.

10. Mais Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des émissaires disant : Aussitôt que vous aurez entendu le son du buccin, dites : Absalom a régné à Hébron.

11. Or, deux cents hommes de Jérusalem allèrent avec Absalom, appelés par lui; ils allaient dans la simplicité de leur cœur, ignorant entièrement pourquoi.

12. Et Absalom fit venir aussi, de sa ville de Gilo, Achitophel le Gilonite, conseiller de David. Et pendant qu'il immolait les victimes, il se fit une conjuration puissante et le peuple accourant s'accroissait autour d'Absalom.

13. Un messenger vint donc à David et lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur.

onna rien, c'est qu'à cette époque on ne connaissait guère ce que nous appelons aujourd'hui la police. D'ailleurs on ne saurait le blâmer en pareil cas de son imprévoyance, et il y aurait plutôt lieu d'admirer la noble confiance qu'il avait en son fils, son futur successeur et auquel il avait rendu toute son affection, malgré les torts qu'avait eus celui-ci.

40. — *Misit autem...* Absalom envoya ses émissaires au moment même où il parlait pour Hébron. Ils devaient d'abord sonder le terrain avant de remplir la mission qui leur avait été confiée. On peut d'ailleurs supposer que le terrain avait été préparé d'avance, par les partisans qu'il s'était faits soit grâce à ses manières, soit par des tentatives directes. En tout cas ses émissaires devaient se répandre dans toutes les tribus, parce que partout Absalom avait des adhérents et ils devaient faire éclater la révolte partout à la fois. Selon S. Chrysostôme, Absalom en vint à ces excès, parce que l'indulgence de David lui permettait de tout oser. « Offendit David filium, quia fratris in illum noluit ulcisci parricidium : semper enim scelera, dum non resecantur, increscunt, et in argumentum facinorum prohibetur, quoties secunda impunitate peccatur. Dum enim in Absalom fratris occisi facinus non vindicatur, in parricidium patris recidivum facinus iteratur ». Homil. de Absalom. On peut citer à cette occasion les paroles

suyvantes de l'Ecclésiastique, xxx, 9 : « Lacta filium et paventem te faciet : lude cum eo et contristabit te. »

41. — *Ducenti de Jerusalem vocati.* Ils avaient été invités à la fête et devaient faire partie du cortège habituel de la cour. Dans leurs voyages, le roi et ses fils emmenaient nécessairement avec eux une suite plus ou moins nombreuse. On comprend donc que personne ne fut étonné de voir partir ces deux cents hommes. — *Et causam penitus ignorantes.* On voit par là combien le complot avait été tenu secret.

42. — *Achitophel.* Cet homme, conseiller intime de David, était déjà, paraît-il, gagné à la cause d'Absalom, et probablement s'en alla aussi à Hébron pour pouvoir se déclarer plus facilement en sa faveur, car habituellement sa position devait le retenir à Jérusalem. — *Gilo.* Cette ville était au sud d'Hébron, V. Jos., xv, 51. — *Facta est conjuratio valida.* Il est assez singulier que la révolte ait eu lieu dans la tribu de Juda elle-même. On en peut toutefois trouver les raisons dans la faiblesse de David envers ses fils, dans ses propres fautes, et aussi dans les imperfections inévitables de son administration.

43. — *Toto corde...* Hébreu : « Le cœur des hommes d'Israël est après Absalom », c'est-à-dire, les hommes d'Israël le reconnaissent pour roi.

14. Et David dit à ses serviteurs qui étaient avec lui à Jérusalem : Levez-vous, fuyons ; car nous n'aurons pas de refuge devant Absalom. Hâtez-vous de sortir, de peur qu'il ne vienne et ne s'empare de nous, et qu'il ne fasse tomber sur nous la ruine, et qu'il ne frappe la ville du tranchant du glaive.

15. Et les serviteurs du roi lui dirent : Tout ce que le roi, notre maître, nous commandera, nous, vos serviteurs, l'exécuterons volontiers.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison. Et le roi laissa dix femmes concubines pour garder la maison.

17. Et le roi étant sorti à pied avec tout Israël, s'arrêta loin de la maison.

18. Et tous ses serviteurs marchaient près de lui. Les légions des Córéthiens et des Phéléliens, et tous les Géthéens, vaillants guerriers, au nombre de six cents fantassins, qui l'avaient suivi de Geth, marchaient devant le roi.

14. Et ait David servis suis, qui erant cum eo in Jerusalem : Surgite, fugiamus ; neque enim erit nobis effugium a facie Absalom ; festinate egredi, ne forte veniens occupet nos, et impellat super nos ruinam, et percutiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex, libenter exequemur servi tui.

16. Egressus est ergo rex, et universa domus ejus, cœdibus suis ; et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis stetit procul a domo.

18. Et universi servi ejus ambulabant juxta eum, et legiones Cereothi et Phelothi, et omnes Gethæi, pugnatores validi, sexcenti viri, qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

#### b. Fuite de David devant Absalom, xv, 14-xvi.

##### α. David s'enfuit de Jérusalem, xv, 14-21.

14. — *Surgite, fugiamus.* On ne saurait attribuer la fuite précipitée de David à la pusillanimité et à une terreur vulgaire, bien que cette résolution soudaine ait eu de quoi le surprendre et le déconcerter ; mais il est de beaucoup plus probable, sinon certain, que le saint roi reconnut alors que les menaces du prophète Nathan xii, 40 et suiv., allaient se réaliser, et qu'il ne pourrait se soustraire à sa destinée. c'est-à-dire au châtement qu'il avait mérité. Il put craindre aussi que Jérusalem ne tombât par trahison au pouvoir d'Absalom et qu'elle ne subit les horreurs d'un assaut. De plus, il devait avoir pour but, en agissant ainsi, de donner à ses partisans le temps de se réunir. La question importante était, en effet, de gagner du temps, car le premier moment de surprise passé, les gens sensés ne tarderaient pas à envisager la situation avec plus de réflexion et sous un autre jour. C'est en punition de ses fautes, nous dit S. Jean Chrysostôme, que David était réduit à fuir

devant son fils. « Fugiebat David filium suum, quoniam castitatem fugerat ; fugiebat filium, quoniam legem Dei, quæ dicit : Non occides, Non adulterabis, fugerat. Quoniam enim alienam agnam in domum suam introduxerat, et ejus pastorem interfecerat, qui erat e domo sua agnus, pastorem cornu petebat. Alienæ domui bellum intulit, sed ex domo sua in ipsum bellum incitatur, etc. »

17. — *Et omnis Israel.* Il s'agit de la famille de David, des serviteurs du palais et de tous ceux qui faisaient partie de la cour. — *Procul a domo.* Hébreu : « Près de la maison éloignée. » C'était probablement une des dernières maisons de la ville, et qui portait ce nom parce qu'elle était en dehors de l'enceinte.

18. — *Et universi servi ejus.* Tous les employés de la cour. Arrivé en dehors de la ville, David fit faire halte et rangea son monde en ordre. Près de lui restèrent ses serviteurs et en avant marchaient les guerriers qui formaient sa garde. — *Et legiones Cereothi et Phelothi.* V. viii, 18. — *Et omnes Gethæi.* Les six cents hommes désignés sous ce nom ne sont pas des Philistins, mais évi-

19. Dixit autem rex ad Ethai Gethæum : Cur venis nobiscum? revertere, et habita cum rege, quia peregrinus es, et egressus es de loco tuo.

20. Heri venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi? ego autem vadam quo iturus sum; revertere, et reduc tecum fratres tuos et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Et respondit Ethai regi, dicens : Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex! quoniam in quocumque loco fueris, Domine mi rex, sive in morte, sive in vita, ibi erit servus tuus.

22. Et ait David Ethai : Veni, et transi. Et transivit Ethai Gethæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce mag-

19. Et le roi dit à Ethai le Géthéen : Pourquoi viens-tu avec nous? Retourne et habite avec le roi, car tu es étranger et tu es sorti de ton pays.

20. Hier tu es venu, et aujourd'hui tu serais forcé de sortir avec nous? Pour moi, j'irai où je dois aller. Retourne et ramène avec toi tes frères, et le Seigneur te traitera selon sa miséricorde et sa vérité, parce que tu as montré ton amour et ta fidélité.

21. Et Ethai répondit au roi, et dit : Vrai comme vit le Seigneur et vit le roi mon maître, en quelque lieu que vous soyez, seigneur mon roi, soit dans la mort, soit dans la vie, votre serviteur y sera.

22. Et David dit à Ethai : Viens et passe. Et Ethai le Géthéen, et tous les hommes qui étaient avec lui, et le reste de la multitude passèrent.

23. Et tous pleuraient à haute

demment les anciens compagnons d'armes de David, lesquels jadis s'étaient joints à lui pendant sa fuite, I Rois, xxvii, 2 et l'avaient accompagné à Geth, puis avaient habité à Siceleg, I Rois, xxvii, 8, xxix, 2, xxx, 4, 3, enfin l'avaient suivi à Hébron et à Jérusalem, II, 3, v, 6. Ils étaient sans doute cantonnés dans la capitale et formaient un corps de vétérans ou de gardes du corps. Ce sont sans doute les mêmes qui sont appelés *Gibborim* en hébreu, Cfr. xx, 7, xxiii, 7 et suiv.

19. — *Ad Ethai Gethæum.* C'était un philistin qui s'était joint à David dès le principe, et qui occupait une position élevée, puisque plus loin nous le voyons à la tête du tiers de l'armée xviii, 2 et placé au même rang que Joab et Abisai. Ce n'est pas le premier étranger que nous voyons pourvu d'un emploi dans l'armée, car Urie était Héthéen, xi, 3. Ethai avait avec lui sa famille, v. 22. — *Cum rege.* Aux yeux de David, Absalom était roi de fait; ce n'est donc de sa part ni une ironie, ni la reconnaissance de l'usurpateur. Il considère l'usurpation de son fils rebelle comme un acte de la volonté divine et il se soumet humblement aux dispositions de la Providence. C'est à ce point de vue qu'il traite Absalom de roi. — *Quia peregrinus es...* David conseille donc simplement à Ethai de s'en retourner chez lui, parce que, en sa qualité d'étranger il n'a à se décider ni pour l'un ni

pour l'autre. Hébreu : « Car tu es étranger et même émigré en ton lieu », c'est-à-dire, tu n'as pas encore de patrie. Le grec des Septante *καὶ ὅτι μετὰχθῆσαι σὺ ἐκ τοῦ τόπου σου* offre le même sens que le latin de la Vulgate, mais pour traduire ainsi il faudrait lire *במקומך*, *mimmkoméka*, (e loco tuo) au lieu de *למקוםך*, *limkoméka*, (in locum tuum). Plusieurs auteurs supposent qu'Ethai était détenu à Jérusalem comme otage, mais rien ne vient appuyer cette hypothèse.

20. — *Quo iturus sum.* C'est-à-dire, au lieu que j'ignore. — *Et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem.* L'hébreu *עֲמֵךְ חֶסֶד וְאֱמֶת*, *imake khésed veémeth*, peut se traduire de deux manières : « avec toi en grâce et en vérité », en tenant compte de l'accentuation ou de l'enchaînement des pensées, ou : « qu'avec toi soit la grâce et la vérité. » La traduction latine n'est qu'une paraphrase et il en est de même de celle des Septante. Il semble que ce soit une réminiscence du ch. II, vv. 5 et 6. — *Quia ostendisti gratiam et fidem.* Ce passage manque dans l'hébreu et les Septante.

6. David traverse le Cédron et renvoie à Jérusalem les prêtres avec l'Arche, xv, 22-29.

23. — *Omnesque.* Hébreu : « Et toute la terre », c'est-à-dire les habitants de toutes les localités où David passait avec sa troupe.

voix, et tout le peuple passa, et le roi aussi passa le torrent de Cédron; et tout le peuple marcha, suivant le chemin qui regarde le désert.

24. Mais le prêtre Sadoc, et avec lui tous les lévites, vinrent, portant l'Arche de l'alliance de Dieu. Et Abiathar monta, jusqu'à ce que tout le peuple qui était sorti de la ville fût passé.

25. Et le roi dit à Sadoc : Reporte l'Arche de Dieu dans la ville; si je trouve grâce aux yeux du Seigneur, il me ramènera et il me la montrera ainsi que son tabernacle.

26. Mais s'il me dit : Tu ne me plais pas; je suis prêt, qu'il fasse ce qui est bon devant lui.

27. Et le roi dit au prêtre Sadoc : O voyant, retourne en paix dans la ville, et qu'Achimaas, ton fils, et Jonathas, fils d'Abiathar, que vos deux fils soient avec vous.

28. Voilà que je serai caché dans les plaines du désert, jusqu'à ce que vienne de vous une parole me donnant une indication.

na, et universus populus transibát; rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam, quæ respicit ad desertum.

24. Venit autem et Sadoc sacerdos, et universi levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, et deposuerunt arcam Dei; et ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus, qui egressus fuerat de civitate.

25. Et dixit rex ad Sadoc : reporta arcam Dei in urbem; si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam, et tabernaculum suum.

26. Si autem dixerit mihi : Non places; præsto sum, faciat quod bonum est coram se.

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem : O videns ! revertere in civitatem in pace; et Achimaas filius tuus, et Jonathas filius Abiathar, duo filii vestri, sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campestribus deserti, donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

— *Et universus populus.* Le peuple qui suivait David, ses serviteurs et ses gardes. — *Torrentem Cedron.* C'est le torrent qui est à l'est de Jérusalem entre la ville et le mont des Oliviers, dans la vallée de Josaphat et qui n'a de l'eau qu'en hiver. David est ici la figure de Jésus-Christ qui traverse le Cédron fuyant Judas et les Juifs. — *Quæ respicit ad desertum.* David cherchait à gagner la partie nord du désert de Juda, où passe la route de Jérusalem à Jéricho.

24. — *Et deposuerunt arcam Dei.* On dépose l'arche parce que le roi et ceux qui lui faisaient escorte s'étaient arrêtés, pour laisser au peuple qui suivait le temps de se joindre à la colonne principale. — *Et ascendit Abiathar.* Abiathar était resté dans la ville, jusqu'à ce que tout le monde fût sorti et comme il rejoignit David à la montée de la montagne des Oliviers, on a employé l'expression *ascendit*, en hébreu *יעל*, *iaal*, en grec *ἀνέβη*. — *Donec expletus esset.* C'est-à-dire, jusqu'à ce que le peuple eût fini de sortir, ou plutôt, après qu'il eut fini de sortir. Hébreu : « Jus-

qu'à ce que le peuple eût fini de sortir de la ville. »

25. — *Et tabernaculum suum.* Hébreu : « Et son habitation », c'est-à-dire, l'arche d'alliance, trône de la majesté divine, renfermée dans le tabernacle érigé pour elle. — *Faciat quod bonum est coram se.* David remet son sort entre les mains de Dieu, parce qu'il comprend que c'est lui qui le châtie en ce moment à cause de ses fautes.

27. — *O videns, revertere.* David appelle Sadoc voyant, c'est-à-dire prophète, parce que le grand-prêtre reçoit les révélations de Dieu au moyen de l'Urim et du Tummim. La particule *ה* *ha* dans *הרוואה*, *harveh*, n'est point le signe de l'interrogation, mais bien du vocatif. Sadoc devait en réalité remplir à Jérusalem le rôle de voyant, par rapport à David.

28. — *In campestribus deserti.* Le chétib dans le texte hébreu, porte : « Auprès des passages du désert » *בעברות מדבר*, *beabroth midbar*, c'est-à-dire auprès des endroits où l'on pouvait traverser le Jourdain, par conséquent auprès des gués... La leçon du ché-

29. Reportaverunt ergo Sadoc et Abiathar Arcam Dei in Jerusalem; et manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat cli-vum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens, et operto capite; sed et omnis populus, qui erat cum eo, operto capite, ascendebat plorans.

31. Nuntiatum est autem David, quod et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom, dixitque David: Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel.

32. Cumque ascenderet David summitatem montis, in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissa veste, et terra pleno capite.

33. Et dixit ei David: Si veneris mecum, eris mihi oneri;

34. Si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom: Servus tuus sum, rex; sicut fui servus patris tui, sic ero servus tuus; dissipabis concilium Achitophel.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc l'Arche de Dieu à Jérusalem et y demeurèrent.

30. Or, David monta la colline des Oliviers et en montant, il pleurait. Il marchait pieds nus et la tête couverte; et tout le peuple qui était avec lui, montait, la tête couverte, et pleurait.

31. Or, on annonça à David qu'Achitophel était aussi dans la conjuration avec Absalom, et David dit: Rendez insensé, je vous en prie, Seigneur, le conseil d'Achitophel.

32. Et comme David gravissait le sommet de la montagne où il devait adorer le Seigneur, voilà qu'à sa rencontre vint Chusai l'Arachite, les vêtements déchirés et la tête couverte de terre.

33. Et David lui dit: Si tu viens avec moi, tu me seras à charge.

34. Mais si tu retournes dans la ville, et si tu dis à Absalom: Je suis ton serviteur, roi; comme j'ai été le serviteur de ton père, ainsi serai-je ton serviteur; tu dissiperas le conseil d'Achitophel.

tib, pourrait bien être la véritable plutôt que celle du kéri; cependant les anciennes versions ont suivi la dernière. En se réfugiant près de ces gués, David se serait ainsi réservé la facilité de passer sur l'autre rive, si quelque danger le menaçait.

x. Achitophel et Chusai, xv, 30-37.

30. *Clivum Olivarum.* « Cum Absalom, dit S. Cyrille de Jérusalem, Catech. II, de Pœnitent., adversus illum, id est Davidem, arma cepit; quamvis multæ illi ad fugam viæ paterent, per montem tamen Olivarum fugere maluit, firma invocans mente liberatorem illum qui istuic cœlo ascensus erat. — *Nudis pedibus incedens.* David comprenait qu'il fallait tout d'abord désarmer Dieu par le repentir et la pénitence. — *Et operto capite.* En signe de tristesse et de grande affliction, Cfr. Esth., vi, 12; Ezech., xxiv, 17.

34. — *Nuntiatum est autem David.* L'hébreu יודד הוגד, *ve David higgid*, est évidemment fautif, car David ne peut pas être le sujet du verbe. Aussi il est très probable qu'il faudrait lire הוגד, *houggid*, ou peut être הוגיד,

*houggad*, forme inusitée. Cette solution nous paraît plus simple que celle du D. Keil qui propose de changer דוד, *David*, en לדוד, *leDavid*, et de traduire הוגיד, *higgid*, par l'impersonnel, « on annonça. » — *Infatua.* Rends inutiles les conseils d'Achitophel.

32. — *Summitatem montis.* C'est le sommet du mont des Oliviers. — *In quo adoraturus erat Dominum.* L'hébreu peut aussi se traduire: « Où l'on avait coutume d'adorer le Seigneur ». En ce cas il faudrait supposer que sur le haut de la montagne, il se trouvait un lieu de prière du genre de ceux qu'on appelait des *bamoth*, בכורות, et qui, avant la construction du temple, devaient exister encore en plusieurs endroits. — *Chusai Arachites.* Chusai était l'ami, c'est-à-dire le conseiller intime de David, 1. 37, xvi, 16; I Paral., xxvii, 33. Le mot *Arachites*, en hébreu הארכי, *haarchi*, paraît être le nom d'une famille dont les possessions étaient situées entre Béthel et Atharoth, V. Jos., xv, 1, 2.

33. — *Eris mihi oneri.* Ces paroles donneraient à penser que Chusai était déjà âgé et qu'il eût été un embarras pendant la marche.

35. Tu as avec toi les prêtres Sadoc et Abiathar, et toutes les paroles que tu entendras, venant de la maison du roi, tu les feras connaître aux prêtres Sadoc et Abiathar.

36. Avec eux sont leurs deux fils, Achimaas, fils de Sadoc, et Jonathas, fils d'Abiathar, et tu me transmettras par eux, toutes les paroles que tu entendras.

37. Chusai, ami de David, rentra donc dans la ville, quand Absalom aussi entra dans Jérusalem.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes; et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, et Jonathas filius Abiathar; et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

## CHAPITRE XVI

David, ayant dépassé le sommet de la montagne, rencontra Siba qui venait à sa rencontre avec des présents, et auquel il donna tous les biens des descendants de Saül, en apprenant que Miphiboseth était resté à Jérusalem (vv. 1-4). — Lorsqu'il arriva à Bahurim, Séméi, de la famille de Saül, sortit pour lui jeter des pierres et l'injurier (vv. 5-8). — Abisai voulait châtier cet homme, mais David l'en empêcha, et recommanda aux siens de laisser faire Séméi, espérant que Dieu lui tiendrait compte de cette humiliation (vv. 9-12). — Séméi continua donc à maudire le roi, et à lui jeter des pierres (v. 13). — Enfin, David et le peuple s'arrêtèrent pour se reposer (v. 14). — Or, Absalom entra à Jérusalem accompagné d'Achitophel, et Chusai ne tarda pas à se présenter au rebelle, lequel lui demanda pourquoi il n'avait pas suivi son ami; mais Chusai répondit qu'il serait du parti de celui que Dieu et le peuple avaient choisi, et qu'il obéirait au fils comme au père (vv. 15-19). — Absalom ayant ensuite interrogé Achitophel sur ce qu'il fallait faire, celui-ci lui conseilla d'entrer auprès des concubines du roi, et ce conseil fut aussitôt suivi, car en ces jours, l'influence d'Achitophel était grande, soit auprès de David, soit auprès d'Absalom (vv. 20-23).

1. Et lorsque Davit eut un peu dépassé le sommet de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, se montra au-devant de lui, avec deux ânes qui étaient chargés de deux cents pains, et de cent paquets de raisins secs, et de cent mesures de figues sèches et d'une outre de vin.

1. Cumque David transisset paululum montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ, et centum massis palatharum, et utre vini.

Au contraire sa présence auprès d'Absalom pouvait être très utile à David, car il devait être ainsi à portée de combattre et d'annuler les conseils et les projets d'Achitophel.

37. — *Absalom quoque...* Absalom entra à Jérusalem en même temps que Chusai.

δ. Siba trahit Miphiboseth, XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1. — *Et centum massis palatharum.* Le mot קֵאִיִּתִּים, répond au grec δαμάρα,

« fruits d'été », comme l'ont traduit les Septante dans un autre passage, Jérém., XL, 10, 12. Ici ils l'ont rendu par φοίνικας « dattes », et peut-être ont-ils eu raison, car les gâteaux de figues sont exprimés par le mot דְּבִלִים *debélim*, I Rois xxv, 18. Maintenant encore on emporte, dans les voyages à travers les déserts, des dattes pressées en forme de gâteau.

2. — *Domesticis regis.* C'est-à-dire pour la

2. Et dixit rex Sibæ : Quid sibi volunt hæc? Responditque Siba : Asini, domesticis regis ut sedeant; panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis, vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex : Ubi est filius domini tui? Responditque Siba regi : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

*Infr. 19, 27.*

4. Et ait rex Sibæ : Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro, ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

5. Venit ergo rex David usque Bahurim; et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebatque egrediens, et maledicebat,

*III Reg. 2, 8.*

6. Mittebatque lapides contra David, et contra universos servos regis David; omnis autem populus, et universi bellatores, a dextro et a sinistro latere regis incedebant.

7. Ita autem loquebatur Semei

2. Et le roi dit à Siba : Dans quel but tout cela? Et Siba répondit : Les ânes sont pour les domestiques du roi, afin qu'ils s'y asseoient; les pains et les figues pour nourrir vos serviteurs, et le vin pour que boive celui qui sera défaillant dans le désert.

3. Et le roi dit : Où est le fils de ton maître? Et Siba répondit au roi : Il est resté à Jérusalem, en disant : Aujourd'hui la maison d'Israël me rendra le royaume de mon père.

4. Et le roi dit à Siba : Que tout ce qui était à Miphiboseth soit à toi. Et Siba dit : je vous en prie, que je trouve grâce devant vous, Seigneur mon roi.

5. Le roi David vint donc jusqu'à Bahurim, et voilà qu'il en sortit un homme de la maison de Saül, nommé Séméi, fils de Géra, et il s'avancait, et il maudissait,

6. Et il jetait des pierres contre David, et contre tous les serviteurs du roi David. Et tout le peuple, et tous les guerriers marchaient à côté du roi, à droite et à gauche.

7. Et Séméi parlait ainsi, en mau-

famille du roi. Siba voulait ainsi se concilier la faveur de David, et il était assez avisé pour prévoir que la révolte finirait par succomber.

3. — *Filius domini tui.* David veut parler de Miphiboseth, fils de Jonathas, lequel avait été le maître de Siba. — *Hodie restituit mihi...* Siba calomniait son maître et de plus contre toute vraisemblance. Son but était de se faire donner les biens de la famille de Saül dont il n'avait que l'administration, ix, 7 et suiv. Un passage du ch. xix, V. 27-29 le prouve avec évidence. Miphiboseth avait voulu se rendre auprès de David, mais son serviteur l'en avait empêché en lui prenant sa monture, Cfr. l. c. — *Regnum patris mei.* Jonathas, le père de Miphiboseth, était l'héritier de Saül.

4. — *Tua sint omnia...* David ajouta foi à la calomnie, malgré son invraisemblance, mais on peut s'expliquer pourquoi. D'une

part le trouble où l'avait jeté la révolte d'Absalom était bien capable d'altérer la rectitude de son jugement et de lui ôter le calme de la réflexion. D'autre part, il pouvait craindre avec quelque apparence de raison, surtout en un pareil moment, que le parti de Saül ne profitât de l'occasion pour chercher à rétablir la dynastie de ce roi dans la personne de son dernier rejeton.

e. Séméi injurie David, xvi, 5-14.

5. — *Bahurim.* V. III, 16.

7. — *Egredere.* Abandonne le trône, quitte le pays. — *Vir sanguinum.* Séméi appelle ainsi David, apparemment parce qu'il lui attribue le meurtre d'Isboseth et celui d'Abner, bien qu'il en fût innocent, iii, 27 et suiv., iv, 6 et suiv. Il considère ou feint de considérer le malheur qui atteint David comme un châtement que Dieu lui envoie, pour le punir d'avoir occupé le trône à la place des

dissant le roi : Va-t-en, va-t-en, homme de sang, et homme de Bélial.

8. Le Seigneur t'a rendu tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume à sa place, et le Seigneur a livré le royaume aux mains d'Absalom, ton fils, et voilà que tes maux t'accablent, parce que tu es un homme de sang.

9. Et Abisaï, fils de Sarvia, dit au roi : Pourquoi ce chien mort maudit-il le roi, mon Seigneur ? J'irai et je lui trancherai la tête.

10. Qu'y a-t-il à moi et à vous, fils de Sarvia ? Laissez-le maudire ; car le Seigneur lui a ordonné de maudire David, et qui est-ce qui osera dire : Pourquoi fait-il ainsi ?

11. Et le roi dit à Abisaï, et à

cum malediceret regi : Egredere, egredere vir sanguinum, et vir Belial.

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul ; quoniam invasisti regnum pro eo ; et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui ; et ecce premunt temala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Dixit autem Abisai filius Sarviæ, regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi ? vadam, et amputabo caput ejus.

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ ? dimittite eum, ut maledicat ; Dominus enim præcepit ei ut malediceret David ; et quis est qui audeat dicere, quare sic fecerit ?

11. Et ait rex Abisai, et universis.

descendants de Saül. La haine et la violence de Séméï peuvent servir à nous indiquer quels étaient les sentiments de la famille de Saül, et peut-être même d'une partie notable de la tribu de Benjamin, envers David. C'est ce qui nous expliquerait encore pourquoi les assertions de Siba trouvèrent créance.

9. — *Canis hic mortuus*. V. IX, 8.

10. — *Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ ?* Apparemment Joab était du même avis que son frère Abisaï. Cette expression *quid mihi et vobis* indique qu'on ne partage pas les idées et les sentiments d'un autre. David en cette circonstance déclare à Joab et à Abisaï qu'il ne veut rien avoir de commun avec eux relativement aux pensées de vengeance dont ils sont animés. Il donne ensuite les raisons de sa détermination. La même expression se retrouve ailleurs, Cfr. III Rois XVIII, 48 ; Jos., XXII, 24 ; Luc., IX, 52-56 ; Joan., II, 4. — *Dimittite eum... Dominus enim...* Hébreu : « Qu'ainsi il maudisse, et ainsi Dieu lui a dit : maudis David. » Telle est du moins la leçon du kéri ; mais plusieurs donnent la préférence au chétib et proposent de lire כִּי *ki*, au lieu de כֹּה *koh*, leçon du kéri. Il faudrait alors traduire : « Quand il maudit et quand le Seigneur lui a dit : maudis David. » La correction des Massorètes pourrait bien, en effet, être fautive et provenir de ce que la particule וְ les a embarrassés. Au lieu de lui donner le sens causatif, il faut lui donner le sens relatif. David nous donne l'exemple du pardon des injures et c'est ce que les SS. Pères n'ont

pas manqué de faire ressortir, ainsi que l'utilité que l'on peut retirer des épreuves supportées avec résignation. « Quam moraliter docuit (David), dit S. Ambroise l. I de David. c. VI, quod injuriarum tempora examina probationum sunt. Exercetur bonus athleta conviciis, exercetur laboribus et periculis, ut dignus sit cui deferatur corona justitiæ. » Selon S. Bernard, serm., XXXIV la conduite de David a été vraiment selon le cœur de Dieu : « Parum est cum per seipsum humiliat nos Deus, si tunc libenter accipimus, nisi quando et per alium hoc facit sapiamus similiter. Quamobrem accipite hujus rei mirabile documentum de sancto David... O vere hominem secundum cor Dei, qui se ulciscenti, potiusquam exprobranti succensendum putavit... Et addit : Dominus misit illum ad maledicendum David. Rursus secundum cor Dei, qui de corde Dei ferebat sententiam. Sæviebat lingua maledica, et ille intendebat, quid in occulto ageret Deus. Vox maledicentis in auribus, et animus inclinabat se ad benedictionem. » Comme nous l'enseigne S. Grégoire Moral. l. XXXI, c. XVI, « tunc illata convicia bene toleramus, cum in secretis ad mala perpetrata recurrimus, et majora nos meritos videmus. » Enfin S. Augustin, De gratia et lib. arbitr. c. XX, nous explique en ces termes en quel sens Dieu a commandé à Séméï de maudire David : « Dixit Deus Semei, ut malediceret Davidi, id est cor ejus malum misit vel dimisit. »

11. — *Afflictionem meam*. Le kéri du texte-

servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quærit animam meam; quanto magis nunc filius Jemini! dimittite eum, ut maledicat juxta præceptum Domini;

12. Si forte respiciat Dominus afflictionem meam; et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo. Semei autem, per jugum montis ex latere, contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversum eum, terramque spargens.

14. Venit itaque rex, et universus populus cum eo lassus, et refocillati sunt ibi.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

16. Cum autem venisset Chusai Arachites, amicus David, ad Absalom, locutus est ad eum : Salve rex, salve rex.

17. Ad quem Absalom : Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non ivisti cum amico tuo?

18. Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam; quia illius ero, quem elegit Dominus, et omnis hic

tous ses serviteurs : Voilà que mon fils, qui est sorti de mon sein, demande ma vie, combien plus donc un fils de Jémini! Laissez-le maudire selon l'ordre du Seigneur.

12. Peut-être le Seigneur regardera-t-il mon affliction, et le Seigneur me rendra-t-il le bien pour cette malédiction d'aujourd'hui.

13. David poursuivait donc son chemin, et avec lui ses compagnons. Mais Séméi le poursuivait par le flanc, sur le sommet de la montagne, en maudissant, en jetant des pierres contre lui, et en répandant de la terre.

14. Le roi arriva donc, et avec lui tout le peuple fatigué, et là ils se réconfortèrent.

15. Mais Absalom et tout son peuple entrèrent à Jérusalem, et avec lui Achitophel.

16. Et Lorsque Chusai l'Arachite, ami de David, fut venu auprès d'Absalom, il lui dit : Salut, roi! salut, roi!

17. Absalom lui dit : C'est là ta reconnaissance pour ton ami? Pourquoi n'es-tu pas allé avec ton ami?

18. Et Chusai répondit à Absalom : Nullement, car je serai à celui que le Seigneur a choisi, ainsi que

massorétique porte בעיני, *beéni*, « mon œil », c'est-à-dire, mes larmes, mais on admet assez généralement que l'on doit préférer la leçon du chétib בעיני, *beavoni*, « ma faute ». Tout innocent qu'il soit des crimes que Séméi lui impute, David néanmoins se sent coupable et il défend de châtier le calomniateur, parce que, dans sa pensée, c'est Dieu qui par cet homme veut l'humilier. Mais tout en ayant conscience de sa faute, il a aussi la confiance que Dieu verra son expiation et le récompensera de sa résignation à supporter les malédictions qui lui sont adressées.

14. — *Lassus*. L'hébreu עיפים, *aiéphim*, est probablement le nom d'une localité, bien qu'il signifie aussi *fatigué*. Autrement le nom de l'endroit où s'arrêta David ne serait pas indiqué, et il est impossible de penser à Bahurim, car les fugitifs avaient certainement dépassé ce lieu. En effet, au chap. suivant,

¶ 18, nous voyons les fils des prêtres qui avaient été chargés de mettre le roi au courant de ce qui se passait à Jérusalem, obligés de se cacher dans une citerne à Bahurim, puis se remettre en route, pour s'acquitter de leur message. Il est vrai que nulle part ailleurs on ne mentionne une localité du nom d'Aiéphim, mais ce ne serait pas une raison suffisante pour douter de son existence.

¶. Entrée d'Absalom à Jérusalem; il suit le conseil d'Achitophel, xvi, 15-23.

17. — *Hæc est, inquit, gratia tua...* Absalom est très étonné de s'entendre ainsi salué par Chusai; mais, au lieu d'exprimer simplement la surprise, il répond par la raillerie, conformément à son caractère, aux ouvertures qui lui sont faites.

18. — *Quem elegit Dominus*. Je m'attache à celui qui est roi par le choix de Dieu, à en

tout ce peuple, et tout Israël, et je resterai avec lui.

19. Mais j'ajoute encore ceci : Qui servirai-je, n'est-ce pas le fils du roi ? comme j'ai obéi à votre père, ainsi vous obéirai-je à vous.

20. Et Absalom dit à Achitophel : Tenez conseil, que devons-nous faire ?

21. Et Achitophel dit à Absalom : Approchez-vous des concubines de votre père, qu'il a laissées pour garder la maison, afin que lorsque Israël apprendra que vous avez déshonoré votre père, leurs mains s'attachent à vous fortement.

22. On dressa donc à Absalom une tente sur la terrasse, et il s'approcha des concubines de son père devant tout Israël.

23. Or, un conseil que donnait Achitophel, en ce temps-là, c'était comme si quelqu'un avait consulté Dieu. Et tel était tout conseil d'A-

populus, et universus Israel, et cum eo manebo.

19. Sed ut et hoc inferam, cui ergo serviturus sum? nonne filio regis? sicut parui patri tuo, ita parebo et tibi.

20. Dixit autem Absalom ad Achitophel: Inite consilium quid agere debeamus.

21. Et ait Achitophel ad Absalom: Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimisit ad custodiendam domum; ut cum audierit omnis Israel quod fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

22. Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

*Supr. 12, 11.*

23. Concilium autem Achitophel, quod dabat in diebus illis, quasi si quis consuleret Deum; sic erat omne concilium Achitophel, et cum esset

juger d'après l'événement. Les réponses de Chusaï sont si habiles, et en apparence si sincères, qu'Absalom s'y laisse prendre et lui accorde toute sa confiance.

21. — *Ingredere ad concubinas patris tui.* Cet acte était la consommation de l'usurpation du trône, V. III, 7. Achitophel espérait, en donnant ce conseil, rendre désormais impossible la réconciliation entre le père et le fils et, par suite, décider les partisans d'Absalom à se déclarer résolument pour lui. Si la rupture ne devenait pas irrévocable, il pouvait toujours craindre que David ne pardonnât à son fils et, en ce cas, il était sûr d'être sévèrement châtié. Quoi qu'il en soit, Achitophel, sans le vouloir ni le savoir, contribuera à réaliser la menace qui avait été faite à David, XII, 8. On peut se demander comment David avait pu jusque là admettre Achitophel à ses conseils, mais Théodoret répond à cette question de la manière suivante : « Sceleratissimi dæmones celant suam nequitiam, conversantes cum bonis; sed si invenerint aliquem qui eorum delectetur studiis, eam aperiunt, et ea loquuntur, quæ conferunt audientibus. Iste quoque erat talis. Nam et divino Davidi eas adhibebat suasiones et consilia, quæ optimo ejus scopo conve-

niunt, et ea Absalomi consulebat, quæ ejus congruebant moribus. » Quæst. 33.

22. — *In solario.* C'est-à-dire, sur le toit du palais, ou plutôt sur la terrasse qui en tenait lieu, afin de rendre cette action publique. — *Ingressus est...* « Impurior nescias, dit Salvien, de Frondent. lib. II, an cruentior filius: quia interficere patrem non potest parricidio, fœdat incestu, et quidem incestu præter incesti nefas, per industriam accumulandi sceleris elato; cum utique facinus, quod etiam secreta abominabile facerent, persecutor parentis publice perpetravit... » S. Chrysostôme, hom. de Absal. patr. perseq., interpelle ainsi Absalom: « Quis te, o Absalom, in hoc facinus, prosilire, parricida teterrime, docuit? Quis te furor audere tam immane facinus provocavit! Si offendit, pater est; si læsit, genitor. Quinimo neque offendit nec læsit... Bestiæ et mutæ pecudes pietatis jura conservant, et quibus natura denegat rationem, non tamen denegat pietatem. Innocentem perimere nefas est, patrem occidere scelus. »

23. — *Sic erat omne consilium Achitophel.* David et Absalom eurent l'un et l'autre trop de confiance en cet homme fourbe et méchant. Il faut se rappeler qu'Achitophel avait

cum David, et cum esset cum Absalom.

chitophel, soit lorsqu'il était avec David, soit lorsqu'il était avec Absalom.

## CHAPITRE XVII

Achitophel demanda ensuite à Absalom douze mille hommes, pour poursuivre David cette nuit même, dans l'espérance de dissiper son escorte et de l'atteindre lui-même (vv. 1-3). — Le conseil plut à Absalom, qui voulut avoir l'avis de Chusai (vv. 4-5). — Mais Chusai réprouva le conseil d'Achitophel, et représenta qu'il était dangereux de réduire David et les siens au désespoir, qu'une défaite découragerait les partisans d'Absalom (vv. 6-10). — Le mieux était de rassembler une armée, afin d'envelopper David de toute part, et de s'emparer de lui partout où il irait (vv. 11-13). — Absalom adopta le conseil de Chusai, et écarta celui d'Achitophel (v. 14). — Aussitôt après, Chusai informa Sadoc et Abiathar de ce qui s'était passé, et recommanda d'avertir David de passer le Jourdain sans retard (vv. 15-16). — Jonathas et Achimaas se mirent donc en route, pour aller trouver le roi, mais ils furent dénoncés, poursuivis et obligés de se réfugier à Bahurim, et de se cacher dans une citerne, dont une femme recouvrit l'ouverture (vv. 17-19). — Les serviteurs d'Absalom l'interrogèrent sans succès, et, ne trouvant rien, retournèrent à Jérusalem (v. 20). — Jonathas et Achimaas sortirent ensuite, et arrivèrent auprès de David qui se hâta de passer le Jourdain avec toute sa suite (vv. 21-22). — Or, Achitophel voyant que son conseil n'avait pas été suivi, s'en alla dans sa maison et se pendit (v. 23). — Absalom traversa à son tour le Jourdain avec son armée qui était commandée par Amasa, parent de Joab, et il campa dans la terre de Galaad (vv. 24-26). — C'est là que plusieurs personnages vinrent trouver David et lui offrir des présents, surtout des vivres en quantité pour lui et son peuple (vv. 27-29).

1. Dixit ergo Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim milia virorum, et consurgens persequar David hac nocte.

2. Et irruens super eum (quippe qui lassus est, et solutis manibus) percutiam eum; cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum.

3. Et reducam universum popu-

1. Achitophel donc dit à Absalom : Je me choisirai douze mille hommes et me levant, je poursuivrai David cette nuit.

2. Et me jetant sur lui, (car il est fatigué et ses mains sont épuisées) je le battrai. Et, lorsque aura fui tout le peuple qui est avec lui, je frapperai le roi laissé seul.

3. Et je ramènerai tout le peuple

été le conseiller du roi, jusqu'au jour de la révolte d'Absalom. I Paral., xxvii, 33.

•. *Les mauvais conseils d'Achitophel sont annulés par ceux de Chusai, xvii.*

α. Chusai annule les conseils d'Achitophel, xvii, 1-16.

CHAP. XVII. — 1. — *Eligam mihi.* Selon les anciens interprètes, Achitophel avait à se venger de David, parce qu'il était le grand-père de Bethsabée; mais cette supposition est entièrement gratuite, car si Achitophel avait un fils du nom d'Eliam, xxiii, 34, il ne s'en suit nullement qu'il soit le même per-

sonnage que le père de Bethsabée, xi, 3. En tout cas, eût-il été le grand-père de Bethsabée, on devrait plutôt penser que cet homme ambitieux se fût trouvé très honoré de voir sa petite-fille sur le trône. — *Hac nocte.* Il s'agit de la nuit qui suivit le départ de David et l'entrée d'Absalom à Jérusalem. Le conseil était bon, car la petite armée de David devait être fatiguée et démoralisée par une fuite précipitée et n'était guère en état de résister à des forces supérieures. En pareil cas une surprise de nuit eût été désastreuse.

3. — *Et reducam universum populum.* Achitophel considère absalom comme le roi

comme un seul homme a coutume de retourner. Car tu ne cherches qu'un seul homme, et tout le peuple sera en paix.

4. Ce langage plut à Absalom et à tous les anciens d'Israël.

5. Et Absalom dit : Appelez Chusai l'Arachite et écoutons ce qu'il dira lui aussi.

6. Et lorsque Chusai fut venu auprès d'Absalom, Absalom lui dit : Achitophel a parlé de telle manière. Devons-nous faire ainsi ou non ? Quel conseil donnes-tu ?

7. Et Chusai dit à Absalom : Il n'est pas bon le conseil qu'Achitophel a donné cette fois.

8. Et Chusai dit encore : Vous savez que votre père et les hommes qui sont avec lui sont très vaillants et ont l'amertume au cœur, comme une ourse quand on lui a pris ses petits est en fureur dans le bois. Mais votre père est un homme de guerre et il ne s'atardera pas avec le peuple.

9. Maintenant il se cache peut-être dans des cavernes où en quel-

lum, quomodo unus homo reverti solet; unum enim virum tu quæris; et omnis populus erit in pace.

4. Placuitque sermo ejus Absalom, et cunctis majoribus natu Israël.

5. Ait autem Absalom : Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

6. Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum : Hujusmodi sermonem locutus est Achitophel; facere debemus an non; quod das consilium ?

7. Et dixit Chusai ad Absalom : Non est bonum consilium, quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rursus intulit Chusai : Tu nosti patrem tuum, et viros qui cum eo sunt, esse fortissimos et amaro animo, veluti si ursa raptis catulis in saltu sæviat; sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno, quo voluerit, loco; et

légitime, et comme des rebelles ceux qu'il veut ramener à l'obéissance, ceux qui ont fui avec David. — *Quomodo unus homo reverti solet* : *unum enim virum tu quæris*. L'hébreu « comme le retour de la multitude, l'homme que tu cherches », a fourni matière à de nombreuses interprétations. Celle qui paraît la plus satisfaisante consiste à dire que le retour de tout le peuple à Absalom dépend d'un seul homme, de David; cet homme ayant une fois disparu, tous obéiront à Absalom. Le texte de la Vulgate peut être ramené au même sens. En effet, Absalom cherche à attirer à lui ceux qui ont suivi David. Or, ils sont représentés par un seul homme et s'identifient pour ainsi dire avec lui, et c'est pour cette raison qu'en réalité Absalom ne poursuit qu'un seul homme. Les Septante ont traduit : καθὼς ἐπιστρέφει ἡ νύμφη πρὸς τὸν ἀνδρα αὐτῆς « de la même manière que la fiancée retourne à son mari. » Or, il y a là une contradiction dans les termes, puisqu'une fiancée ne peut en aucun cas retourner à son mari, et l'expression de *mari* serait

tout à fait inexacte. Les traducteurs grecs auront lu הכלה איש, *hacallah isch* au lieu de הכל הואיש *haccol haïsch*. De plus, c'est par pure conjecture et pour éclaircir le texte qu'ils auront ajouté πλὴν ψυχῆν ἀνδρὸς ἑνὸς αὐ ζητεῖς « tu ne cherches que la vie d'un seul homme », addition qui a passé dans la Vulgate et qui a été rendue par « unum enim virum tu quæris. » — *Et omnis populus erit in pace*. C'est-à-dire, le peuple viendra à toi facilement, si l'on admet l'interprétation donnée plus haut. Cependant, tout en l'adoptant, on pourrait encore dire qu'Achitophel conseille d'épargner le peuple et de se contenter de dissiper la troupe de David pour le frapper seul. Sa mort sera le retour de tous ceux qui l'accompagnent.

8. — *Nec morabitur cum populo*. C'est-à-dire, il ne passera pas la nuit avec le peuple, il veillera et ne se laissera pas surprendre.

9. — *In foveis*. C'est-à-dire, dans les ravins, retraite naturelle, d'où l'on peut non-seulement repousser une attaque, mais opérer une surprise à l'improviste. — *Aut in uno, quo*

cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet : Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom.

10. Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur; scit enim omnis populus Israël fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt.

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium : Congregatur ad te universus Israël, a Dan usque Bersabee, quasi arena maris innumeralis; et tu eris in medio eorum.

12. Et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit; et operiemus eum, sicut cadere solet ros super terram; et non relinqueamus de viris, qui cum eo sunt, ne unum quidem.

13. Quod si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israël civitati illi funes, et trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

14. Dixitque Absalom, et omnes

que lieu qu'il aura choisi. Et si quelqu'un succombe au commencement, chacun l'apprendra et dira : Il y a eu un grand désastre dans le peuple qui suivait Absalom.

10. Et le plus fort lui-même, dont le cœur est comme celui du lion, sera dissous par la peur; car tout le peuple d'Israël sait que votre père est vaillant et que tous ceux qui sont avec lui sont robustes.

11. Mais voici le conseil qui me paraît bon : Que tout Israël se rassemble autour de vous, depuis Dan jusqu'à Bersabée; comme le sable innombrable de la mer, et vous serez au milieu d'eux.

12. Et nous nous précipiterons sur lui en quelque lieu qu'il se rencontre, et nous le couvrirons comme la rosée a coutume de tomber sur la terre et nous n'épargnerons pas un seul des hommes qui sont avec lui.

13. Que s'il est entré dans quelque ville, tout Israël entourera cette ville de cordes et nous l'entraînerons dans le torrent pour qu'on n'en retrouve pas même une pierre.

14. Et Absalom et tous les hom-

*voluerit, loco.* Hébreu : « En l'un des lieux. » Ici le mot *בִּקְרָבוֹת*, *mkomoth*, par opposition à *פְּקָדוֹת*, *pkathim*, désigne probablement les endroits fortifiés par l'art. — *Et cum ceciderit unus quilibet in principio.* Hébreu : « Et lorsqu'il se jettera sur eux au commencement ». A la première attaque de David, on dira que l'armée d'Absalom a essuyé une défaite, et les plus vaillants seront découragés. Le sens de la Vulgate n'est pas au fond très-différent : au moindre échec, ou à la moindre perte, on dira, etc. Chusaf veut faire entendre de se saisir de David par surprise, et que la terreur de son nom et la renommée de bravoure de ses compagnons porteront à exagérer le moindre insuccès et suffiront à dissiper l'armée d'Absalom. On peut supposer d'après ces paroles, que le fils rebelle était loin d'égaliser son père en vaillance, et que Chusaf profite habilement de cette circonstance.

10. — *Cujus cor est quasi leonis.* Dont le courage est semblable à celui du lion. — *Scit enim omnis populus...* C'est pour cette raison

qu'une attaque de la part de David ferait répandre le bruit de la défaite de l'armée.

11. — *A Dan usque Bersabee.* Cfr. Jug., XXI. — *Et eris in medio eorum.* Hébreu : « Et personne marchant à la guerre », c'est-à-dire, tu feras la guerre en personne. Les Septante et S. Jérôme ont lu évidemment, *בְּקִרְבָּם*, *bkirbam* « au milieu d'eux », au lieu de *בְּקָרֵב*, *bakkrab*, « à la guerre ».

12. — *Et operiemus eum.* Le mot *נָחַו*, *nakhou*, n'est pas l'abrégé de *אֶנְחַוֵּי*, *anakhnou*, mais la pr. pers. pl. du passé de *נָחַו*, *nouakh*, verbe employé pour représenter une armée qui campe, Is., VII, 2, 19, et pour désigner les essaims de mouches et de sauterelles, Is., VII, 19; Ex., X, 44. Nous nous laisserons tomber sur lui lentement comme la rosée, sans qu'il s'en aperçoive, c'est-à-dire nous l'environnerons.

13. — *Et trahemus eum in torrentem.* Par cette hyperbole, Chusaf veut peindre d'une façon expressive la force irrésistible de l'armée qu'Absalom aura rassemblée autour de lui. L'expression *in torrentem* indique que

mes d'Israël dirent : Le conseil de Chusai l'Arachite est meilleur que le conseil d'Achitophel. Car, par la volonté du Seigneur, l'utile conseil d'Achitophel fut dissipé afin que le Seigneur fit tomber le malheur sur Absalom.

15. Et Chusai dit aux prêtres Sadoc et Abiathar : Achitophel a donné à Absalom et aux anciens d'Israël un conseil de telle et telle manière, et moi j'ai donné tel et tel conseil.

16. Maintenant donc envoyez promptement et annoncez-le à David et dites-lui : Ne restez pas cette nuit dans les plaines du désert, mais sans retard allez plus loin; afin que le roi ne soit pas écrasé avec tout le peuple qui est avec lui.

17. Or, Jonathas et Achimaas se tenaient près de la fontaine de Rogel. Et une servante y alla et les

virii Israel : Melius est concilium Chusai Arachitæ, consilio Achitophel; Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai Sadoc et Abiathar sacerdotibus : Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom, et senioribus Israel; et ego tale et tale dedi consilium.

15. Nunc ergo mittite cito, et nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere; ne forte absorbeatur rex, et omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel; abiit ancilla et nuntiavit eis, et illi pro-

les places fortes étaient ordinairement près d'une rivière.

14. — *Melius est consilium Chusai Arachitæ.* Le plan de Chusai présenté avec tant d'art obtint le plein assentiment d'Absalom et de ses partisans. Ce qui était vrai et incontestable, c'est que la bravoure de David et des siens était éprouvée; mais ce qui l'était moins, ou plutôt, ce qui n'était nullement probable, c'est que tout le peuple d'Israël dut accourir à l'appel d'Absalom. Celui-ci ne prit pas le temps de réfléchir que ses adhérents ne formaient que la moindre partie de la nation et que, d'ailleurs, le premier moment de trouble et d'enivrement passé, beaucoup se rallieraient à David. Le conseil de Chusai plut sans doute à Absalom, parce qu'il lui parut plus sûr, et peut-être aussi parce que la pensée de rassembler une immense armée et de frapper un grand coup avait quelque chose de flatteur pour son imagination. Enfin, s'il nous est permis de hasarder une conjecture personnelle, ne pourrait-on pas supposer qu'Absalom était las de la tutelle d'Achitophel qui, jusque là, avait été l'âme et le principal soutien de la conjuration, et qu'il n'était pas fâché de lui faire comprendre que désormais il pourrait, à la rigueur, se passer de son appui. En tout cas, Chusai réussit à faire gagner du temps à David, qui, de son côté, put se mettre sur ses gardes, faire ses préparatifs pendant qu'Absalom poursuivait ses grands armements.

8. David est informé de ce qui se passe, fin terrible d'Achitophel, xvii, 45-23.

16. — *In campestribus deserti.* Hébreu : « Dans les passages du désert », V. xv, 28. — *Ne forte absorbeatur rex.* L'hébreu פֶּן־יִבֹּלֶֿעַ לַמֶּלֶךְ, *pen heboula lammélèke*, est rendu ainsi par quelques-uns : « De peur qu'il (le passage) ne soit fermé au roi »; mais cette traduction nous paraît peu justifiée par le contexte. Une autre plus plausible serait celle-ci : « de peur que cela (le malheur) ne soit absorbé par le roi », ou encore : « de peur que le malheur ne soit préparé au roi », ce qui se rapproche quant au sens du texte de la Vulgate. Chusai fait donner à David le conseil de passer le Jourdain parce qu'il connaît l'esprit versatile d'Absalom, et qu'il craint que l'avis d'Achitophel ne finisse par prévaloir.

17. — *Juxta fontem Rogel.* C'est probablement la fontaine de Job ou de Néhémie, Cfr. Jos. xv, 7. — *Ancilla.* Apparemment la servante d'un des grands-prêtres. — *Et illi profecti sunt.* Ceci est dit par anticipation. — *Non enim poterant videri.* C'est-à-dire, ils ne pourraient se laisser voir. D'après ce qui s'était passé, xv, 24 et suiv., Absalom ne pouvait se méprendre sur les vrais sentiments des deux grands-prêtres. C'est pour cette raison que leurs fils ne pouvaient entrer dans la ville, car leurs allées et venues n'auraient pas manqué d'éveiller les soupçons. La servante, au contraire, pouvait, sans danger,

fecti sunt, ut referrent ad regem David nuntium; non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom; illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, et descenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas; et sic latuit res.

20. Cumque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt: Ubi est Achimaas et Jonathas? Et respondit eis mulier: Transierunt festinanter, gustata paululum aqua. At hi qui quærebant, qui cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cumque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt: Surgite, et transite cito fluvium: quoniam hujuscemodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordanem, donec dilucesceret; et ne unus quidem residuus fuit qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non fuisset factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque

avertit, et ils partirent pour en porter la nouvelle à David, car ils ne pouvaient se faire voir et entrer dans la ville.

18. Mais un serviteur les vit et le fit savoir à Absalom. Eux, pressant le pas, entrèrent à Bahurim dans la maison d'un homme qui avait un puits dans son vestibule et ils y descendirent.

19. Et la femme prit un voile et l'étendit sur l'ouverture du puits, comme si elle eût fait sécher de l'orge mondé. Ainsi la chose resta cachée.

20. Et lorsque les serviteurs d'Absalom vinrent à la maison, ils dirent à la femme: Où sont Achimaas et Jonathas? Et la femme leur répondit: Ils s'en sont allés en toute hâte après avoir goûté un peu d'eau. Mais ceux qui cherchaient, n'ayant pas trouvé, retournèrent à Jérusalem.

21. Et lorsqu'ils s'en furent allés, eux sortirent du puits et, poursuivant leur route, ils avertirent le roi David et lui dirent: Levez-vous et passez promptement le fleuve, car Achitophel a donné contre vous tel conseil.

22. David se leva donc ainsi que tout le peuple qui était avec lui et ils passèrent le Jourdain jusqu'au point du jour, et il n'en resta pas un qui n'eût pas passé le fleuve.

23. Or, Achitophel, voyant que son conseil n'avait pas été exécuté, sella son âne et se leva et s'en alla

aller leur communiquer les oracles des grands-prêtres. Probablement même Jonathas et Achimaas étaient surveillés, ainsi que l'indiquerait le v. suivant.

18. — *Quidam puer*. Apparemment, un des espions chargés d'observer les démarches de Jonathas et d'Achimaas. — *Puteum*. C'est-à-dire, une citerne, qui pour le moment était à sec.

19. — *Velamen*. Hébreu: « Une couverture » קַסָּוֶה, *maçake*. — *Quasi siccans ptisanas*. Hébreu: « Et elle socoua des grains concassés. »

20. — *Transierunt festinanter, gustata paululum aqua*. Hébreu: « Ils ont passé le petit ruisseau. » C'est de cette façon que cette femme égara les poursuites.

22. — *Donec dilucesceret*. Au jour tout le monde avait passé, et il ne restait plus personne sur la rive occidentale. Hébreu: « Jusqu'à la lumière du matin, jusqu'à un il ne resta qui n'eût passé le Jourdain », c'est-à-dire, il n'en resta pas un qui n'eût passé le Jourdain.

23. — *Suspendio interiit*. Achitophel prévint qu'Absalom, en ne suivant pas son conseil,

dans sa maison et dans sa ville, et, après avoir disposé sa maison, il se pendit et mourut et fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. Mais David vint Aux camps, et Absalom passa le Jourdain et avec lui tous les hommes d'Israël.

25. Et Absalom établit chef de l'armée Amasa à la place de Joab. Or, Amasa était fils d'un homme qui s'appelait Jetra de Jezraël, qui s'était approché d'Abigaïl, fille de Naas, sœur de Sarvia qui fut mère de Joab.

26. Et Israël campa avec Absalom dans la terre de Galaad.

27. Et lorsque David fut venu Aux camps, Sobi, fils de Naas de Rabbath, ville des fils d'Ammon, et Machir, fils d'Ammihel de Lodabar, et Berzellai, Galaadite de Rogelim,

28. Lui offrirent des lits et des tapis, et des vases de terre, et du froment, et de l'orge, et de la farine, et des grains cuits, et des fèves, et des lentilles, et des poids torréfiés,

et abiit in domum suam, et in civitatem suam; et disposita domo sua, suspendio interiit, et sepultus est in sepulchro patris sui.

24. David autem venit in castra, et Absalom transivit Jordanem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam vero constituit Absalom pro Joab super exercitum. Amasa autem erat filius viri, qui vocabatur Jetra de Jezraeli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terra Galaad.

27. Cumque venisset David in castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir filius Ammihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. Obtulerunt ei stratoria, et tapetia, et vasa fictilia, frumentum, et hordeum, et farinam, et polentam, et fabam, et lentem, et frixum cicer.

perdrait infailliblement sa cause, et c'est pourquoi il prévint le châtement qui l'attendait, mais en même temps tomba sous les coups de la justice divine. Ainsi fut exaucée la prière de David. L'historien Josèphe, Ant. J. l. VII, c. ix, § 8, explique comme nous le faisons la fin d'Achitophel.

d. La guerre civile, xvii, 24-xviii, 32.

α. Préparatifs de guerre, xvii, 24-xviii, 5.

23. — *In castra*. En hébreu : « à Mahanaïm », ville qui était probablement fortifiée et qui se trouvait à l'est du Jourdain, non loin d'un gué du Jaboc (Nahr Zerka), V. II, 8.

25. — *Amasa*. Amasa ne peut pas être identique à Amasai, dont il est parlé ailleurs, I Paral., xii, 48, car David, après sa défection, ne l'aurait sans doute pas reçu comme il le fit. — *De Jezraeli*. C'est la leçon des Septante, Ἰεζραηλῆς, tandis que l'hébreu porte ישראלי, *Israéli* « Israélite », ce qui doit être une faute, attendu qu'une pareille remarque était inutile. Il faudrait probablement lire ישמעלי, *Ischmeéli*, « I-maélite », comme dans les Paralipomènes, où יתר, *Jéther* est la forme abrégée de יתרא, *Iethra*, I Paral., ii, 47.

Jezraël était la patrie d'Achinoam, femme de David, I Rois, xviii, 3.

27. — *In castra*. Hébreu : « A Mahanaïm », V. 7. 24. Ce qui suit prouve bien que David avait l'appui des personnages considérables du pays de Galaad. — *Sobi filius Naas*. Sobi était peut-être le fils de Naas, le roi des Ammonites et le frère d'Hanon que David avait vaincu, x, 4 et suiv., ou peut-être simplement un membre quelconque de la maison royale des Ammonites auquel David aurait fait grâce au moment de la prise de Rabbath. Cependant Sobi pouvait être aussi un Israélite domicilié à Rabbath qui était maintenant incorporé au royaume, car Naas est aussi un nom hébreu, V. 7. 25. — *De Lodabar*, V. ix, 4. — *De Rogelim*. Localité encore mentionnée xix, 32, et restée inconnue.

28. — *Obtulerunt*. Le verbe manque dans l'hébreu, mais les Septante y ont suppléé heureusement par ἤνεγκαν, « ils apportèrent. » — *Et tapetia*. Le mot ספיות, *sapoth*, signifie « bassins ». — *Et polentam*. Le mot קלי, *kâle*, deux fois employé dans cette phrase, a été traduit plus loin par *frixum cicer*, et avec raison, parce qu'on faisait torréfier non seulement les épis ou les grains de blé, Levit., ii, 14.

29. Et mel, et butyrum, oves et pingues vitulos; dederuntque David, et populo qui cum eo erat, ad vescendum, suspicati enim sunt, populum fame et siti fatigari in deserto.

29. Et du miel et du beurre, des brebis et des veaux gras. Et ils donnèrent à manger à David et à tout le peuple qui était avec lui. Car ils avaient soupçonné que le peuple était fatigué par la faim et la soif dans le désert.

## CHAPITRE XVIII

Or, David partagea son armée en trois corps, sous le commandement de Joab, d'Abisai et d'Ethai, et se proposa d'aller lui-même au combat; mais le peuple n'y consentit pas, et le roi, accédant à ce désir, se plaça à la porte, pour voir défilér ses troupes (vv. 1-4). — Et il recommanda à ses généraux d'épargner Absalom (v. 5). — Le combat eut lieu dans la forêt d'Ephraïm, et les révoltés furent défaits avec de grandes pertes (vv. 6-8). — Or, Absalom, fuyant sur sa mule, resta accroché à un chêne par les cheveux (v. 9). — Joab reprocha à celui qui lui annonça cette nouvelle de n'avoir pas transpercé Absalom, puis il courut lui-même frapper de trois javelots le fils rebelle, et ses écuyers l'achevèrent (vv. 10-15). — Il fit ensuite cesser la poursuite (v. 16). — Quant au cadavre d'Absalom, il fut jeté dans une fosse et recouvert de pierres (v. 17). — Absalom cependant s'était fait élever un monument pour perpétuer son nom (v. 18). — Achinaas voulait aller annoncer au roi la nouvelle de la victoire; mais Joab confia cette mission à Chusi (vv. 19-21). — Cependant Achinaas obtint de partir, et prenant un chemin détourné, dépassa Chusi (vv. 22-23). — Or, le guetteur annonça à David qu'il voyait un homme seul arriver en courant, ce que le roi considéra comme d'un heureux augure (vv. 24-25). — Bientôt le guetteur en vit un autre dépasser le premier, et reconnut Achinaas; et David le crut porteur d'une bonne nouvelle (vv. 26-27). — A son arrivée, Achinaas fit connaître au roi la défaite des rebelles, mais prétexta qu'il ne savait rien au sujet d'Absalom (vv. 28-30). — Bientôt Chusi vint confirmer l'heureuse nouvelle apportée par Achinaas, et interrogé sur le compte d'Absalom, fit entendre qu'il n'était plus (vv. 31-32). — Alors le roi fut contristé grandement, et pleura en appelant à haute voix son fils Absalom (v. 33).

1. Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones.

2. Et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai, filii Sarviæ, fratris

1. David, donc ayant inspecté son peuple, établit sur eux des tribuns et des centurions.

2. Et il mit sous la main de Joab un tiers du peuple et un tiers sous la main d'Abisai, frère de Joab, fils

mais aussi des légumes, comme les pois et les lentilles.

29. — *Et pingues vitulos.* L'hébreu שפית בכר, *schepthoth bakar*, signifie, d'après le Chaldéen et les Rabbins, « fromage de vache », et peut-être un fromage d'une espèce particulière, comme on en fait encore dans le Nedjud, V. Burckhardt, p. 48. Les Septante ont traduit par σαρπὸθ βοῶν, ce qui pourrait indiquer que שפית, *schepthoth*, était le terme technique et d'autant plus que *fromage* s'exprime ordinairement par הריצי הלב, *kharitsé*

*khalab*. Théodotion au contraire a rendu notre expression par γαλαθηδα μοσχάρια, « veaux de lait ».

CHAP. XVIII. — *Considerato David populo suo.* C'est-à-dire, David ayant passé son armée en revue. Evidemment cette armée s'était beaucoup accrue depuis le passage du Jourdain, puisque David la partagea en trois corps.

2. — *Tertiam partem.* Cette disposition en trois corps paraît avoir été familière chez les Hébreux, V. Jug., VII, 46, IX, 43; I Rois

de Sarvia, et un tiers sous la main d'Ethai, qui était de Geth, et le roi dit au peuple : Je marcherai, moi aussi, avec vous.

3. Et le peuple répondit : Vous n'irez pas, car si nous fuyons, ils ne feront pas grand cas de nous ; si la moitié de nous succombe, ils s'en soucieront peu, parce que vous seul vous êtes compté pour dix mille : il vaut mieux donc que vous soyez dans la ville pour nous secourir.

4. Le roi leur dit : Je ferai ce qui vous paraît bon. Le roi se tint donc près de la porte, et le peuple sortait rangé en troupes, par cent et par mille.

5. Et le roi donna un ordre à Joab, et à Abisaï, et à Ethai, disant : Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendait le roi donnant des ordres aux chefs touchant Absalom.

6. Le peuple sortit donc dans la

Joab, et tertiam partem sub manu Ethai, qui erat de Geth, dixitque rex ad populum : Egrediar et ego vobiscum.

3. Et respondit populus : Non exhibis ; sive enim fugerimus, non magno opere ad eos de nobis pertinebit ; sive media pars ceciderit e nobis, non satis curabunt ; quia tu unus pro decem millibus computaris ; melius est igitur ut sis nobis in urbe præsidio.

4. Ad quos rex ait : Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam ; egrediebaturque populus per turmas suas, centeni, et milleni.

5. Et præcepit rex Joab, et Abisai, et Ethai, dicens : Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in

xr, 2 ; IV Rois xr, 5, 6 et usitée aussi chez les Philistins, I Rois xiii, 47. — *Sub manu*. Sous le commandement. — *Ethai*. V. xv, 24 et suiv.

3. — *Quia tu unus...* Car tu vaux dix mille d'entre nous. On convient généralement que l'hébreu est fautif et qu'il faut lire אַתָּה, *atha* (tu) au lieu אַתָּה (nunc). — *In urbe*. On voit donc que David ne se trouvait pas dans un camp, mais bien dans la ville de Mahanaïm, comme nous l'avons déjà fait remarquer, xvii. — *Præsidio*. Pour nous secourir en cas de besoin. David devait donc rester dans la ville avec l'arrière-garde pour parer à toute éventualité.

5. — *Servate mihi*. Hébreu : « Doucement pour moi, pour le jeune Absalom », c'est-à-dire : ménagez Absalom. — *Et omnis populus audiebat...* Cette réflexion sert à expliquer le v. 42.

6. Combat dans la forêt d'Éphraïm et mort d'Absalom, xviii, 6-18.

6. — *In saltu Ephraïm* Vu le nom qu'elle porte, cette forêt pourrait être identifiée avec celle dont il est parlé dans Josué, xvii, 45-48. On pourrait donc penser que la bataille se livra à l'ouest du Jourdain. Ce qui confirmerait cette opinion, c'est qu'Achimaas, pour porter la nouvelle de la victoire à David,

semble avoir suivi la vallée du fleuve. Toutefois la plupart des interprètes supposent que cette forêt d'Éphraïm se trouvait au-delà du Jourdain et devait apparemment son nom à la défaite des Éphraïmites sous Jephthé, Jug., xii, 4. On fait, à ce sujet, les remarques suivantes : 1<sup>o</sup> Absalom avait campé dans le pays de Galaad, xvii, 26 et il n'est point dit qu'il ait repassé le Jourdain ; 2<sup>o</sup> puisque David était resté dans la ville, pour porter secours à son armée en cas de besoin, il s'en suit que la bataille se livra près de Mahanaïm ; 3<sup>o</sup> après la victoire, l'armée de David revint à Mahanaïm, tandis que, si le combat avait eu lieu en deçà du fleuve, elle eût marché aussitôt sur Jérusalem. Mais nous avouerons sans peine que ces preuves sont loin d'être concluantes. En effet, premièrement, il n'était pas nécessaire d'aller assiéger Jérusalem immédiatement, car après la mort d'Absalom et la défaite de son armée qui se dispersa complètement v. 47 et xix, 9, la révolte était terminée et l'armée victorieuse n'avait plus qu'à aller chercher le roi à Mahanaïm pour le ramener dans sa capitale, où personne ne devait penser à organiser la résistance. Quant aux deux premières preuves, elles ne sauraient avoir de force que dans le cas où nous aurions le récit complet des faits qui se sont passés dans cette guerre. Le combat décisif

campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa, viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multo plures erant quos saltus consumpserat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo; cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercui; et

plaine contre Israël, et il y eut un combat dans le bois d'Ephraïm.

7. Et là, le peuple d'Israël fut taillé en pièces par l'armée de David, et il y eut ce jour-là un grand massacre de vingt mille hommes.

8. Et le combat s'étendit là sur tout le pays, et ceux que le bois engloutit furent plus nombreux ce jour-là, que ceux que dévora le glaive.

9. Et il arriva qu'Absalom alla au devant des serviteurs de David, monté sur un mulet. Et, le mulet s'étant engagé sous un chêne vaste et touffu, sa tête s'attacha au

pourrait à la rigueur avoir été précédé de plusieurs autres, comme il arrive dans toutes les opérations militaires, et les mots *egressus est populus in campum* signifieraient uniquement que l'armée de David prit l'offensive. Ce serait alors à la suite de plusieurs échecs partiels qu'Absalom aurait repassé le Jourdain, et se serait réfugié dans une région d'un accès difficile, afin de résister avec avantage. Cependant on peut invoquer à l'appui de la seconde opinion, des arguments, croyons-nous, beaucoup plus décisifs. Ainsi nous voyons que c'est le jour même de la bataille que David a reçu la nouvelle du succès de ses armes, comme le montrent ces paroles de Joab : « non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia », *1. 20*. De plus les deux messagers paraissent avoir franchi la distance du champ de bataille à la ville tout d'une traite, comme nous le dirions et même en courant, *1. 22* et suiv. Enfin David était assis entre les deux portes, *1. 24* et paraissait évidemment attendre le résultat de la bataille engagée ce jour-là. Or, s'il est une chose certaine, c'est que David était resté à l'est du Jourdain, *xix, 16* et suiv. Toutes ces circonstances démontrent donc que le combat eut lieu dans le voisinage de Mahanaim et non point à l'ouest du fleuve. La lecture seule du texte conduit d'ailleurs tout naturellement à cette conclusion. Pour terminer, nous ferons observer qu'il n'est point certain qu'Achimaas ait pris le chemin du Jourdain, car l'expression כרך דרך, *déréke kikar*, « chemin des cercles », traduite par *viam compendii* dans la Vulgate, *1. 23*, est par elle-même assez obscure. Ce qui milite en faveur de la traduction ou plutôt de l'interprétation de la version latine, c'est que l'historien Josèphe a compris de même car il s'exprime ainsi en

cette occasion : Καὶ ἐπιτομωτέραν ἐκλαθὼν τῶν ὁδῶν « et ayant pris le plus court des chemins », puis il ajoute : καὶ γὰρ μόνος αὐτὴν ἐγίνωσκεν car seul il le connaissait », *Ant. j. I. VII, c. x, § 4*. On pourrait donc penser que *déréke kikar*, כרך דרך désigne un chemin connu sous ce nom et qui était plus court que le chemin ordinaire. Quant aux Septante, ils ont fait de כרך un nom propre sous la forme Κεχάρ.

8. — *Et multo plures erant...* Apparemment cette forêt était semée de précipices, de ravins ou de marais où les fuyards périrent en grand nombre. Le texte ne permet pas, ce semble, de dire qu'on tua plus de monde dans la poursuite que pendant la bataille.

9. — *Adhæsit caput ejus quercui.* Il n'est point dit qu'Absalom resta suspendu uniquement par ses cheveux; on peut supposer que sa chevelure s'embarassa dans l'arbre et qu'en même temps sa tête se trouva engagée entre deux grosses branches d'où il ne put se dégager, tout étourdi qu'il était par la violence du choc. C'était déjà l'opinion de Théodoret qui s'exprime ainsi, *Quæst, xxv* : « De illo scelerato Deus sumpsit pœnas. Efficit enim ut in querceto equitans veniret sub arborem, quæ ramos habebat inclinatos; ut qui obliquo germinarint, non multum inter se distantes. Illic cum venisset mulus, inter ramos quidam infixum est caput ejus, pependit autem totus. » Le texte ne s'oppose point à cette hypothèse, tandis qu'il contredit formellement celle de S. Chrysostôme d'après lequel Absalom eut été déjà mort à l'arrivée de Joab. « Inseritur ramis (Absalom), dit ce Père, hom. de Absalom., obligatur lignis. transfixo gutture colligatus. Pendens jam mortuus ab hominibus invenitur, quem jam nec cælum potuit conspiciere vivum, nec terra

chêne, et lorsqu'il fut suspendu entre le ciel et la terre, le mulet sur lequel il était assis, passa outre.

10. Quelqu'un le vit et l'annonça à Joab, en disant : J'ai vu Absalom suspendu à un chêne.

11. Et Joab dit à l'homme qui lui donna cette nouvelle : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas transpercé contre terre, et je t'aurais donné dix sicles d'argent et un baudrier ?

12. Il dit à Joab : Si vous chargez mes mains de mille pièces d'argent, je ne mettrais pas ma main sur le fils du roi, car nous avons entendu ce que le roi a prescrit à vous, à Abisaï et à Ethaï, disant : Conservez-moi mon fils Absalom.

13. Et si j'avais agi audacieusement contre mon âme, le roi n'aurait pas pu l'ignorer et vous même vous seriez contre moi.

14. Et Joab lui dit : Ce n'est pas comme tu veux, mais je l'attaquerai

illo suspenso inter cœlum et terram, mulus, cui insederat, pertransivit.

10. Vidit autem hoc quispiam, et nuntiavit Joab, dicens : Vidi Absalom pendere de quercu.

11. Et ait Joab viro qui nuntiaverat ei : Si vidisti, quare non confodisti eum cum terra? et ego dedissem tibi decem argenti siclos, et unum balteum?

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequaquam mitterem manum meam in filium regis; audientibus enim nobis præcepit rex tibi, et Abisai, et Ethai, dicens : Custodite mihi puerum Absalom.

13. Sed et si fecissem contra animam meam audacter, nequaquam hoc regem latere potuisset, et tu stares ex adverso.

14. Et ait Joab : Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit

ulterius sustinere. O nefandum meritum patricidæ! Injuriam patris, non pugnantis gladius, non hostilis manus, non jaculantis ictus defendit, sed vindicant ligna, arbor ulciscitur, rami defendunt. » Et ailleurs : « Adest arbor in campo ramorum telis ornata, quæ te excipiat fugientem, propterantem rapiat, patris injuriam in parricidam defendat. Adest, inquam, arbor, quæ nec patrem, ut tibi parcat, audivit, et jussa Dei instanter implere contendit. » Cependant le même S. Chrysostôme parle autrement dans un passage que nous allons citer, lequel contient des réflexions remarquables : « Absalom Davidem agrossus est, occisus a Joab, et in alto ligno suspensus est, qui adversus patrem erigebatur; et ab arbore detinebatur, qui cum radice pugnabat; et vincus erat a ramo ramus, qui erat a paterna affectione abreptus, et capite tenebatur, qui genitoris caput a ferro contendeat; et tanquam fructus pendebat ab arbore, qui naturæ agricolam volebat excindere; et in corde jaculo confossus est, illic occisus, ubi cœdem parabat. Et tunc videri poterat spectaculum admirabile. Mulo enim equitans, ex pilorum coma, a coma arboris tenebatur, et coma tenebat coma tyrannum, illic eum contundens, ubi diadema paternum gestare contendeat », hom. in Psalm., VII.

14. — *Et unum balteum.* C'était un ornement guerrier, V. Ezsch., XXIII, 45.

12. — *Si appenderes...* Hébreu : « Et si je pesais dans ma main » ou en suivant la leçon du chétib et en lisant לֹא lo au lieu de לֹן lon : « Non, pesant dans ma main... »

13. — *Contra animam meam.* C'est-à-dire, contre ma conscience, et telle est la leçon du keri. Cependant celle du chétib נַפְשִׁי napscho donne, ce semble, un sens plus naturel : « Si j'avais agi contre son âme », c'est-à-dire, si je l'avais tué. — *Audacter.* Malgré les ordres du roi. Hébreu : « Avec tromperie », c'est-à-dire trompant les ordres du roi. — *Et tu stares ex adverso.* Tu m'accuserais devant le roi.

14. — *Non sicut tu vis, sed aggrediar coram te.* Hébreu : « Je ne t'attendrai pas », c'est-à-dire, je ne te laisserai pas ce soin. — *Tres lanceas.* Hébreu : « Trois bâtons », car il est impossible que שְׁבִיבִים schebatim, signifie épée ou javelot. Joab prit donc ce qu'il avait sous la main, c'est-à-dire trois bâtons pointus et les enfonça dans le cœur d'Absalom. Un seul coup d'épée eut suffi, tandis qu'Absalom survécut à ses trois blessures et dut être achevé par les écuyers de Joab. — *In corde Absalom.* « In cor excordis, dit S. Chrysostôme, hom. cit., tres sagittas infixit, illic eum feriens, ubi erat receptaculum iniquitatis, et

ergo tres lanceas in manu sua, et infixit eas in corde Absalom; cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. Cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percutientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccina, et retinuit populum, ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, et comportaverunt, super eum acervum lapidum magnum nimis; omnis autem Israel fugit in tabernacula sua.

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle Regis; dixerat enim: Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom. usque ad hanc diem.

devant toi. Il prit donc en sa main trois javelots et les planta dans le cœur d'Asalom. Et comme il palpitait encore, suspendu au chêne,

15. Dix jeunes écuyers de Joab coururent, le frappèrent et le tuèrent.

16. Et Joab sonna de la trompette et retint le peuple, afin qu'il ne poursuivît pas Israël en fuite, voulant épargner la multitude.

17. Et ils prirent Absalom et le jetèrent dans le bois, dans une grande fosse et ils entassèrent sur lui un très grand monceau de pierres; et tout Israël s'enfuit dans ses tentes.

18. Or Absalom, lorsqu'il vivait encore, s'était érigé un monument qui est dans la vallée du roi, car il avait dit: Je n'ai pas de fils, et ce sera là le souvenir de mon nom. Et il appela le monument de son nom, et jusqu'à ce jour il est appelé: La Main d'Absalom.

cum in arbore sublimis penderet. pulchrum epitaphium ei David cecinit: Vidi impium superexaltatum et elatum tanquam cedros Libani, et transivi et ecce non erat. » Absalom périt ainsi sous les coups de la justice divine. « Et ut scias, nous enseigne le même Père, *ibid.*, quod factum est, non fuisse humanæ industriæ, sed totum fuisse divini judicii, capelli et lignum eum alligaverunt, et brutum animal eum tradidit et profixe quidem coma, pro ligno autem arbor extitit. Pro milite autem eum adduxit mulus. »

15. — *Interfecerunt eum.* Ils agirent sans doute d'après l'ordre de Joab.

16. — *Volens parcere multitudini.* Joab mit à mort Absalom, non pour venger une injure personnelle, mais pour venger l'honneur du roi outragé, et surtout pour mettre fin à la guerre civile. Son acte n'en est pas moins répréhensible et l'indice d'une nature cruelle et indomptable.

17. — *Acervum lapidum.* C'était comme un monument destiné à rappeler le crime d'Absalom. Ainsi avait-on fait pour Achan, *Jos.*, VII, 26, et pour le roi de Hat, *Jos.*, VIII, 27. « Projectum eum in saltum Hebræi dicunt, rapporte S. Jérôme, in *Tradit.*, eo quod gladio præruptus lapidibus obrui deberet; quippe qui sceleratissimus erat, et gemine neci ob-

noxius; scilicet quia et patrem contra legis præceptum valde dehonorerat et turpitudinem ejus revelaverit. »

18. — *Titulum.* C'était un monument en pierre, ainsi que l'indique le mot מצבת, *matsebeth*, mais rien n'en fait deviner la forme. « Tradunt Hebræi, dit S. Jérôme in *Tradit.*, quod depositus de quercu, petierit sibi inducias, antequam perimeretur, ut faceret sibi titulum ob memoriam sui, eo quod non haberet filium talem, qui regno dignus esset; putabat enim filios suos non solum regno indignos, verum etiam ob peccatum suum, quod in patrem gesserat, præsentī vita indignos, in quo titulo manum dicitur defixisse, et figuram manus suæ expressisse, et de hoc, titulum hoc modo vocari. » Bien entendu, nous donnons ces assertions, ou plutôt ces rêveries pour ce qu'elles valent. — *In valle regis.* D'après Josèphe, *Ant. j. l. VII, c. X, § 3*, cette vallée était à deux stades de Jérusalem. Elle devait son nom aux événements qui s'y étaient passés du temps d'Abraham, *Gen.*, XIV, 47. On pense assez généralement qu'elle se trouvait dans la vallée du Cédron. Elle fut aussi appelée plus tard vallée de Josaphat. Le monument appelé tombeau d'Absalom et que l'on considérait au moyen-âge comme celui de ce prince, date de l'époque grecque. —

19. Et Achimaas, fils de Sadoc, dit : Je courrai et j'annoncerai au roi que le Seigneur lui a fait justice de la main de ses ennemis.

20. Joab lui dit : Tu ne seras pas messenger en ce jour, mais tu porteras les nouvelles un autre jour ; aujourd'hui, je ne veux pas que tu les portes, car le fils du roi est mort.

21. Et Joab dit à Chusi : Va et annonce au roi ce que tu as vu. Chusi se prosterna devant Joab et courut.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit de nouveau à Joab : Qui empêche que je coure moi aussi après Chusi ? Et Joab lui dit : Pourquoi veux-tu courir, mon fils ? Tu ne seras pas porteur d'une bonne nouvelle.

23. Et il lui répondit : Mais, enfin, si je courais ? Et il lui dit : Cours. Achimaas donc, courant par un chemin plus court, dépassa Chusi.

24. Or, David était assis entre les deux portes. Mais la sentinelle, qui était sur le mur, au faite de la porte, élevant les yeux, vit courir un homme seul.

25. Et jetant un cri, il le montra au roi. Et le roi dit : S'il est seul, il y a une bonne nouvelle dans sa bouche. Tandis que celui-là se hâtait et s'approchait davantage.

19. Achimaas autem filius Sadoc, ait : Curram, et nuntiabo regi, quia iudicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum eius.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia, hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

21. Et ait Joab Chusi : Vade, et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Qui impedit si etiam ego curram post Chusi ? Dixitque ei Joab : Quid vis currere, filii mi ? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit : Quid enim si cucurrero ? et ait ei : Curre. Currens ergo Achimaas per viam compendii, transivit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas ; speculator vero, qui erat fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum.

25. Et exclamans indicavit regi ; dixitque rex : Si solus est, bonus est nuntius in ore eius. Properante autem illo, et accedente proprius,

*Non habeo filium.* Cfr. xiv, 29. Les trois fils d'Absalom étaient donc déjà morts à l'époque où il éleva ce monument. — *Manus Absalom.* Un trophée rappelle un événement comme une main levée sur lui, et c'est peut-être par analogie que le monument d'Absalom reçut ce nom un peu singulier. Peut-être encore Absalom l'appela-t-il ainsi, parce qu'il l'avait fait élever lui-même.

x. David reçoit la nouvelle de la victoire et de la mort d'Absalom ; ses plaintes sur la mort de son fils, xviii, 19-33.

20. — *Hodie nolite nuntiare.* Joab craignait d'exposer Achimaas à la colère du roi, et de lui faire perdre sa faveur, car il comprenait que la nouvelle de la mort d'Absalom ne manquerait pas d'émouvoir David.

21. — *Chusi.* Le mot כוּשִׁי est ici précédé de l'article et pourrait bien être un nom de

nation ; il serait alors synonyme de Couschite ou Ethiopien. C'était peut-être un esclave de Joab que celui-ci ne craignait pas d'exposer au mécontentement du roi

22. — *Non eris boni nuntii bajulus.* Hébreu, « Si tu vas, le message ne te procurera rien », c'est-à-dire, ce n'est pas un message qui puisse te profiter en quelque chose, ainsi que les Septante l'ont exprimé : καὶ σοὶ, οὐκ ἔστιν εὐαγγέλιον εἰς ὠφέλειαν πορεύομένῳ.

23. — *Per viam compendii.* V. 7. 6. note sub finem.

24. — *Sedebat inter duas portas.* C'est-à-dire, dans l'espace qui séparait la porte intérieure et la porte extérieure de la ville de Mahanaïm qui était une place forte. — *Qui erat in fastigio portæ super murum.* Hébreu : « Alla sur le toit de la porte sur le mur », c'est-à-dire au-dessus de la porte extérieure.

25. — *Si solus est, bonus est nuntius.* En

26. Vidit speculator hominem alterum currentem, et vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque rex : Et iste bonus est nuntius.

27. Speculator autem : Contemplor, ait, cursum prioris, quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex : Vir bonus est, et nuntium portans bonum venit.

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem : Salve rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait : Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex : Estne pax puero Absalom? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum, cum mitteret Joab servus tuus, o rex ! me servum tuum ; nescio aliud.

30. Ad quem rex : Transi, ait, et sta hic. Cumque ille transisset, et staret,

31. Apparuit Chusi ; et veniens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex ; judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.

32. Dixit autem rex ad Chusi :

26. La sentinelle vit courir un autre homme et jetant un cri d'en haut, il dit : Un autre homme courant seul se montre à moi. Et le roi dit : Celui-ci est aussi un bon messager.

27. Et la sentinelle dit : Je vois courir le premier comme court Achimaas, fils de Sadoc. Et le roi dit : C'est un homme bon et il vient porter une bonne nouvelle.

28. Et Achimaas jetant un cri, dit au roi : Salut, roi ! et se prosternant contre terre devant le roi, il dit : Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui a livré les hommes qui ont levé leurs mains contre le roi mon maître.

29. Et le roi dit : Mon fils Absalom est-il en paix? Et Achimaas dit : J'ai vu un grand tumulte lorsque Joab, votre serviteur, ô roi, m'a envoyé, moi votre serviteur, et je ne sais pas autre chose.

30. Le roi lui dit : Passe et tiens-toi là. Et lorsqu'il eut passé et se fut tenu là,

31. Chusi parut. Et en venant, il dit : J'apporte une bonne nouvelle, seigneur mon roi, car le Seigneur aujourd'hui a jugé en votre faveur contre la main de ceux qui se sont levés contre vous.

32. Et le roi dit à Chusi : Mon fils

cas de défaite, on eût aperçu un grand nombre de fuyards.

26. — *In culmine.* Hébreu : « Du côté de la porte » car *schoer*, שׂוֹר est une mauvaise ponctuation et l'on doit lire *schaar*. Sept. πρὸς τῆ πόλῃ, « du côté de la porte. » Pour voir le guetteur, David s'était sans doute rapproché de la porte.

27. — *Quasi cursum Achimaas.* Le guetteur reconnu peut-être Achimaas à la rapidité de sa course. Achimaas était parti après Chusi, mais on comprend qu'il put arriver le premier, puisqu'il prit un chemin qui devait être plus court. C'était peut-être un coureur émérite et il eut d'autant moins de peine à devancer son concurrent que ce dernier ne soupçonnait pas qu'il était suivi. — *Et nuntium portavit bonum.* Joab ne pouvait envoyer

Achimaas que pour porter une bonne nouvelle.

28. — *Qui conclusit...* C'est-à-dire, qui a imposé par sa puissance des bornes à leur révolte, les a saisis et enfermés de manière qu'ils ne puissent ni avancer ni reculer.

29. — *Cum mitteret Joab...* Hébreu : « Lorsque le roi envoyait le serviteur du roi et ton serviteur. » *Le serviteur du roi*, c'est Chusi, et Achimaas se désigne par les mots *ton serviteur*. — *Nescio aliud.* Achimaas feint que le sort d'Absalom n'était pas décidé au moment où Joab l'a envoyé, ce qui était d'ailleurs absolument contraire à la vérité.

30. — *Transi.* Mets-toi de côté. C'était pour faire place au nouvel arrivant.

32. — *Fiant, inquit, sicut puer.* Chusi ne

Absalom est-il en paix? Chusi lui répondit : Qu'ils soient comme cet enfant, les ennemis du roi, mon maître, et tous ceux qui se lèvent contre lui pour le mal.

33. Et le roi contristé monta au cénacle de la porte et pleura. Et il allait, parlant ainsi : Mon fils, Absalom, Absalom, mon fils ! qui me donnera de mourir pour toi, Absalom, mon fils, mon fils, Absalom !

Estne pax puero Absalom? Cui respondens Chusi : Fiant, inquit, sicut puer, inimici domini mei regis, et universi qui consurgunt adversus eum in malum.

33. Contristatus itaque rex, ascendit cœnaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur, vadens : Fili mi, Absalom, Absalom, fili mi; quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom, fili mi, fili mi, Absalom?

*Infr.* 19. 4.

répond pas directement à la question qui lui est adressée; mais ses paroles ne pouvaient laisser aucun doute à David.

33. — *Contristatus itaque rex.* Hébreu : « Et le roi trembla », c'est-à-dire trembla de douleur tant il fut attristé par la nouvelle de la mort du fils qu'il aimait tendrement, malgré ses fautes. En même temps, il dut être très irrité qu'on eût méprisé ses ordres. « Absalom, dit S. Augustin, plus afflixit patrem mortuus quam vivus ». *Cont. Gaudact.* l. II, c. 14. — *Absalom, fili mi.* « David, dit S. Augustin, *De Doctr. christ.* l. III, c. XXI, cum hoc ab impio, atque immani filio passus esset, non solum ferocientem toleravit, sed etiam

planxit extinctum. Non enim carnali zelo irretitus tenebatur, quem nullo modo injuriæ suæ, sed peccata filii commovebant. Nam ideo, si vinceretur, eum occidi prohibuerat, ut edomito servaretur pœnitendi locus. Et quia non potuit, non orbitatem doluit in ejus interitu, sed quia noverat, in quales pœnas tam impie adultera et parricidalis anima pateretur. Nam qui alio prius filio, qui innocens erat, pro quo ægrotante affligebatur, moriente lætatus est. » Théodore, *Quæst.* xxvi, exprime la même pensée : « Tanquam pium luxit eum qui non poterat amplius curari per pœnitentiam. Nam post mortem pœna peccati est immedicabilis. »

## CHAPITRE XIX

Or, on annonça à Joab que le roi pleurait son fils, et tandis que le peuple, respectant la douleur paternelle, évitait d'entrer dans la ville, Joab entra auprès de David, lui reprocha d'aimer ses ennemis et de sacrifier ses serviteurs, puis le pressa de sortir et d'aller parler aux siens, lui annonçant qu'autrement il serait abandonné de tout le monde dans cette nuit même (vv. 4-7). — Le roi alla donc s'asseoir à la porte, et le peuple se présenta devant lui (v. 8). — Or, parmi les tribus d'Israël, on se rappelait que David avait été le libérateur de son peuple, et on se demandait pourquoi on n'allait pas le chercher (vv. 9-10). — David, de son côté, demanda par Sadoc et Abiathar, aux anciens d'Israël, pourquoi ils étaient les derniers à venir au-devant de lui (vv. 11-12). — Il proposa même à Amasa de lui donner la place de Joab (v. 13). — Enfin la tribu de Juda tout entière pria le roi de revenir, et on alla à sa rencontre jusqu'à Galgala (vv. 14-15). — Séméi aussi se hâta d'aller au-devant du roi, et avec lui mille Benjaminites, et Siba, ses fils et ses serviteurs (vv. 16-18). — Séméi se jeta aux pieds du roi en implorant son pardon, et David lui laissa la vie pour ne pas attrister ce beau jour, malgré les représentations d'Absaï (vv. 19-23). — Miphiboseïth, à son tour, vint avec les habitants de Jérusalem, et se disculpa de l'accusation portée contre lui, s'en remettant d'ailleurs à la volonté de David et protestant de sa reconnaissance (vv. 24-28). — Le roi alors lui dit de partager ses biens avec Siba, mais Miphiboseïth proposa de lui laisser le tout (vv. 29-30). — Berzellai accompagna le roi au-delà du Jourdain; mais David lui ayant proposé de se fixer à Jérusalem, il fit valoir son âge et demanda à retourner dans sa ville, lui proposant Chamaam, auquel le roi promit d'accorder de grands bienfaits (vv. 31-38). — Lorsque tout le peuple eût passé, David congédia Berzellai, mais Chamaam le suivit (vv. 39-40). — Or, les hommes d'Israël se plaignirent que leurs frères de Juda eussent ramené David; mais ceux-ci répliquèrent que le roi les touchait de plus près (vv. 41-42). — Les hommes d'Israël insistèrent, mais ceux de Juda leur répondirent très-doucement (v. 43).

1. Nuntiatum est autem Joab quod rex fleret et lugeret filium suum;

2. Et versa est victoria in luctum in die illa omni populo; audivit enim populus in die illa dici: Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem, quomodo declinare solet populus versus et fugiens de prælio.

4. Porro rex operuit caput suum, et clamabat voce magna: Fili mi, Absalom! Absalom, fili mi, fili mi!

5. Ingressus ergo Joab ad regem

1. Or, on annonça à Joab que le roi gémissait et pleurait son fils.

2. Et la victoire fut changée en deuil pour tout le peuple, ce jour-là; car le peuple entendit dire ce jour-là: Le roi pleure sur son fils.

3. Et le peuple se détourna ce jour-là à l'entrée de la ville, comme a coutume de se détourner un peuple battu et fuyant du combat.

4. Or, le roi se couvrait la tête et criait à haute voix: Mon fils, Absalom, Absalom, mon fils, mon fils!

5. Joab alla donc vers le roi dans

D. Rétablissement de l'autorité royale, XIX-XX.

a. David reprend possession de son royaume, XIX, 1-40.

α. Douleur de David; reproches de Joab, XIX, 4-8.

CHAP. XIX. — 1. — *Nuntiatum est autem Joab...* C'était lui expliquer pourquoi le roi ne venait pas au-devant des vainqueurs pour les féliciter. — *Et declinavit...* Hébreu: « Et le peuple en ce jour entra en cachette dans la

ville, comme entre en cachette le peuple couvert de confusion par sa fuite dans la guerre. » Au lieu d'entrer par troupes et en ordre de bataille, les gens de l'armée ne pénétraient dans la ville qu'un à un, comme s'ils avaient voulu n'être pas aperçus.

4. — *Et clamabat voce magna.* La douleur de David est si grande qu'elle lui fait oublier ce qu'il doit à son armée, à son peuple et même à la dignité dont il est revêtu.

la maison et lui dit : Vous avez couvert de confusion aujourd'hui le visage de tous vos serviteurs qui ont sauvé votre vie, et la vie de vos fils et de vos filles, et la vie de vos femmes, et la vie de vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment, et vous avez montré aujourd'hui que vous ne vous souciez pas de vos chefs et de vos serviteurs. Et vraiment je reconnais maintenant que, si Absalom vivait, et si tous nous avions succombé, vous seriez content.

7. Maintenant donc, levez-vous et allez, et par vos paroles satisfaites vos serviteurs ; car je vous jure par le Seigneur que, si vous ne sortez pas, pas un seul homme ne restera avec vous cette nuit et ce sera pire pour vous que tous les maux qui ont fondu sur vous depuis votre adolescence jusqu'à présent.

8. Le roi donc se leva et s'assit sur la porte ; et on annonça à tout le peuple que le roi était assis sur la porte. Et toute la multitude vint

in domum, dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum, et filiarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te ; et ostendisti hodie, quia non curas de ducibus tuis, et de servis tuis ; et vere cognovi modo, quia si Absalom viveret, et omnes nos occubuissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis ; juro enim tibi per Dominum, quod si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hac ; et pejus erit hoc tibi, quam omnia mala quæ venerunt super te, ab adolescentia tua usque in præsens.

8. Surrexit ergo rex et sedit in porta ; et omni populo nuntiatum est quod rex sederet in porta ; venitque universa multitudo coram rege ;

5. — *Confudisti hodie...* Tu as trompé l'espérance de les serviteurs qui s'attendaient à un autre accueil. — *Et animam filiorum tuorum.* Si Absalom avait remporté la victoire, il est vraisemblable qu'il eût cherché à consolider son trône en mettant à mort tous ses compétiteurs, ce qui eût été conforme aux usages orientaux, V. Jug., ix, 5 ; III Rois, xv, 29, xvi, 11 ; IV Rois x, 7, 11, 47. Cependant Joab exagère un peu, car il n'est point aussi probable que les filles, les épouses et les concubines de David aient été sérieusement en danger.

6. — *Diligis...* Hébreu : « Pour aimer... et pour haïr », c'est-à-dire tandis que tu aimes... et que tu haïs... — *Quia non curas...* Hébreu : « Que les chefs et les serviteurs ne sont pas pour toi », c'est-à-dire, sont pour toi comme s'ils n'existaient pas.

7. — *Surge.* C'est-à-dire, cesse tes plaintes et fais trêve à ton deuil. — *Et alloquens satisfac servis tuis.* Hébreu : « Parle au cœur de tes serviteurs », c'est-à-dire, parle-leur un langage qui leur soit agréable. — *Ne unus quidem*

*remansurus sit.* Joab ne menace pas le roi de le faire abandonner par ses serviteurs, mais il lui annonce que sa conduite a mécontenté son armée et que, s'il ne l'apaise pas, en se conduisant d'autre sorte, elle se débandera cette nuit même et le quittera. — *Usque in præsens.* Joab avait le droit et même le devoir dans l'intérêt de David de lui faire des représentations et de le presser de parler au peuple qui avait exposé pour lui sa vie. La conduite du roi pouvait en effet mécontenter le peuple ; et lui aliéner son affection, ce qui aurait eu les résultats les plus funestes ; mais d'autre part, il est certain que Joab ne prit pas assez de ménagements et dût blesser profondément son souverain.

8. — *Universa multitudo.* Toute l'armée. — *Coram rege.* Le roi témoignait sans doute son contentement par ses regards, ses gestes et ses paroles, bien que l'auteur ne le dise pas. Grâce à Joab, il échappa au danger de perdre le trône, dont il était menacé, malgré la défaite des insurgés. C'est sans doute en considération du service éminent qu'il lui

Israel autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israel, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum, ipse salvavit nos de manu Philisthinorum et nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello; usquequo siletis, et non reducitis regem?

11. Rex vero David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venistis novissimi ad ducendum regem in domum suam? (Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Fratres mei vos, os meum, et caro mea vos, quare novissimi reducitis regem?

13. Et Amasæ dicite : Nonne os meum, et caro mea es? Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Et inclinavit cor omnium vi-

devant le roi, mais Israël s'enfuit dans ses tentes.

9. Et tout le peuple disait à l'envi dans toutes les tribus d'Israël : Le roi nous a délivrés de la main de nos ennemis; il nous a sauvés de la main des Philistins et maintenant il fuit du pays à cause d'Absalom.

10. Et Absalom que nous avons oint pour qu'il régnât sur nous est mort dans le combat; jusques à quand gardez-vous le silence et ne ramenez-vous pas le roi?

11. Mais le roi David envoya dire aux prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda et dites-leur : Pourquoi venez-vous les derniers pour ramener le roi dans sa demeure? (Car le discours de tout Israël était parvenu au roi dans sa maison).

12. Vous, mes frères, vous, mes os et ma chair, pourquoi ramenez-vous le roi les derniers?

13. Et dites à Amasa : N'es-tu pas mes os et ma chair? Que Dieu me fasse ceci et ajoute cela, si tu n'es pas en tout temps maître de la milice devant moi à la place de Joab.

14. Et il inclina le cœur de tous

---

rendit que David supporta patiemment la conduite hautaine de Joab. — *Israel autem.* Il s'agit des partisans d'Absalom.

6. *Préparatifs pour la rentrée de David à Jérusalem,* XIX, 9-15.

9. — *Certabat.* On se faisait mutuellement des reproches. Le premier moment d'émotion passé, un revirement ne tarda pas à se produire dans les tribus d'Israël en faveur de David. On commençait à comprendre qu'on avait commis une injustice envers le libérateur du pays.

10. — *Usquequo siletis.* Jusques à quand vous tiendrez-vous tranquilles. On se reprochait de n'avoir encore rien fait pour ramener le roi.

11. — *Misit ad Sadoc...* C'est-à-dire, il leur envoya des messagers, mais il ne les envoya pas eux-mêmes, ainsi que le prétend Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc. III, 257.

42. — *Fratres mei vos.* Vous êtes de la même tribu, vous êtes mes parents. Comme la révolte avait commencé dans la tribu de Juda et qu'Absalom avait été reconnu roi à Jérusalem, les hommes de cette tribu, on le comprend aisément, ne se hâtaient pas d'aller chercher le roi.

43. — *Et caro mea es.* David rappelle à Amasa leur parenté, *Clf.* XVIII, 25. — *Si non magister...* En cela, comme le remarque Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc., III, 258, David faisait preuve de sagesse et de modération, mais néanmoins ne se rendait coupable d'aucune injustice envers Joab, car ce dernier était connu pour sa rudesse, et, dans la dernière guerre, avait formellement et gravement désobéi au roi, ce qui ne laissait pas que de déconsidérer l'autorité souveraine.

44. — *Et inclinavit.* Le sujet ne peut être autre que David. C'était habile de la part de David d'inviter ses compatriotes à ne pas se

les hommes de Juda comme d'un seul homme. Et ils envoyèrent dire au roi : Revenez, vous et tous vos serviteurs.

15. Et le roi retourna, et il vint jusqu'au Jourdain et tout Juda vint jusqu'à Galgala pour aller au-devant du roi et le conduire au-delà du Jourdain.

16. Or, Séméi fils de Géra, fils de Jémini de Bahurim, se hâta et descendit avec les hommes de Juda, à la rencontre du roi David.

17. Et mille hommes de Benjamin, et Siba serviteur de la maison de Saül, et ses quinze fils, et vingt serviteurs étaient avec lui. Et ils firent irruption dans le Jourdain devant le roi.

18. Et franchirent les gués pour faire passer la maison du roi et exécuter tous ses ordres. Or, Séméi, fils de Géra, se prosterna devant le roi lorsqu'il eut passé le Jourdain,

19. Et lui dit : Mon Seigneur ne m'imputez pas mon iniquité et ne vous souvenez pas des injures de votre serviteur, le jour où vous êtes sorti de Jérusalem, Seigneur mon roi, et ne les gardez pas dans votre cœur, ô roi.

20. Car je reconnais mon péché,

rorum Juda, quasi viri unius; miseruntque ad regem, dicentes: Revertere tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex; et venit usque ad Jordanem, et omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret regi, et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, et descendit cum viris Juda in occursum regis David.

III Reg. 2, 8.

17. Cum mille viris de Benjamin, et Siba puer de domo Saul, et quindecim filii ejus, ac viginti servi erant cum eo, et irrumpentes Jordanem, ante regem,

18. Transierunt vada, ut traducerent domum regis, et facerent juxta jussionem ejus; Semei autem filius Gera prostratus coram rege, cum jam transisset Jordanem,

19. Dixit ad eum: Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in die qua egressus es, domine mi rex, de Jerusalem, neque ponas, rex, in corde tuo.

20. Agnosco enim servus tuus

laisser devancer par les autres tribus, car autrement il eût semblé que la tribu de Juda était mécontente de la victoire que le roi avait remportée.

15. — *Et traduceret eum Jordanem.* C'est-à-dire, pour l'escorter pendant le passage du fleuve.

x. Retour de David sous la conduite des hommes de Juda, avec trois épisodes, xix, 16-40.

1) Séméi obtient sa grâce, xix 16-23.

16. — *Et irrumpentes Jordanem, ante regem.* Hébreu : « Et ils passèrent à la hâte le Jourdain devant le roi. » Le roi qui se trouvait au-delà du fleuve, à l'est, fut témoin de leur hâte, hâte qui prouvait leur zèle.

18. — *Transierunt vada, ut...* Hébreu : « Et le lac était passé pour faire passer la maison du roi, et pour faire ce qui serait bon

à ses yeux », c'est-à-dire pour se mettre à la disposition de David.

19. — *Cum jam transisset Jordanem.* C'est-à-dire, au moment même où il eut traversé le Jourdain. A peine arrivé, il était aux genoux du roi. Il ne peut être question de David, car David n'avait pas passé le fleuve, V. 40, 41. D'autre part, il n'est pas possible de traduire : בעברו בירדן, *beabro bāšardēn*, par « lorsqu'il était sur le point de traverser le Jourdain », ainsi que le propose le Dr Keil. Cette expression indique plutôt la simultanéité et montre qu'au moment précis où Séméi finissait de traverser le fleuve, il se jetait aux pieds du roi,

19. — *Neque ponas, rex, in corde tuo.* C'est-à-dire, ne garde pas dans ton cœur le souvenir de mes injures.

20 — *De omni domo Joseph.* Par la maison-

peccatum meum; et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens vero Abisai filius Sarviæ, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini ?

22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviæ ? Cur efficimini mihi hodie in Satan ? ergone hodie interficietur vir in Israel ? an ignoro hodie me factum regem super Israel ?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saul descendit in occursum regis, illotis pedibus, et intonsa barba, vestesque suas non laverat a die qua egressus fuerat rex, usque ad diem reversionis ejus in pace.

moi votre serviteur, et c'est pour-quoi aujourd'hui je suis venu le premier de toute la maison de Joseph et je suis descendu au-devant du Seigneur mon roi.

21. Mais Abisai, fils de Sarvia, répondit : Est-ce que grâce à ses paroles Séméi ne sera pas tué, lui qui a maudit l'oint du Seigneur ?

22. Et David dit : Qu'y a-t-il à moi et à vous, fils de Sarvia ? Pourquoi remplissez-vous aujourd'hui envers moi l'office de Satan ? Est-ce qu'aujourd'hui un homme sera tué en Israël ? Est-ce que j'ignore qu'aujourd'hui j'ai été fait roi sur Israël ?

23. Et le roi dit à Séméi : Tu ne mourras pas. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, descendit aussi au-devant du roi, les pieds non lavés et la barbe non tondue, et il n'avait pas lavé ses vêtements depuis le jour où le roi était sorti jusqu'au jour où il revint en paix.

de Joseph on doit entendre toutes les tribus du Nord qui subissaient l'influence prépondérante de la tribu d'Éphraïm. Cette appellation était déjà ancienne et ne date nullement de la séparation du royaume en deux Etats, V. Jos., xvi, 4. La traduction des Septante, παντός Ἰσραὴλ καὶ δικού Ἰωσήφ, ne prouve point que le texte original doive être corrigé, mais seulement que les traducteurs ont cru nécessaire d'expliquer l'expression : *toute la maison de Joseph*. Les supplications de Séméi, pas plus que l'empressement avec lequel il était venu au devant du roi, ne sont un indice sûr que son repentir était sincère.

22. — *In Satan*. C'est-à-dire, en contradicteurs. Le mot שָׂטָן, *schathan* désigne, en effet, le contradicteur, celui qui met des obstacles sur le chemin, Nomb., xx, 22. David considère les fils de Sarvia comme des obstacles à la joie générale, des obstacles de nature à écarter du bien et à faire dévier du côté du mal. — *Ergone hodie...* Voilà pourquoi il est fait grâce à Séméi. Rien ne doit attrister le jour où David reprend possession de son royaume. Nous n'adopterons donc pas en ce point les idées de Keil, qui voit là une marque de faiblesse, parce que David, sur son lit de mort, recommanda à son successeur, de châtier Séméi; III Rois, II, 8. La

grâce du coupable n'était donc pas complète, et si David croit bon de laisser la vie à Séméi, il ne s'en suit nullement que son crime devait rester impuni. Un exemple était nécessaire, car il ne faut pas oublier qu'en outrageant la majesté royale, Séméi avait outragé la majesté divine elle-même dans son représentant. Nous ne voyons donc pas de contradiction entre ce passage et celui que nous avons mentionné. Remarquons-le bien, David déclare que personne ne sera mis à mort en ce jour, mais rien de plus : par conséquent le serment qu'il fait ensuite à Séméi, doit s'interpréter selon ces données et avoir une portée restreinte.

2) *Miphiboseth s'accuse*, XIX, 24-30

24. — *Filius Saul*, c'est-à-dire petit-fils de Saül, Cfr. 9, 6. — *Illotis pedibus, et intonsa barba*. Hébreu : « Et il n'avait pas fait ses pieds, et il n'avait pas fait sa barbe », c'est-à-dire, il n'avait pas lavé ses pieds, il n'avait pas arrangé sa barbe. Le verbo ἠψυε, *asah*, « faire », se prête à différents sens, V. Deut., XXI, 12. Septante : καὶ οὐκ ἐθεράπευσε τοὺς πόδας αὐτοῦ οὐδὲ ὠνυχίσαστο, οὐδὲ ἐποίησε τὸν μῆστρα αὐτοῦ « et il ne soigna pas ses pieds, et il ne se coupa pas les ongles, etc. » On voit que les traducteurs alexandrins ont ajouté au

25. Et lorsqu'il vint au-devant du roi à Jérusalem, le roi lui dit : Pourquoi n'es-tu pas venu avec moi, Miphiboseth ?

26. Et il répondit : Seigneur mon roi, mon serviteur m'a méprisé ; moi en effet, votre serviteur, je lui ai dit de me seller un âne pour y monter et aller avec le roi, car votre serviteur est boiteux.

27. Et, en outre, il m'a accusé, moi votre serviteur, auprès de vous, Seigneur mon roi. Mais vous, Seigneur mon roi, vous êtes comme un ange de Dieu, faites ce qui vous plaît.

28. Car, qu'a été la maison de mon père, sinon digne de mort devant le Seigneur mon roi ? Mais vous m'avez placé, moi votre serviteur, parmi les convives de votre table. Quel juste sujet de plainte ai-je donc et que puis-je encore murmurer auprès du roi ?

29. Le roi donc lui dit : Pourquoi parler davantage ? Ce que j'ai dit est immuable. Toi et Siba partagez les possessions.

25. Cumque Jerusalem occurrisset regi dixit ei rex : Quare non venisti mecum, Miphiboseth ?

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me ; dixique ei ego famulus tuus, ut sterneret mihi asinum, et ascendens abirem cum rege, claudus enim sum servus tuus.

27. Insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem ; tu autem, domine mi rex, sicut angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

*Supr. 16, 3 ; Supr. 16, 47 et 20.*

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi ; tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ ; quid ergo habeo justæ querelæ ? aut quid possum ultra vociferari ad regem ?

*I Reg. 29, 9.*

29. Ait ergo ei rex : Quid ultra loqueris ? fixum est quod locutus sum ; tu et Siba dividite possessiones.

texte une glose explicative. Tous ces détails prouvent, d'ailleurs, la bonne foi de Miphiboseth et son attachement pour la maison de David.

25. — *Jerusalem.* C'est-à-dire les habitants de Jérusalem, ou plutôt, une députation envoyée au-devant du roi et à laquelle Miphiboseth s'était joint. — *Quare non venisti mecum...* David était autorisé à lui faire cette question, vu ce que Siba lui avait dit auparavant, xvi, 3.

26. — *Dixique ei ego...* Hébreu : « car j'ai dit (moi), ton serviteur, je ferai seller mon âne, et je monterai dessus, et j'irai auprès du roi... » Le sens est au fond le même.

27. — *Insuper et accusavit me...* Hébreu : « Et il m'a calomnié ton serviteur... » Miphiboseth devait avoir appris depuis longtemps que Siba l'avait calomnié, car ce dernier n'avait pas tardé sans doute à faire valoir ses prétentions sur les biens de son maître, conformément à la promesse qui lui avait été faite. — *Sicut Angelus Dei es.* C'est-à-dire, tu connais les choses, comme elles sont dans la réalité.

28. — *Nisi morti obnoxia.* Tu pouvais faire périr toute ma famille. — *Aut quid possum ultra vociferari ad regem.* C'est-à-dire, comment puis-je encore avoir recours auprès du roi. Malgré son innocence, Miphiboseth renonce à faire valoir ses droits, parce qu'il est de la famille de Saül, et il se soumet à tout ce qu'ordonnera David, abdiquant même le droit de se plaindre. David reconnut alors que Siba l'avait trompé, et qu'il avait involontairement commis une injustice envers le maître au profit du serviteur.

29. — *Quid ultra loqueris ? Fixum est quod locutus sum.* Hébreu : « Pourquoi parles-tu encore de tes affaires ? J'ai dit : toi et... » — *Tu et Siba dividite possessiones.* Ces paroles ne sont point la révocation de la sentence portée plus haut, xvi, 4, ni le rétablissement des choses dans leur premier état, ix, 7-10, comme si David s'était exprimé ainsi : possédez les propriétés en commun de la même manière qu'auparavant. Le texte est clair par lui-même et nous voyons que David, pour réparer l'injustice commise envers Miphiboseth, lui rend la moitié de ses biens. Pour-

30. Responditque Miphiboseth regi : Etiam cuncta accipiat, postquam reversus est dominus meus rex pacifice in domum suam.

31. Berzellai quoque Galaadites, descendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam, ultra fluvium prosequi eum.

32. Erat autem Berzellai Galaadites senex valde, id est, octogenarius, et ipse præbuit alimenta regi, cum moraretur in castris; fuit quippe vir dives nimis.

*Supr. 17, 28; III Reg. 2, 7.*

33. Dixit itaque rex ad Berzellai : Veni mecum, ut requiescas securus mecum in Jerusalem.

34. Et ait Berzellai ad regem : Quot sunt dies annorum vitæ meæ, ut ascendam cum rege in Jerusalem?

35. Octogenarius sum hodie, numquid vigent sensus mei ad discernendum suave, aut amarum? aut delectare potest servum tuum cibus et potus : vel audire possum ultra vocem cantorum atque cantatricum? quare servus tuus sit oneri domino meo regi?

30. Et Miphiboseth répondit au roi : Qu'il reçoive même tout, maintenant que le roi mon Seigneur est retourné en paix dans sa maison.

31. Berzellai, le Galaadite, descendit aussi de Rogelim et accompagna le roi au Jourdain, prêt à le suivre même au-delà du fleuve.

32. Or, Berzellai de Galaad était très vieux, c'est-à-dire octogénaire, et il fournit des aliments au roi lorsqu'il était Aux camps, car il était fort riche.

33. Le roi donc dit à Berzellai : Viens avec moi, pour te reposer en sûreté avec moi à Jérusalem.

34. Et Berzellai dit au roi : Combien de jours ont encore les années de ma vie pour que je monte avec le roi à Jérusalem?

35. Je suis aujourd'hui octogénaire. Est-ce que mes sens ont assez de vigueur pour distinguer ce qui est doux et ce qui est amer? Est-ce que le manger et le boire peuvent délecter votre serviteur? ou puis-je encore entendre la voix des chanteurs et des chanteuses? Pourquoi votre serviteur serait-il à charge au roi mon Seigneur?

quoi ne lui a-t-il pas accordé complètement satisfaction? nous ne pouvons le savoir. Peut-être n'avait-il pas le courage d'avouer sa faute en revenant sur sa décision; peut-être craignait-il de se faire un ennemi de Siba et de sa famille, car on ne peut supposer qu'il ait pu douter un instant de l'innocence de Miphiboseth, après que celui-ci se fût si bien justifié. Mais ce qui nous semble le mieux expliquer la conduite de David en cette occasion, c'est la renonciation tout au moins implicite que Miphiboseth venait de faire de tous ses droits, ce qui permettait au roi d'en user à sa guise en toute sécurité de conscience.

50. — *Etiam cuncta accipiat.* En parlant ainsi, Miphiboseth ne murmure point contre la décision de David, mais tout au contraire y acquiesce pleinement. Il témoigne qu'il se soucie peu des biens qu'on lui a enlevés, et qu'il est satisfait de voir que le roi, dont il est l'hôte, est revenu dans sa maison.

3) *Berzellai vient saluer le roi au passage du Jourdain, XII, 34-40.*

34. — *Traduxit regem Jordanem.* Il accompagna le roi pendant le passage du Jourdain. — *Paratus etiam...* Ces paroles semblent être en contradiction avec ce qui suit; aussi l'hébreu לשלחו את־בִּירֵךְ, *leschalko eth-ebaïarden*, ne peut recevoir ce sens et se traduit généralement : « Pour l'escorter l'espace du lit du Jourdain. »

32. — *Et ipse præbuit alimenta regi.* V. XVII, 27 et suiv.

34. — *Quot sunt dies...* Ai-je encore longtemps à vivre...?

35. — *Numquid vigent sensus mei...* Les sens de Berzellai sont trop émoussés, pour qu'il puisse goûter les plaisirs et les joies de la vie de la cour.

36. — *Paululum procedam...* Hébreu : « Un peu veut ton serviteur traverser le Jourdain »

36. Je marcherai quelque peu avec vous au-delà du Jourdain, moi votre serviteur, je n'ai pas besoin de ce changement.

37. Mais, je vous en prie, que je retourne, moi votre serviteur, et que je meure dans ma ville, et que je sois enseveli près du tombeau de mon père et de ma mère. Mais Chamaan est votre serviteur, que lui aille avec vous, Seigneur mon roi, et faites-lui tout ce qui vous semble bon.

38. Et le roi lui dit : Que Chamaan vienne avec moi et je ferai pour lui tout ce qui te plaira et il obtiendra tout ce que tu me demanderas.

39. Et lorsque tout le peuple et le roi eurent passé le Jourdain, le roi embrassa Berzellai et le bénit, et il retourna chez lui.

40. Le roi passa donc à Galgala et Chamaan avec lui. Et tout le peuple de Juda avait accompagné le roi, et la moitié seulement du peuple d'Israël était présente.

41. Tous les hommes d'Israël accourant donc vers le roi lui dirent : Pourquoi les hommes de Juda, vos frères, vous ont-ils enlevé, et ont-ils accompagné le roi et sa maison au-delà du Jourdain et avec lui tous les hommes de David.

42. Et chaque homme de Juda répondit aux hommes d'Israël : Parce

36. Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum; non indigeo hac vicissitudine,

37. Sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate mea, et sepeliar juxta sepulchrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaan, ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Dixit itaque ei rex : Mecum transeat Chamaan, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne quod petieris a me, impetrabis.

39. Cumque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellai, et benedixit ei; et ille reversus est in locum suum.

40. Transivit ergo rex in Galgalam, et Chamaas cum eo; omnis autem populus Juda traduxerat regem, et media tantum pars adfuerat de populo Israel.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem, dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordanem, omnesque viros David cum eo ?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel : Quia mihi prior

avec le roi ». c'est-à-dire je ne veux escorter le roi que pendant le passage du Jourdain.

37. — *Chamaan*. Nous savons par ailleurs III Rois II, 7; Jer., XLI, 47 qu'il accepta les offres du roi et qu'il s'établit près de Bethléhem. Il était fils de Berzellai, nous dit l'historien Josèphe, Ant. j. I. VII, c. XI, § 4.

4) *Mécontentement d'Israël et révolte de Séba*, XIX, 41-xx, 26.

a. Lutte entre Juda et Israël au sujet de la réception et du retour du roi, XIX, 41-44.

39. — *Osculatus est rex Berzellai*. C'était pour prendre congé de lui. On voit donc que Berzellai n'alla pas plus loin que le Jourdain

et que telle était son intention. Quant à l'entretien dont il est ici question, il semble plus naturel de penser qu'il a eu lieu avant et non pendant le passage du fleuve.

41. — *Omnes viri Israel*. C'est-à-dire, les députés des tribus d'Israël, lesquels vinrent trouver le roi à Galgala et non immédiatement après le passage du Jourdain. — *Quare te furati sunt...* Pourquoi sont-ils allés chercher le roi, sans nous prévenir de leur projet ? Ce reproche atteignait aussi David qui le premier avait entamé les négociations. — *Omnesque viros David*. Tous ceux qui avaient suivi David dans sa fuite au moment où il quitta sa capitale.

est rex cur irasceres super hac re? Numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

43. Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait : Decem partibus major ego sum apud regem magisque ad me pertinet David quam ad te? cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israel.

que le roi nous est plus proche, pourquoi vous irritez-vous de cela? Est-ce que nous avons mangé quelque chose du roi? Ou des présents nous ont-ils été donnés?

43. Et les hommes d'Israël répondirent aux hommes de Juda et dirent : Nous sommes dix fois plus grands auprès du roi, et David appartient plus à nous qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait injure et ne nous a-t-on pas averti les premiers de ramener notre roi? Et les hommes de Juda répondirent plus durement aux hommes d'Israël.

42. — *Numquid comedimus aliquid de rege.* Avons-nous tiré quelque avantage de sa parenté avec nous?

43. — *Decem partibus major ego sum apud regem.* Hébreu : « J'ai dix parts sur le roi. » Israel se composait de dix tribus, tandis que Benjamin et Juda étaient seuls de leur côté, car la tribu de Lévi n'est pas comptée. Depuis que Jérusalem était devenue la résidence du roi, les Benjaminites s'étaient rapprochés davantage de la tribu de Juda, d'autant plus que la nouvelle capitale se trouvait sur leur territoire. Comme le roi était pour tout le peuple, les dix tribus avaient donc dix parts sur lui. — *Magisque ad me...* Si j'ai dix parts sur le roi, quel qu'il soit, j'en ai autant sur David, bien qu'il soit de la tribu de Juda. Les Septante portent : καὶ πρωτότυχος ἐγὼ ἢ σὺ καὶ γὰρ ἐν τῷ Δαυὶδ εἰμι ἔμπροσθεν σου « je suis le premier-né, et j'ai plus de droits sur David que toi. » Mais cette traduction provient d'une fautive lecture. Au lieu de בְּדוֹד, *bedavid*, les traducteurs auront lu בְּכוֹר, *becor*. En effet bien que la primogéniture eût été enlevée à Ruben et donnée aux fils de Joseph, I Paral.,

v, 4, cependant les tribus d'Israël ne pouvaient pas la revendiquer contre Juda, puisqu' Joseph était un des plus jeunes fils de Jacob. L'historien Josèphe vient à l'appui des Septante car il fait dire aux tribus d'Israël : καὶ πρεσβύτεροι ἐσμὲν, « et nous sommes les plus âgés » ; mais son autorité est nulle ici comme en plus d'un endroit, attendu qu'il ne s'est servi que de la traduction grecque. — *Cur fecisti mihi injuriam.* Hébreu : « Pourquoi m'as-tu méprisé? » Israël se prétend méprisé, parce qu'il n'a pas été averti et invité. — *Et non mihi nuntiatum est...* Hébreu : « Et ma parole n'a-t-elle pas été la première pour ramener le roi », n'ai-je pas proposé le premier... *Durius autem...* A la suite de cette querelle on comprend que le chemin d'une révolution était tout préparé. « Hæc narratio, dit Com. Lap. sternit viam ad bellum, quod per Israel Seba movit contra Judam et David. Disce in hac superba Judæe cum Israele rixa, quam verum sit istud Proverb. c. xv, 4 : « Responsio molliis frangit iram, sermo durus suscitatur furorem. »

## CHAPITRE XX

Or, un homme de Benjamin, nommé Séba, entraîna tout Israël à la révolte, tandis que Juda resta attaché à David (vv. 1-2). — En arrivant dans sa maison, David avait renfermé les dix concubines qu'il y avait laissées, et ce fut jusqu'à leur mort (v. 3). — Amasa devait convoquer Juda pour le troisième jour, mais il s'attarda et alors, sur l'ordre de David, Abisai poursuivit Séba avec la garde royale et tous les hommes vaillants (vv. 4-7). — Amasa rencontra l'armée à Gabaon, mais là fut traîtreusement assassiné par Joab (vv. 8-10). — Ceux qui passaient, s'arrêtaient près du cadavre d'Amasa qui était resté sur la voie, jusqu'à ce que quelqu'un l'eût mis de côté et l'eût recouvert d'un vêtement (vv. 11-13). — Or Séba s'était réfugié à Abéla et à Bethmaacha, et pendant qu'on assiégeait la ville, une femme prudente fit appeler Joab et lui demanda pourquoi il voulait détruire l'héritage du Seigneur (vv. 14-19). — Joab nia que telle fût son intention, et exigea que Séba lui fût livré; alors la femme lui promett de lui faire jeter la tête du rebelle (vv. 20-24). — Cette femme alla donc parler au peuple, et bientôt la tête de Séba fut livrée à Joab; chacun ensuite s'en retourna chez soi (v. 22). — Suit la liste des grands officiers de la couronne (vv. 22-26).

1. Il arriva aussi qu'il y avait là un homme de Bérial, nommé Seba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin. Et il sonna de la trompette, et dit : Nous n'avons point de part avec David et point d'héritage avec le fils d'Isaï; retourne, Israël, dans tes tentes.

2. Et tout Israël se sépara de David et suivit Séba, fils de Bochri. Mais les hommes de Juda s'attachèrent à leur roi, depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Et lorsque le roi fut venu dans sa maison, à Jérusalem, il prit les

1. Accidit quoque ut ibi esset vir Belial, nomine Séba, filius Bochri, vir Jemineus; et cecinit buccina, et ait : Non est nobis pars in David, neque hæreditas in filio Isai; revertere in tabernacula tua, Israel.

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba filium Bochri; viri autem Juda adhæserunt regi suo, a Jordane usque Jerusalem.

3. Cumque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mu-

6. Révolte de Séba, *xx*, 1-22.

CHAP. XX. — 1. — *Ut ibi esset.* Seba s'était trouvé à Galgala avec les autres. — *Filius Bochri.* La forme hébraïque בכרי *Bichri*, désigne peut-être plutôt un nom de famille qu'un nom propre. Un des fils de Benjamin s'appelait *Bécher*, ou *Bechor*, en hébreu בכר *Bécher*, Gen., XLVI, 24; I Paral., VII, 6-8. Séba aurait donc été de la descendance de *Beçer*. *Saïuel* était de la même famille, puisqu'il descendait d'*Aphia* I Rois IX, 4, ce qui doit être la même chose qu'*Abia*, lequel était fils de *Bécher* I Paral., VII, 8. — *Vir Jemineus.* Il est plus que probable que bon nombre de Benjaminites regrettaient que la royauté eût passé de leur tribu à celle de Juda. — *Non est nobis pars in David.* Nous n'avons rien de commun avec David. — *In filio Isai.* David

est nommé par mépris fils d'*Isaï* par opposition à *Saül*. — *In tabernacula tua.* Cette expression déjà employée ailleurs XVIII, 17, XIX, 9, est un souvenir du temps où les Israélites vivaient sous la tente.

2. — *Et separatus est...* Hébreu : « Et tous les hommes d'Israël montèrent d'auprès de David », c'est-à-dire, montèrent dans la montagne d'Ephraïm pour suivre Séba. — *A Jordane usque ad Jerusalem.* Les hommes de Juda escortèrent David depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem, c'est-à-dire depuis Galgala, qui n'était pas éloignée du fleuve. Il ne faudrait pas conclure, en effet, de cette expression que la rencontre avait eu lieu sur la rive même du Jourdain, aussitôt après le passage et non à Galgala. C'est à la suite de la querelle rapportée au chapitre précédent 41-43 qu'eut lieu la sédition.

lières concubinas, quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens; et non est ingressus ad eas, sed erant clausæ usque in diem mortis suæ in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amasæ : Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adæsto præsens.

5. Abiit ergo Amasa ut convocaret Judam, et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

6. Ait autem David ad Abisai : Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri, quam Absalom; tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne forte inveniatur civitates munitas, et effugiat nos.

7. Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque et Phelethi; et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.

dix femmes concubines qu'il avait laissées pour garder la maison, et il les mit sous garde, leur fournissant des aliments; et il ne s'approcha plus d'elles, mais elles furent enfermées jusqu'au jour de leur mort, vivant dans la viduité.

4. Et le roi dit à Amasa : Convoque-moi tous les hommes de Juda pour le troisième jour, et toi, sois présent.

5. Amasa s'en alla donc pour convoquer Juda, et il resta plus que le temps que le roi lui avait fixé.

6. Et David dit à Abisaï : Maintenant, Séba, fils de Bochri, nous affligera plus qu'Absalom. Prends donc les serviteurs de ton maître et poursuis-le, de peur qu'il ne trouve des villes fortifiées et qu'il ne nous échappe.

7. Les hommes de Joab sortirent donc avec lui, ainsi que les Céréthiens et les Phélétiens. Et tous les plus vaillants sortirent de Jérusalem, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

4. — *Convoca mihi...* David commençait ainsi à remplir la promesse qu'il avait faite à Amasa, XIX, 44. Il voulait, sans doute, lui donner le commandement de l'expédition contre Séba et, après la victoire, le mettre à la place de Joab. Peut-être était-ce une mesure imprudente, car c'était Amasa qui avait organisé et commandé l'armée d'Absalom et il semble qu'il n'était point tout à fait sage de lui accorder toute confiance. En second lieu, Joab, malgré sa cruauté et son indocilité, se recommandait par ses éminentes qualités d'homme de guerre et par une fidélité éprouvée. S'il n'y avait pas injustice à le déposséder de sa charge, ce pourrait être une faute dont les conséquences auraient peut-être été graves, car la tribu de Juda eût été en droit de s'étonner d'avoir à obéir au chef de la dernière révolte. — *Et tu adæsto præsens.* A la fin de ces trois jours présente-toi devant moi.

5. — *Et moratus est extra placitum.* Peut-être parce que les hommes de Juda, se défiant de lui, ne se pressèrent pas d'obéir, peut-être aussi parce qu'il méditait quelque trahison, hypothèse qui toutefois semble peu probable.

6. — *Nunc magis afflictum est...* C'est-à-dire, la révolte de Séba prendra encore plus

d'extension que celle d'Absalom, si l'on n'y porte remède aussitôt. — *Servos domini tui.* C'est-à-dire, l'armée permanente, les guerriers qui se trouvaient à Jérusalem, par opposition à la levée en masse dont Amasa avait été chargé. — *Et persequere eum.* Il s'agissait de regagner l'avance que Séba avait prise. — *Et effugiat nos.* L'hébreu והציל עיננו, *vehilsil énénon*, est interprété de différentes manières. Ceux qui font dériver הציל *tsal*, de צל *natsal*, traduisent : « et qu'il ne détourne notre œil », c'est-à-dire, ne nous trompe, et par conséquent, ne nous échappe; ou encore : « qu'il ne nous arrache notre œil », interprétation qui paraît peu en rapport avec le contexte. D'autres, comme Ewald, *Geschichte* etc. III, 262, font venir הציל de צלל *tsalat*, et adoptent la leçon des Septante, και σκιασει τοὺς ὀφθαλμοὺς ἡμῶν « et qu'il ne nous ombre nos yeux », c'est-à-dire, ne nous trouble les regards en nous causant de l'ennui et de l'embarras. En se réfugiant dans les places fortes, il échappera à nos regards qui resteront pour ainsi dire voilés et hors d'état de surveiller ses entreprises.

7. — *Viri Joab.* C'est-à-dire, le corps qui était sous ses ordres et qui formait son escorte. — *Cerethi quoque, et...* V. VIII, 48. —

8. Et comme ils étaient près de la grande pierre qui est à Gabaon, Amasa vint et les rencontra. Or, Joab était vêtu d'une tunique étroite, à la mesure de sa taille et il était ceint par dessus d'un glaive dans son fourreau, pendant jusqu'à mi-corps et fabriqué de manière qu'avec un léger mouvement, il pouvait sortir et frapper.

9. Et Joab dit à Amasa : Salut, mon frère ! Et il prit de sa main droite le menton d'Amasa, comme pour le caresser.

10. Mais Amasa ne remarqua pas le glaive qu'avait Joab, qui le frappa au flanc, et répandit ses entrailles par terre, et n'ajouta pas une se-

8. Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, et desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, et percutere.

9. Dixit itaque Joab ad Amasam : Salve, mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amasæ, quasi osculans eum.

III Reg. 2, 5.

10. Porro Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram, nec secun-

*Et omnes robusti.* C'étaient probablement les six cents vétérans de David, appelés en hébreu les *Gibborim*, גִּבּוּרִים, V. xv, 48. Comme il y avait urgence à se presser, David recommanda de prendre ce que l'on avait sous la main.

8. — *Juxta lapidem grandem.* C'était probablement un rocher isolé. — *Occurrit eis.* C'est-à-dire, les rencontra. Amasa était en retard, parce qu'il avait dû passer de la tribu de Juda dans celle de Benjamin. C'est en revenant à Jérusalem, avec les troupes qu'il avait rassemblées, qu'il rencontra au nord-ouest de la capitale l'armée qui en était sortie. — *Porro Joab...* La présence de Joab paraît assez peu explicable. On peut supposer toutefois que David lui avait ordonné de suivre l'armée, ou qu'il avait recommandé à Abisaf de le prendre avec lui, car il ne serait pas étonnant que le récit fût incomplet. Mais il serait peut-être plus simple d'admettre que Joab était parti de son propre mouvement avec le corps dont il avait le commandement spécial, sans pour cela penser, avec Erdmann, qu'il se considérait encore comme le chef de la force militaire, malgré l'ordre qui avait été donné à Amasa, parce que le commandement supérieur ne lui avait pas encore été retiré... Quoi qu'il en soit, il paraît bien certain que Joab, en se mettant en route, avait le dessein de se défaire de son rival, et qu'il avait pris ses dispositions en conséquence, ainsi que la suite le fait voir. Il n'est donc pas nécessaire de remplacer le nom d'Abisaf par celui de Joab dans le v. 6, à l'exemple de Josephé, qui en cet endroit s'est livré à une simple conjecture pour éviter la difficulté. Il

serait bien étonnant qu'une faute de copiste eût mis un nom à la place de l'autre. D'ailleurs, toutes les versions, sauf la version syrienne, concordent avec le texte hébreu. — *Vestitus erat...* Hébreu : « Ceint de sa tunique (militaire), comme habit et par dessus la ceinture (laquelle épée était) assujettie sur ses hanches dans son fourreau et il (le fourreau) sortit, et (l'épée) tomba (à terre). On décrit ainsi minutieusement l'habillement de Joab, pour faire comprendre comment il assassina Amasa, sans que celui-ci pût deviner ses intentions. L'épée n'était donc pas suspendue à la ceinture comme d'habitude, mais était maintenue sur la hanche. Le fourreau tomba de lui-même, par un simple mouvement et en même temps l'épée. Les mots *accinctus gladio* de la Vulgate s'expliquent par ce fait que le traducteur aura lu, comme les Septante חַגוּר *khagour* (*accinctus*), au lieu de חַגוּר *khagor* (*ungulum*).

9. — *Mentum Amasæ.* Hébreu : « La barbe d'Amasa ». Cet usage s'est conservé chez les Arabes et les Turcs, comme marque d'accueil amical. C'est en s'approchant d'Amasa que Joab dut laisser tomber son épée comme par mégarde et qu'il la ramassa de sa main gauche, et non pas au moment où il prit le menton de son rival de la main droite. Amasa ne fut donc pas surpris de voir Joab s'avancer avec son épée à la main, ou peut-être même, ne prit-il pas garde à tout ce manège. Rien en ce moment ne pouvait lui inspirer le moindre soupçon. — *Qui percussit eum.* Sans contredit, ce fut par jalousie que Joab l'assassina.

11. — *Interea quidam...* Voici la traduc-

dum vulnus apposuit, et mortuus est. Joab autem et Abisai frater ejus, persecuti sunt Seba filium Bo-chri.

11. Interca quidam viri, cum stettissent juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt : Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Amasa autem conspersus sanguine, jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.

13. Amoto ergo illo de via, transibat omnis vir sequens Joab, ad persequendum Seba filium Bo-chri.

14. Porro ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam, et Bethmaacha, omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Venerunt itaque et oppug-

conde blessure, et il mourut. Et Joab et Abisai, son frère, poursuivirent Séba, fils de Bo-chri.

11. Cependant, quelques hommes de la suite de Joab, qui s'étaient arrêtés près du cadavre d'Amasa, dirent : Voilà celui qui a voulu être le compagnon de David à la place de Joab.

12. Mais Amasa, baigné de sang, gisait au milieu du chemin. Un homme remarqua que tout le peuple s'arrêterait pour le voir, et il éloigna Amasa du chemin dans un champ, et il le couvrit d'un vêtement, pour que les passants ne s'arrêtassent pas à cause de lui.

13. Lorsqu'il eut été écarté du chemin, tout le peuple passa et suivit Joab afin de poursuivre Séba, fils de Bo-chri.

14. Or, il s'était rendu à travers toutes les tribus d'Israël, à Abéla et à Bethmaacha, et tous les hommes d'élite s'étaient réunis à lui.

15. Ils vinrent donc et l'assié-

tion du verset selon l'hébreu : « Et un homme se tint auprès de lui (d'Amasa), des écuyers de Joab, et dit : Que celui qui a complaisance en Joab et est attaché à David, suive Joab. » C'est sans doute sur l'ordre exprès de Joab qu'un de ses écuyers se tenait là, pour inviter les guerriers convoqués par Amasa, à suivre le chef qui avait toujours été victorieux et dont le nom seul devait inspirer la confiance.

12. — *Amasa autem... in medio viae.* Hébreu : « Or Amasa (était) roulé dans le sang au milieu de la voie. » — *Vidit hoc quidam vir.* Hébreu : « Et l'homme vit », c'est-à-dire, l'écuyer dont il est parlé dans le texte hébreu au verset précédent. — *Operuitque eum vestimento.* C'était pour soustraire aux regards autant que possible le cadavre d'Amasa et pour empêcher qu'on ne s'arrêtât auprès, par suite pour éviter qu'on ne conçût de fâcheuses impressions à l'endroit de Joab. On comprend de reste que ceux qui accompagnaient Amasa devaient hésiter en passant devant le corps de leur chef à poursuivre leur chemin. — *Ne subsisterent...* Hébreu : « Parce que le voyaient tous ceux qui passaient auprès, et il resta là... » C'est une peinture vive et saisissante.

13. — *Transibat omnis vir...* Le corps d'Amasa écarté du chemin, les guerriers passaient alors sans s'arrêter et sans perdre de temps.

14. — *Porro ille transierat.* Le sujet est Joab. — *In Abelam.* Abéla ou Abel est aujourd'hui le village d'Abel el Kamb au nord-ouest du lac Bahr-Houleh. — *Bethmaacha.* Bethmaacha, dont le nom est toujours accolé à celui d'Abéla, devait être tout près de cette dernière ville et ne faire qu'un avec elle, Cfr. 7. 15 ; III Rois xv, 20 ; IV Rois xv, 29. Ces deux villes sont aussi désignées sous l'appellation d'Abel-Maïm, II Paral., xvi, 4. — *Omnesque viri electi.* Le mot הַבְּרִיִּים *habrim*, ne peut être le nom d'une localité. Aussi pense-t-on généralement qu'il y a là une faute de copiste et qu'il faudrait lire בְּרִיִּים *bakhourim* (electi), et par conséquent admettre la leçon de la Vulgate.

15. — *Et obsessa est urbs.* Hébreu : « Et il (le retranchement) s'éleva contre le mur extérieur », car חָלַל *hal* représente ici les ouvrages avancés d'une place forte. — *Moliebatur destruere muros.* On veut voir ici une contradiction avec le 7. 20, et pour cette

gèrent à Abéla et à Bethmaacha, et ils environnèrent la ville de fortifications et la ville fut entourée. Et toute la troupe qui était avec Joab s'efforçait de détruire les murs.

16. Et une femme sage de la ville s'écria : Ecoutez, écoutez! dites à Joab : Approche ici et je te parlerai.

17. Lorsqu'il se fut approché d'elle, elle lui dit : Es-tu Joab? Et il répondit : Je le suis. Elle lui parla ainsi : Ecoute les paroles de ta servante. Il répondit : J'écoute.

18. Elle ajouta : Un ancien proverbe disait ce mot : Que ceux qui interrogent, interrogent à Abéla; et ainsi, on réussissait.

19. Ne suis-je pas celle qui dit la vérité en Israël, et tu veux détruire la cité et renverser une mère en Israël? Pourquoi ruines-tu l'héritage du Seigneur?

20. Et Joab répondit : Loin, loin de moi chose pareille; je ne ruine pas et je ne détruis pas.

21. Les choses ne sont pas ainsi; mais un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Séba, fils de Bochri, a levé sa main contre le roi David. Livrez-le lui seul et nous

nabant eum in Abela, et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem; et obsessa est urbs; omnis autem turba, quæ erat cum Joab, moliebatur destruere muros.

16. Et clamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite, dicite Joab : Appropinqua huc et loquar tecum.

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursumque illa : Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela, et sic perficiebant.

19. Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel, et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel? Quare præcipitas hæreditatem Domini?

20. Respondensque Joab, ait : Absit, absit hoc a me; non præcipito, neque demolior.

21. Non sic se habet res, sed homo de monte Ephraim, Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David : tradite illum solum, et recedemus a civi-

raison faire dériver מִשְׁחִיתִים, *maschkhithim* de שָׁחַת, *schakhath* « fossé », et traduire ainsi l'hébreu : « creusant un fossé pour renverser le mur. » Il est vrai que Josèphe, en parlant de Joab, s'exprime ainsi : καὶ ὑπορήσσειν ἐκέλευσε τὰ τεῖχη, « il ordonna de miner les murailles », Ant., J. I. VII. c. xi, § 7; mais c'est de sa part une simple paraphrase. En réalité la contradiction n'existe pas, car il n'est pas nécessaire de prendre חִשְׁחִיתִים, *hischkhith*, dans son sens rigoureux, et on peut dire que les gens de Joab faisaient leurs préparatifs pour renverser les murs.

16. — *Et exclamavit mulier.* Du haut des murailles.

18. — *Qui interrogant, interrogent...* Il y avait autrefois un proverbe ainsi conçu : « qu'on interroge à Abéla », parce que les habitants de cette ville avaient une grande réputation de sagesse. En cette occasion, on aurait donc

dû se mettre en rapport avec eux avant d'assiéger la ville, et l'on aurait obtenu ce qu'on voulait par rapport à Séba. La loi d'ailleurs ordonnait d'en user ainsi avec les villes étrangères et de les sommer de se rendre, avant d'en commencer le siège et de chercher à les emporter d'assaut, Deut., xx, 40 et suiv.

18. — *Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel.* Hébreu : « Je suis des pacifiques, des fidèles d'Israël, » c'est-à-dire la ville d'Abéla est peuplée d'habitants paisibles et fidèles qui ne pensent pas à se révolter. Cette femme parle ainsi au nom de toute la ville et atteste indirectement que la population d'Abéla n'avait pas l'intention de favoriser la révolte de Seba; mais on ne peut savoir si c'était la menace d'un siège qui avait agi sur les dispositions des habitants. En tout cas cette femme, par sa prudence, sut détourner le malheur qui menaçait sa pa-

tate. Et ait mulier ad Joab : Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergo ad omnem populum, et locuta est eis sapienter : qui abscissum caput Séba filii Bôchri projecerunt ad Joab ; et ille cecinit tuba, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua ; Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israel : Banaias autem filius Joiadæ super Cerethæos et Phelethæos.

*Supr.* 8, 16.

24. Aduram vero super tributa ; porro Josaphat, filius Ahilud, a commentariis.

25. Siva autem, scriba : Sadoc vero et Abiathar, sacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat sacerdos David.

nous éloignerons de la ville. Et la femme dit à Joab : Voilà que sa tête te sera envoyée par la muraille.

22. Elle alla donc trouver tout le peuple et leur parla sagement. Ils tranchèrent la tête de Séba, fils de Bôchri, et la jetèrent à Joab. Et lui, sonna de la trompette et ils s'éloignèrent de la ville, chacun dans sa tente. Et Joab retourna à Jérusalem auprès du roi.

23. Joab fut donc à la tête de toute l'armée d'Israël ; Banaias, fils de Joiada, à la tête des Céréthiens et des Phéliétiens.

24. Aduram fut préposé aux tributs et Josaphat, fils d'Aliud, aux mémoires.

25. Siva était Scribe, et Sadoc et Abiathar étaient prêtres,

26. Et Ira, de Jaïr, était prêtre de David.

trie. — *Matrem in Israel.* Une métropole, une capitale.

22. — *Et locuta est eis sapienter.* Hébreu : « Avec sa sagesse. » L'explication de la Vulgate est des plus heureuses. — *Joab autem...* Joab, en somme, paraît avoir la part la plus importante dans l'expédition. Même en supposant que son frère Abisaï ait conservé, après la mort d'Amasa, le commandement de toutes les troupes envoyées à la poursuite de Séba, on s'expliquerait assez bien que, grâce à sa renommée militaire, il ait eu, par la force des choses, la direction générale. Il est probable qu'après la mort d'Amasa personne n'était en état de le remplacer, et qu'il reprit naturellement possession de ses fonctions.

x. Liste des grands officiers de la couronne, xx, 23-26.

23. — *Fuit ergo Joab...* Cette liste est à peu près semblable à celle du chap. VIII,

7. 46-48, sauf deux exceptions que nous signalerons plus loin.

24. — *Aduram.* Aduram, en hébreu Hadoram, paraît être la forme abrégée d'Adoniram. et désigne le même personnage qui, sous Salomon, remplit aussi les mêmes fonctions d'inspecteur du fisc, III Rois, iv, 6, v, 28, CII, 47 ; II Paral., xx, 48. S'il a exercé ses fonctions sous trois rois, il a dû entrer en charge dans les dernières années de David, car au ch. VIII, 46 et suiv., il n'est pas mentionné. Si ensuite il n'en est plus question qu'à l'événement de Roboam, il ne s'en suit pas qu'il ne soit pas resté en charge encore assez longtemps.

26. — *Ira autem Jairites.* Ce personnage n'est plus mentionné désormais. Au ch. VIII, 7. 48, on lit : « filii autem David.... » — *Sacerdos David.* C'est-à-dire, conseiller intime de David, V. VIII, 48.

## CHAPITRE XXI

Sous le règne de David, il y eut une famine de trois années, en punition, répondit le Seigneur, du massacre des Gabaonites par Saül (v. 1). — David demanda donc aux Gabaonites ce qu'il fallait faire pour les satisfaire, et ceux-ci réclamèrent seulement la faculté de se venger sur la race de Saül, et de crucifier sept de ses descendants (vv. 2-6). — Le roi épargna Miphiboseth, mais il livra aux Gabaonites deux fils de Respha, concubine de Saül, et cinq fils de Michol, sa fille, et les Gabaonites les crucifièrent sur la montagne (vv. 7-9). — Or, Respha se tint auprès des cadavres, et en écarta les oiseaux de proie et les animaux carnassiers (v. 10). — A cette nouvelle, David alla chercher à Jabès les ossements de Saül et de Jonathas, et les fit ensevelir avec les corps des suppliciés dans le tombeau de Cis, père de Saül; Dieu ensuite accorda son pardon au pays (vv. 11-14). — Une nouvelle guerre s'éleva entre Israël et les Philistins, et David faillit succomber dans un combat contre un géant et fut délivré par Abisaï; depuis lors, les hommes de David ne lui permirent pas de s'exposer (vv. 16-17). — Une seconde, une troisième et une quatrième guerre, avec les Philistins eurent lieu, et dans chacune un géant de force prodigieuse fut tué par les héros de David (vv. 18-22).

1. Il y eut aussi, aux jours de David, une famine pendant trois ans continus. Et David consulta l'oracle du Seigneur. Et le Seigneur dit: C'est à cause de Saül et de sa maison sanguinaire, parce qu'il a tué les Gabaonites.

2. Le roi donc, ayant appelé les Gabaonites, leur dit (Or, les Gabaonites n'étaient pas des enfants d'Israël, mais un reste d'Amorrhéens. Et les enfants d'Israël leur avaient juré, et Saul voulut les frapper avec fureur, comme pour les fils d'Israël et de Juda):

3. David donc dit aux Gabaonites:

1. Facta est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter; et consuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus: Propter Saul, et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. Vocatis ergo Gabaonitis, rex dixit ad eos (Porro Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquæ Amorrhæorum: filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percutere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda):

Jos. 2, 55.

3. Dixit ergo David ad Gabaoni

3<sup>e</sup> Conclusion du règne de David, XXI-XXIV.

A. Famine et punition de la faute de Saül envers les Gabaonites; expiation, XXI, 1-14.

CHAP. XXI. — 1. — *In diebus David.* On ne sait à quelle époque du règne de David eut lieu cette famine. Ce qui est dit au v. 7 prouve toutefois que ce ne fut pas avant les événements racontés au ch. IX, puisque ce fut alors que David entendit, pour la première fois, parler de Miphiboseth. Peut-être faudrait-il la placer avant la révolte d'Absalom, car les reproches de Scméi semblent faire allusion au traitement infligé aux descendants de Saül, v. 9. Cependant la chose est fort douteuse et il se peut que ses paroles aient simplement rapport au meurtre d'Abner

et à celui d'Isboseth. — *Propter Saul.* La faute de Saül retombe sur toute la nation, car il y a solidarité entre le peuple et le roi, son représentant auprès de Dieu. — *Quia occidit Gabaonitas.* Nous n'avons pas sur ce fait d'autres données plus précises. Ce fut par un faux zèle pour le peuple que Saül chercha à détruire les Gabaonites, v. 2.

2. — *Sed reliquæ Amorrhæorum.* Josué leur avait promis par serment de leur conserver la vie, Jos., IX, 15 et suiv. Saül s'était donc rendu coupable d'un véritable parjure. Dans Josué, l. c. v. 1, ce peuple est appelé les Hévéens; mais s'il est désigné ici sous le nom d'Amorrhéens, c'est parce que c'était le nom générique de tous les peuples de race chananéenne, Gen., X, 16, xv, 16.

tas : Quid faciam vobis? et quod erit vestri piaculum, ut benedicatis hæreditati Domini?

4. Dixeruntquæ ei Gabaonitæ : Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul, et contra domum ejus : neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis?

5. Qui dixerunt regi : Virum, qui attrivit nos et oppressit inique, ita delere debemus, ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

Que ferai-je pour vous? Et quelle sera votre expiation, pour que vous bénissiez l'héritage du Seigneur?

4. Et les Gabaonites lui dirent : Il n'est pas question pour nous d'argent et d'or, mais de Saul et de sa maison; et nous ne voulons pas qu'un homme d'Israël soit tué. Le roi leur dit : Que voulez-vous donc que je fasse pour vous?

5. Ils dirent au roi : L'homme qui nous a broyés et opprimés injustement, nous devons l'exterminer, de telle sorte qu'il ne reste pas un seul rejeton de sa race dans toutes les frontières d'Israel.

6. Que sept de ses fils nous soient donnés, pour que nous les crucifions au Seigneur, à Gabaa de Saül, jadis élu du Seigneur. Et le roi dit : Je les donnerai.

3. — *Et quod erit vestri piaculum?* Comment pourrai-je apaiser le Seigneur irrité à cause de l'injustice qui vous a été faite?

4. — *Non est vobis...* Hébreu : « Il n'est pas à moi pour l'argent et l'or (à faire) avec Saül et sa maison », c'est-à-dire, nous ne demandons pas d'argent à Saül et à sa maison en compensation du sang qu'il a répandu. Cette réponse prouve par elle-même que la compensation en argent n'était point sans exemple, bien que la chose fût défendue par la Loi, Nomb., xxxv, 34, 32. — *Neque volumus...* Hébreu : « Et il n'est pas à nous de faire mourir quelqu'un en Israël », c'est-à-dire,

nous ne pouvons de notre propre autorité faire mourir qui que ce soit en Israël pour nous venger. C'était par le sang que l'injure faite aux Gabaonites devait être expiée, mais ceux-ci ne pouvaient rien sans l'ordre du roi.

6. — *Septem viri.* Le nombre sept est un nombre sacré, et il s'agirait ici d'une œuvre sainte à accomplir. — *Ut crucifigamus eos.* Avant d'attacher les criminels à la croix, on les faisait mourir, Nomb., xxv, 4. C'est ici la peine du talion, sang pour sang, Nomb., xxxv, 31. — *Domino.* Pour l'honneur de Dieu, pour apaiser sa colère. — *In Gabaa Saul.* Parce que c'était la patrie de Saül, le vrai coupable. — *Quondam electi Domini.* Ce n'est point là une ironie, car Saul avait été vraiment l'élu du Seigneur, mais avait mérité d'être rejeté à cause de ses crimes. Toutefois, l'addition de cette épithète en pareille occasion, n'en est pas moins quelque

peu singulière. Peut-être les Gabaonites s'attachent-ils à faire ressortir les titres de Saül, pour rehausser d'autant l'importance de la satisfaction qu'ils exigent. Quant au mot *quondam*, c'est une glose explicative du traducteur. — *Ego dabo...* D'après la Loi, Nomb., xxxv, 33, le meurtre commis dans le pays ne pouvait être expié que par le sang; mais il n'était pas permis d'engager la vengeance sur d'autres que sur la personne même du coupable, Deut., xxiv, 16. Il semblerait donc que David, en cette circonstance, n'était pas obligé d'accéder à la demande des Gabaonites, ou que la coutume basée sur les idées de solidarité de la famille avait modifié la loi. Toutefois, dans le cas présent, il n'y a pas lieu de se livrer à des considérations de ce genre. En effet, c'est Dieu qui, par l'envoi d'une famine et par sa réponse, fait connaître que la faute de Saül pesait sur le pays et doit être expiée. Or, Saül étant mort, on ne pouvait expier le meurtre des Gabaonites que dans le sang de ses descendants. Dieu lui-même demandait donc que la postérité de Saül périt, et il avait sans doute des raisons pour cela. Il voulait montrer combien l'oppression des Gabaonites lui avait déplu, combien Saül lui était devenu odieux, faire un exemple et empêcher que le tronc pût jamais être revendiqué. La loi n'avait donc pas sa propre application, et David n'avait pas le choix d'admettre ou de repousser la demande des Gabaonites; son devoir avant tout était de délivrer le pays de l'anathème qui pesait sur

7. Et le roi épargna Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, à cause du serment au Seigneur, qui avait existé entre David et entre Jonathas, fils de Saül.

8. Le roi prit donc les deux fils de Respha, fille d'Aïa, qu'elle enfanta à Saül, Armoni et Miphiboseth, et les cinq fils de Michol, fille de Saül, qu'elle avait enfantés à Hadriel, fils de Berzellai, qui était de Molathi,

9. Et il les livra aux mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur la montagne, devant le Seigneur. Et tous les sept moururent en même temps, dans les premiers jours de la moisson, lorsque la moisson de l'orge commençait.

10. Mais Respha, fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit au dessous d'elle, sous un rocher, depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau tombât du ciel sur eux. Et elle ne laissa pas les oiseaux les déchirer pendant le jour, ni les bêtes féroces pendant la nuit.

7. Pepercitque rex Miphiboseth, filio Jonathæ, filii Saul, propter jusjurandum Domini quod fuerat inter David et inter Jonatham filium Saul.

*1 Reg. 18, 3.*

8. Tulit itaque rex duos filios Respha, filiæ Aia, quos peperit Sauli, Armoni, et Miphiboseth; et quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi.

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum; qui crucifixerunt eos in monte coram Domino; et ceciderunt hi septem, simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

10. Tollens autem Respha, filia Aia, cilicium, substravit sibi supra petram, ab initio messis, donec stillaret aqua super eos de cœlo; et non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem.

lui. Ce qu'il put faire, ce fut d'épargner Miphiboseth, le fils de Jonathas, à cause du serment qu'il avait fait à son père, ( Rois, xviii, 3, xx, 8, 16.

7. — *Respha*. Respha était la concubine de Saül, Cfr. v. 44, et iii, 7. — *Et quinque filios Michol*. Ce n'est point Michol, mais bien Mérob, la fille aînée de Saül, qui avait été donnée en mariage à Hadriel de Molath, I Rois, xviii, 19. Il y a donc évidemment une faute de copiste dans le texte original, faute qui a été reproduite dans toutes les versions.

9. — *In monte*. C'est-à-dire sur la montagne qui était près de Gabaa. — *Hi septem*. Plusieurs interprètes préfèrent le cheuib, שבועתים, *schibataim*, au kéri, שבועתם, *schibatam* « eux sept ». et traduisent « sept à la fois », ou « de la même manière », attendu que la forme du duel dans les noms de nombre exprime la simultanéité et la répétition. La peinture du fait est ainsi plus saisissante. — *Incipiente messione hordei*. C'est au milieu du mois Nisan, notre mois d'avril, que la moisson s'ouvrait par la récolte de l'orge. La mention de cette circonstance sert d'introduction et d'explication à ce qui va suivre.

10. — *Substravit sibi supra petram*. Le cilice ou sac fait de poils ou de crins, dont il est parlé, lui servit de couche. — *Donec stillaret...* C'est-à-dire, jusqu'à ce que la pluie eût tombé et fait cesser la sécheresse qui désolait le pays, après quoi les cadavres purent sans doute être détachés des croix et ensevelis. C'est ainsi que nous pouvons compléter le récit à l'aide de l'historien Josèphe. Toutefois, rien n'indique que Dieu envoya immédiatement la pluie, ainsi qu'il le prétend, Cfr. Ant., J. I. VII, c. xii, § 4. Or, en Palestine, comme nous l'avons déjà fait remarquer, I Rois, xii, 17, 18, la pluie est extrêmement rare pendant l'été, et ne commence à tomber qu'en automne, au mois d'octobre. Respha serait donc restée six mois auprès des cadavres des suppliciés. — *Et non dimisit aves...* Le plus grand outrage qu'on pût faire aux morts, c'était de laisser leurs cadavres sans sépulture, devenir la nourriture des oiseaux de proie et des bêtes sauvages, I Rois, xvii, 44. D'après le Deutéronome, xxi, 22 et suiv., les suppliciés ne devaient pas rester suspendus à la croix pendant la nuit, mais être détachés et ensevelis avant le soir. Toutefois, en cette circonstance, la loi

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus, a viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethsan, in qua suspenderant eos Philisthiim cum interfecissent Saul in Gelboe;

*I Reg. 31, 12.*

13. Et asportavit inde ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus; et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. Sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ filii ejus in terra Benjamin, in latere, in sepulchro Cis patris ejus; feceruntque omnia quæ præceperat rex, et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

15. Factum est autem rursum prælium Philisthinorum adversum Israël, et descendit David, et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philisthiim. Deficiente autem David,

16. Jesbibenob, qui fuit de genere

11. Et on annonça à David ce qu'avait fait Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül.

12. Et David alla et prit les ossements de Saül et les ossements de Jonathas, son fils, aux hommes de Jabes Galaad, qui les avaient enlevés de la place de Bethsan, où les Philistins les avaient suspendus, lorsqu'ils avaient tué Saül à Gelboé.

13. Et il en apporta les ossements de Saül, et les ossements de Jonathas, son fils, et on recueillit les ossements de ceux qui avaient été crucifiés,

14. Et on les ensevelit, avec les ossements de Saül et de Jonathas, son fils, dans la terre de Benjamin, sur le côté, dans la sépulture de Cis, son père. Et on fit tout ce que le roi avait prescrit, et ensuite Dieu fut de nouveau propice au pays.

15. Mais il y eut une nouvelle guerre des Philistins contre Israël, et David descendit, et avec lui ses serviteurs, et ils combattirent contre les Philistins. Or, David étant fatigué,

16. Jesbibenob, qui était de la

ne pouvait recevoir son application, car il fallait que les victimes expiatoires restassent exposées devant Dieu, jusqu'à ce qu'il eût montré, en faisant cesser le fléau, que sa colère était apaisée.

11. — *Concubina Saul.* Les Septante contiennent la singulière addition que voici : καὶ ἐξελήθησαν, καὶ κατέλαβεν αὐτοὺς Δάν υἱὸς Ἰωὰ τῶν ἀπογόνων τῶν γιγάντων, « et ils furent détachés, et Dan, fils de Joa, de la race des géants, les prit. »

12. — *Qui furati fuerant ea.* Qui les avaient enlevés secrètement. — *De platea Bethsan.* Dans les villes d'Orient, la place du marché n'était pas au milieu de la ville, mais à côté de la porte ou en avant, Cfr. II Paral., xxii, 6, Neh., viii, 4, 3, 16. La place de Bethsan, le lieu des réunions des habitants, était l'endroit le plus convenable pour y exposer sur les murs les corps de Saül et de ses fils. Il n'y a donc pas contradiction avec le passage où il est dit que les Philistins les suspendirent aux murs, I Rois, xxxi, 40.

14. — *In latere.* L'hébreu צֶלַע, tséla, dé-

signe très probablement une ville ou une localité quelconque, d'ailleurs inconnue. C'est peut-être la même chose que Séla, Jos., xviii, 28. — *Et repropitiatus est...* Dieu fit cesser la famine.

B. Guerres contre les Philistins; exploits des héros de David, xxi, 15-22.

15. — *Factum est autem...* Les notices qui suivent sur les exploits de plusieurs héros, paraissent avoir été empruntées à une chronique des guerres de David. Elles fournissent la preuve matérielle de la protection que Dieu accorda à son élu, en le délivrant de ses ennemis, et servent pour ainsi dire d'introduction au cantique d'actions de grâces du ch. suivant. — *Adhuc.* Ce mot ne prouve point que les faits racontés présentement se rattachent chronologiquement à ce qui précède. Il indique que cette guerre fit suite à une autre, et peut-être que ce passage est l'extrait textuel d'une autre œuvre historique. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est que dans les Para-

race d'Arappa, dont le fer de lance pesait trois cents onces, et qui était ceint d'un glaive neuf, s'efforça de frapper David.

17. Et Abisaï, fils de Sarvia, vint à son secours, frappa le Philistin et le tua. Alors, les hommes de David jurèrent, et dirent : Désormais, vous ne marcherez plus avec nous au combat, afin que vous n'éteigniez pas le flambeau d'Israël.

18. Il y eut aussi à Gob une seconde guerre contre les Philistins, où Sobochaï, de Husati, tua Saph de la postérité d'Arappa, de la race des géants.

19. Et il y eut une troisième guerre à Gob, contre les Philistins, où Adéodat, fils de Saltus, tisseur d'étoffes à plusieurs couleurs, de

Arappa, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

*I Reg. 17, 7.*

17. Præsidioque ei fuit Abisai filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel.

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos : tunc percussit Sobochai de Husati, Saph, de stirpe Arappa de genere gigantum.

*I Par. 20, 4.*

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit Adeodatus, filius Saltus, polymitarius Bethlehemites Goliath.

lipomènes, I Paral., xx, 4-6, trois des exploits mentionnés ici se trouvent dans le résumé des guerres de David.

46. — *Jeshibenob*. En hébreu, ישבן בנב, *Ischbobenob*, d'après le chétif, mot qui signifierait peut-être, « celui dont la demeure est sur la hauteur ». Peut-être habitait-il une sorte de château fort, d'un accès difficile. — *De genere Arappa*. De la race des Raphaïm, race des géants, dont il subsistait encore quelques familles, Deut., II, 44, III, 44, 43 ; Cfr. Gen., XIV, 5. — *Trecentas uncias*. Hébreu : « trois cents sicles », la moitié autant que le javelot de Goliath, I Rois, XVII, 7.

46. — *Ense novo*. L'adjectif féminin חדשה, *khadaschah*, indique certainement une arme nouvelle, sans qu'on puisse savoir de laquelle il s'agit. Peut-être est-ce le nom même d'une arme extraordinaire.

46. — *Tunc juraverunt viri David*. Ils lui attestèrent par serment qu'ils ne lui permettraient plus de s'exposer. — *Lucernam Israel*. David était la lumière d'Israël, parce que Dieu était sa lumière, XXII, 29, ou parce que Dieu avait éclairé sa lampe et dissipé ses ténèbres, Ps., XVII, 29, c'est-à-dire, l'avait tiré de sa bassesse pour l'élever aux honneurs. David s'exposait donc, en risquant sa vie dans les combats, à éteindre la lampe que le Seigneur avait allumée pour le bonheur d'Israël. D'après cette expression, *lucernam Israel*, on peut à bon droit supposer qu'il était reconnu roi de toute la nation.

46. — *In Gob*. Dans les Paralipomènes

I Paral. xx, 4, on lit : *in Gazer*, ce qui fait penser que Gobse trouvait dans le voisinage de cette ville, v. Jos. x, 33. On ne connaît point la position de cette localité. — *Sobochai*. Un des héros, des Gibborim de David, I, Paral. XI, 29, qui commandait la huitième division de l'armée, I Paral. XXVII, 4 : v. XXIII, 27. — *Husati*. En hébreu הוּסָתִי, *hakhouschthi* avec l'article, nom patronymique de Hosa, en hébreu הוּשָׁה, *Khousché*, I Paral. IV, 4.

49. — *Adeodatus*. C'est la traduction du mot אֵלֶהָנָן, *Elekhanan*. « Adeodatus, dit S. Jérôme, ipse est David. Idcirco dicitur Adeodatus, quia a Deo est electus in regnum. Filius Saltus, quia de saltu, ubi oves pascebat, est eductus. Polymitarius, quia de genere Be-sabel mater ejus fuit. Bethlehemites, quia Noemi et Ruth tempore ubertatis reversæ sunt in Bethlehem ». Mais cette opinion est tout à fait invraisemblable, car il est question des guerres que David fit après son avènement au trône, et même dans sa jeunesse. — *Filius saltus polymitarius*. Les mots « saltus polymitarius » sont une sorte de traduction de יַעֲרֵי אֲרָגִים, *iaaré orgim* (silvæ textorum), ce que l'on doit regarder comme un nom propre, ainsi que l'on fait les Septante, en le reproduisant sous la forme Ἀριστοργίμ. Mais il est probable que le mot אֲרָגִים, qui se trouve encore à la fin du verset, a été écrit ici par mégarde et l'on adopte généralement la leçon des Paralipomènes, XX, 5 où on lit : « Fils de Jair (vulg. filius Saltus) de Zachm-

Gethæum; cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium textentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth: in quo vir fuit excelsus, qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est, viginti quatuor, et erat de origine Arapha.

21. Et blasphemavit Israel: percussit autem eum Jonathan, filius Samaa, fratris David.

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David, et servorum ejus.

Bethléhem, - tua Goliath de Geth, dont la hampe de lance était comme l'ensonple des tisserands.

20. Et il y eut une quatrième guerre à Geth, où vint un homme de haute taille qui avait six doigts aux mains et aux pieds, c'est-à-dire, vingt-quatre, et qui était de la race d'Arapha.

21. Et il insulta Israël, mais Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua.

22. Ils étaient issus tous les quatre d'Arapha, à Geth, et ils succombèrent sous la main de David et de ses serviteurs.

## CHAPITRE XXII

David loue d'abord le Seigneur de l'avoir délivré des embûches de Saül (vv. 1-4), — Dépeint, en un style figuré, la manière dont Dieu est venu à son secours (vv. 5-9), — Puis il en donne les raisons (vv. 20-28). — Dans la seconde partie de ce cantique, le Psalmiste parle de l'assistance que Dieu lui a fournie dans ses combats contre les ennemis de son royaume (vv. 29-46); — Et de nouveau glorifie les actes de la puissance divine (vv. 47-54).

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus, in die qua liberavit eum Dominus de manu

1. Or, David adressa au Seigneur les paroles de ce cantique, le jour où le Seigneur le délivra de la main

(frappa) le frère de Goliath. » Il n'est guères probable, en effet, qu'il y ait eu deux géants du nom de Goliath. En ce cas, cet Elchanan (Adeodatus) serait différent de l'Elchanan de Béthléhem, xxiii, 24, et c'est apparemment à cause de la ressemblance des noms que l'on aurait transformé ici את־לחמי, *eth lakhmi*, en בֶּת־הַלַּחְמִי, *beth-hallahmi*.

21. — *Filius Samaa fratris David* v. xiiii, 3.

22. — *De Arapha in Geth*. C'est-à-dire, de la race des Raphaim, dont les descendants subsistaient encore à Geth, ainsi que dans d'autres villes philistines. — *In manu David*. C'est une allusion au combat que David soutint en personne contre Jesbibeob.

C. David rend grâce à Dieu pour les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, xxii.

CHAP. XXII. — 1. — *Locutus est autem David...* Ce cantique est à peu de chose près identique au Ps. xvii et le titre même est

peu différent. Il est évident tout d'abord qu'il est l'œuvre de David, ainsi que l'auteur du livre le témoigne. Ce qui d'ailleurs dépose en faveur de sa haute antiquité, c'est qu'il a servi à la composition des Ps. cxv et cxliv, que le v. 34 est cité dans les Proverbes, xxx, 5, et le v. 34 dans Habacuc, iii, 9. Le sujet lui-même montre que c'est un roi puissant et redouté qui célèbre les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis à l'aide de Dieu. Les idées et les traits caractéristiques sont en harmonie avec les Psaumes de David et au surplus, dans le v. 51, l'auteur a soin de se nommer lui-même. La place que le cantique occupe dans le livre lui convient du reste, car la fin du ch. précédent en est l'introduction naturelle, et le ch. suivant s'y rattache de près. Quand à la date précise de la composition le v. 54 ferait supposer que David avait déjà la certitude que son royaume était affermi, et que la

de tous ses ennemis et de la main de Saül.

2. Et il dit : Le Seigneur est mon rocher et ma force et mon Sauveur.

3. Dieu est ma force et j'espérerai en lui, il est mon bouclier et la corne de mon salut. C'est lui qui m'élève, en lui je me réfugie. Mon sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité?

4. J'invoquerai le Seigneur, digne de toute louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Car les frayeurs de la mort

omnium inimicorum suorum, et de manu Saul :

2. Et ait : Dominus petra mea, et robur meum, et salvator meus.

Ps. 17, 3.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum; scutum meum, et cornu salutis meæ; elevator meus, et refugium meum; salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum; et ab inimicis meis salvus ero.

Ibid. 17, 4.

5. Quia circumdederunt me con-

royauté se perpétuerait dans sa maison, Ef. vii, 14 et suiv. Ces paroles du titre de *manu omnium inimicorum*, indiquent bien que David avait triomphé des ennemis du dehors et concordent bien avec la description des victoires contenue dans les *Ps.* 29-46. Vu le ton joyeux et l'allure vive du poème, il semblerait que sa composition a précédé la révolte d'Absalom et les complications qui en furent la suite, que, par conséquent, elle serait postérieure aux victoires remportées sur les Syriens et les Iduméens et racontées dans les ch. viii et x. Ce cantique daterait donc de l'époque la plus brillante du règne de David. — *Et de manu Saul*. Ce ne fut pas la dernière des délivrances de David, mais ce fut la plus extraordinaire et la plus difficile, celle qui eut les plus glorieux résultats. De la plus profonde misère, David passa à la puissance et à la magnificence.

2. *Et ait*. — Les trois premiers versets sont une sorte d'introduction au cantique et en contiennent le résumé. David y énumère d'après sa propre expérience les différentes manières par lesquelles Dieu est venu à son secours. Cette accumulation de substantifs attributs témoigne de la vivacité de la reconnaissance de David, et en même temps de ses espérances pour l'avenir. — *Et robur meum*. Hébreu : « Et ma citadelle ». Ces expressions *petra mea* et *robur meum* sont en rapport avec la nature du sol de la Palestine dont les rochers presque inaccessibles avaient souvent servi de refuge à David, au temps où Saül le poursuivait, I Rois xxiv, 23, xxii, 5. Mais tout en cherchant un abri dans les rochers et sur les hauteurs, il mettait son unique espérance en Dieu, le véritable rocher spirituel, et sa citadelle véritable.

3. — *Deus fortis meus*. Hébreu : אלהי צורי,

*élohè tsouri*, « le Dieu de mon rocher ». Moïse nomme Dieu *le rocher d'Israël*, Deut. xxxii, 4, à cause de sa fidélité immuable, car le rocher est le symbole de la fermeté et de la stabilité. Dans le Ps. xviii, v. 3 (hébr.) on lit אלהי צורי, *éli tsouri*, « mon Dieu (fort), mon rocher », deux synonymes qui sont ici réunis en un seul attribut. — *Scutum meum*. Le bouclier est le symbole de la protection divine contre les attaques de l'ennemi et contre tout danger. Dieu est le bouclier du secours pour le peuple d'Israël, Deut. xxxiii, 29. Cette image est souvent reproduite dans les Psaumes, Ps. iii, 4, vii, 11, xxvii, 7, lxx, 12, etc. — *Et cornu salutis meæ*. Dieu n'est pas seulement une protection dans le danger, il est aussi une arme pour combattre l'ennemi et pourvoir au salut de celui qui se confie en lui. La comparaison est empruntée au règne animal, et l'on sait que le bœuf a sa force principale, son arme la plus puissante, dans les cornes, V. I Rois II, 1. — *Elevator meus*. Hébreu : « Ma fermeté » litt. « ma hauteur ». — *De iniquitate*. C'est à dire de l'injustice et de la violence. La fin de ce verset manque dans le v. 3 du Ps. xvii. Toutefois cette addition n'est point le résultat de l'abondance du rythme, mais des circonstances historiques du moment.

4. — *Laudabilem invocabo Dominum*. Appuyé sur l'expérience, David résume pour ainsi dire tout le cantique dans ce présent verset dont le sens est celui-ci : quand j'invoque le Seigneur, je suis délivré. Plus loin, il confirmera la vérité de ce témoignage en célébrant les secours que Dieu lui a fournis en différentes circonstances. Le recours à Dieu suppose d'ailleurs une ferme confiance basée sur les attributs et les manifestations de Dieu, par lesquels il s'est révélé comme sauveur.

tritiones mortis; torrentes Belial ter-  
ruerunt me.

6. Funes inferni circumdederunt  
me; prævenerunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo  
Dominum, et ad Deum meum cla-  
mabo; et exaudiet de templo suo  
vocem meam, et clamor meus ve-  
niet ad aures ejus.

8. Commota est et contremuit  
terra; fundamenta montium con-  
cussa sunt, et conquassata, quoniam  
iratus est eis.

9. Ascendit fumus de naribus  
ejus, et ignis de ore ejus vorabit;  
carbones succensi sunt ab eo.

10. Inclinauit cœlos, et descen-  
dit: et caligo sub pedibus ejus.

m'ont environné, les torrents de Bé-  
lial m'ont épouvanté.

6. Les liens de l'enfer m'ont en-  
touré, les filets de la mort m'ont  
enveloppé.

7. Dans ma tribulation, j'invoque-  
rai le Seigneur, et je crierai vers  
mon Dieu. Et de son temple il en-  
tendra ma voix, et mon cri parvien-  
dra à ses oreilles.

8. La terre fut agitée et trembla,  
les fondements des montagnes fu-  
rent ébranlés et secoués parce qu'il  
fut irrité contre eux.

9. La fumée monta de ses narines  
et un feu dévorant sortit de sa bou-  
che; des charbons en furent allu-  
més.

10. Il inclina les cieus et il des-  
cendit et les ténèbres étaient sous  
ses pieds.

5. — *Contributiones mortis*. Hébreu : « Les flots de la mort ». David s'était souvent trouvé en danger de mort, soit pendant le cours de la persécution de Saül, soit au moment de la révolte d'Absalom, soit même dans ses guerres contre l'étranger, XXI, 46. Selon Keil, les vv. 5 et 6 sont le résumé de tous les dangers que David a courus; mais il semble plutôt qu'il n'y est question que de ses angoisses pendant la persécution de Saül, et des embûches auxquelles il a été en butte de la part de ce prince. L'expression « les flots de la mort » s'harmonise mieux avec cette autre « les torrents de Bélial ». Dans le Ps. XVII on lit : « les douleur de la mort ». — *Torrentes Belial*. Bélial, en hébreu בללעל, signifie *inutilité, indignité*. Les torrents de Bélial ou de la méchanceté sont les angoisses qui proviennent des méchants, des indignes. Le démon est aussi appelé Bélial, II Éz. VI, 45.

6. — *Funes inferni*. Dans ce verset, l'enfer et la mort sont comparés au chasseur qui cherche à enfermer sa proie dans ses filets.

7. — *In tribulatione mea...* C'est au milieu de ces dangers que David a eu l'inspiration d'invoquer le Seigneur. A cette occasion nous ferons remarquer que le sens exigerait l'emploi du parfait au lieu du futur. Toutefois le passé est le garant de l'avenir, et par conséquent il est certain que toutes les fois que David invoquera le Seigneur, il sera exaucé. — *De templo suo*. Ce temple, c'est le ciel, l'habitation de Dieu.

8. — *Commota est...* Comme autrefois, lors-

qu'il fit alliance avec son peuple, Ex. XIX, 46 et suiv., le Seigneur, pour délivrer son serviteur, descend du ciel au milieu des phénomènes terribles de la nature qui annoncent la colère du Tout-Puissant. Dans la réalité les délivrances de David ne furent point accompagnées d'apparitions aussi extraordinaires, mais toutefois la main de Dieu se montra si visiblement que le langage poétique autorise à dire que Dieu en personne s'est avancé pour prêter à son serviteur l'appui de sa puissance. — *Fundamenta montium*. Hébreu : « Les fondements des cieus », mais dans le Ps. XVIII (texte hébreu), « les fondements des montagnes » comme ici dans la Vulgate.

9. — *Ascendit fumus de naribus ejus*. La colère du Seigneur jette du feu et de la fumée, car la fumée est l'avant-couvreur du feu, Cf. Deut. XXIX, 19, XXXII, 22. Chez les hommes, la colère se manifeste par le gonflement des narines, ou par une violente respiration. — *Et ignis de ore ejus vorabit*. La flamme suit la fumée et dévore tout ce qui se trouve sur son passage, et la colère qui est dans le cœur sort de la bouche en paroles enflammées. — *Carbones succensi sunt ab eo*. Hébreu : « Les charbons ardents brûlaient de lui », c'est-à-dire, la flamme des charbons ardents sortait de lui comme d'une fournaise, Cf. Gen. XV, 47. Le Seigneur descendit de même sur le Sinaï, dans le feu et la fumée, Ex. XIX, 49.

10. — *Inclinauit cœlos*. Quand les nuages

11. Et il monta sur les chérubins et il vola et il fut emporté sur l'aile des vents.

12. Il mit les ténèbres autour de lui et s'y cacha, et, des nuées des cieux, cribla les eaux.

13. Par l'éclat de sa face des charbons de feu furent allumés.

14. Le Seigneur tonna dans le ciel et le Très-Haut fit entendre sa voix.

15. Il lança ses flèches, et il les dissipa; sa foudre, et il les consuma.

16. Les profondeurs des mers apparurent et les fondements de la terre furent dévoilés, par le grondement du Seigneur, par le souffle impétueux de sa fureur.

11. Et ascendit super cherubim : et volavit; et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo latibulum, cribrans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus, succensi sunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus; et excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas, et dissipavit eos; fulgur et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritus furoris ejus.

descendent près de terre, il semble que le ciel s'incline et s'abaisse, Cf. Ps. cxliii, 5; Is. lxiii, 49. — *Et descendit*. Après tous ces préparatifs, le Seigneur vient exécuter ses justices et délivrer David de ses ennemis. On représente aussi ailleurs de la même sorte Dieu descendant pour opérer ses vengeances. Gen. xi, 7, xviii, 24; Is. lxiv, 4. — *Et caligo sub pedibus ejus*. Pendant que Dieu descend, des nuages épais sont sous ses pieds, ce qui nous donne l'idée qu'il est descendu du ciel pendant la tempête. Les ténèbres sont le symbole de l'épouvante que la colère de Dieu porte avec elle. Ex. xix, 16, xx, 24; Deut. v, 49; Ps. ciii, 29.

14. — *Et ascendit super cherubim*. Les chérubins sont représentés comme supportant la majesté divine, parce que sur le propitiatoire de l'Arche d'alliance se trouvaient deux chérubins aux ailes étendus, Ex. xxv, 20 et suiv. Ils servent ici de trône au Seigneur. La nuée reposait sur les ailes des chérubins dont ils étaient le trône, Nomb. ix, 45 et suiv.; de même David représente le Seigneur porté sur les ailes des chérubins, pour exprimer qu'il descendit en qualité de juge et de sauveur dans toute la majesté de sa gloire. Déjà Moïse avait représenté le Seigneur descendant entouré de myriades d'anges, Deut. xxxiii, 2. Les trois versets 11, 12 et 13 sont le développement du v. 10. — *Et lapsus est super pennas venti*. Hébreu : « et il a paru sur les ailes des vents ». Dans le Ps. xvii (hébr. xviii) on lit : « il planait », par suite du changement de נדד *vaira* en נדדו *vaiédé*.

12. — *Posuit tenebras*. Les nuages deviennent de plus en plus épais et l'obscurité plus profonde. — *Latibulum*. Hébreu : « des tentes ». Dieu fait des ténèbres sa tente. — *Cribrans aquas de nubibus cœlorum*. Hébreu : « Réunion d'eaux, épais nuages », mots qui sont en opposition avec *ténèbres*.

13. — *Præ fulgore in conspectu ejus*. Les flammes des éclairs symbolisent le feu de la colère, et les éclairs sont aussi comme des flèches. v. 15. L'éclat de la substance divine voilée par les nuages pénètre cette enveloppe épaisse en charbons ardents, lesquels sont les éclairs qui sortent des nuages en faisceaux.

15. — *Misit sagittas*. Dieu lance les éclairs comme des flèches sur ses ennemis avec accompagnement de violents coups de tonnerre et il disperse tous ses adversaires. — *Et consumpsit eos*. Hébreu : « Et il les a troublés ». C'est l'expression employée habituellement pour prendre l'anéantissement des ennemis de Dieu sous ses attaques. Cfr. Ex. xiv, 24, xxiii, 27; Jos., x, 40; Jug., iv, 45; I Rois, vii, 40.

16. — *Et apparuerunt effusiones maris*. Hébreu : « Et le lit des mers a apparu », c'est-à-dire le fond des mers s'est découvert, parce que l'eau a été enlevée. — *Fundamenta orbis*. Les profondeurs des abîmes et de l'enfer qui se trouve à l'intérieur de la terre s'ouvrirent pour laisser sortir celui qui y était tombé. Dans sa détresse; David avait été comme écrasé et recouvert par les flots; mais le Seigneur prépara sa délivrance en mettant à nu les profondeurs des mers où David s'était vu.

17. Misit de excelso, et assumpsit me et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo, et ab his qui oderant me; quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem; liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam: et secundum munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia custodivi vias Domini, et non egi impie, a Deo meo.

23. Omnia enim judicia ejus in conspectu meo: et præcepta ejus non amovi a me.

24. Et ero perfectus cum eo; et custodiam me ab iniquitate mea.

17. Il a envoyé d'en haut, et il m'a soulevé, et il m'a retiré des eaux profondes.

18. Il m'a délivré de mon ennemi très-puissant, et de ceux qui me haïssent, parce qu'ils étaient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction et le Seigneur s'est fait mon ferme appui.

20. Et il m'a emmené au large, il m'a délivré parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rétribuera selon ma justice et il me rendra selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur et je n'ai point agi en impie contre mon Dieu.

23. Car tous ses jugements étaient devant moi, et je n'ai pas éloigné de moi ses préceptes.

24. Et je serai parfait devant lui, et je me tiendrai en garde contre mon iniquité.

englouti, et découvrit les abîmes de la terre par le vent et la tempête de sa colère.

17. — *Et assumpsit me.* Après avoir découvert les abîmes, le Seigneur étendit sa main d'en haut et en retira celui qui y était tombé.

— *Et extraxit.* Le verbe יִשְׁעוּ *iamscheni*, futur à la forme hiphil de מִשְׁחָה *maschah*, employé au sujet de Moïse, Ex. II, 10 et d'où dérive son nom, fait probablement allusion à la délivrance de ce grand personnage. De même que Moïse fut sauvé des flots du Nil, de même David fut retiré des grandes eaux de la tribulation. — *De aquis multis.* Ce ne sont pas les ennemis de David qui sont représentés par les eaux, mais bien ses angoisses et les dangers que ses ennemis lui ont fait courir, Cfr. V. 5; Ps. XXXI, 6, LXVI, 2, LIX, 2, 3; Is., XLIII, 2. — *Quoniam robustiores me erant.* L'assistance de Dieu était nécessaire, car David se voyait sur le point d'être vaincu par ses ennemis.

18. — *Prævenit me.* Hébreu : « Ils se sont jetés sur moi », c'est-à-dire, mes ennemis m'ont attaqué à l'improviste dans l'espérance de m'anéantir. — *In die afflictionis meæ.* Au temps où David fuyait devant Saül dans les déserts. C'est alors que Dieu fut son soutien, le bâton sur lequel il put s'appuyer, Cfr. Ps. XXII, 4.

20. — *Liberavit me.* C'est le résumé de tout ce que Dieu a fait en faveur de David. On voit qu'il y a progression constante : Dieu disperse les ennemis de David par ses traits et ses éclairs, écarte les flots, ouvre les abîmes, étend sa main, enfin met son serviteur au large et achève ainsi sa délivrance. — *Quia complacui ei.* La complaisance de Dieu en David contraste avec la colère qu'il ressent pour ses ennemis.

21. — *Et secundum munditiam...* David proteste de son innocence; mais s'il n'est pourtant pas parfait devant Dieu, tout au moins il s'efforce de marcher dans ses voies, ce que ne font pas ses contradicteurs et ses adversaires.

22. — *Et non egi impie a Deo meo.* C'est-à-dire, je ne me suis pas éloigné du Seigneur en faisant le mal.

23. — *Et præcepta ejus non amovi a me.* Ailleurs David s'est rendu témoignage à lui-même, I Rois XXVI, 5, témoignage que le Seigneur a confirmé, V. III Rois XIV, 8, xv, 5.

24. — *Et ero perfectus cum eo.* C'est-à-dire, je serai irréprochable. Les intentions de David sont droites, si ses œuvres n'ont pas toujours la perfection désirable, car l'intérêt propre s'y mêle souvent.

25. — *Et restituet mihi Dominus...* Dieu.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté de mes mains devant ses yeux.

26. Vous serez saint avec le saint, et parfait avec le fort.

27. Vous serez élu avec l'élu, et pervers avec le pervers.

28. Et vous sauverez le peuple pauvre, et d'un clin d'œil, vous humilierez les superbes.

29. Car vous êtes mon flambeau, Seigneur, et vous illuminerez mes ténèbres, Seigneur.

30. Car avec vous, je courrai prêt à combattre, avec mon Dieu, je franchirai les murailles.

31. Dieu, sa voie est immaculée, la parole du Seigneur est éprouvée au feu. Il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Qui est Dieu, excepté le Seigneur, et qui est fort, excepté notre Dieu?

33. C'est Dieu qui m'a ceint de

25. Et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam; et secundum munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris; et cum robusto perfectus.

27. Cum electo electus eris; et cum perverso perverteris.

28. Et populum pauperem saluum facies; oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine; et tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinctus: In Deo meo transiliam murum.

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum; scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum; et quis fortis præter Deum nostrum?

33. Deus qui accinxit me fortitu-

rend à chacun selon ses œuvres. Cette vérité reçoit son développement dans les trois versets qui suivent.

26. — *Et cum robusto.* Hébreu : « Et avec le héros parfait », c'est-à-dire, le héros irréprochable.

27. — *Et cum perverso perverteris.* En présence des démonstrations de la justice divine, l'impie se figure que Dieu est injuste envers lui, parce qu'il ne veut pas reconnaître sa faute. Cfr. Levit., xxvi, 23, 24.

28. — *Populum pauperem.* Les pauvres, ce sont les hommes pieux et humbles. — *Oculisque tuis excelsos humiliabis.* Dieu abaisse et humilie les riches orgueilleux. Cfr. Prov. xi, 47, xxi, 4, xxx, 43; Ps. cxxx, 4 etc.

29. — *Quia.* Cette conjonction relie le verset au précédent et fait comprendre que David se met au rang des pauvres et des humbles. C'est ici que David commence à nous dépendre les secours que Dieu lui a accordés dans ses combats contre les ennemis du dehors; mais du passé son regard se porte sur le présent et sur l'avenir et l'assistance qu'il a reçue lui est un garant certain de la conduite présente et future du Seigneur à son égard. — *Tu lucerna mea, Domine.* De même que le Seigneur a délivré David des dangers qui le menaçaient, parce qu'il a mis en lui

sa complaisance, de même il lui donne la victoire sur ses ennemis, car il est sa lampe, c'est-à-dire, il l'a tiré de l'obscurité pour l'élever aux honneurs et à la gloire, V. xxi, 7. — *Et tu, Domine, illuminabis...* Les ténèbres sont le symbole de la misère et du malheur. Sans le secours de Dieu, David serait resté dans son abaissement; mais Dieu a illuminé et illuminera ses ténèbres en faisant luire devant lui et devant ses descendants la lumière du salut au milieu de l'obscurité du malheur et de la détresse.

30. — *In te enim curram accinctus.* Hébreu : « Par toi je traverserai les bataillons », c'est-à-dire, avec la force de Dieu, je traverserai les troupes ennemies et j'escaladerai les murs des places fortes, en un mot, je pourrai vaincre tous les obstacles que mes ennemis m'opposeront.

31. — *Deus immaculata via ejus.* La confiance de David se fonde sur cette vérité que Dieu est irréprochable dans sa conduite. — *Ignem examinatum.* La parole du Seigneur est comme l'airain ou l'argent qu'on a purifiés par le feu, Ps. xi, 7, Cfr. Prov. xxx, 5.

32. — *Quis est Deus...* C'est parce que Dieu est le Dieu unique et incomparable que ses voies sont parfaites, sa parole pure et sa protection assurée. — *Et quis fortis.* Hébreu :

dine; et complanavit perfectam viam meam.

34. Coæquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me.

35. Docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum brachia mea.

Ps. 143, 1.

36. Dedisti mihi clypeum salutis tuæ; et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me; et non deficient tali mei.

38. Persequar inimicos meos, et conteram : et non convertar donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant; cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium; incurvasti resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum; odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui

force, et qui a'aplani ma voie par-faite.

34. Il a égalé mes pieds à ceux des cerfs, et il m'a établi sur mes hauteurs.

35. Il a instruit mes mains au combat, et il a tendu mes bras comme un arc d'airain.

36. Vous m'avez donné le bouclier de votre salut, et votre douceur m'a grandi.

37. Vous avez élargi mes pas sous moi, et mes talons ne défailleront pas.

38. Je poursuivrai mes ennemis, et je les broierai, et je ne retournerai pas, jusqu'à ce que je les aie détruits.

39. Je les détruirai, et je les briserai pour qu'ils ne se relèvent pas; ils tomberont sous mes pieds.

40. Vous m'avez ceint de force pour le combat, vous avez courbé sous moi ceux qui me résistaient.

41. Vous avez mis en fuite mes ennemis; ceux qui me haïssaient, et je les disperserai.

42. Ils crieront, et il n'y aura

« Et qui est un rocher? » Cfr. v. 2. Il n'y a que le vrai Dieu qui puisse être secourable, Cfr. Deut. xxxii, 34 ; I Rois ii, 2.

33. — *Deus qui...* Hébreu : « Dieu est ma puissante forteresse, il conduit aux parfaits leurs voies », c'est-à-dire, il les dirige et leur sert de guide.

34. — *Coæquans pedes meos cervis.* Dieu a donné à mes pieds la rapidité de ceux du cerf, pour poursuivre mes ennemis. — *Et super excelsa statuens me.* Ces hauteurs, ce sont les hauteurs du pays, que David garde en sa possession, et d'où il règne et étend son autorité sur toute la contrée.

35. — *Et componens...* Hébreu : « Et à mon bras à bander l'arc d'airain. » Les armes des Egyptiens étaient généralement en bronze. Bander l'arc d'airain, le plus puissant des arcs, c'est une preuve de grande force.

36. — *Clypeum salutis terræ.* En procurant le salut aux siens, Dieu les protège et les couvre comme d'un bouclier, Cfr. Eph. vi, 17. — *Et mansuetudo tua...* Hébreu : « Et ton exaudition (Sept. *ἰναξοῖ*) m'a fait grand. »

Dieu a exaucé les prières de David et l'a élevé au-dessus de ses ennemis.

37. — *Dilatabis gressus meos...* Dieu, en accordant son assistance, fournit à celui qui en a besoin un vaste espace pour se mouvoir librement, en écartant les obstacles qui le gênent. — *Et non deficient tali mei.* Hébreu : « Et nos talons n'ont pas chancelé. » David a la force de marcher d'un pas assuré pour poursuivre ses ennemis, v. 38.

38. — *Persequar inimicos meos.* On ne doit pas adopter l'opinion de ceux qui veulent remplacer le futur par le parfait ou l'imparfait, car la suite montre clairement que David ne parle pas seulement de ses propres victoires, mais aussi de celles du Messie, comme nous le ferons remarquer en son lieu.

39. — *Cadent sub pedibus meis.* Non pas parce qu'ils se soumettront, mais parce qu'ils seront renversés et foulés aux pieds dans le combat.

41. — *Dedisti mihi dorsum.* Tu les as fait fuir devant moi.

42. — *Clamabunt.* Hébreu : « Ils regarde-

personne pour les sauver; vers le Seigneur, et il ne les écouterait pas.

43. Je les dissiperai comme la poussière de la terre, je les écraserai et les briserai comme la boue des rues.

44. Vous me sauverez des contradictions de mon peuple, vous me garderez pour être la tête des nations; un peuple que j'ignore me servira.

45. Les enfants de l'étranger me résisteront; quand leur oreille m'entendra ils m'obéiront.

46. Les fils de l'étranger se sont dispersés, et ils seront pressés dans leurs étroits refuges.

47. Vive le Seigneur, et béni soit mon Dieu, et glorifié soit le Dieu fort de mon salut!

48. O Dieu, qui me donnez des vengeance et abattez les peuples sous moi,

49. Qui me délivrez de mes ennemis, et m'élevez au-dessus de ceux qui me résistent, vous me délivrez de l'homme injuste.

salvet; ad Dominum, et non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ; quasi lutum platearum comminuum eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei : custodies me in caput gentium; populus, quem ignoro, serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi, auditu auris obediunt mihi.

46. Filii alieni defluerunt, et contrahentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus; et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus, qui das vindictas mihi, et dejicis populos sub me.

49. Qui educis me ab inimicis meis, et a resistentibus mihi elevas me; a viro iniquo liberabis me.

Ps. 17, 49.

ront », ils jetteront leurs regards vers Dieu pour implorer son secours. Dans le Ps. xvii (heb. xviii) on lit : « ils crieront » comme ici dans la Vulgate. — *Ad Dominum*. Ils invoqueront le Seigneur, ou ils regarderont de son côté.

43. — *Delebo eos*. C'est-à-dire, je les briserai et les réduirai en poudre. — *Atque confringam*. Hébreu : « Et je les foulerai ». Dieu anéantira complètement les ennemis de David pour lui fonder son royaume et établir sa domination.

44. — *A contradictionibus populi mei*. Plusieurs veulent qu'il soit fait allusion aux luttes que David eut à soutenir à l'intérieur, c'est-à-dire à la guerre avec Ishobeth et aux révoltes d'Absalom et de Séba. Mais il faut le remarquer, avant et après ce verset il n'est question que de guerres étrangères; par conséquent les querelles du peuple de David peuvent aussi être les guerres qu'Israël, sous la conduite de son roi, soutint contre les ennemis du dehors. — *Custodies me in caput gentium*. Dans tous ces combats tu me protégeras de façon que je devienne le chef et le maître des peuples.

45. — *Filii alieni*. Les peuples étrangers. — *Resistent mihi*. Hébreu : « Me trompent », c'est-à-dire, feignent hypocritement d'être soumis; mais c'est la crainte qui les fait agir et, au dedans, ils sont remplis de haine. — *Auditu auris obediunt mihi*. Selon les uns : au seul bruit de mes victoires ils se montreront obéissants; selon d'autres : en entendant, ils seront obéissants.

46. — *Defluerunt*. Ils désespèrent de pouvoir me résister. — *Et contrahentur in angustiis suis*. Hébreu : « Et ils tremblent hors de leurs barrières », c'est-à-dire, ils craignent de sortir de leurs forteresses, car tout porte à croire qu'il faut lire יַחְרְגוּנִי, *iakhgeron*, au lieu de יַחְרְגוּנִי, *iakhgeron*.

47. — *Vivit Dominus*... Ce n'est ni un souhait, ni un serment, mais l'énonciation pure et simple de la vérité, et l'éloge du vrai Dieu qui manifeste par ses actes son existence et sa toute-puissance.

49. — *Elevas me*. Tu m'élèves au-dessus de mes ennemis en me plaçant en lieu sûr. — *A viro iniquo*. Par cet homme injuste on entend généralement toute espèce d'ennemi; cependant il se pourrait qu'il soit fait allu-

50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gentibus; et nomini tuo cantabo.

Rom. 15, 7.

51. Magnificans salutes regis sui, et faciens misericordiam christo suo David, et semini ejus in sempiternum.

50. C'est pourquoi je vous confesserai, Seigneur, au milieu des nations, et je chanterai votre nom;

51. Vous qui glorifiez le salut de votre roi, et faites miséricorde à son christ David et à sa race pour l'éternité.

## CHAPITRE XXIII

Dernières paroles de David (vv. 1-7). — Énumération des héros de David dont les trois premiers s'illustrèrent par des combats contre les Philistins (vv. 8-12). — Trois autres de ces héros traversèrent le camp des Philistins, pour aller chercher de l'eau de la fontaine de Bethléhem, lorsque David, étant dans la caverne d'Odollam, avait désiré en boire; ils lui apportèrent donc de cette eau, mais il ne voulut pas en boire et la répandit devant le Seigneur (vv. 13-17). — Abisai, frère de Joab, tua trois cents hommes, mais toutefois n'égala pas les trois premiers héros (vv. 18-19). — Banafas, fils de Joïada, tua plusieurs lions, et triompha d'un Egyptien sans autre arme qu'un bâton; il devint le conseiller de David (vv. 20-23). — Énumération des autres héros de David (vv. 24-39).

1. Hæc autem sunt verba David novissima. Dixit David filius Isai: Dixit vir, cui constitutum est de

1. Or, voici quelles sont les dernières paroles de David. David, fils d'Isaï a dit: L'homme qui fut établi

sion à Saül, l'homme injuste et violent, dont David a été délivré par l'assistance de Dieu. Quant à nous, il ne nous semble pas qu'il faille restreindre la pensée et nous admettrions plus volontiers que David veut parler de tous ses ennemis, Saül y compris, puisqu'il fut en réalité son ennemi le plus dangereux et le plus acharné.

50. — *In gentibus.* Les grâces que le Seigneur a accordées à David sont si grandes, que leur louange ne peut se borner au territoire d'Israël. La connaissance et l'éloge du Seigneur s'étendent à mesure que s'étend la puissance de David sur les nations. C'est la preuve que les païens sont aussi appelés à la connaissance des révélations qui ont été faites aux Israélites. Aussi S. Paul.; Ps. xv, 9, cite ce passage pour démontrer que les nations sont appelées à la foi. — *Et nomini tuo cantabo.* C'est-à-dire, je célébrerai les bienfaits qui illustrent ton nom.

51. — *Et semini ejus in sempiternum.* Ces bienfaits et ces merveilles se perpétueront dans la race de David, dont la plus haute expression se trouve dans le Messie. David était autorisé à louer ainsi le Seigneur, grâce aux promesses qu'il avait reçues, VII, 12-16.

D. Dernières paroles de David; énumération de ses héros, xxiii.

a. Dernières paroles de David, xxiii, 1-7.

CHAP. XXIII. — 1. — *Hæc autem...* Les dernières paroles de David ont évidemment un caractère prophétique. Après le cantique d'actions de grâces par lequel David remercie le Seigneur de ses bienfaits, suit, pour ainsi dire, son testament, testament dans lequel il expose la signification de son royaume pour l'avenir. Quant à la date de ce morceau, elle doit certainement être reculée vers la fin du règne de David; par conséquent elle s'éloigne très probablement beaucoup de l'époque de la composition du cantique précédent, auquel toutefois ce chapitre se rattache et par le sujet et par le mot *novissima*. Il faut remarquer cependant que cette expression n'indique pas que ce soit le dernier des psaumes de David; mais ce sont là les dernières paroles que ce roi ait prononcées sur la fin de sa vie, au sujet du royaume d'Israël, son dernier effort poétique, paroles qu'on a d'autant plus remarquées qu'elles sont comme les paroles d'un voyant. — *Dixit David filius Isai.* Hébreu: « Oracle de David, fils d'Isaï. »

pour être l'oïnt du Dieu de Jacob, l'illustre psalmiste d'Israël, a dit :

2. L'esprit du Seigneur a parlé par moi et sa parole par ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé, le fort d'Israël m'a dit : Un dominateur des hommes, un dominateur juste dans la crainte de Dieu.

4. Comme la lumière de l'aurore,

christo Dei Jacob, egregius psaltes Israel :

Act. 2, 30.

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei.

4. Sicut lux auroræ, oriente sole,

Le mot **אָנִי** *neoum*, est en effet généralement employé, pour désigner les révélations et les oracles du Seigneur, l'inspiration qu'il communique aux prophètes. David, toutefois, bien qu'il reçoive les communications d'en haut, ne s'en glorifie pas, non plus que de sa royauté, mais il s'intitule fils d'Isaï; et ne rougit pas de la bassesse de sa naissance. — *Dixit vir*. Hébreu : « Oracle de l'homme ». « Dixit David, cui facta est promissio de Messia, sive Christo ex se nascituro, qui est Christus Dei vivi quem coluit Jacob patriarcha, quia unctus est a Deo in summum mundi regem et pontificem; dixit David qui constitutus est ut esset Christus Dei, id est rex a Deo unctus, qui reget posteros Jacob, sive populum Israel. » Corn. Lap. — *Qui constitutum est de christo Dei Jacob*. Hébreu : « Haut placé, de l'oïnt du Dieu de Jacob. » Les mots **אָנִי הָאֵלֹהִים**, *houkum al* « haut placé », ne peuvent se reliaer à ce qui suit, et quant à la préposition **בְּ**, elle est ici entendue dans le sens adverbial. « Ceux au-dessus desquels David est placé, dit Mgr Meignan, ne sont pas désignés. L'Écriture veut exprimer ici la supériorité absolue, supériorité que David voyait moins en lui que dans le Messie dont il est la figure », Prophét. messian., les Prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois. David a été tiré de sa bassesse et élevé sur le trône; il est l'oïnt du Dieu de Jacob, le représentant de Jésus-Christ, puisqu'il a reçu la consécration royale. Les Septante ont traduit : *ὁ ἀνέστης Κυριος ἐπὶ Χριστὸν Θεοῦ Ἰακώβ*, « que le Seigneur a élevé par le christ du Dieu de Jacob ». — *Egregius psaltes*. Hébreu : « Et du gracieux dans les cantiques d'Israël. » En qualité d'oïnt du Seigneur, c'est-à-dire de roi, David a fondé le royaume de Dieu sur des bases solides, et comme poète des cantiques d'Israël, il a élevé l'édifice spirituel de ce royaume. Comme roi et comme auteur des chants d'Israël, il est également inspiré de l'Esprit de Dieu. Il est le représentant du peuple auprès du Seigneur, et comme tel revêtu de fonctions pour ainsi

dire sacerdotales, il développe la vie spirituelle en Israël, et provoque le peuple à adorer et à louer Dieu.

2. — *Spiritus Domini locutus est per me*. En cette circonstance, David n'est que l'organe de l'Esprit de Dieu, qui parle par sa bouche. Ainsi l'explique le mot **אָנִי**, *neoum*, « oracle », dont nous avons parlé plus haut.

3. — *Deus Israel*. Celui qui parle, c'est le Dieu qui a choisi Israël pour sa propriété, ce qui indique que les révélations suivantes concernent le peuple. — *Fortis Israel*. Hébreu : « Le rocher d'Israël », Dieu étant immuable dans ses résolutions, les promesses qu'il a faites à son peuple, recevront leur exécution. — *Dominator hominum*. Ces mots ne doivent pas être mis en apposition avec *Deus Israel*, comme la traduction ou plutôt la ponctuation de la Vulgate pourrait le faire croire; c'est une sentence qui, dans sa brièveté, porte le caractère d'un oracle. David est chef des peuples, sa royauté s'étend sur les fils des étrangers, mais son regard prophétique franchit les espaces, plonge dans l'avenir et embrasse tous les peuples du monde, qu'il voit renfermés dans le royaume de Dieu, dont il dépeint le souverain, qui sera le Dominateur des hommes, c'est-à-dire, de toute l'humanité. Cfr. Jér. xxii, 5; Zach., ix, 9; Ps. lxxi, 2. — *Justus Dominator in timore Dei*. Hébreu : « Juste, un dominateur dans la crainte de Dieu. » Ce souverain sera juste, parce que ses intentions et ses volontés seront pleinement conformes à la volonté de Dieu, et que sa justice sera fondée sur la crainte du Seigneur. Mais la crainte du Seigneur sera l'attribut, non-seulement du roi messianique, mais aussi de tout son royaume. Isafe, en parlant de ce souverain, s'exprime ainsi : « Et replebit eum spiritus timoris Domini », Is., xi, 3. Il s'agit donc évidemment du Christ, de Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

4. — *Sicut lux auroræ*. Ce verset, pour la reconstruction grammaticale, ne se rattache ni à celui qui précède ni à celui qui suit.

mane absque nubibus rutilat, et sicut pluvius germinat herba de terra.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum, firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim salus mea, et omnis voluntas; nec est quidquam ex ea quod non germinet.

6. Prævaricatores autem quasi

au lever du soleil, brille le matin sans nuages, et comme l'herbe germe de la terre sous les pluies.

5. Ma maison n'était pas tellement grande devant Dieu, qu'il dût contracter avec moi une alliance éternelle, ferme en toute chose et inébranlable; car il est tout mon salut et toute ma volonté, et il n'y a rien qui n'en germe.

6. Mais les prévaricateurs seront

C'est pour ainsi dire une phrase énigmatique, dont le sujet reste indéfini, car ce n'est pas le Messie, ainsi que le texte hébreu le montre avec évidence. On devrait donc interpréter : « c'est comme la lumière du matin, quand le soleil se lève », où : à son apparition est comme la lumière du soleil. » Par conséquent ce verset a pour but de dépeindre l'état du monde, au moment où paraîtra le Messie, pour faire contraste avec la misère et les ténèbres dans lesquelles il se trouvait plongé auparavant. Cfr. Ps., LVIII, 17. On peut voir ici l'image du Christ : « Christi enim ortus fuit ex cœlesti gratia Spiritus Sancti, eoque irrorante, B. Virgo concepit et peperit Christum juxta illud : « Virtus Altissimi obumbrabit tibi. » Et : « Visitavit nos Oriens ex alto » (Luc., 1.) Corn. Lap. — *Mane absque nubibus rutilat.* Hébreu : « Comme un matin sans nuages ». La lumière du soleil se levant dans un ciel sans nuages, c'est l'image du salut qui approche. Le soleil éveille les germes de vie renfermés dans le sein de la nature, et qui jusque-là sommeillaient dans l'obscurité de la nuit. Avant l'apparition du souverain, l'état du monde ressemblait à la nuit. — *Et sicut pulvis germinat herba de terra.* Hébreu : « De l'éclat de la pluie, la verdure, (sort) de terre ». Après la pluie de la nuit, le soleil fait croître les plantes et leur donne une nouvelle verdure. La pluie est l'image de la bénédiction, Is., XLIV, 3, et la verdure qui sort de terre après la pluie, le symbole des bienfaits et des faveurs que le Messie apportera avec lui, Is., XLIV, 4, XLV, 8. En parlant du Messie, le Psalmiste s'exprime ainsi : « Descendit sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidia stillantia super terram ». Ps. LXXI, 6.

5. — *Nec tanta est...* Dans l'hébreu, la phrase peut être interrogative, si l'on admet que נל, lo, est pour נלל, halo, ce qui a lieu parfois au commencement des phrases, XIX, 23 et Deut., XX, 19, où l'interrogation n'est marquée que par le ton. Ex., VIII, 22; Lament., I, 12; Ps., XI, 5; Malach., II, 5. Le sens est alors tout différent, et l'on tra-

duirait : « Ma maison n'est-elle pas ainsi auprès de Dieu? », c'est-à-dire, n'est-ce pas de ma maison que sortira le souverain Juste, et avec lui le salut? En ce cas, il faudrait rendre le כו, Ki, suivant par car (onim) et non par ut. — *Ut pactum æternum iniret mecum.* D'après ce que nous venons de dire, on devrait traduire ainsi l'hébreu : « car il a fait avec moi un pacte éternel. » Voilà sur quoi se fondent les espérances de David pour l'avenir. Il appelle *pacta* les promesses qui lui ont été faites, VII, 12 et suiv., parce que, de leur côté, lui et sa race avaient en retour des obligations à remplir envers Dieu, c'est-à-dire, à lui élever un temple. — *Firmum in omnibus atque munitum.* Hébreu : « Pourvu de tout, et gardé. » Ce pacte est pourvu de tout, c'est-à-dire, garanti contre toutes les éventualités qui pourront survenir, car l'apostasie même n'empêcherait pas Dieu de le maintenir, VII, 14 et suiv. L'épithète *firmum* est donc bien justifiée, si elle n'est pas une traduction littérale. L'alliance est *gardée* et maintenue par la promesse que Dieu a faite de ne pas retirer sa grâce; elle est donc munie et fortifiée, c'est-à-dire, à l'abri de toute espèce de doute ou de danger. — *Cuncta enim salus mea, et omnes...* Hébreu : « Car tout mon salut et toute complaisance, ne le fera-t-il pas germer? » Appuyé sur les promesses divines, David a la confiance que le Seigneur fera germer le salut de sa maison renfermé dans cette alliance. Cette complaisance, ce ne sont pas les désirs de David, mais la complaisance de Dieu, c'est-à-dire, les conseils de salut annoncés dans cette alliance. Dieu ne peut manquer de développer les germes qu'il a déposés dans le sein de la maison de David. Cette expression, d'ailleurs, rappelle celle d'Isaïe : « Aperiatur terra, et germinet Salvatorem, Is., XLV, 8.

6. — *Prævaricatores autem...* Hébreu : « Mais les impies, comme des épines rejetées, ils sont tous ». Parallèlement au salut apporté par le futur souverain, se manifestera sa justice sur les impies. Pour qu'un champ porte

tous arrachés comme des épines qu'on ne prend pas avec les mains ;

7. Et si quelqu'un veut les toucher, il s'armera d'un fer et d'un bois de lance, et elles seront livrées au feu, et consumées, et réduites à rien.

8. Voici les noms des héros de David : Celui qui siège dans la chaire, le plus sage, le premier des trois. Il

spinæ evellentur universi : quæ non tolluntur manibus.

7. Et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

8. Hæc nomina fortium David : Sedens in cathedra sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi

des fruits, il faut en arracher les épines et les mettre de côté. David voit en esprit les ennemis du Messie, vaincus et traités comme des épines arrachées. — *Quæ non tolluntur manibus*. On se garde bien de les toucher avec la main, de peur de se blesser.

7. — *Ligno lanceato*. C'est-à-dire, avec le bois d'une lance. Nous apprenons par là, qu'il ne faut s'approcher des ennemis de Dieu et de l'Eglise qu'avec de grandes précautions, c'est-à-dire, avec les armes de la foi et de la charité. — *Comburentur*. Ce feu est le symbole de la colère divine. Les impies seront consumés comme les épines, par le feu, Cfr. Matth., xiii, 30. — *Usque ad nihilum*. L'hébreu בשבת, *baschabeth*, est interprété diversement. Les uns faisant dériver שבת, *scibeth*, de ישב, *uschab*, « habiter », traduisent : « à leur place », c'est-à-dire, à l'endroit où elles croissent. D'autres, au contraire, pensent que שבת, *schabath*, « cesser » est la racine du mot en question et, par conséquent, adoptent le sens de la Vulgate. Les épines sont brûlées jusqu'à ce qu'elles prennent fin, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il n'en reste rien. On ne voit pas d'ailleurs, pour quelle raison on les brûlerait sur place, et surtout en quoi cette explication est intéressante, tandis que l'on cherche à se débarrasser autant que possible de ce qui est inutile ou même nuisible.

b. Énumération des héros de David, xxiii, 8-39.

8. — *Hæc nomina fortium David*. La liste suivante se retrouve dans les Paralipomènes, mais augmentée à la fin de quinze noms. I Paral., 40-47. En outre, on y fait remarquer que ces héros, en hébreu, Gibborim, גבורים, ont aidé David à devenir roi de tout Israël, ibid. v. 40. Au reste, les deux listes s'accordent, sauf pour les noms qui, des deux côtés, ont été altérés. Ces héros sont divisés en trois classes : à la première appartiennent, Jesbaam, Elcazar et Semma, 8-12 ; à la seconde, Abisaï et Banaias qui se sont aussi distingués par leurs faits d'armes, sans égaler les trois premiers, 18-23 ; et à la troisième, tous les autres, au nombre de trente-deux, dont les exploits ne sont pas mentionnés, 24-39. Douze

d'entre eux, c'est-à-dire les cinq des deux premières classes et sept de la troisième, reçurent chacun le commandement d'une des douze divisions de l'armée, I Paral., xxxii 2 et suiv. Ils devaient faire partie des six cents vétérans de David, et former un corps spécial d'officiers destinés au service du roi en qualité d'aide de camp. C'est pour cette raison qu'ils sont appelés *les trente*, v. 13 et 23, bien que leur nombre dépasse ce chiffre. Il est possible toutefois que, dans le commencement, ils n'aient été que trente ; mais on comprend que dans le cours des guerres que David eut à soutenir, plusieurs autres héros eurent l'occasion de se produire et furent à leur tour admis dans le corps privilégié. C'est ainsi que peut s'expliquer l'addition de seize noms dans les Paralipomènes. On peut donc supposer ou que l'auteur de ce livre n'aura pas eu sous les yeux la même liste, ou que le nôtre se sera contenté de nous représenter ce corps de héros dans son état primitif. Dans les Paralipomènes, au lieu de *hæc nomina*, on lit : *iste numerus*, variante qui peut s'expliquer, parce que ces héros formaient un corps désigné sous le nom des trente, v. 13 et 23, nombre qui dans le principe était le leur. — *Sedens in cathedra*. C'est la traduction de ישב בשבת, *ioschab baschbeth*, ce qui est évidemment une leçon corrompue. La véritable est celle des Paralipomènes, ישבעם, *Iaschobam*, en latin, *Jesbaam*. Les deux dernières lettres de ce mot auront été par mégarde remplacées par celles de שבת du verset précédent. — *Sapientissimus*. L'hébreu תחכמוני, *Tèkhemoni*, est évidemment une faute pour בן-חכמוני, *ben-khamóni* « filius Hachamoni, I Paral., xi, 44. Jesbaam, fils, c'est-à-dire, descendant de la famille d'Achamoni, I Paral., xxvii, 32, pourrait bien être fils de Zabdiel, I Paral., xvii, 2. Il est vrai que חכמוני dérive de חכם, *Khacram*, et signifie aussi *sage*. — *Inter tres*. L'hébreu ראש השלשי, *rosch haschalischî*, paraît au premier abord difficilement explicable. Cependant, on considère assez généralement שלשי, *schalischî*, comme un nom ayant la forme adjective, et qui désignerait le corps d'officiers ou d'aides de camp

tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

I Par. 11, 10.

9. Post hunc, Eleazar filius patru ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David quando exprobraverunt Philisthim, et congregati sunt illuc in prælium.

10. Cumque ascendissent viri Israel, ipse stetit et percussit Philisthæos, donec deficeret manus ejus, et obrigesceret cum gladio; fecitque Dominus salutem magnam in die

est comme le très tendre vermisseau du bois qui tua huit cents d'une seule attaque.

9. Après lui, Eléazar l'Ahohite, fils de son oncle, du nombre des trois héros qui étaient avec David, lorsqu'ils insultèrent les Philistins et ils s'assemblèrent là pour le combat.

10. Et lorsque les hommes d'Israël furent montés, il s'arrêta et frappa les Philistins jusqu'à ce que sa main fût défaillante et roidie par le glaive. Et le Seigneur opéra un

qui, dans l'origine, étaient au nombre de trente. Jesbaam était donc en somme le chef du corps appelé *les trente*. On lit, en effet, dans les Paralipomènes : אש השלשים, *rosch hascluschim*, « chef des trente » (Vulg., *princeps inter trigenta*); mais il ne s'en suit pas nécessairement que le texte ait été corrompu ici, ainsi qu'il ressort des explications que nous avons données. — *Ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus*. L'hébreu הווא עדינו הרומעני, *hou adino hactzèno*, est inexplicable, et l'on convient communément que l'on doit rectifier le texte d'après le v. 18 et les Paralipomènes, de la manière suivante : הווא צודר את-החניתו, *hou orer eth-knetho*, « et il brandit sa lance. » Cette hypothèse est plus plausible que celle de Gésenius, qui veut reconnaître là le verbe עדן, *iddèn*, et le mot עצה, *etsen*, auquel il donne la signification de *la nce* ou *javelot*, attendu que ce verbe et ce nom ne se rencontrent nulle part dans la langue hébraïque. Notre interprétation est d'ailleurs confirmée par les Septante, où nous lisons : οὗτος ἐπάσατο τὴν ῥομφαίαν, « il tira son épée. » Rupert, l. II, c. xxviii, voit ici la figure du Christ : « In Christo fuit Spiritus humilitatis, quasi tenerrimus ligni vermiculus, quo duce quasi vermem et non hominem, se conteri perpessus est : in hoc Verbum Dei est in unam eandemque personam unitum homini, quod et fortitudo ejus est, in qua percussit octingentos impetu uno; morius enim semel spoliavit inferos, et nunc sedens in cathedra omnes judicaturus est, vivos et mortuos. Quis omnium fortium angelorum aut hominum lucemque pervenit? Fuerunt post eum tres fortissimi, videlicet Apostoli primi prædicatores Trinitatis, quorum fortitudinem, et nominibus propriis tres illi primi ordinis fortes pulchre exprimunt. » Les trois Apôtres dont il est question sont S. Pierre, S. Jacques et S. Jean. — *Qui octingentes...* Hébreu : « (il brandit sa lance) sur huit cents égorgés à la

lois », ce qui ne veut point dire qu'il égorga ces huit cents hommes d'un seul coup, mais successivement, dans une seule bataille et sans interruption, *uno impetu*. Dans les Paralipomènes, on lit : *trois cents*, nombre qui se retrouve plus bas au v. 18, et qui peut-être aurait été emprunié à ce passage.

9. — *Post hunc*. Il venait après le premier, c'est-à-dire était le second par rang d'ordre. — *Filius patris ejus*. Hébreu : « Fils de Dodaï ». — *Ahohites*. C'est-à-dire, fils d'Ahohi, ainsi que le texte hébreu le dit expressément. — *Inter tres fortes*. Ces trois héros qui occupent le premier rang parmi les héros de David, v. 19, sont Jesbaam, Eléazar et Semmaa. — *Quando exprobraverunt Philistim*. Dans les Paralipomènes, au lieu de בחרפם, *beharpham* *baplischtim*, on lit : וּבפּלשתיים, *bapesdammim vehaplischtim*, « à Phasdammim », est évidemment pour Ephesdammim (Vulg. in finibus Dommim), I Rois, xvii, 4, l'endroit où étaient campés les Philistins lorsque Goliath raillait les Israélites. Il paraît donc, d'après ce texte, que, dans un combat postérieur, les Israélites rendirent aux Philistins raillerie pour raillerie, ou plutôt peut-être les châtièrent. — *Et congregati sunt*. Hébreu : « Ils se rassemblèrent là ». Il ne paraît pas nécessaire de corriger le texte d'après celui des Paralipomènes. Cependant, il est quelque peu étrange que la conjonction אשר, *ascher*, (qui) ne se trouve point avant נאספן, *naésphon*; mais il est impossible de s'y tromper, et on voit bien qu'il s'agit des Philistins.

10. — *Cumque ascendissent...* Dans l'hébreu, ces mots appartiennent au verset précédent : « Et les Israélites montèrent. » — *Ipse stetit*. Hébreu : « il se leva » — *Et obrigesceret cum gladio*. Hébreu : « Et qu'elle s'attachât à l'épée. » c'est-à-dire, qu'elle se roidit, et restât convulsivement attachée à l'épée. — *Et populus*. Hébreu : « Et le peuple revint après

grand salut ce jour-là. Et le peuple, qui fuyait, revint pour emporter les dépouilles des morts.

11. Et après lui, Semma, fils d'Agé d'Arari. Les Philistins s'étaient réunis dans une station, et il y avait là un champ plein de lentilles. Et comme le peuple fuyait devant les Philistins,

12. Il se tint au milieu du champ et le défendit, et battit les Philistins, et le Seigneur opéra un grand salut.

13. Et auparavant, les trois qui étaient les premiers entre les trente, étaient descendus et étaient venus au temps de la moisson vers David, dans la caverne d'Odollam. Or, le camp des Philistins était placé dans la vallée des géants.

14. Et David était dans son refuge. Et il y avait alors à Bethléhem, une garnison de Philistins,

15. Et David eut alors un désir, et dit : Oh ! si quelqu'un me donnait à

illa; et populus qui fugerat, reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

11. Et post hunc, Semma filius Age de Arari; et congregati sunt Philisthim in statione; erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugisset populus a facie Philisthim,

12. Stetit ille in medio agri, et tuitus est eum; percussitque Philisthæos; et fecit Dominus salutem magnam.

13. Necnon et ante descenderant tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam: castra autem Philisthinorum erant posita in valle Gigantum.

*I Par. 11, 15.*

14. Et David erat in præsidio; porro statio Philisthinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Desideravit ergo David, et ait: O si quis mihi daret potum aquæ de

lui seulement pour piller », c'est-à-dire, l'armée n'eut pas à combattre, et n'eût qu'à dépouiller ses ennemis, puisqu'un seul les avait mis en fuite.

11. — *De Arari.* L'hébreu *הררי*, *harari*, est probablement l'abréviation de *ההררי*, *hahari*, « le Hararite ». — *In statione.* L'hébreu *לחיה*, *lakhiah*, « en une troupe », n'offrant pas un sens admissible, on suppose qu'il faudrait lire : *לחיה*, *lakeiah*, « à Lachis », l'endroit où Samson s'était illustré par l'un de ses exploits, Jug. xv. 9 et suiv. — *Erat quippe ager lente plenus.* Les Philistins s'étaient rassemblés là parce qu'il y trouvaient des vivres. Dans les Paralipomènes on lit : « un champ d'orge », différence qui mérite à peine d'être relevée, car le même champ pouvait être ensemencé à la fois de lentilles et d'orge.

12. — *Et tuitus est eum.* Hébreu : « Et il leur arracha », c'est-à-dire, il leur enleva le champ.

13. — *Tres qui erant principes inter triginta.* Hébreu : « Trois des trente capitaines. » Ces trois héros ne sont pas nommés et sont différents de ceux dont on vient de parler, d'après S. Jérôme lui-même, tandis, quo d'après la Vulgate, il semblerait qu'il s'agit des trois premiers. L'historien Josephé est de ce

dernier sentiment, car en parlant de ces héros, il dit : *οι τρεις ανδρες αυτοι*, « ces trois hommes », Ant., J. I. VII, c. XII, § 3. Ces trois héros faisaient donc partie de ceux qui sont nommés plus loin, 24 et suiv. — *In speluncam Odollam.* V. I Rois, xxii, 1. — *In valle gigantum.* Dans la vallée des Raphaïm. V. Jos., xv, 8.

14. — *In præsidio.* Dans une forteresse de la montagne qui évidemment ne devait pas être éloignée de la caverne d'Odollam. Les détails que nous trouvons ici au sujet de la position des Philistins et de celle de David, font penser que le fait dont il est question a eu lieu dans la guerre racontée au ch. v, v. 47 et suiv.

15. — *De cisterna.* A sept minutes, à l'ouest-nord-ouest de Bethléhem, nous dit M. V. Guérin, Judée, I, 490, sur le prolongement du Djebel Kikel, se trouvent trois citernes que les Arabes appellent *Biar David* (puits de David), et dont l'une d'elles, suivant la tradition, serait celle dont il est parlé ici. Il est vrai qu'elles sont à une certaine distance de la ville de Bethléhem qui ne paraît pas s'être étendue si loin et que, par conséquent, elles n'auraient pas été « *juxta portam* » ou « à la porte », comme on lit dans le texte hébreu. C'est pourquoi plusieurs auteurs élèvent « des

cisterna, quæ est in Bethlehem juxta portam !

16. Irruperunt ergo tres fortes castra Philisthinorum, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David; at ille noluit bibere, sed libavit eam Domino,

17. Dicens : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hoc; num sanguinem hominum istorum qui profecti sunt, et animarum periculum bibam? hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisai quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus; ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

19. Et inter tres nobilior, eratque

boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléhem, près de la porte.

16. Les trois héros firent donc irruption dans le camp des Philistins et puisèrent de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui était près de la porte, et l'apportèrent à David; mais il ne voulut pas en boire et l'offrit en libation au Seigneur,

17. Disant : Que le Seigneur me soit propice, pour que je ne fasse pas cela. Est-ce que je boirai le sang de ces hommes qui sont partis, et le péril de leur vie? Il ne voulut donc pas boire. Voilà ce que firent ces trois vaillants héros.

18. Et Abisai, frère de Joab, fils de Sarvia, était aussi le premier des trois. C'est lui qui leva sa lance contre les trois cents et les tua, et il était renommé parmi les trois,

19. Et il était le plus noble des

doutes sur l'authenticité de la tradition relative à cette citerne et inclinent à chercher celle dont nous parlons dans l'une de celles qui se trouvent dans l'ancien atrium de l'église de la Nativité, » Guérin, Judée, I, 192. Cependant nous ferons remarquer que les mots « juxta portam », ou « à la porte » n'impliquent pas nécessairement que cette citerne était tout à fait à la porte de la ville.

16. — *Irruperunt castra Philisthinorum.* C'est-à-dire, traversèrent le poste qui gardait le terrain en avant de la porte de Bethléhem. — *Sed libavit eam Domino.* En offrande d'actions de grâces.

17. — *Et animarum periculum.* Hébreu : « Avec leurs âmes », c'est-à-dire au péril de leur vie. David compare l'eau que ces héros sont allés puiser à l'âme elle-même, ou à la vie, laquelle est dans le sang, Lévit. xvii, 14. Boire cette eau eût été, pour ainsi dire, boire le sang de ces hommes. — *At ille noluit bibere.* « Licébat ei bibere, dit S. Grégoire, I. ix Regist. ep. 39, si voluisset; sed quia illicita se fecisse meminerat, laudabiliter et a licitis abstinébat. Et qui prius pro sua culpa morientium militum sanguinem non timuit, postmodum si aquam biberet, etiam militum viventium sanguinem se fudisse judicavit, dicens : Num sanguinem istorum hominum qui profecti sunt, et animarum periculum bibam. » S. Ambroise Apol. I David. c. vii, nous donne le sens allégorique de la conduite de David : « Sitiebat David non

aquam de lacu qui est in Bethlehem, sed oriundum ex virgine Christum spiritu prævidebat. Volebat ergo bibere non aquam fluminis, sed potum gratiæ spiritualis, hoc est, non aquarum sitiebat elementum, sed sanguinem Christi. Denique non bibit oblatam aquam sed Domino libavit, significans sitire se Christi sacrificium, non naturæ fluentum : illud sacrificium, in quo esset remissio peccatorum, illum sitire se fontem æternum. non qui periculis quæreretur alienis, sed pericula aliena depelleret. » Selon S. Méthode, orat. in Hypapantem, la citerne de Bethléhem, c'est la Sainte Vierge. « Tu Bethlehemitica illa cisterna, s'écrie-t-il, quam velut vitæ refocillatricem David desideravit, ex qua immortalitatis poculum cunctis emanavit. »

18. — *Princeps erat de tribus.* Hébreu : « Lui, chef des trente », c'est-à-dire, il était aussi un chef des trente, V. v. 8. — *Nominatus in tribus.* Il avait un nom parmi les trois premiers dont il a été déjà parlé. Jesbaam, Eléazar et Semmaa.

19. — *Et inter tres nobilior.* On ne s'explique guère ce passage; aussi convient-on qu'il faudrait *trente* au lieu de *trois*, et que par conséquent le texte original est fautif. On devrait donc lire הַשְּׁלֹשִׁים, *hoschloschim* et non pas הַשְּׁלוּשָׁה, *huschloschah*. Banafas était donc plus célèbre que les trente et leur chef, mais sans égaler Jesbaam, Eléazar et Semmaa. Dans l'hébreu, la particule הַכִּי, *haki*, doit avoir le sens de *certes, assurément, à moins*

trois, et il était le premier d'entre eux, mais il n'arrivait pas aux premiers trois.

20. Puis Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, homme très vaillant et qui fit de grandes actions. Il tua deux lions de Moab et il descendit et tua un lion au milieu d'une citerne, en des jours de neige.

21. Il tua aussi un Egyptien, homme digne d'être vu, ayant une lance à la main. Etant descendu vers lui avec une verge, il arracha par force la lance de la main de l'Egyptien, et le tua avec sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joïada.

23. Et il était renommé parmi les trois héros qui étaient les plus nobles parmi les trente; cependant, il n'arrivait pas aux premiers trois. Et David en fit le confident de ses secrets.

24. Parmi les trente, étaient Asaël, frère de Joab, Elehanan, fils de son oncle, de Bethléhem,

eorum princeps, sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaïas filius Joiadæ viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel; ipse percussit duos leones Moab, et ipse descendit, et percussit leonem in media cisterna in diebus nivis.

21. Ipse quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam; itaque cum descendisset ad eum in virga, vi extorsit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta sua.

22. Hæc fecit Banaïas filius Joiadæ.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores; verumtamen usque ad tres non pervenerat; fecitque eum sibi David auricularium a secreto.

24. Asael frater Joab inter triginta. Elehanan filius patruï ejus de Bethlehem,

qu'il ne faille la remplacer par *bischnaim*, בִּשְׁנַיִם, comme dans les Paralipomènes. I Paral. xi, 21. — *Sed usque ad tres primos*. Dans le sens mystique, les trois premiers sont la sagesse, l'humilité et le courage de David. « Quamvis Abisai inter tres fortes Davidis nobilior, et eorum princeps fuerit, tamen nec fortitudo ejus fortitudini Davidis, nec sapientia ejus sapientiæ Davidis, nec humilitas ejus humilitati Davidis cœquari potuit. » Rupert, l. II, c. xxxvii. Il en est de même des Saints qui peuvent imiter les vertus de Jésus-Christ, mais qui sont loin de les égaier.

20. — *Filius Joiadæ*. Joiada était prêtre, I Paral. xxvii, 5 et peut-être le même que celui qui est appelé prince de la race d'Aaron, I Paral., xii, 27. Quant à Banaïas, il était le chef des Cerethi et des Phelethi, viii, 48, xx, 33 et soutint Salomon contre les entreprises d'Adonias, III Rois I, 8, 26, 32-40. Il remplaça Joab à la tête de l'armée, III Rois II, 25-35, iv, 4. — *Magnorum operum*. Hébreu. « Riche en actions ». — *De Cabseel*. Cabséel était au sud de Juda, Jos., xv, 24. — *Duos leones Moab*. Ces lions de Moab, ce

voure, car nous lisons dans l'hébreu : « deux lions de Dieu », ou « deux Ariels » le mot לֵיֹאֵל אֵל signifiant littéralement *lion de Dieu*. C'est ainsi que les Arabes et les Persans nomment les hommes vaillants. On lit dans la Vulgate I Paral., xi, 24 : « duos Ariel. — *In diebus nivis*. L'abondance de la neige l'avait forcé à se rapprocher des habitations, et il s'était réfugié dans une citerne, ou plutôt, il y était tombé par mégarde, ainsi que le raconte Josèphe, Avit. j. l. vii, c. xii, § 4.

21. — *Virum dignum spectaculo*. D'un aspect extraordinaire, probablement d'une très grande taille, ἀνδρα ὀρατόν, disent les Septante. D'après I Paral. xi, 23, il était haut de cinq coudées et avait une lance « sicut liciatorium textentium. »

23. — *Fecitque eum sibi*... Hébreu : « Et David le plaça à son audience », c'est-à-dire le fit membre de son conseil privé, V. I Rois xxii, 44.

24. — *Asael*. V. II, 48. — *Inter triginta*. Faisant partie des trente. Il en est de même de ceux qui suivent, dont la plupart sont d'ailleurs inconnus. — *Elchanan*. Est différent de celui qui est mentionné plus haut xxi, 49, et

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi.

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecua.

27. Abiezer de Anathoth, Mobonnai de Husati,

28. Selmon Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, et ipse Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

30. Banaia Pharathonites, Heddai de torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni, filii Jassen, Jonathan,

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi.

26. Hèles de Phalti, Hira de Thé-cua, fils d'Accès.

27. Abiézer d'Anathoth, Mobonnai de Husati,

28. Selmon d'Ahoh, Maharai de Nétophath,

29. Héled, fils de Baana, aussi de Nétophath. Ithai, fils de Ribai, de Gabaath, des enfants de Benjamin,

30. Banaïa de Pharathon, Heddaï du torrent de Gaas,

31. Abialbon d'Arbath, Asmareth de Béromi,

32. Eliaba de Salaboni, les fils de Jassen, Jonathan,

que la Vulgate appelle *Adeodatus*. — *Patris*. Hébreu : « Fils de Dodo. »

25. — *Semma*. N'est pas à confondre avec *Sammaa* du v. 44. Il est appelé dans les Paralipomènes I Paral., xi, 44 et 33, *Sammoth* en hébreu שִׁמּוֹת, *Schammoth*, autre forme du même nom. Il était chef de la cinquième division de l'armée, I Paral., xxvii, 8, et il est désigné en cet endroit sous le nom de *Sammoth*, en hébreu *Schammouth* שִׁמּוֹת. — *De Harodi*. C'est-à-dire, natif d'Harad, Jug., vii, 4. On lit dans les Paralipomènes I. c., *Arorites*, en hébreu הַהַרְרֹרִי, *haharori*, faute de copiste pour הַהַרְרֹדִי, *haharodi*.

26. — *De Phalti*. C'est-à-dire de Bethphelet, au sud de Juda, Jos., xv, 27. Hèles était le chef de la septième division de l'armée. I Paral., xi, 27 et xxvii, 40, le mot הפלטי, *hapalti*, a été défiguré en celui de הפלני, *haplani*, en latin *Phalanites*. — *Hira*. Il avait le commandement de la sixième division de l'armée, I Paral., xxvii, 42. — *De Thecua*. Thecua était dans le désert de Juda, xiv, 2.

27. — *Abiezer*. Chef de la neuvième division de l'armée, I Paral., xxvii, 42. — *De Anathoth*. Ville de la tribu de Benjamin, Jos., xviii, 24. — *Mobonnai*. Il faudrait lire *Sobochai*, car l'hébreu מֹבֹנַי, *Mbonnai*, est une faute de copiste pour סִבְכַי, *Sibbchai*, Cfr. xxi, 48, et I Paral., xi, 20. C'était le commandant de la huitième division, I Paral., xxvii, 44.

28. — *Selmon*. Il est appelé aussi *Ilan*. en hébreu עֲלִי, I Paral., xi, 29. On ne sait lequel des deux noms est le vrai. — *Ahohites*. De la famille de ce nom, laquelle était de la tribu de Benjamin, V. v. 9. — *Maharai*. D'après I Paral., xxvii, 43, il était de la famille de *Zarair* de la tribu de Juda, et commandait la

dixième division. — *Netophathites*. C'est-à-dire, de la ville de Nétupha, en hébreu נִטְפָּה, *Nithophah*, en grec Νετωφα. Bien que mentionnée ailleurs à côté de Bethléhem, Neh., vii, 26, il ne s'en suit nullement qu'elle fût très voisine de cette dernière. Rien ne s'oppose donc, pense M. V. Guérin, à ce qu'on l'identifie avec le village de Beit-Nettif, dont le nom est à peu près le même que l'ancien, et qui n'est qu'à quatre heures de marche de Bethléhem. Guérin, Judée, I, 374 et suiv.

29. — *Heled*. Chef de la douzième division. I Paral., xxvii, 45. Il est aussi appelé *Holdai*, ibid. — *Ithai*. Différent d'Ethai le Géthéen, xv, 49.

30. — *Pharathonites*. De Pharathon, V. Jug., xii, 43. — *Heddai*. Fautivement appelé *Hurai*, en hébreu הוּרַי, *Hourai*, I Paral., xi, 32. — *De torrente Gaas*. Il s'agit apparemment d'une vallée qui se trouvait au pied du mont Gaas dans la tribu de Benjamin, Jos., xxiv, 30. Hébreu : « Des vallées de Gaasch. »

31. — *Abialbon*. Appelé aussi *Abiel*, I Paral., xi, 33. Il est possible que ce nom étrange d'*Abialbon* en hébreu אַבְיַעֲלֹבֹן, soit une erreur de copiste, attendu qu'on en retrouve la plupart des lettres dans un autre nom du verset suivant *Schaalbon* (Salaban). — *Arbathites*. De Betharaba ou Araba, Jos., xv, 64, xviii, 48, 22, dans le désert de Juda, V. Jos., xv, 6. — *De Beromi*. Au lieu de הַבְּתֹרְמִי, *habarkhoumi*, on lit, I Paral., xi, 23 : בְּהַרְרֹמִי, *haharkharoumi* de Bahurim, et c'est évidemment la leçon qu'on doit adopter, V. xvi, 5.

32. — *De Salaboni*. C'est-à-dire, de Salibim, V. Jos., xix, 42. — *Filii Jassen*. On lit I Paral., xi, 32 ; « Filii Assem Gezonites » et pour *Semma* de Orori du verset suivant : « Filius Sage Hararites », ce qui est la leçon

33. Semma d'Orori, Aïam d'Aror, fils de Sarar,

34. Elipheleth, fils d'Aasbaï, fils de Machati, Eliam de Gélo, fils d'Achitophel,

35. Hesraï du Carmel, Pharaï d'Arbi,

36. Igaal de Soba, fils de Nathan, Bonni de Gadi,

37. Selec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia,

38. Ira de Jethri, Gareb aussi de Jethri,

39. Urie l'Héthéen. En tout, trente-sept.

33. Semma de Orori, Aiam filius Sarar Arorites,

34. Elipheleth filius Aasbai filii Machati, Eliam filius Achitophel Gelonites,

35. Hesrai de Carmelo, Pharaï de Arbi,

36. Igaal filius Nathan de Soba, Bonni de Gadi,

37. Selec de Ammoni, Naharai Berothites armiger Joab filii Sarviae,

38. Ira Jethrites, Gareb et ipse Jethrites,

39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

véritable. Nous ferons d'ailleurs remarquer que *Filii Assem* est la traduction du nom propre בְּנֵי אֲשֵׁם, *Bnehaschem*. Plusieurs même supposent que בְּנֵי, *bné*, « filii » devrait être rayé du texte et n'est que la fin du mot précédent.

33. — *Filius Sarar*. Appelé aussi « filius Sachar » I Paral., xi, 34.

34. — *Elipheleth filius Aasbac filii Machati*. On lit I Paral., xi, 35, 36 : « Eliphal filius « Ur, Hopher Mecherathites ». Il est probable que le texte devrait être ainsi restitué : « Elipheleth filius Hur, Hopher Machathites ». Maacha était au nord-est de Galaad, Cfr. x, 6 et Deut. iii, 14. — *Eliam filius Achitophel*... Le texte des Paralipomènes, I Paral., xi, 36, « Ahia Phelonites » est évidemment corrompu, Cfr. xv, 12.

35. — *De Carmelo*. V. I Rois xxv, 2. — *De Arbi*. De la ville d'Arab, V. Jos., xv, 52. On lit I Paral., xi, 37. « Naarai filius Asbai ». — *Filius Absai* doit être une leçon fautive,

mais on ne sait, au sujet de *Nearas* et de *Pharar*, pour lequel des deux on doit se décider.

36. — *Igaal filius Nathan de Soba*. Dans I Paral. xi, 38 : « Joel frater Nathan. — *Bonni de Gadi* I Paral., xi, 38. « Mibahar filius Agarai », texte probablement corrompu.

37. — *Berothites*. V. iv, 2.

38. — *Ira*. N'est pas le prêtre de ce nom. — *Jethrites*. De la famille de Gethréi de Carriathiarim, I Paral., ii, 53.

39. — *Urias Hethæus*. V. xi, 3. « Triginta fortium, dit Rupert l. ii, c. xxxix, ultimus positus erat Urias Ethæus, videlicet propter id quod sequitur : et addidit furor Domini irasci contra Israel. Jam enim ultio facta fuit in David in perimendo Uria Etheo, necdum ultio divina facta fuerat. » — *Omnes triginta septem*. Ce nombre est exact, si l'on rectifie le v. 34, comme nous l'avons fait. Allégoriquement les vaillants de David représentent les héros du Christ qui combattent non seulement pour eux, mais pour les autres.

## CHAPITRE XXIV

David donna occasion de nouveau à la colère de Dieu de se manifester, en voulant dénombrer le peuple (v. 1). — Il donna ses ordres à Joab dont les remontrances ne furent pas écoutées (vv. 2-3). — Joab partit donc, parcourut le pays et ne revint qu'après neuf mois et vingt jours (vv. 4-8). — On trouva huit cent mille combattants en Israël, et cinq cent mille en Juda (v. 9). — Or, en ce moment, David comprit sa faute, et en demanda pardon (v. 10). — Mais le prophète Gad vint, au nom du Seigneur, proposer à David entre la famine, une fuite de trois mois devant ses ennemis, et la peste (vv. 11-13). — David préféra être châtié par la main de Dieu, et la peste fit périr soixante-dix mille hommes ; mais au moment où l'ange s'appretait à frapper Jérusalem, Dieu eut pitié de son peuple et l'arrêta (vv. 14-16). — Or, David comprit que seul il avait péché, et demanda que la main de Dieu se tournât contre lui (v. 17). — En ce jour-là, Gad vint dire à David, de la part du Seigneur, d'élever un autel sur l'aire d'Aréuna (v. 18). — David se rendit donc au lieu indiqué et Aréuna, au lieu de lui vendre son aire, la lui offrit, ainsi que ses bœufs et les bois de son char et de son joug pour faire un holocauste (vv. 19-23). — Mais David voulut acheter l'aire et les bœufs, et il offrit en cet endroit un holocauste et des victimes pacifiques, et la peste s'arrêta (vv. 24-25).

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem : Vade, numera Israel et Judam.

*I Par. 21, 1.*

1. Et la colère du Seigneur s'irrita de nouveau contre Israël, et excita contre eux David disant : Va, dénombre Israël et Juda.

E. Le dénombrement du peuple et la peste, xxiv.

a. *David pèche en faisant le dénombrement du peuple, xxiv, 1-10.*

CHAP. XXIV. — 1. — *Et addidit furor Domini...* Le mot *addidit* fait allusion à la famine de trois ans, c. xxi. L'opération du recensement n'étant pas précisément par elle-même une faute, on peut se demander en quoi ont péché David et son peuple. En tout cas, ce ne fut pas parce que David ne fit pas payer le tribut aux gens de guerre dénombrés, selon la loi de l'Exode, xxx, 12 et suiv., attendu que le recensement en lui-même est considéré comme capable d'attirer la colère de Dieu. Mais par là même qu'il négligeait cette prescription, David montrait bien qu'il n'était pas uniquement inspiré par l'honneur de Dieu et que la vaine gloire et l'orgueil étaient les mobiles de sa conduite. Cependant on ne saurait admettre qu'il voulait connaître le nombre de ses sujets uniquement pour s'en glorifier et leur imposer des charges plus lourdes. Il voulait donc se rendre compte exactement de la puissance de son empire, mais sans avoir des idées de conquête. Sa faute aurait donc surtout consisté en un excès de confiance en lui-même, parce qu'il attribuait la puissance de son empire au nombre et à la capacité guerrière de ses sujets. Quant au peuple,

autre qu'il avait péché gravement envers Dieu et envers son roi dans les révoltes d'Absalom et de Séba, il partagea en cette occasion la faute de David, puisqu'il attribua la force et la grandeur de l'empire aux succès de ses armes. Dans les Paralipomènes, I Paral., xxi, 1, on lit : « *Consurrexit autem Satan contra Israel.* » Aussi plusieurs pensent que la fureur du Seigneur est la même chose que celle du démon, ainsi que nous l'apprend S. Jérôme commentant ces paroles de l'épître aux Ephésiens, « *Eramus natura filii iræ.* » Eph., ii, 3. « *Sunt qui illud, nous dit-il, in Regnorum libris, quando David enumerat populum Israel, iram in se Dei provocans. Scriptura dicente (hæc juxta LXX interpretum translationem) : Et apposita est ira Dei succendi in Israel, et incitavit David...*, iram Domini diabolum significari putent. Etenim juxta linguæ Græcæ proprietatem non dixit genere femineo, ira Dei λέγουσα (est Græce ἡ ἀργη), hoc est, quæ diceret, sed ira Dei λέγων, id est, qui diceret, genere masculino. Mittit siquidem Deus iram et furorem suum per angelos pessimos. » En résumé Dieu permit à Satan de tenter David, et David succomba à la tentation. L'acte de David était en soi contraire aux idées théocratiques, car le principe posé depuis longtemps et maintes fois rappelé c'est que Dieu seul était la force

2. Et le roi dit à Joab le prince de son armée : Parcourez toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et dénombrez le peuple, pour que j'en connaisse le nombre.

3. Et Joab dit au roi : Que le Seigneur, votre Dieu, rende votre peuple encore une fois aussi nombreux qu'il est, et qu'il le fasse croître au centuple en présence du Seigneur mon roi ; mais qu'attend le Seigneur mon roi d'un pareil acte ?

4. Mais la parole du roi l'emporta sur les paroles de Joab et des princes de l'armée. Joab et les chefs des soldats s'éloignèrent donc du roi pour dénombrer le peuple d'Israël.

5. Et lorsqu'ils eurent passé le Jourdain, ils vinrent à Aroër, à droite de la ville qui est dans la vallée de Gad.

2. Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui : Perambula omnes tribus Israel a Dan usque Bersabee, et numerate populum, ut sciam numerum ejus.

3. Dixitque Joab regi ; Adaugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum, quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis ; sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujuscemodi ?

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab, et principum exercitus, egressusque est Joab, et principes militum, a facie regis, ut numerarent populum Israel.

5. Cumque pertransissent Jordannem, venerunt in Aroer ad dextram urbis, quæ est in valle Gad ;

d'Israël et que ni le nombre de ses soldats, ni la puissance de ses armées et de ses machines de guerre ne pouvaient rien pour le faire triompher de ses ennemis sans l'assurance de celui qui l'avait choisi pour son peuple. — *Commoitque David* Le sujet du verbe est Dieu ; toutefois il faut remarquer que Dieu n'invite pas directement au mal, mais permet seulement que l'homme cède à la tentation et que Satan tente l'homme. Aussi lisons-nous dans le passage parallèle : « Con-surrexit autem Satan contra Israel : et concitavit David ut numeraret Israel. » C'est David qui pèche et cependant le peuple est puni ; mais S. Grégoire nous explique pourquoi. « Ille, Deo attestante, laudatur, ille supernorum mysteriorum conscius, David propheta. tumore repentinae elationis inflatus, populum numerando peccavit ; et tamen vindictam, populus, David peccante, suscepit. Cur hoc ? quia videlicet secundum meritum plebium disponuntur corda rectorum. Justus vero judex peccantis vilium ex ipsorum animadversione corripuit, ex quorum causa peccavit. Sed quia ipse scilicet sua voluntate superbiens, a culpa alienus non fuit, vindictam culpæ etiam ipse suscepit. Nam ira sæviens, quæ corporaliter populum percussit, rectorem quoque populi intimo cordis dolore prostravit. » L. XXIX, Moral. c. IV. — *In eis*. Contre les Israélites, c'est-à-dire en entreprenant quelque chose qui tournerait contre eux. — *Vade, numera...* Comme nous l'avons déjà fait pressentir, David ne pouvait avoir uni-

quement pour but de se procurer la satisfaction puérile de connaître le nombre de ses sujets. C'était une opération qui avait en soi son utilité au point de vue militaire, mais qui fut entachée de vaine confiance et d'orgueil.

2. — *Principem exercitus sui*. Hébreu : « Chef de l'armée qui était auprès de lui ».

3. — *Adaugeat Dominus...* Voici le sens de la réponse de Joab : « Si tu te réjouis à la pensée de la multitude du peuple que Dieu, etc. » Joab comprit les intentions de David et voulut le détourner de son projet, reconnaissant que ce dénombrement ne pouvait avoir grande utilité pour le royaume, mais tout au contraire était plutôt capable d'engendrer des difficultés et des mécontentements. — *Sed quid sibi vult...* Hébreu : « Et mon maître le roi, pourquoi se complait-il en cette chose ? », paroles qui renferment implicitement un blâme et une désapprobation.

4. — *Obtinuit autem sermo regis...* Le roi résista aux remontrances de Joab et des chefs de l'armée. — *A facie regis...* En présence du roi, c'est-à-dire, c'est en présence du roi qu'ils se mirent en devoir d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus.

5. — *Venerunt*. Hébreu : « Ils campèrent », c'est-à-dire, établirent leur quartier général dans la plaine, en raison du grand nombre de ceux qui venaient les trouver. — *In Aroer*. Pour la distinguer de la ville de même nom qui était près de l'Amon de la tribu de Ruben, Jos. XII, 2, on a ajouté : « qui est in valle Gad ». C'est par consé-

6. Et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem Hodsi, et venerunt in Dan silvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. Transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chanani, veneruntque ad meridiem Juda in Bersabee;

8. Et lustrata universa terra, affuerunt post novem menses et viginti dies in Jerusalem.

9. Dedit ergo Joab numerum descriptionis populi regi, et inventa sunt de Israël octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium, et de Juda quingenta millia pugnatorum.

6. Et, passant par Jazer, ils allèrent en Galaad, et dans la terre inférieure d'Hodsi, et ils vinrent dans les bois de Gad. Et, faisant le tour près de Sidon,

7. Ils passèrent près des murs de Tyr, et par tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et ils vinrent au midi de Juda à Bersabée.

8. Et après avoir parcouru tout le pays, ils arrivèrent au bout de neuf mois et vingt jours à Jérusalem.

9. Joab donna donc au roi le chiffre du recensement du peuple et il se trouva en Israël huit cent mille hommes forts capables de tirer le glaive, et en Juda cinq cent mille combattants.

quent, Aroër de la tribu de Gad et qui était en face de Rabbath, v. Jos. : XIII. 25.

6. — *Et per Jazer.* Hébreu : « Et à Jaézer », c'est-à-dire, ils campèrent aussi à Jaézer. Jazer est probablement es-Szir, près de la source du Nahr Szir, v. Namb. XXI. 32.

— *Transierunt in Galaad.* Hébreu : « Et ils vinrent à Galaad ». Galaad est la région montagneuse des deux rives du Jaboc. V. Deut. III, 40.

— *Et in terram inferiorem Hodsi.* L'hébreu תחתים חושי, *takhtim khodschi*

« au-dessous de Khodschi » est complètement inexplicable et aucune version ne peut nous mettre sur la trace de la véritable leçon. Quant aux Septante, ils portent : ἡθίων Ἀδασαι, « la terre des Éthéens Adasai », ou : ἡθίων Θαβασίων ἢ ἐστὶν Ἀδασαι, « la terre des Thabaséens qui est Adasai », ou encore : ἡθίων χερτίμ ἢ ἐστὶν Ἀδασαι, « la terre de Céthim qui est Adasai ». Il est donc à peu près certain que le texte est corrompu. En tout cas, la contrée dont il s'agit devait être à l'est de la mer de Galilée, puisque de là ils allèrent à Dan, localité au nord de la Pérée, au sud-ouest de Damas, dont il est parlé dans la Genèse, XIV, 44 et qui devait former, au nord-est, la limite extrême des possessions de David du côté de la Syrie. Ils firent ensuite le tour, pour revenir du côté de Sidon, limite extrême du royaume au nord-ouest. — *In Dan silvestria.* Hébreu : « A Dan Jaan ». Quelques manuscrits portent יאר, *iaar*, ce qui explique le *silvestria* de la Vulgate, et ce qui serait peut-être la vraie leçon, car on ne sait ce que signifie le mot Jaan. On ignore ce que pouvait être cette localité ainsi mentionnée, laquelle se distinguerait peut-être de Zélem ou Dan, Jos. XIX,

47; Jug. XVIII, 29. — *Juxta Sidonem*, v. Jos. XI, 8.

7. — *Prope mœnia Tyri.* V. Jos. XIX, 29. — *Et omnem terram Hevæi et Chananei.* Hébreu : « Et dans toutes les villes des Hévéens et des Chananéens », c'est-à-dire, dans les villes des tribus de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar, dans lesquelles les Chananéens n'avaient pas été exterminés.

8. — *Octingenta millia.* Dans les Paralipomènes, I Paral. XXI, 5 : onze cent mille d'Israël et quatre cent soixante dix mille de Juda. Peut-être ces chiffres sont des nombres ronds, et la différence résulterait de ce qu'on ne les connaissait que par la tradition, puisqu'ils ne furent pas transcrits dans les annales du royaume, I Paral. XXVII, 24. En tout cas, on ne peut trouver ces chiffres exagérés, attendu que les hommes en état de porter les armes formant à peu près le quart de la population, il suffit que la Palestine à cette époque ait eu de cinq à six millions d'habitants. C'est peut-être excessif, dirait-on ; mais il faut réfléchir que la fertilité de la Palestine était extraordinaire et que le grand nombre de ses villes prouve manifestement que la population y était très dense. On fait remarquer, il est vrai ; que l'armée de David n'était que de 288.000 hommes, I Paral. XXVII, 4-15 ; mais il ne faut pas oublier qu'une armée, et surtout une armée permanente, n'a jamais compris tous les hommes valides ou en état de porter les armes. Au reste, les tribus de Benjamin et de Lévi ne furent pas recensées, attendu que le dénombrement ne s'acheva pas, I Paral. XXI, 6, XXVII, 24. Joab probablement ne se pressa pas dans l'exécution des ordres qu'il avait

10. Mais David frappa son cœur, après que le peuple eut été dénombré. Et David dit au Seigneur : J'ai grandement péché par cet acte, mais je vous prie, Seigneur, d'enlever l'iniquité de votre serviteur, car j'ai agi très follement.

11. David se leva donc le matin et la parole du Seigneur fut adressée à Gad, prophète et voyant de David, disant :

12. Va, et parle à David : Voici ce que dit le Seigneur : Le choix t'est laissé entre trois fléaux, choisis l'un d'eux, celui que tu voudras, afin que je te l'envoie.

13. Et lorsque Gad fut venu vers David, il le lui annonça et lui dit : Ou la famine viendra pendant sept ans sur ton pays, ou tu fuiras tes ennemis pendant trois mois, et ils te poursuivront, ou pendant trois jours, il y aura la peste dans ton pays. Maintenant donc, délibère et vois quelle parole je répondrai à celui qui m'a envoyé.

14. Et David dit à Gad : Je suis tourmenté à l'excès; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur (car ses miséricordes sont grandes), qu'entre les mains des hommes.

15. Et le Seigneur envoya la

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus; et dixit David ad Dominum : Peccavi valde in hoc facto; sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stulte egi nimis.

11. Surrexit itaque David mane, et sermo Domini factus est ad Gad prophetam et videntem David, dicens :

12. Vade, et loquere ad David : Hæc dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : Aut septem annis veniet tibi fames in terra tua : aut tribus mensibus fugies adversarios tuos, et illi te persequentur : aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, et vide quem respondeam, ei qui me misit. sermonem.

*I Par. 21, 12.*

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis; sed melius est ut incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ ejus sunt) quam in manus hominum.

*I Par. 21, 13; Dan. 13, 23.*

15. Immisitque Dominus pestilen-

reçus, parce qu'il n'approuvait pas l'entreprise, ce qui donna le temps à David de reconnaître son erreur et de revenir sur sa décision. La tribu de Benjamin ne fut donc pas recensée, et, quant à celle de Levi, elle était exempte de droit de cette formalité.

10. — *Percussit autem cor David eum.* La conscience de David se réveilla et il comprit sa faute.

b. Dieu châtie David et son peuple par la peste, xxiv, 11-17.

11. — *Surrexit itaque David mane.* Probablement il avait réfléchi pendant la nuit à son entreprise et il en avait compris la folie.

13. — *Septem annis.* Dans les Paralipomènes, trois années. chiffre que nous trouvons aussi en cet endroit dans les Septante.

14. *Melius est ut incidam...* On ne voit pas

très bien comment, par la famine, David serait tombé entre les mains des hommes. Il est vrai cependant qu'on dépend alors de ceux qui ont des provisions à vendre. On peut lutter contre la famine avec le secours d'autrui, tandis que, pendant la peste, on n'a d'autre recours qu'en la miséricorde du Tout-Puissant. S. Chrysostôme, hom. 2e in Ep. ad Rom., montre que David a été un bon pasteur et a offert sa vie pour son troupeau : « Propterea in optione suppliciorum illorum non famem elegit, non hostilem persecutionem; sed immisam a Deo mortem per quam sperabat alios quidem fore securos; se vero ante reliquos omnes, e medio tollendum ».

15. — *Usque ad tempus constitutum.* Non pas jusqu'au troisième jour, v. 13, car nous voyons, v. 16, que la peste ne dura pas jus-

tiam in Israel, de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabee, septuaginta millia virorum.

16. Cumque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit : nunc contine manum tuam ; erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

17. Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego inique egi ; isti qui oves sunt, quid fecerunt ? Vertatur, obsecro, manus

peste en Israël depuis le matin jusqu'au temps marqué, et il mourut dans tout le peuple, depuis Dan jusqu'à Bersabée, soixante-dix mille hommes.

16. Et comme l'ange du Seigneur étendait sa main sur Jérusalem pour l'exterminer, le Seigneur eut pitié de son affliction, et il dit à l'ange qui frappait le peuple : Il suffit ; maintenant arrête ta main. Or, l'ange du Seigneur était près de l'aire du Jébuséen Aréuna.

17. Et David dit au Seigneur, lorsqu'il eut vu l'ange frappant le peuple : C'est moi qui ai péché, j'ai agi injustement. Ceux-ci, qui sont des brebis, qu'ont-ils fait ? Je vous

qu'au temps primitivement fixé. Voici d'ailleurs comment S. Jérôme interprète autre part cette expression : « Tempus constitutum dicit, quando sacrificium vespertinum offerebatur », Tradit. Hebr. in II, Regum. Par conséquent on propose de rendre וְדַעֲתָ עַתָּה מוֹעֵד, *vead eth-moed*, parce jusqu'au temps de la réunion », d'autant plus que l'absence de l'article devant עַתָּה מוֹעֵד, permettrait seulement de traduire « jusqu'à un temps fixé ». Les Septante portent : ἕως ὥρας ἀπλότου, « jusqu'à l'heure du déjeuner » ; c'est-à-dire, jusqu'à la sixième heure, ainsi que le disent les versions syriaque et arabe. On peut, d'ailleurs, admirer ici la miséricorde de Dieu, ainsi que le font remarquer Théodoret et S. Ambroise, dont nous allons rapporter les textes. « Trium dierum, dit Théodoret, mortem Deus minabatur, sex autem horis intulit. Si dies numerentur cum noctibus, invenitur pars solum duodecima minarum illata esse populo. Ita Deus benignus et clemens majoribus quidem usus est minis peccatores terrens, minis autem longe minora infert supplicia. » Écoutons maintenant S. Ambroise commentant le Ps. xxxvii. « Qui proposuerat, observe-t-il, mortem triduo exercere in terra, ne unum quidem diem passus est præterire, sed ad horam prandii libenter indulisit, et, ut verbo Scripturæ utar, habuit pænitentiam super malitiam ». — *Septuaginta millia virorum*. Si la peste n'a pas même duré un jour entier, le nombre des victimes dépasse tout ce qu'on a jamais vu en temps d'épidémie ; mais il faut remarquer que la force du fléau devait être extraordinaire et même surnaturelle, afin que l'on comprit bien que c'était un châtement en-

voyé de Dieu. On peut d'ailleurs rappeler à cette occasion que 44,700, hommes périrent à la suite de la révolte de Coré, Nomb. xvi, 49 ; 24,000 dans une autre occasion, Nomb. xxv, 9 ; enfin que l'armée de Sennachérib perdit 185,000 hommes dans une seule nuit, iv Pron. xix, 35.

46. — *Sufficit : nunc contine manum tuam*. Il ressort de ces paroles que la ville de Jérusalem fut épargnée, d'autant plus que l'ange n'y avait pas encore pénétré, puisqu'il était auprès de l'aire d'Aréuna. Or, les aires étaient nécessairement en dehors de la ville, tant à cause de la poussière qu'à cause de la nécessité de les exposer au vent. — *Juxta aream Areuna Jebusæi*. Cet ange était donc visible, ce qui exclut toute idée d'un fléau ordinaire. Aréuna, en hébreu אַרְוּנָה, *Aravnah*, ou אַרְוֵנָה, *Aravneïah*, est appelé *Ornan* dans les Paralipomènes, en hébreu אֹרְנָן, et, dans les Septante, Ὀρνα, dans les deux textes. D'après ce que nous avons dit, l'aire d'Aréuna devait être en dehors de la ville et sur une hauteur, probablement sur le mont Moria au nord-est de Sion, v. v. 48.

47. — *Ego sum...* C'est moi, le peuple est innocent. En effet, le peuple était innocent non pas de toute faute, mais de celle qui avait amené la peste. Au reste, comme il est dans la nature de la vraie pénitence que celui qui se repent se reconnaisse seul coupable et excuse les autres, il n'en faudrait pas conclure qu'en cette occasion le peuple n'eut rien à se reprocher, et qu'il dût quand même expier la faute de son roi. Quoi qu'il en soit, les sentiments de David sont dignes d'admiration, et S. Ambroise Apol., David. c. vii, compare ainsi qu'il suit la conduite du saint roi à

en prie, que votre main se tourne contre moi et contre la maison de mon père.

18. Et Gad vint à David, en ce jour-là, et lui dit : Monte et élève un autel au Seigneur sur l'aire d'Aréuna le Jébuséen.

19. Et David monta suivant la parole de Gad, que le Seigneur lui avait commandée.

20. Et Aréuna, levant les yeux, s'aperçut que le roi et ses serviteurs venaient à lui.

21. Et il sortit, se prosterna devant le roi la face contre terre, et dit : Pour quelle cause le Seigneur mon roi vient-il vers son serviteur ? David lui dit : Pour que je t'achète l'aire, et que j'élève un autel au Seigneur, et que la mortalité qui sévit dans le peuple cesse.

22. Et Aréuna dit à David : Que le roi, mon seigneur, prenne et offre comme il lui plaît. Vous avez des bœufs pour l'holocauste et un char et des jougs de bœufs pour servir de bois.

23. O Roi, Aréuna a tout donné au

tua contra me, et contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, et dixit ei : Ascende et constitue altare Domino in area Areuna Jebusæi.

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna, animadvertit regem et servos ejus transire ad se ;

21. Et egressus adoravit regem prono vultu in terram, et ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum ? Cui David ait : Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et cesset interfectio quæ grassatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David : Accipiat et offerat dominus meus rex, sicut placet ei ; habes oves in holocaustum, et plaustrum et juga boum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna, rex, regi ;

celle de Moïse : « Quam illud admirabile quod Angelo ferienti plebem se obtulit. Hoc facto statim dignus sacrificio dignatus est, qui absolute astimabatur indignus. Nec mirum, cum et Moyses offerens se Domino pro plebis errore, etiam plebis errata deleverit ». Theodoret, Quest, xxxvii, compare David à J.-C., le bon pasteur : « Digna sunt admiratione ipsa verba regis, qui ignorans causam suum peccatum vocavit, quod fuerat factum ; et ut in suum genus justa ferretur sententia, supplicavit utens verbis boni pastoris, imitans filium suum et Dominum, qui animam suam posuit pro ovibus ».

• David élève un autel sur l'aire d'Aréuna où fut plus tard construit le temple, xxiv, 18-25.

18. — *Ascende et constitue altare.* C'est le résumé seulement des prescriptions que le prophète Gad communiqua à David, V. 7. 21. S. Ambroise, in Psalm., xxxvii, nous enseigne à ce propos la nécessité de la prière. « Si mandaverat Deus angelo, ut parceret, quomodo feriebat adhuc angelus, nisi quia Dominus, etsi vult ignoscere, vult rogari, et

ut rogetur, hortatur ? Nec vidisset homo angelum ferientem nisi Dominus ejus oculis angelum revelasset. » L'aire d'Aréuna se trouvait sur le mont Moria, II Paral., III, 4, et c'est là qu'Abraham avait reçu l'ordre d'immoler son fils, Gen., xxii. Telle est l'opinion des Pères, et telle est aussi celle de l'historien Josèphe, dont nous allons citer les paroles. Voici ce que nous lisons dans son ouvrage des Antiquités Judaïques, l. VIII, c. xii, § 9 : « Or, c'est en cet endroit qu'Abraham avait autrefois amené son fils Isaac pour l'immoler, et où, au moment où il devait l'égorger, il aperçut tout à coup un bélier sur l'autel, bélier qu'il offrit à la place de l'enfant, comme je l'ai dit auparavant. »

20. — *Conspiciensque Areuna.* Aréuna, occupé dans son aire, vit de loin venir le roi.

22. — *Boves.* Les bœufs qui faisaient mouvoir l'épèce de traîneau dont Aréuna se servait pour battre son blé, I Paral., xxi, 20. — *Plaustrum.* Un traîneau ou un chariot qu'on faisait passer sur la paille.

23. — *Rex.* Le mot *rex* ne peut être qu'un vocatif, attendu qu'Aréuna n'était pas roi.

dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

24. Cui respondens rex, ait : Nequaquam ut vis, sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream, et boves, argenti siclis quinquaginta.

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica : et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israël.

roi. Et Aréuna dit *encore* au roi : Que le Seigneur votre Dieu reçoive votre vœu.

24. Le roi lui répondit : Ce ne sera point comme tu veux, mais je t'achèterai à prix d'argent, et je n'offrirai pas au Seigneur mon Dieu des holocaustes gratuits. David acheta donc l'aire et les bœufs cinquante sicles d'argent.

25. Et David y éleva un autel au Seigneur, et offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Et le Seigneur redevint propice à la terre et le fléau fut éloigné d'Israël.

Par conséquent c'est Aréuna qui parle, et ce n'est point là une réflexion de l'historien. Ce serait d'ailleurs en contradiction avec le verset suivant, où il est dit que David acheta l'aire et les bœufs. — *Dixitque...* Aréuna s'était probablement arrêté un instant et l'on indique cette pause en répétant « et il dit ».

24. — *Argenti siclis quinquaginta.* On lit I Paral., XXI, 25 : « Siclos auri justissimi ponderis secentos. » Il y a donc une erreur dans l'un des deux textes ; mais celui des Paralipomènes paraît devoir obtenir la préférence. En effet, nous voyons qu'Abraham acheta 400 sicles d'argent l'emplacement d'un tombeau à l'époque où, le pays étant encore moins peuplé, la terre devait aussi avoir beaucoup moins de valeur. David aurait donc dû payer l'aire d'Aréuna, cinquante sicles d'or au moins. On ne saurait d'ailleurs accuser l'auteur des Pa-

ralipomènes d'avoir exagéré à dessein, puisque nous ignorons si le texte des Rois qu'il avait sous les yeux était absolument semblable au nôtre. En évaluant le prix du sicle à 45 grammes environ, comme on le fait habituellement, 50 sicles représentent 450 fr.

25. — *Et cohibita est plaga ab Israel.* Nous voyons dans les Paralipomènes que David continua à sacrifier sur l'aire d'Aréuna, et choisit cet emplacement pour y construire le temple, I Paral., XXI, 27, XXII, 4. On ne dit point, d'ailleurs, que David fit ce choix à la suite d'une révélation. Au reste, ayant reçu l'ordre d'élever un autel sur l'aire d'Aréuna et d'y sacrifier, et sa prière ayant été exaucée immédiatement après l'oblation du sacrifice, il comprit, sans peine, que cet endroit était celui où Dieu voulait à l'avenir se manifester à son peuple et lui communiquer ses faveurs.